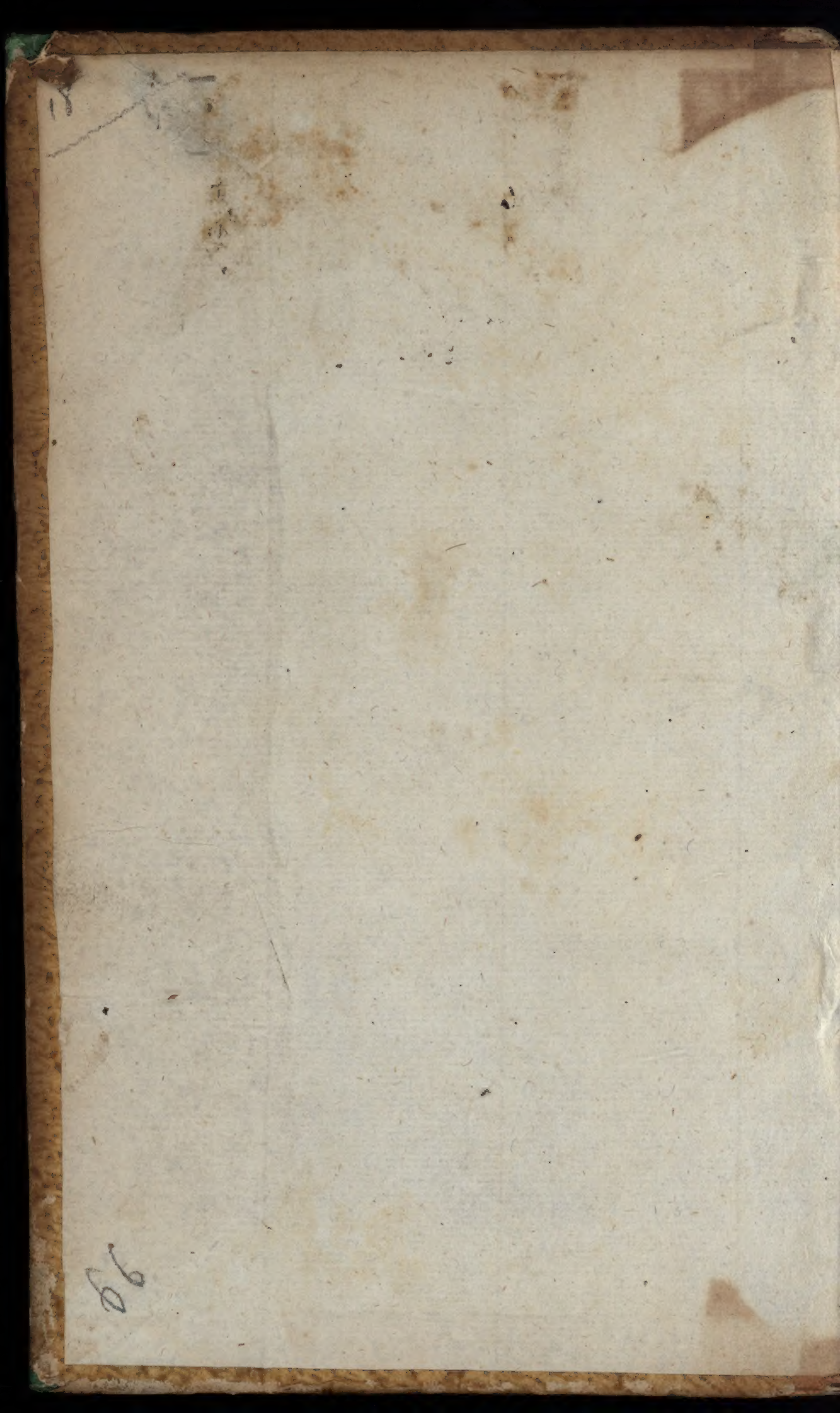




64 (N° 37)

MÉMOIRES HISTORIQUES

ET ANECDOTES

DE LA COUR DE FRANCE,

PENDANT LA FAVEUR

DE LA MARQUISE DE POMPADOUR.

Cet Ouvrage se trouve chez les Libraires suivans :

DUPRAT, LE TELLIER et Compagnie, rue St.-André des Arcs, n°. 46.

La veuve DURAND, rue de l'Hirondelle, n°. 30.

LEMARCHAND, Palais du Tribunat, galerie de bois.

TREUTTEL et WURTZ, quai Voltaire; et à Strasbourg, chez les mêmes.

Les frères LEVRAULT, quai Malaquais; et à Strasbourg, chez les mêmes.

FUCHS, rue des Mathurins.

BATILLOT père, rue du Cimetière-Saint-André, vis-à-vis le passage.

DESENNE, Palais du Tribunat, n°. 2.

BARBA, Palais du Tribunat, derrière le théâtre de la République.

MALLART, Palais du Tribunat, au cabinet de lecture, au-dessus du café de Foi.

A Londres, Chez DE BOFFE.

A Hambourg, Chez FAUCHE.

MÉMOIRES HISTORIQUES
ET ANECDOTES
DE LA COUR DE FRANCE,
PENDANT LA FAVEUR
DE LA MARQUISE DE POMPADOUR,

Avec douze Estampes gravées par elle, sous les yeux du roi, sur les principaux événemens de son règne;

OUVRAGE CONSERVÉ DANS LES PORTE-FEUILLES DE MADAME LA MARÉCHALE D'****,

Précédé d'un Traité sur les Transactions sociales après la subversion d'un grand Empire, opérée par l'immoralité et l'anarchie, par J. L. SOULAVIE l'aîné, auteur des Mémoires historiques du règne de Louis XVI.

Si la force d'une nation réside dans des hommes sur lesquels on peut compter, par leur sagesse, leur prévoyance et leur impartialité, l'on doit ajouter aussi que leurs mœurs ne sont pas d'une moindre importance, et que la corruption doit être regardée comme une cause principale de la décadence et de la ruine des nations.

Histoire de la Société civile, par ADAM FERGUSSON, *art. VI, chap. I.*

A PARIS,

Chez ARTHUS BERTRAND, Libraire, quai des Augustins, n°. 35.

1802.

AUX SOUVERAINS DE L'EUROPE.

L'histoire de la Cour de France, pendant la faveur de Mme. de Pompadour, est le présent le plus utile que notre librairie actuelle puisse faire aux Gouvernemens européens.

Cet Ouvrage montre combien les malheurs récens de la France tiennent à l'His-

toire de Mme. de Pompadour. Élevée par une mère corrompue, pour corrompre un prince né religieux, décent et doué des qualités qui forment les bons princes, elle réussit à l'assujétir et à le dégrader.

Se trouvant en opposition avec la religion nationale, elle lui chercha des ennemis, et les lui suscita.

La famille royale avoit des intérêts opposés aux siens, elle sema la zizanie dans son sein.

Naturellement déplacée dans les fêtes d'appareil; étrangère au commandement des troupes, elle en éloigna le prince.

Jalouse des faveurs éventuelles qui pouvoient être accordées à des rivales, ce qu'elle inventa pour en distraire le roi, surpasse l'imagination.

Détestée en secret de la famille royale,

du clergé, des grands de l'État, et de tout ce qu'il y avoit de vertueux en France; méprisée de nos alliés extérieurs, elle déchira nos plus anciens traités pour trouver des appuis dans de nouvelles alliances.

Elle bouleversa la diplomatie européenne, et obligea tous les ambassadeurs à devenir ses courtisans.

Peinte par un seul mot prononcé par le grand et ingénieux Benoît XIV, appréciée ce qu'elle étoit et ce qu'elle valoit, elle osa tenter de prouver à l'Europe qu'elle étoit chrétienne; elle négocia une absolution avec un des chefs d'une Société religieuse très-célèbre, pour faire ses pâques, et punit le refus de l'un de ses membres, par une abolition irrévocable du corps.

La religion, l'histoire et la philosophie réunies, la proclament aujourdhui le fléau d'une grande et puissante nation.

O vous tous, pour qui l'étude de nos révolutions est devenue un devoir, c'est pour vous aussi que je publie ces Mémoires! La faveur de Mme. de Pompadour fut une des causes de nos malheurs.

CONSIDÉRATIONS

PRÉLIMINAIRES

Sur les mœurs de la France sous le cardinal de Fleury et sous Mme. de Pompadour.

En indiquant, dans les Mémoires historiques du règne de Louis XVI, les points de contact de l'ancienne France et de la révolution, je n'ai rempli qu'une partie du but que je me proposois.

La désorganisation sociale dont nous avons été les témoins, a des causes antérieures et d'autres racines plus profondes.

L'autorité avoit déjà décliné sous Louis XV, surtout pendant la faveur de Mme. de Pompadour, dont la toute puissance dans les affaires succéda à celle que le cardinal de Fleury avoit exercée pendant les vingt-sept années antérieures. C'est l'influence de Mme. de Pompadour dont les principes furent op-

posés à ceux du cardinal ; c'est le passage de la France, du régime d'un cardinal pacifique, à celui d'une favorite sous le même roi toujours insouciant et toujours foible, que j'ai voulu exposer aux regards de ceux qui méditent sur l'administration générale des gouvernemens.

Le cardinal de Fleury, jaloux de conserver l'autorité royale, telle qu'elle étoit établie lorsqu'il fut chargé de la direction générale des affaires, en 1726, s'occupa constamment à réprimer toutes les oppositions qui s'élevèrent contre le gouvernement. Ce prélat, qui avoit un caractère aimable doux, timide, débonnaire même, devenoit un homme fort et plein d'énergie quand il s'agissoit de faire ressortir l'autorité assaillie dans les Parlemens et les pays d'État.

La favorite qui lui succéda en influence et en pouvoir, punit au contraire tout à-a-

fois le parti du clergé aveuglément dévoué à la cour, et le parti des Parlemens qui travailloient à diminuer la puissance de l'État.

Fleury étoit économe des deniers du roi; sa parcimonie étoit citée dans toute l'Europe; et Mme. de Pompadour professa la doctrine que plus l'État dépensoit, et plus la circulation du numéraire enrichissoit la France. Le cardinal sacrifia tout à la religion et à son unité; il tourmenta les Jansénistes et les Protestans : et la favorite chercha des ennemis à la religion; les encouragea en secret, et les lui suscita. Le cardinal avoit soutenu avec zèle le système diplomatique entrevu par François I.er, fondé par Henri IV, exécuté par Louis XIII, agrandi par Louis XIV. C'est sous ce cardinal adroit et cauteleux, que la France avoit travaillé à dépouiller l'Autriche du royaume de Naples, des Deux-Siciles, de la Lorraine, et assailli Marie-Thérèse au midi, quand Frédéric la harceloit au nord, et la dépouilloit. C'est sous

ce prélat paisible et même timide, que la France avoua avec audace et développa le projet de partage des possessions de Charles-Quint, lorsqu'il vit, en 1741, sa monarchie tombée en quenouille, non pour anéantir Marie-Thérèse, comme on l'a dit, ce qui eût renversé l'ancien plan des Bourbons, mais pour mettre de niveau sa puissance avec celle de la Prusse; tandis que Mme. de Pompadour avoua et manifesta, pendant la guerre de sept ans, le systême opposé, en faveur de Marie-Thérèse et au préjudice de Frédéric II. Fleury avoit voulu un clergé pieux, et Mme. de Pompadour conçut le projet de s'en faire un qui tolérât, dans l'occasion, le libertinage du prince, à qui les Fitz-James, chef du parti janséniste, et les Beaumont, chef du parti opposé, avoient parlé sur les concubines, dans le ton de zèle et de liberté des anciens pères de l'Église. Le cardinal de Fleury parvint à s'assujétir le roi, en étudiant dès l'enfance son caractère, en le rendant capable

de docilité, en pliant sa volonté. Mme. de Pompadour se l'assujétit en l'énervant et en se servant, pour y réussir, de son penchant pour la volupté : mais Fleury, qui avoit de la dignité dans le maintien, et qui craignoit des changemens et des révolutions dans l'État, en avoit fait un prince décent, réservé dans toutes ses habitudes, timide dans l'exécution des affaires ; tandis que, sous Mme. de Pompadour, ce prince ne rougit plus d'accorder à ses passions ce que les mœurs orientales accordent aux Sultans, au mépris de toutes nos lois et institutions, au mépris de la galanterie des belles années de Louis XIV, de Henri IV, de François Ier, qui ne se permirent jamais d'affecter ni les plaisirs versatiles et éphémères, ni l'inconvenance de la disproportion des âges, ni l'usage de la puissance pour forcer la volonté de tant de créatures innocentes, ni cette multiplicité d'événemens scandaleux qu'il est devenu si difficile de peindre.

Mme. de Pompadour s'étant emparée des affaires générales du gouvernement, ne les traita plus qu'en femmelète. La bourgeoisie étoit, dans l'ancienne France, naturellement destructive des institutions générales de l'État; elle avoit de l'audace dans l'esprit, du génie dans l'invention, de l'habileté dans l'exécution : tout se faisoit en France par la bourgeoisie, dans les bureaux de l'armée, de la politique, de la police, de la justice; mais elle avoit besoin d'un régulateur pour conserver l'État dans ses positions. L'action étoit le caractère dominant de la bourgeoisie; dans les premiers ordres de l'État, la tempérance et la mesure dans les idées pouvoient seules en réprimer les écarts. On a vu ce qu'a fait depuis la bourgeoisie de l'ancienne France, et ce qu'elle fera en Angleterre, en Autriche, en Prusse, si on l'établit à la tête des affaires générales.

Mme. de Pompadour qui s'y étoit établie en France, les traita suivant les intérêts de sa

position particulière, répondant, à toutes les représentations de ses amis, car elle en avoit parmi les grands, *après nous le déluge.* Or, les intérêts de sa position furent si malfaisans, qu'aucune des blessures qu'elle a faites à l'État n'a jamais été guérie ; c'est sous ce point de vue que l'Histoire la placera à côté des ministres dont les intérêts et les opérations, en sens inverse du génie de notre ancienne monarchie, ont directement contribué à la renverser en 1789. Quant au principe d'honneur que les plus grands écrivains ont représenté comme des inventions conservatrices des monarchies, elle en fut le fléau et le principe destructeur. Elle eut assez d'adresse pour obliger la famille royale, les princes du sang et les grands de l'Empire, à partager avec elle le respect et les attentions qu'ils ne devoient qu'au roi. Elle dégrada les grands au point de rendre à un concubinage mal assorti, que sa beauté ne pouvoit justifier, des hommages que les Fran-

çais ne devoient qu'à leur chef. L'inconvenance fut telle, que la maison de la reine, d'une reine qui étoit un modèle de vertu, et de vertu chrétienne, fut le lieu de la scène, depuis surtout que la favorite réussit, malgré sa naissance plus qu'obscure, à se classer avec ses dames.

Mme. de Pompadour avoit beau usurper le titre de *marquise*, les armoiries qui ne lui appartenoient pas, et la charge de *dame d'honneur de la reine*, dont l'office contrastoit si fort avec son office réel : elle avoit beau se tourmenter pour faire oublier qu'elle étoit Mme. d'Étioles, pour effacer les traces de la naissance de Mme. Poisson, célèbre parmi les femmes impures de la capitale ; elle avoit beau affecter une représentation égale à celle d'une grande souveraine, elle étoit toujours à la cour la petite grisette, la cousine de Binet, valet-de-chambre du roi, la fille de Mme. Poisson, qui l'avoit élevée dans l'irréligion, et dans la facilité de caractère

convenable à sa destination ; la fille d'un commis infidèle à qui, pour lui ouvrir les portes de la France, il avoit fallu envoyer des lettres de grace. Elle fut enfin LA MARQUISE, et fut toujours ainsi nommée purement et simplement hors de sa présence, mais dans le même sens et le même esprit que le soldat prend ou se donne *un nom de guerre*. Or, suivant les mœurs et les préjugés de la monarchie, ces circonstances étoient telles que la délicatesse et l'excessive sensibilité de l'honneur et de l'esprit national en reçurent les plus cruelles atteintes, quand une créature de cette espèce eut l'audace de s'établir à la tête des affaires générales de la nation française.

Le passage subit de la longue administration du cardinal à une autre administration contradictoire sans intermédiaire, sans prendre une portion de tel esprit pour l'amalgamer avec un tel autre, fut d'ailleurs une source particulière de la dégradation de la

France dans le dix-huitième siècle. La métamorphose subite du gouvernement du prélat, la substitution inopinée parmi les grands du culte extérieur rendu à une favorite, au culte dont jouissoit le premier ministre qui en étoit digne à tant d'égards, obligea les princes et les grands à descendre de ce ton de représentation soutenue que le prélat avoit constamment conservé. Cette mutation donna aux premiers ordres de l'État, et, dans la bourgeoisie, à tout ce qui s'y distinguoit par les richesses ou les talens, ce ton de versatilité qui a tant d'analogie avec une de nos qualités morales. Je parle de la *légéreté* que tous les temps et tous ces hommes ont reconnue dans notre caractère, si bien que nous avons vu depuis, en dix ans de révolution, les Français prendre toutes sortes de teintes, et leur gouvernement éprouver et parcourir en dix ans un cercle de révolution, que les Anglais n'avoient accompli qu'après le laps de plus de cent années, et les Romains après quatre

à cinq siècles seulement. Les puissances étrangères, en attendant, avoient dans leur conduite la plus inaltérable solidité. Nous perdions le ton et la dignité convenables au nom, au rang, à la puissance de la France, que conservoient l'Angleterre, avec son flegme et son orgueil, et l'Autriche, avec sa politique bien suivie, bien avisée et enveloppée même dans la métamorphose de Maison d'Autriche en Maison d'Autriche-Lorraine.

Dans cette instabilité universelle de principes et de caractères, le roi lui-même, au lieu de présider la métamorphose et de la diriger à son profit, au lieu de donner à son règne un caractère à l'exemple de ses auteurs, recevoit au contraire les impulsions de tout ce qui l'environnoit, et se demandoit sans cesse ce que deviendroit son royaume après lui : les mœurs des Français le pervertissoient, quand, de son côté, il pervertissoit les leurs, autant que le peut l'exemple du prince ; la dépravation gagnoit de toutes

parts. A la mort de Mme. de Pompadour, en 1764, le roi n'étoit plus ce qu'il étoit à la mort de son précepteur premier ministre, en 1743; il avoit prouvé que son caractère étoit une masse d'argille à laquelle le sculpteur imprime toutes les formes que lui inspire son imagination. En 1743, à la vérité, il avoit déjà donné l'exemple funeste de s'attacher les trois fameuses sœurs; mais il y avoit, dans ces trois dames, tant de maintien, tant de respect pour les institutions, les mœurs et usages de la monarchie, que le roi n'en avoit pas reçu une atteinte bien dangereuse. Ce prince, en ce temps-là, étoit encore environné de décence, de majesté et de cérémonial. Pendant très-longtemps, *aucune dame de la cour n'avoit été aussi belle que la reine*, suivant ses expressions : le public blâmoit le scrupule de cette princesse; on ne critiquoit pas le ton de la galanterie de son époux. On citoit avec complaisance les petites faussetés du cardinal qui, approu-

vant en sécret et contrariant en public les infidélités de son élève, ne cessa d'agacer le roi sur cet objet. Louis étoit d'ailleurs, dans cette circonstance, très-économe, et bien aimé des peuples, qui s'avisèrent bientôt qu'ils payoient ses plaisirs, et qui le privèrent de leur estime. On savoit que Mme. de Mailly avoit contracté des dettes pour les plaisirs du roi, qui n'étoient pas encore payées. La gloire de la France touchoit encore le cœur de Louis XV; il se plaçoit à la tête des troupes, il y menoit son fils; il voyoit le boulet ennemi tomber à côté de lui à Fontenoi, et marchoit en avant.

Dans cette campagne, il fut suivi et environné des princes et des grands de la monarchie; il gagnoit des batailles en personne, et les vieillards se ressouviennent encore avec émotion de la franche reconnoissance et du dévouement des Français, qui le proclamèrent le *Bien-Aimé*. Le culte du roi étoit porté au point que les Parisiens en groupes

arrêtoient les couriers qui portoient de bonnes nouvelles de sa maladie à Metz ; ils baisoient leurs chevaux : le peuple fondoit en larmes devant la châsse de sainte Geneviéve.

Sous Mme. de Pompadour, les qualités et le caractère du roi sont bien différens ; il ne passe plus que pour un prince nul ou indolent. Les ministres de la guerre et de la marine, l'aimable Maurepas lui-même, qui avoit l'art de travailler avec lui, par *saillies et par calembourgs, faisoient venir le roi jaune, avec leurs longs entretiens et travaux*, suivant les expressions de la marquise. Pendant la guerre de sept ans, elle l'assujétit à en apprendre toutes les turpitudes avec une sorte d'insensibilité : son inaction, dans ses malheurs, n'étoit pas la magnanime patience de Louis XIV, qui, dans les siens, vouloit et ne pouvoit plus être victorieux. Louis XV, en 1765, étoit plus incapable de volonté que de moyens. C'est alors que, pour éloigner des rivales adroites, elle l'abrutit vers la fin,

au point qu'elle l'enfonça dans les jouissances obscures d'un sérail de petites filles enlevées à leurs mères et choisies parmi les beaux enfans de la capitale, avec le télescope braqué sur le pavillon du Pont-Royal, sur ce pavillon même d'où maintenant nous voyons partir tant de mesures décentes et réparatrices, pour rendre enfin à l'autorité ce que lui avoient ravi, depuis cinquante ans, ses erreurs et ses indolences.

De parcimonieux que Louis avoit été dans tous les temps, la marquise en fit encore le premier dissipateur des finances de son royaume ; il n'étoit plus économe que pour acaparer des grains ou gagner au jeu. Elle ne put réussir, à la vérité, à le rendre irréligieux ; mais elle éluda en secret, et quelquefois ouvertement, des mesures, et même des mesures douces et tolérantes, qui tendoient à affoiblir l'influence des systêmes novateurs, opposés aux opinions religieuses des peuples : elle fit plus ; elle plaça dans la

conscience du roi cet incompréhensible amalgame de religion et de libertinage que nous lui connoissons. Enfin, elle monta les passions de ce prince à un tel degré, qu'elle le jeta dans l'impuissance de goûter, après elle, les charmes d'une femme du ton de Mme. de Mailly ou même de Mme. de Châteauroux. Des maris ambitieux, des dames très-belles et très-remarquables par leur conduite antérieure et par un bon maintien, ne manquèrent pas de tenter de lui plaire; elles y échouèrent toutes, dans l'intervalle qui s'écoula entre le règne de Mme. de Pompadour et celui de la dernière des favorites en titre. J'ajouterai qu'une femme de qualité, décente dans son maintien, bonne de caractère, d'un esprit et d'un goût distingués, citoyenne de sentiment, et d'une beauté orientale et très-régulière, voyant le déclin des affaires de l'État, avoit consenti de se sacrifier pour arrêter cette décadence. Tout étoit préparé avec le premier des courtisans, pour relever

le roi de ses différentes chutes ; pour donner à ses vieux jours la dignité et l'éclat dont ils étoient capables. Systêmes chimériques ! La seule Mme. Dubarri eut les attraits et les qualités convenables ; elle n'éprouva donc que les difficultés d'usage : ces difficultés furent élevées par la faction de Choiseul, par la raison que la nouvelle favorite étoit portée par la faction de Richelieu.

Mme. Dubarri parvint ainsi jusqu'au roi, s'établit à côté de lui, et s'y trouva à l'aise et à sa place. Le chemin avoit été si bien applani! Sous Mme. de Pompadour, un essaim de petites filles avoit dégradé le roi ; sous Mme. Dubarri, une petite fille lui donna la mort. Corrupteurs des princes et des grands, qui avez abusé d'un prince né religieux, bon et décent, lisez l'histoire de sa mort, dans le tome Ier. des Mémoires du règne de Louis XVI, que j'ai publié, et voyez à quelle position vous le réduisites ! Voyez comme depuis vous avez payé cher, et nous avec vous, votre

aptitude et votre zèle à le corrompre ! Terrible leçon pour donner aux rois le desir d'écouter le jugement qu'on porte de leur conduite, hors du cercle des favoris qui les environnent !

Louis XV avoit une belle et majestueuse figure, un maintien noble, élevé, égal, qui contrastoit singulièrement avec ses mœurs efféminées. Le caractère et la figure de Louis n'avoient eu d'analogie que dans les belles années de son règne. Ses yeux étoient de la plus grande beauté ; il étoit habile au jeu et à la chasse ; il aimoit beaucoup à s'occuper manuellement dans ses petits appartemens, à tourner, à faire la cuisine avec quelques courtisans qui se mêloient avec lui : alors, il n'y avoit plus de roi. Il avoit l'esprit juste, mais nulle imagination ; sa prévoyance étoit vaste et peu commune, provenant de la netteté de son esprit et de la nullité de son imagination ; en sorte que, dans les affaires, il concluoit, et ne créoit pas. Il démêloit à mer-

veille ses intérêts, dans la variété des avis de son conseil. Il disoit quelquefois au maréchal de Richelieu, l'un de ses quatre premiers gentilshommes, avant de le présider : *Vous les voyez bien tous assemblés pour peser beaucoup d'opinions différentes ; vous verrez qu'ils choisiront la pire.* Le roi ne se trompoit jamais ; et cependant, il les laissoit opiner, délibérer et conclure, ajoutant quelquefois, ce qui étoit en lui un grand effort : *Vous verrez, messieurs, que vous allez produire un tel inconvénient et un tel effet.* Il avoit surtout le talent particulier de prévoir les débats, les orages et les arrêtés de ses parlemens. Quand leurs troubles étoient parvenus à un degré qui les rendoit dangereux à sa puissance, alors il laissoit son conseil s'agiter et se tourmenter par des mesures et des opérations coercitives ou tempérées, et il concluoit la paix en secret, par le moyen d'un tiers étranger à son conseil et aux parlemens. C'est ainsi que le car-

dinal de Bernis commença à mériter sa bienveillance ; c'est encore ainsi que le maréchal de Richelieu réussit à tempérer une autre fois les agitations de la magistrature. Le danger et l'orage passés, le roi retournoit à ses plaisirs ; il se préparoit à un nouvel orage, et les pièces de sa monarchie tomboient successivement l'une à côté de l'autre. La mélancolie, le désœuvrement et l'ennui, qui formoient son caractère, le jetèrent de bonne heure dans une insouciance devenue célèbre ; mais il étoit né bon, tolérant et d'un service aisé. Le duc de Choiseul l'a calomnié dans ses Mémoires, en disant qu'il n'avoit de caractère que pour faire du mal : je dis qu'il n'en eut jamais que pour faire du bien, au point qu'il se dompta lui-même pour plaire à tout ce qui le servoit et l'environnoit ; et j'ajoute que jamais il ne manqua à ce caractère. Je cite pour preuve les rapports favorables à sa mémoire, et les regrets de tous ceux qui vécurent avec lui, même des courtisans.

Ce prince, avec une telle ame, sortit quelquefois de son apathie naturelle : lorsqu'il voyoit évidemment son autorité en péril, ce n'étoit plus le même prince. C'est sans doute ce que M. de Choiseul appeloit, dans le roi, la force de faire du mal, lui qui appuyoit son ministère de l'influence révolutionnaire des Jansénistes, des parlemens et des philosophes. Il est vrai que Louis avoit pour maxime de laisser pour toujours dans le malheur les ministres et les grands qu'il éloignoit de sa personne par une disgrace; il fut à cet égard très-constant dans son caractère, si bien que M. le duc, Mme. de Prie, le duc de Châtillon, le duc de la Rochefoucault, le garde-des-sceaux Chauvelin, Maurepas, le cardinal de Bernis, le comte d'Argenson, le duc de Choiseul, et tant d'autres, ne rentrèrent jamais en grace. Il combloit de ses bontés les ministres qu'il vouloit renvoyer, et caressoit bien davantage ceux qu'il vouloit exiler, leur donnant quelque preuve d'amitié, avant la

signature de la lettre fatale. Il faisoit bien davantage ; quand elle étoit signée, il redoubloit les témoignages d'amitié ou de confiance ; mais après l'expédition, il se montroit inexorable. Il y a, dans le caractère de ce prince, des traits qui n'ont jamais été ni expliqués ni conçus. Sa fausseté connue glaça plusieurs fois de terreur des ministres dont il étoit content, et auxquels il le témoignoit quelquefois d'une manière spéciale. Les exils cependant les plus remarquables furent rarement l'ouvrage de ses résolutions. Mme. de Prie, son amant M. le duc, et Chauvelin, furent exilés par les instigations du cardinal de Fleury. Mme. de Mailly, qui l'idolâtroit, fut renvoyée sur les instances de sa sœur Châteauroux. Mme. de Pompadour détermina la disgrace de Maurepas, de Bernis, du comte d'Argenson ; et Mme. Dubarri, celle du duc de Choiseul. Ainsi, sous ce prince, les ministres étoient jaloux des favorites, et réciproquement : les maîtresses chassoient les

ministres, et n'en étoient pas chassées; elles le furent deux fois par le confesseur, et le chassèrent elles-mêmes dans la circonstance.

L'expérience que Louis XV avoit des affaires générales, et l'impuissance de les diriger, faute de volonté, annoncent en lui une grande perplexité et une grande foiblesse; défauts qui furent bien plus désastreux depuis dans son successeur, sous lequel les inconvéniens qui en résultèrent ne cessèrent d'empirer.

C'est de ce mélange de sagacité intellectuelle et de nullité de caractère, que sortit le doute qu'il manifesta vers la fin de ses jours, sur la réalité de la vertu et de la probité parmi les hommes. Ses courtisans étoient cependant obligés de lui plaire, et les fripons de cacher leurs dispositions perverses, attendu qu'il exigea toujours dans ses ministres et ses courtisans, les convenances extérieures; d'où il faut conclure que l'habitude de voir les hommes et les choses,

d'une certaine élévation, dans un temps de corruption, lui avoit donné une perspicacité particulière pour les connoître, quand sa timidité lui exagéroit leurs vices et leurs défauts.

Le règne de Louis XVI suivit cette époque remarquable de la dégradation des mœurs des Français ; mais à l'avénement du dernier roi à la couronne, le mal avoit fait trop de progrès pour nous remettre dans la position des belles années du cardinal de Fleury ou de Louis XIV ; la philosophie contemporaine et protégée de Mme. de Pompadour, avoit changé les opinions. La perversité des temps avoit flétri les cœurs dans les premiers ordres de l'État. Qu'on se rappelle de ce qu'on appeloit le *bon ton*, en 1789, dans la société. Ce ton étoit encore à la cour celui du temps de Mme. Dubarri et de Mme. de Pompadour. A la vérité, Louis XVI, par ses mœurs pures, étoit capable d'affoiblir l'immoralité générale, mais le reste de la cour la vivifioit ;

l'exemple du prince n'étoit plus ni entraînant ni impérieux, en sorte que l'immoralité et la révolution s'amalgamèrent. Vous l'avez vue, cette immoralité, paroître avec plus ou moins d'audace, suivant le caractère des différentes familles révolutionnaires qui nous ont gouvernés. C'est avec un tel peuple qu'on a tenté d'établir une démocratie, c'est-à-dire le beau idéal en gouvernement et en administration.

TRAITÉ

DES

TRANSACTIONS SOCIALES

Après la subversion des Empires, opérée par l'anarchie et l'immoralité.

La postérité méditera longtemps sur la sollicitude et la variété des efforts de la France pour renverser le gouvernement révolutionnaire, pour se dégager des violences de la démocratie, pour préparer de loin les transactions définitives qui reconstituent les différentes parties du gouvernement et de la société, et réparent les griefs des parties plaignantes.

Voyez à quelles épreuves et à quelle variété de formes administratives se dévoue la France pour arriver par degrés à ce résultat? A la tyrannie éphémère des comités de salut public et de sûreté générale, succède

la tyrannie plus tempérée du directoire exécutif. Pendant la durée de cette nouvelle forme de gouvernement, voyez quels efforts et quelles entreprises, d'un côté, pour établir dans le sein de l'État une majorité libérale, et de l'autre, pour l'empêcher.

La journée de Saint-Cloud surprend l'autorité dans ces agitations ; elles résultoient de la perpétuelle incertitude de la nation sur les principes, les vues et la versatilité de la majorité directoriale. La nouvelle révolution trouve l'État dans des transes qui seroient risibles, si de leur nature elles n'étoient très-déplorables, puisque depuis l'institution du directoire, les Français, incertains de leur position, de celle surtout de cette sorte de gouvernement, se demandoient chaque jour lequel de Carnot ou de Réveillère, de Barthélemy oude Barras seroit conduit le lendemain ou en triomphe, ou à Synnamary.

L'égalité de puissance et la contradiction des opinions avoient organisé l'anarchie dans

le point central d'un gouvernement établi pour la réprimer, lorsque le 18 brumaire concentrant le pouvoir dans trois têtes, plaça la force et la pensée dans l'une d'entr'elles, pour imprimer le mouvement et la vie à tous les points de la circonférence.

A côté de cette grande réhabilitation administrative, observez la restauration contemporaine que les mœurs nationales exigent depuis sept ans dans le corps législatif. Voyez deux chambres, *celle des anciens* et *celle des cinq cents*, succéder à *l'unité* des anciennes législatures. Ces mots *unité de chambre*, passoient jadis pour des expressions philosophiques. C'étoient deux mots barbares qui inondoient de sang notre patrie, et enlevoient, depuis 1789, à l'organisation sociale les têtes les plus précieuses dont la seule translation parmi les peuplades de l'Afrique, auroit suffi pour y fonder un puissant empire.

La révolution, à l'époque de l'institution

des deux chambres, eût fixé là ses excès, comme dans les États où elles les empêchent, mais elles avoient été composées d'élémens similaires, et elles étoient agitées de tous les intérêts de leur origine commune. Les mêmes élections, le même peuple, leur avoient donné la même existence. La division de la législature en deux compagnies législatrices, n'étoit donc encore que fictive : la France étoit chaque jour tourmentée par la violence des deux grandes oppositions qui n'abandonnoient le champ de bataille qu'après une défaite. L'aristocratie et la démocratie avoient des avocats dans les deux chambres ; les deux intérêts majeurs de la société n'étoient pas classés, ils étoient confondus et établis sur le même pied dans chaque chambre, pendant leurs débats. Les grands mots de la révolution étoient encore si puissans, qu'il fallut chercher dans l'inaction des uns, et dans l'action des autres, des matériaux de construction qu'on ne trou-

voit pas. On organisa donc une chambre qui opinoit en discutant, et une autre chambre qui opinoit en ne discutant pas, se bornant à entendre les discussions des autres. La France se guérissoit, comme elle pouvoit, du fléau des discussions et des débats; éludant, comme elle le pouvoit encore, le danger des forces égales. Ce nouvel essai d'organisation législative, étoit encore trop voisin des discussions orageuses qui avoient eu dans le directoire ou dans la convention, une déportation ou l'échafaud pour conséquence. On ne put donc classer les deux grands intérêts opposés de la société, l'aristocratie et la démocratie, dans des chambres particulières : on ne put déterminer les limites de ces deux puissances, ni légitimer leur constitution relative, au gré des deux. L'aristocratie est timide de son naturel, elle représente l'élite de la société, plus occupée de pensées suivies, que d'actions. La démocratie au contraire est plus audacieuse,

plus active, plus encline aux mouvemens déréglés que sa rivale. On adjugea donc au Tribunat la liberté des débats : on établit dans le Corps législatif une puissance silencieuse de refus ou d'approbation.

Si deux ans de succès n'avoient prouvé la puissance de ces nouvelles inventions, elles prouveroient au moins les talens et la facilité des Français à métamorphoser leur *Gouvernement*.

Après avoir parcouru une spirale de révolutions, nous sommes parvenus à une époque où les observateurs sont convaincus de la vérité du tableau moral de la France que j'ai esquissé avant ces dernières observations. Ils sont convaincus que la corruption que nous a laissé la révolution a augmenté la dépravation antérieure. Les vices des monarchies paisibles et luxurieuses ont été combinés avec des crimes d'une origine plus récente, dont la violence est le caractère distinctif. Il est, dans cette circonstance, diver-

ses personnes qui se plaignent que la France n'est pas aussi libre qu'elles avoient conçu qu'elle devoit le devenir, quand la démoralisation en est le premier empêchement introduit par les gouvernemens antérieurs. Un gouvernement réparateur doit extirper ces crimes par des lois et des châtimens pour relever de la terreur les gens probes, et la laisser aux malfaiteurs auxquels seuls elle est convenable.

La société étant purgée de crimes, la marche naturelle de la réhabilitation d'un empire conduit à l'institution des appuis et ornemens de la société, toujours avec les mesures des égards et de la prévoyance, comme le médecin habile qui aide la nature. C'est alors que l'époque des notabilités arrive et comme la haine des factions s'est beaucoup ralentie, les notables de tous les partis, ayant le secret et les moyens de leurs adhérens, et des influences sur eux, sont tous étonnés de leur rapprochement. Plus souples de caractère, ils

sont appelés alors à la signature des transactions, ou comme témoins, ou comme parties contractantes. Alors finissent les litiges révolutionnaires ; les chefs des factions cèdent au gouvernement la force qu'ils tiennent de leur parti. Tous ces partis se trouvent représentés, dès ce moment-là, dans la personne de leurs chefs réconciliés avec un gouvernement devenu leur appui. Mais on n'arrive à cette époque plus heureuse que lorsque les factions ont mesuré leurs forces, lorsqu'elles ont cessé de guerroyer, lorsque chaque faction particulière est désabusée de ses propres folies, et a parcouru le cercle particulier de sa destinée ; lorsque la nation observatrice est convaincue de la vanité des promesses des différens gouvernemens qui la bernoient de l'espoir de la rendre heureuse ; lorsque chacune de ces factions individuelles est dissoute et n'est plus ni un gouvernement, ni à la tête d'un gouvernement ; lorsque toutes, enfin, se sont massacrées,

déportées et livrées aux supplices réciproquement, et qu'elles ne peuvent plus régner par la force des attentats.

C'est alors que s'organisent légalement les deux grandes passions et les deux grands intérêts de la société, et que de simples débats prennent la place des querelles sanglantes antérieures.

La notabilité religieuse avec sa hiérarchie;

Et la notabilité civique et militaire sont les deux institutions primitives de la réhabilitation. Elles ne manquent plus alors,

1°. Que d'un mode de composition;

2°. D'un mode de conservation pour le service non interrompu de l'État. Or, la nature des choses indique bientôt l'un et l'autre mode, quand le mouvement des idées libérales et réparatrices est imprimé, et quand l'ensemble de ces idées forme un tout encyclopédique. Il n'existe plus alors de précipices révolutionnaires qui en arrêtent la marche.

Pour constituer une notabilité religieuse permanente, il y a peu de difficultés. Le clergé a une manière de se perpétuer, formée depuis des siècles, à laquelle il n'est pas permis de toucher impunément. Il ne s'agit que d'éviter les litiges révolutionnaires à cet égard; et c'est ce que la dernière opération relative au culte a fait en France. Elle est de telle nature que, non seulement le litige a cessé; mais encore l'opération a produit la neutralité de deux oppositions violentes, par le moyen de l'amalgame des deux clergés.

Quant à la formation de la notabilité politique, il y a tant de manières de concevoir la notabilité en France, que si les notabilités anciennes et actuelles ne sont pas identifiées et confondues, le litige continuera. Le choix confié au peuple est, et sera non seulement incomplet, mais il est et sera tel que celui de ses législatures. Le choix fait par le gouvernement aura des inconvéniens d'une autre nature; il établira contre

lui en opposition les individus qu'il oublieroit. La loi seule doit constituer la notabilité comme elle a reconstitué l'église, sans laisser aucun parti en souffrance.

La loi de la notabilité appelleroit donc, 1°. tout législateur élu par le peuple, ou autrement, depuis 1789, et tous officiers de l'ancien régime qui en faisoient l'office; 2°. tous ministres et chefs des bureaux de l'ancien et du nouveau régime; 3°. tous négociateurs de traités, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires de l'ancienne et de la nouvelle diplomatie, qui ont traité directement avec les nations étrangères ou leurs ministres; 4°. tous militaires depuis le grade de général jusqu'à celui de........; 5°. tous citoyens possédant une fortune de...; 6°. tous magistrats nommés à vie; 7°. tout homme notable dans les lettres, le commerce et les arts; 8°. tous ceux enfin qui ont été déjà élus pour la notabilité; 9°. quant aux déserteurs membres de l'ancienne notabilité, l'amnis-

tie et de nouveaux services imposés ne doivent-ils pas, dans une transaction sociale, leur rendre leur notabilité ?

La loi de la notabilité sera parfaite si elle ne forme pas des exceptions humiliantes et odieuses. Voyez comme l'Angleterre payoit cher, il y a quatre ans, d'avoir laissé en souffrance les catholiques d'Irlande ? Voyez le roi d'Angleterre obligé de négocier en secret avec les chefs des catholiques. Dans l'ancienne France, voyez ces quatre cents officiers que des mécontentemens ou des *passe-droits* retenoient au service de l'étranger. Voyez le secret et profond ressentiment des jansénistes, exclus pendant quatre-vingts ans des places. Ils s'unirent aux philosophes et aux protestans, pour renverser l'édifice du culte qu'on vient de réédifier. Voyez les cris de la nation offensée de la notabilité exclusive et hautaine de l'ancienne France. Ce dernier point est si important qu'il mérite un détail particulier.

La notabilité étant ainsi reconstruite, pour la beauté, la solidité et la conservation de l'édifice social, elle ne sera pas plus nombreuse que celle de l'ancien gouvernement, à cause des destructions récentes. La masse qui restera hors de la notabilité et qui compose la nation, méritera alors toute l'attention et tous les soins du gouvernement. Il est possible que l'État soit quelquefois environné de dangers. Tous les empires offrent des époques d'erreur et d'égarement. Il faut donc prévoir les mécontentemens de la révolution; il faut prévenir la réunion fatale de l'ennemi étranger, des mécontens intérieurs et des esprits pseudo-réformateurs, capables de s'introduire à l'avenir dans le sein du gouvernement; il faut méditer sur le concours contemporain et éventuel des Necker, des d'Orléans, des Mirabeau, des Lafayette, des Syeyes, de ces époques futures. Ils viendroient encore nous demander : *qu'est-ce que le Tiers-État?* ils se formeroient en as-

semblée nationale pour se constituer contre les établissemens actuels de notre révolution. La France, à l'exemple de l'Angleterre, passeroit deux siècles en révolutions, tandis que la courte durée de la nôtre en a tempéré plusieurs inconvéniens. Des souvenirs révolutionnaires et la nature opposée des réactions occasionnèrent le supplice de Charles I; le rappel et la proscription de sa postérité. L'Angleterre, après s'être désolée pendant des siècles, se trouva, sous Guillaume, dans la situation à peu près dont elle étoit partie.

En France, en écoutant les griefs généraux qui produisirent la révolution, en appelant à la transaction finale tous les intérêts et tous les plaignans, on assurera le repos. Il faut organiser le caractère frondeur, mécontent et qui proteste; car son naturel et ses inclinations tendent sans cesse à remuer l'empire. Il faut légaliser ce caractère pour le fixer et le circonvenir, comme on vient de légaliser le protestantisme et le jansé-

nisme, en accordant à leurs sectateurs la liberté du culte, et les quatre fameuses propositions de 1682. En bonne politique, on négocie, on traite avec le parti qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas réduire. La France ne se soutiendra, d'ailleurs, dans le ton de grandeur extérieure qui a sauvé l'intégrité de son territoire et qui a étendu ses limites, qu'en appelant sans cesse à son service des hommes et des esprits neufs. Or, la masse de la nation française en est le magasin. Le caractère astucieux et sage de la politique de notre rivale continentale, l'Autriche; le caractère vindicatif et prévoyant de la politique de notre rivale maritime, l'Angleterre, exigent, de notre part, un très-grand caractère en opposition. L'audace est la première de nos qualités; si elle étoit réprimée, le caractère national, en dix ans, en seroit dégradé.

On trouvera dans ces Mémoires comment l'ancien caractère de la noblesse française fut flétri par la vanité de cette petite bour-

geoise que Louis XV éleva à ses côtés. La foiblesse fut le résultat de la dégradation du second ordre du royaume. Le premier et le second ordre, en 1789, laissèrent tomber de leurs mains le commandement et les rênes de l'État, qu'ils gouvernoient depuis tant de siècles. La guerre de sept ans avoit été déjà, pour les mêmes causes, une guerre honteuse. La marine, moins corrompue, se soutint encore sous Louis XVI, et avec éclat pendant la guerre d'Amérique; mais si les généraux de la république n'eussent pris le commandement des troupes, en 1793, si ces troupes n'eussent été recrutées dans la classe commune des citoyens, qui s'élevoit avec un grand caractère, l'Angleterre exécutoit le traité de Pilnitz, but primitif de la révolution qu'elle inocula en France. Le caractère et l'audace sont donc, parmi nous, les deux principes conservateurs de notre grandeur actuelle, comme ils furent les deux grands principes des progrès de la monarchie prussienne; ils

nous soutiendront sur le degré d'élévation où nous sommes arrivés. Or, c'est dans la masse de la nation que réside la source et la nature de cette force, plutôt que dans les notabilités établies.

Après avoir constitué les trois appuis et les trois ornemens de l'État, après avoir reconnu la manière de pourvoir à leur conservation, sans lacunes et sans péril, à l'époque de leur renouvellement, il s'agira encore de pourvoir à la conservation, à la durée, à la solidité du pouvoir exécutif.

La marche des idées de la nation à cet égard sera également graduée et méthodique.

Vous souvenez-vous du renouvellement du gouvernement français par la puissance des convulsions révolutionnaires, par le siége de la Bastille, et après l'assassinat de Delaunai, Berthier, Flesselles et Foulon ? Il en résulta le gouvernement constitutionnel. Vous rappelez-vous que ce gouvernement constitutionnel devint gouvernement muni-

cipal, après le siége des Tuileries et le massacre des gardes du pouvoir exécutif? Aurions-nous oublié qu'un autre siége des Tuileries, enlevant à la convention la faction de de la Gironde, le gouvernement devint montagnard? et qu'en massacrant la montagne, les Cordeliers, qui gouvernoient cette révolution, établirent, par le fait, le gouvernement thermidorien?

La France rougit, à la fin, de se voir désolée, ensanglantée, dévastée par ces éphémères gouvernemens qui devoient leur existence à l'effusion du sang, qui parcouroient leur orbite et arrivoient à leur terme, comme l'aiguille d'une montre, sans balancier. L'anarchie, dans ses fureurs et ses soupçons, n'avoit pu se gouverner qu'avec des autorités de quelques jours de durée.

La France sortit de cet égarement d'abord sous les thermidoriens, en imaginant que le pouvoir exécutif se renouvelleroit partiellement. Il falloit transiger avec cette longue

série de toute sorte de prétendus législateurs, tous altérés du commandement. Le gouvernement quiennal du directoire, partiellement renouvelé tous les ans, et modéré par un président, succéda à l'autorité des deux comités. Le gouvernement consulaire décennal fut établi à la suite du précédent. Le gouvernement d'un chef à vie sera voté assurément par le peuple consulté dans cette circonstance, parce que cette nouvelle institution se rencontre dans la marche des idées restauratrices. Et comme le pouvoir exécutif est à vie dans les grandes puissances, en Espagne, en Angleterre, en Autriche, en Prusse et en Russie, le chef suprême du gouvernement français pourra mettre en parallèle des projets correspondans en opposition, et nous ne le céderons plus à aucune puissance que pour la forme du renouvellement.

Dans les nations européennes que je viens de citer, cette époque du renouvellement est celle des plaisirs et des réjouissances po-

pulaires. C'est une époque de bouleversement et de larmes dans les nations dont le gouvernement est éligible.

On s'imagine encore à présent que la prérogative électorale étoit jadis en Bohême, en Hongrie, en Pologne, en Russie, en Suède et en Danemarck, une institution sublime. Parcourez les histoires barbares des Bohémiens, des Hongrois, des Russes, des Suédois, des Danois et des Polonois; ne diroit-on pas que leurs diètes, leurs sénats, leurs confédérations, leurs états, accordoient aux candidats des suffrages libres? Dans ces nations hyperboréennes, le droit électoral n'étoit soumis et assuré qu'à la puissance du sabre. Quels hommes naquirent en Pologne, des suffrages de sa diète, dans les deux derniers siècles? Elle enfanta un Casimir et un Michel, quand la diète fût libre, candidats débonnaires avec lesquels les votans aspiroient à partager le trône. Terrorisée par une armée, elle donna l'électeur de Saxe, Auguste, qui mit en déroute l'armée de Conti, compétiteur de sa

couronne. Mais, d'un autre côté, voyez le roi de Pologne, Stanislas Ier, couronné par l'armée de Suède, à Varsovie, et détrôné par le roi saxon victorieux à son tour : voyez Stanislas élu de nouveau et supplanté par Frédéric Auguste III. Enfin, Catherine vient mettre fin à toutes ces tragédies, en obligeant les Polonois à se soumettre à son amant, en flétrissant et partageant la Pologne, et en l'inondant du sang de tout ce qui osait dire encore : *je suis Polonois*.

Un seul prince, pendant deux siècles, le général Sobieski, vainqueur des Turcs le jour de la mort du roi Michel, monte sur le trône avec le suffrage vraiment national, et règne en prince sage et en soldat heureux. Voyez à sa mort, ses deux enfans tenus prisonniers par Auguste, attendant une révolution libératrice pour sortir de leur cachot.

La France, devenue le point central des affaires européennes, la France, voisine de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre,

seroit dans des positions perpétuellement critiques avec un pouvoir exécutif éligible à vie, si, arrivée au point de réhabilitation où elle se trouve, elle ne donnoit au renouvellement du pouvoir, les formes que comportent ses intérêts, sa position relative, et son repos. Elle est condamnée à se voir déchirée par de nouvelles révolutions si le gouvernement, si son chef, ne s'occupent d'assurer le renouvellement du pouvoir auquel sont confiées les destinées de la nation. Je viens de citer des faits : je ne suis ni Autrichien ni Anglais. Nous sommes dans une position comparable, à cet égard, à celle des nations arriérées dans la marche de la civilisation, et la France n'est pas faite pour en tenir le rang. La Hongrie, la Bohême, la Suède en sont sorties il y a plus de cent ans. La Pologne, sous les Jagellons, fut respectée de tous les États voisins. Sous ses magnats et sous son sénat, elle en fut la proie.

La nation ayant une fois réussi à donner

à la durée et au renouvellement de son pouvoir exécutif les formes que des réflexions sages et des parallèles justes auront suggérées, il ne restera plus qu'à organiser la société en France, de telle manière qu'elle ne soit pas en opposition ouverte avec la société européenne.

Toutes ces grandes puissances que vous voyez répandues sur la surface de l'Europe, ne sont que des institutions militaires tempérées par les institutions antérieures de leur territoire déjà civilisé et florissant. Toutes les monarchies européennes, fondées dès les IV et Vme. siècles, doivent leur existence à la marche victorieuse d'une armée, dont le général se soumettoit aux lois, à la religion, au cérémonial, et aux coutumes qu'il trouvoit institués. Pendant l'anarchie de la révolution, on a sans cesse éludé de distinguer en France le gouvernement et la société, et l'on n'a fait que des constitutions opposées à leur repos, à leurs droits, à leur

indépendance relative. L'armée des Turcs établie à Constantinople en 1453, sur tous les débris d'une société exterminée, est seule comparable au despotisme militaire de nos horribles factions révolutionnaires. Quel en a été le résultat en Turquie? La tyrannie qui la désole et la ruine. Depuis un siècle, cette nation dégradée n'a d'autre puissance effective que l'intérêt négatif des États qui desirent par jalousie, de maintenir la nullité de son territoire. N'ayant que des armées et des administrations, le poids de ces masses destructives empêche perpétuellement la société de s'y reconstruire. L'empire ottoman n'est qu'une armée perpétuellement en action hostile contre la société; car elle étouffe les conceptions des propriétaires et des spéculateurs d'un grand commerce, qui sont la base et la vie d'un grand État, puisqu'ils l'alimentent par des contributions périodiques et par le sacrifice d'une portion de leurs revenus.

La société avec ses bases légitimes établies

hors et à côté du gouvernement, est le seul appui solide d'un État. Là, est le vrai trésor national. Ce n'est pas seulement l'autorité administrative qu'un général fondateur d'une république, doit partager, diviser et sous-diviser, pour régir d'un clin-d'œil un grand territoire par des instructions générales. Les conquérans qui fondèrent l'Espagne, la France, l'Angleterre, etc. furent obligés de reconnoître l'existence, les droits, les usages, les libertés, l'indépendance d'une puissance parallèle, conservatrice des propriétés foncières, dont ils espéroient des alimens. C'est pour la sûreté intérieure et externe de cette association antérieure des grands propriétaires, que les lois répressives furent établies et que des armées navales et continentales restèrent sur pied. Mais cette société avoit des lois, des propriétés, des cultes, une organisation, quand le gouvernement avoit des armées et des commissions militaires. La sagacité de Clovis l'obligea, dans cette ren-

contre, de reconnoître les lois conservatrices de la société contemporaine qui, de son côté, fit avec lui une alliance, qui a été dissoute le 21 janvier 1793.

L'ignorance, au contraire, et la férocité de Mahomet II, lui inspirèrent, en saccageant, en 1453, la capitale de l'empire de Constantin qui duroit depuis mille ans, d'exterminer le culte, les lois, la hiérarchie et les institutions sociales. L'armée victorieuse des Ottomans ne garda que la population du territoire. Elle fonda vraiment l'égalité en abolissant le clergé et la notabilité du temps. Voyez la destinée de sa postérité : voyez les angoisses et la longue agonie de l'empire ottoman.

Le gouvernement français réparateur connoît ce qu'il doit à la société, à ses cultes, aux grands propriétaires, aux spéculateurs des grandes entreprises commerciales. Si la société n'est pas encore entièrement réhabilitée en France, si le despotisme et la cruauté des familles révolutionnaires lui ont ravi tant

de prérogatives dont elle est encore privée ; voyez la marche que tient le gouvernement pour la revivifier.

Un gouvernement fort d'une armée navale, d'une armée continentale, d'un trésor qui se remplit sans cesse à mesure qu'il se vide, d'une grande variété d'administrations soumises à des instructions générales est sans cesse, de sa nature, dans un état de perfectionnement ou de destruction ; jamais il n'est stationnaire. Observez celui des Tuileries, il est dans la première situation, parce que sans cesse il construit ; d'une main il édifie, quand de l'autre il brise une pièce révolutionnaire dangereuse ou inutile. En quelques années, il nous rendra ce que la révolution devoit respecter ; il laissera dans le néant ce qu'elle avoit à renverser et ce qu'elle a détruit légitimement. Mais il y a encore de grandes brèches, et beaucoup de réflexions à faire sur ces deux vérités, ainsi que sur leurs causes connues et secrètes.

I. *Quand, à l'époque de* 1680, *on donna à*

Louis XIV le surnom de Grand, *l'autorité étoit en France un objet de culte dont jouit depuis l'anarchie, à la mort de Louis XVI.*

II. *A la mort de Louis XVI, au contraire, toutes les puissances de l'Europe jouissoient du repos, du calme et de la docilité que les peuples refusoient en* 1680 *aux puissances de l'Europe.*

A cette époque, les Hongrois et les Bohémiens disputoient l'hérédité à l'Autriche; la Prusse n'existoit pas; la Russie étoit désolée par les insurrections; le trône, en Pologne et en Suède, étoit environné de précipices; l'Angleterre alloit appeler une princesse de la maison de Stuart, pour détrôner encore la ligne masculine; les Catalans et les Messinois désoloient l'Espagne par leurs insurrections. Cette contradiction et les vues patriotiques que donnent aux bons Français les restaurations du gouvernement, vont m'obliger de m'occuper de ce point d'histoire si digne de nos méditations.

REMARQUE

Sur les articles du texte de cet Ouvrage, relatifs à la mort du Dauphin, de la Dauphine, etc.

Je répondrai, dans un autre ouvrage, aux observations de M. de Laharpe sur M. de Choiseul, insérées dans le *Journal des Débats*, par M. Bertin, attaché au cabinet de ce ministre. Je répondrai également à MM. Lacretelle et Mersan, non par des personnalités, mais en montrant la source particulière de leurs procédés. M. de Laharpe m'attribue l'opinion qui accuse M. de Choiseul des empoisonnemens, quand je suis le seul et le premier qui ai réfuté, à cet égard, Mercier, Mirabeau, le prince de Salm, son précepteur, l'abbé de Laffrey, auteur d'une *Histoire de Louis XV*; l'auteur anonyme du Noël de la Cour, chanté en 1766; madame la duchesse d'Aiguillon et son fils, député à l'Assemblée constituante; le maré-

chal de Richelieu, etc. Les accusations de tous ces personnages ont été imprimées dans différens ouvrages. Pendant l'impression des Mémoires du règne de Louis XVI, à Paris, l'abbé Proyart publioit la sienne, à Londres, dans un ouvrage intitulé : *Louis XVI détrôné avant d'être roi*. Je ne suis donc pas l'auteur des accusations relatives aux poisons, et il ne m'a pas été permis de les taire. Elles étoient les instrumens de deux factions pour se détruire. Le secrétaire du cabinet du duc de Choiseul, M. Bertin, est louable de défendre ce ministre ; mais quand deux factions puissantes et haineuses se sont accusées de crimes de cette nature, il est injuste de m'attaquer comme si j'étois leur accusateur, quand surtout l'opinion favorable à la mémoire du duc de Choiseul est celle que j'ai manifestée en ces termes, tome I, page 327 : *Si M. le duc de Choiseul étoit coupable du crime dont le parti opposé l'accusoit, il n'auroit pas été appeler en témoignage ni*

en confidence, Mme*.de Marsan, ni le duc d'Aiguillon, ni le maréchal de Richelieu.*

Avec cette seule observation, j'ai détruit et on détruira toutes les accusations d'empoisonnemens avec lesquelles les factions opposées se sont toujours poursuivies ; spécialement à l'occasion de la mort du duc de Bourgogne, père de Louis XV, de Ganganelli, du Dauphin, père de Louis XVI, et de son épouse, etc.

Du reste, les articles publiés par Mersan, Lacretelle, Laharpe et Bertin, au lieu d'avoir nui à la distribution des Mémoires de Louis XVI, ont excité la curiosité, multiplié les acquéreurs, et accéléré la traduction allemande et l'anglaise (*Londres*, ROBINSON, pat. nost. *reuss*). C'est l'effet nécessaire des poursuites littéraires du genre de celles que ces Mémoires ont essuyées.

SOULAVIE.

A Paris, ce 12 Prairial an dix. R. F.

ANECDOTES DE LA COUR DE FRANCE, PENDANT LA FAVEUR DE Mme. DE POMPADOUR.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Jeanne Poisson; son éducation; ses talens naturels. Anecdotes relatives à ses parens. M. Le Normant d'Étioles en devient amoureux, et l'épouse. Brillante société de Mme. d'Étioles à Paris. Portrait de l'abbé de Bernis. Ancienne spéculation de la mère Poisson; elle se propose de faire sa fille maîtresse de Louis XV. Mme. d'Étioles se conduit en conséquence; elle poursuit le roi à la chasse, dans la forêt de Sennar. Jalousie de la duchesse de Châteauroux, favorite régnante.

Jeanne Poisson naquit en 1722, d'un commis de ce nom, attaché à l'administra-

tion des vivres de l'armée, sous l'un des quatre frères Pâris qui en avoit la direction principale. Sa mère étoit célèbre par ses galanteries; MM. Pâris et Le Normant se sont longtemps disputé la qualité de père de celle dont on écrit l'histoire dans cet ouvrage. Mme. Poisson avoit dans sa conduite cette facilité que les femmes galantes de ce siècle tiennent principalement des mœurs qui ont régné en France pendant la régence de Philippe d'Orléans. M. Le Normant de Tourneham, malgré ce litige, étoit si persuadé qu'il étoit le père de la jeune Poisson, qu'il se chargea, avec le plus grand soin, des devoirs que cette qualité lui imposoit : il présida à l'éducation de cette enfant avec une sorte de passion, quand il vit surtout qu'elle annonçoit de grandes dispositions dans l'étude des beaux arts. Mlle. Poisson, dès l'âge tendre, se distinguoit déjà dans les arts de la musique, du dessin, de la gravure en cuivre, et de la gravure en pierres fines : elle

fit même de tels progrès, qu'on compara depuis les productions de son burin aux plus jolies estampes dans le genre agréable et facile.

A l'âge de dix-huit ans, on admira en elle ce qu'on appelle une beauté et une jolie figure : sa beauté étoit éclatante, quand elle étoit en état de représentation, suivant le ton de son état; elle se changeoit en jolie figure, dans une conversation occupée des objets intéressans relatifs à son éducation; si bien qu'on disoit d'elle, dans la société qu'elle se forma dès le commencement de son mariage, qu'elle étoit jolie et belle, qualités qui ne se trouvent presque jamais dans une femme, et qui s'excluent même, en quelque sorte, réciproquement. La tendresse de M. Le Normant de Tourneham s'accrut avec l'âge de cette intéressante créature; il résolut de la marier d'une façon qui ne permît pas de douter qu'il l'aimoit comme sa fille, ce qui la fit environner d'une foule de pré-

tendans dans la bonne bourgeoisie de la capitale.

Le jeune Le Normant d'Étioles, neveu de celui qui joue ici le personnage de père, se mit sur les rangs. Le libre accès dans la maison, en qualité de proche parent, lui procura le plaisir de voir Mlle. Poisson; il ne la fréquenta pas longtemps sans éprouver une passion véritable, que son oncle se garda bien de contrarier : le jeune amoureux avoit un caractère paisible, les sens rassis, l'esprit facile et le cœur bon, et l'on a assuré depuis que M. de Tourneham avoit conçu de loin le projet de placer un jour sa fille dans la couche du roi, et qu'aucun autre sujet ne lui avoit paru plus propre que son neveu à endurer avec patience la métamorphose d'une épouse en maîtresse de Louis XV : toute la difficulté consistoit à obtenir la permission du père Le Normant, qui trouvoit dans ce mariage plusieurs sortes d'inconvenances.

Le nom et la naissance de Mlle. Poisson n'étoient pas les moindres ; le père Poisson poursuivi pour sa gestion et pour ses infidélités dans ses emplois, et condamné à être pendu, s'étoit réfugié chez l'Étranger pendant plusieurs années, et quoiqu'un nouveau jugement eût cassé le premier, son nom en étoit taché d'une manière ineffaçable.

Sa mère étoit une fort grossière bourgeoise de Paris, qui, voyant la jolie mine de sa fille, répétoit à tout propos qu'elle avoit l'intention, depuis qu'elle l'avoit mise au monde, d'en faire *un morceau de roi ;* en sorte que Mlle. Poisson, élevée en conséquence, s'entendit appeler un *morceau de roi,* dès l'âge le plus tendre. Malgré ces difficultés, le tendre amour de M. de Tourneham pour la jeune Poisson applanit bientôt les obstacles qui sembloient s'opposer à la passion et aux vues du neveu. Il ne s'agissoit plus que de gagner le père du jeune homme : M. Le Normant promit de donner d'abord la moitié de

ses biens au jeune époux, et de lui en laisser l'autre moitié après sa mort. Cette générosité inspira au père le parti qu'il devoit prendre; il craignit que ces avantages ne passassent, avec la fille, dans une autre famille; et cette crainte, jointe aux vives instances, aux sollicitations pressantes de son fils, lui fit écouter et accepter la proposition : Mlle. Poisson devint Mme. Le Normant d'Étioles.

Cependant, il ne paroît pas qu'on ait consulté son cœur dans cette liaison. M. d'Étioles est petit, sa figure n'est ni belle ni imposante; elle ne fut rien moins qu'amoureuse de lui, qui étoit épris d'une passion véritable que le mariage ne tempéra pas : dans cette circonstance, Mme. d'Étioles, très-répandue dans la société, ne parut pas correspondre aux soins qu'il se donna pour lui plaire. Ses biens considérables le mettant en état de faire de grosses dépenses, il n'épargna rien, ni en parures ni en divertissemens, pour lui prouver jusqu'à quel point il l'aimoit. Quoique ses

charmes fussent dignes d'inspirer de la jalousie à un amant, surtout à un mari aussi amoureux que lui, il lui accordoit toute la liberté qu'elle pouvoit desirer : il eut soin de rassembler et d'entretenir dans sa maison la compagnie la plus variée qu'il y eût dans Paris ; compagnie dont elle fut toujours l'ornement principal, tant par sa gaîté naturelle que par les charmes de sa beauté et de ses talens.

Il y a eu dans tous les temps, à Paris, des femmes intrigantes ou de belles femmes, qui sont devenues, dans la capitale, des centres qui attirent à leur entour des gens instruits ou qui ont des vues. On assure que Louis XIV, qui avoit réussi à faire taire tout le monde pour obliger tous ses sujets à l'admiration, ne craignoit rien tant que les propos et les jugemens de ces cercles : celui de Mme. de Pompadour fut composé, peu de temps après son mariage, de Voltaire, Cahusac, Fontenelle, Montesquieu, l'abbé de Bernis, Mau-

pertuis et autres illustres ; les ambassadeurs, qui ont l'adresse de saisir un mot à la volée, vinrent chez Mme. d'Étioles ; mais le plus célèbre et le plus assidu des courtisans de sa beauté fut ce galant abbé de Bernis, devenu, par le crédit de sa protectrice, ministre des affaires étrangères, malgré les obstacles qu'on crut longtemps invincibles et qu'il rencontra à chaque pas à son élévation : en effet, l'abbé de Bernis n'aimoit ni les Jésuites ni les Sulpiciens ; ceux-ci l'avoient chassé de leurs maisons dans sa province, et il étoit venu à Paris, ne sachant à quel saint s'adresser pour lui confier sa fortune : il avoit vécu d'abord si obscurément dans la capitale, et avec de tels besoins, que sa blanchisseuse lui avoit servi de père et d'épouse ; mais il avoit infiniment d'esprit, une jolie tournure, une mine susceptible de conquêtes distinguées : Mme. de Pompadour, chez laquelle il s'introduisit, l'appeloit son *pigeon battu*, et il fut chez elle ce qu'on appelle dans Paris l'*abbé*

de la maison. Ce n'est pas que M. de Bernis ne soit d'une naissance distinguée, mais il y a en France tant de naissances de cette sorte et tant de gentillâtres pauvres et désœuvrés, que l'abbé de Bernis ne se voulut distinguer, dans Paris et chez Mme. d'Etioles, que par les charmes de son esprit et de ses vers. Il est né à Saint-Marcel d'Ardèche, dont son père avoit un quart du fief, vivant en litige avec un autre gentilhomme, et se ruinant pour soutenir un intérêt de peu de conséquence.

Quant à l'abbé de Bernis, qui rougit à présent de ses vers, il ne peut avoir oublié que ses stances et ses madrigaux de société furent les premiers échelons de sa fortune, à présent si éblouissante.

Les vues que Mme. de Pompadour s'étoit proposées sur le cœur du roi, les conseils et les intrigues qui devoient la faire réussir, la rendirent circonspecte et sage dans le sein de sa société; elle ne renvoyoit jamais un amant

entièrement disgracié ; mais les faveurs qu'elle accordoit avec réserve, successivement et par degrés, conservoient à sa disposition des personnages considérables : elle disoit aux plus pressans que le roi seul pourroit la rendre infidelle à son mari, tandis que Binet, son parent, et l'un des premiers valets-de-chambre du roi, apprenoit à ce prince, qui en parut très-flatté, qu'il y avoit dans Paris une bourgeoise, la plus jolie de la capitale, qui avoit promis à son mari une éternelle fidélité, à l'exception de Louis XV; plaisanterie dont le bonhomme d'Étioles étoit le premier à badiner. Louis XV, de son côté, chassant dans la forêt de Sennar, entra, un jour d'orage, au château d'Étioles, et offrit au seigneur les bois d'un cerf qu'il venoit de tuer. M. d'Étioles les plaça dans son salon, où l'on assure qu'ils sont restés depuis que sa femme a réalisé ce présent du roi. En attendant, Mme. d'Étioles, élevée dans l'espérance de devenir maîtresse du roi, se joi-

gnoit à son mari pour rire de la plaisanterie qu'on ne soupçonnoit pas devoir se réaliser; personne n'y voyoit encore que du badinage; mais les mesures qu'elle prenoit n'en étoient pas moins sérieuses : elle avoit conçu le projet d'asservir le roi, et cette résolution l'obligeoit de ne rien oublier de ce qui pouvoit lui faciliter cette grande conquête.

La chasse est un des plus grands divertissemens de Louis XV. Elle fit connoître à son mari le penchant qu'elle sentoit elle-même pour ce plaisir et celui de la promenade; M. Le Normant étoit bien éloigné d'y opposer la moindre résistance : elle fit faire des habits d'un goût fin et exquis, qu'on admira toujours en elle ; tout fut tenté pour atteindre le but qu'elle fixoit.

Elle accompagnoit le roi dans toutes ses parties de chasse, non pas comme appartenant à sa suite, mais comme spectatrice. Elle s'étudioit à croiser le roi et à le rencontrer le plus souvent qu'il étoit possible; mais elle

eut la mortification de voir que toutes ses démarches furent longtemps vaines et toutes ses avances inutiles. Enfin, comme il étoit facile de la distinguer, à cause de sa taille et de sa figure qui dominoient, le roi passa si souvent auprès d'elle, qu'il la remarqua et lui demanda qui elle étoit, sans faire entrevoir ni amour ni desir.

Ces empressemens n'échappèrent pas à la vue perçante d'une rivale qui s'étoit tellement emparée alors du cœur du roi, que ce prince étoit devenu inaccessible aux impressions de toutes les belles. Cette rivale étoit Mme. la duchesse de Châteauroux, née Mailly, et l'une des filles de la marquise de Nesle; elle avoit observé que Mme. d'Étioles étoit de toutes les chasses, que ses regards étoient sans cesse dirigés vers le roi, et qu'elle cherchoit toujours à étaler ses charmes à ses yeux.

Mme. d'Étioles, comme une déesse descendue du Ciel, paroissoit dans la forêt de

Sennar, à côté du château d'Étioles, tantôt vêtue d'une robe d'azur dans un phaéton couleur de rose, et tantôt vêtue en couleur de rose dans un phaéton d'azur : sa beauté étoit éclatante. Aussi, la duchesse de Châteauroux, qui redoutoit déjà l'amour du changement qu'elle connoissoit dans les passions de Louis XV, prit-elle ombrage, et fit suivre, par d'habiles jeunes gens, ses démarches. On a dit que Mme. d'Étioles, confondue avec la foule, ayant osé venir étaler ses charmes au grand couvert, Mme. de Châteauroux, qui se la fit montrer parce qu'elle ne pouvoit en être connue, se plaça entre le roi et Mme. d'Étioles, comme un écran, chercha des pieds la rencontre des siens, et les écrasa du poids de son corps, pour lui apprendre, par ce châtiment anonyme, à oser se montrer au roi ; mais l'ambition de Mme. d'Étioles étoit si patiente, que rien ne fut capable de la distraire de son projet. Mme. de Châteauroux, de son côté, prenant

ombrage de ce que le roi avoit fait diverses questions sur Mme. d'Étioles, et voulant renverser d'un seul coup tous les projets qu'elle pouvoit avoir formés, et qu'elle craignoit que sa constance ne lui fît exécuter, prit le ton d'une favorite déclarée, et lui fit signifier qu'elle n'avoit pas de meilleur parti à prendre que de s'abstenir des parties de chasse du roi, qui deviendroient désormais dangereuses pour elle, si elle affectoit encore de les fréquenter. Mme. d'Étioles, qui se sentoit trop foible pour heurter Mme. de Châteauroux, se crut obligée de se conformer aux ordres accablans qu'elle en avoit reçus ; ses belles amours parurent s'attiédir, mais son ambition et ses vues se concentrèrent.

On ne trouvera pas mauvais que nous remplissions le vide qu'offre son histoire, depuis ce moment-là, jusqu'à celui où l'affaire fut renouée, par un court récit des amours du roi : ce point nous a paru nécessaire pour l'intelligence de ce qui suivra.

CHAPITRE II.

Premières liaisons conjugales de Louis XV et de Marie Leczinska son épouse. Premières liaisons amoureuses de ce prince avec les quatre sœurs, Mme. de Mailly, Mme. de Vintimille, Mme. de Châteauroux et Mme. de Lauraguais. Portraits de ces dames; leur retraite de la cour, ou leur mort; caractère du roi dans ces circonstances. Amours passagers de ce prince. Portraits de Mme. de la Poplinière et de Mme. du Portail; elles sont refusées du roi. Anecdotes.

Louis XV avoit quinze ans lorsqu'il épousa la princesse Marie, fille de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne détrôné, et maintenant duc de Lorraine et de Bar; elle avoit alors sept ans de plus que lui, et quoique ce

mariage se fût fait, comme tous les mariages entre des personnes de son rang, sans consulter ses inclinations et sans qu'il y eût quelque ombre de vraisemblance que les regards d'un roi dussent jamais se porter sur elle, Louis XV vécut longtemps avec cette princesse, en donnant l'exemple de l'amour conjugal le plus fidèle.

La personne de la reine n'avoit rien de séduisant; la différence d'âge, quoiqu'elle ne fût pas excessive, étoit un point digne de considération : cependant, une nombreuse suite d'héritiers prouva assez l'union qui régnoit entre les deux époux, en même temps qu'elle sembloit devoir en assurer la durée. Le roi, que le cardinal de Fleury avoit élevé dans les maximes les plus rigides de la foi conjugale, fit assez l'éloge de son maître, en respectant scrupuleusement ses principes; l'habitude s'y joignit, et acheva ce que le devoir avoit commencé : d'ailleurs, la reine possédoit de bonnes et belles qualités, qui

étoient suffisantes pour couvrir de légers défauts qu'on pouvoit observer en elle.

Le roi fut longtemps sans concevoir la moindre idée défavorable à son épouse : quelques courtisans, assez lâches pour oser espérer des vices d'un roi ce qu'ils ne croyoient pas devoir attendre des vertus de son jeune âge, essayèrent longtemps de le corrompre ; l'indignation dont il paya leurs démarches, les couvrit de confusion ; un d'entr'eux lui faisant l'éloge d'une dame de la cour fort connue, dans l'intention de lui inspirer des sentimens pour elle, le roi lui répondit :

Le Duc de Richelieu.

La trouveriez-vous donc plus belle que la reine ?

Cette réponse inattendue et très-connue à la cour, déconcertant tous les projets, il fut impossible d'ouvrir la bouche sur cette matière ; cependant, une pareille constance n'étoit pas faite pour tenir bien longtemps à Versailles contre la force de l'exemple au

milieu d'une cour qui se corrompoit chaque jour. Quand dix ou douze années se furent écoulées sans qu'on remarquât aucun dégoût dans le roi, ni aucun penchant à la débauche, l'âge et les nombreuses couches de la reine donnèrent à celle-ci, et peut-être à tous deux, une froideur ou une indifférence dont l'amour ne s'accommodoit pas : la disproportion des années commençoit à se faire sentir de plus en plus ; mais l'estime que le roi avoit pour Marie Leczinska, estime justement due, soit qu'il la considérât comme la mère d'un grand nombre d'enfans chéris, soit qu'il fît attention à son excellent caractère et à sa piété, se soutint encore, et l'on imagina que ce ne fut pas sans combat et sans une répugance extrême, qu'il songea à se départir de ce qu'il lui devoit. Mais aussi, dès qu'une fois il eut franchi les barrières qui l'arrêtoient, il s'abandonna à tous les désordres que nous allons simplement indiquer ; et cependant, pendant la

durée de ces désordres, Louis conserva toujours pour elle extérieurement l'estime la plus parfaite : il est vrai que la modération de cette princesse ne lui permettoit que rarement de demander quelque grace ; d'ailleurs, sa conduite l'avoit rendu chère aux peuples, et lui avoit acquis l'amour de la cour, où il est si rare de voir rendre à la vertu la justice qu'elle mérite.

Lorsque le roi se laissa aller à ses inclinations, lorsqu'il ne cacha plus ses desirs, lorsqu'il prit le ton d'un maître qui veut être obéi, le cardinal de Fleury, qui connoissoit trop le monde et le caractère de son élève pour croire qu'il voulût se faire violence sur un point où peu d'hommes souffrent la contrainte, crut utile d'indiquer le sujet sur lequel le roi devoit arrêter ses desirs. Le jeune monarque ne s'étoit pas encore fixé; mais ses inclinations vagues tendoient à une liaison. Fleury pensa que la dame la plus facile seroit celle dont le roi s'accommode-

roit le mieux ; il crut aussi que la moins ambitieuse étoit la plus convenable à la cour : c'est ce qui lui fit dire, *Eh bien donc, qu'on lui fasse venir la Mailly!* Peu de dames se seroient défendues d'accepter le mouchoir, ou plutôt de ne pas se le disputer, le roi étant alors le plus bel homme de la cour, de la ville et peut-être du royaume. Le roi s'attacha peu à peu à Mme. de Mailly ; mais jamais maîtresse d'un roi ne tira moins de profit de son amant. Excessivement désintéressée, généreuse de caractère, elle ne demanda jamais rien pour elle ; c'étoit toujours en faveur des étrangers que couloient les graces dont elle étoit le canal : charitable, douce, affable, obligeante, ses qualités effaçoient la tache qu'elle avoit faite à son honneur ; et loin qu'elle songeât à s'enrichir, ce fut toujours avec une sorte de violence qu'elle reçut les petits présens que le roi lui faisoit.

Louis avoit à peine vécu quelques années,

mais fort modestement, avec Mme. de Mailly, et sans aucun scandale à la cour, qu'on vit arriver une de ses jeunes sœurs du couvent où elle avoit appris ce qu'étoit Mme. de Mailly à la cour : dévorée d'ambition, ayant un caractère opposé à celui de la favorite, se proposant de se faire aimer elle-même du roi, elle écrivit à sa sœur, à Versailles, lettres sur lettres, la priant de permettre qu'elle lui servît de dame de compagnie, de secrétaire, de lectrice. La bonne Mme. de Mailly, qui n'avoit dans l'esprit aucune espèce de malice, se laissa surprendre par la petite pensionnaire, qui vint s'établir à Versailles, et plut au roi, non par sa beauté, mais parce que ce prince avoit, dans ses convoitises naturelles, le goût des petites filles innocentes et de l'âge de douze ans. La jeune friponne, qui s'en avisa, fit si bien que le prince se dégoûta de Mme. de Mailly, et fit un enfant à la petite pensionnaire, à qui le roi fit épouser M. de Vintimille, à condition qu'il n'y tou-

cheroit pas ; et ce qu'il y eut de plaisant aux yeux des uns, et de scandaleux aux yeux de tous, c'est que l'archevêque de Paris, M. de Vintimille leur parent, donna au couple la sainte bénédiction. L'enfant provenu de ces amours est le jeune homme que nous appelons, quand il n'y est pas, le *Demi-Louis ;* il porte son baptistaire sur sa figure, comme tous les bâtards du roi, sans exception.

Il faut qu'on sache que les princes de la maison de Bourbon doivent être gouvernés impérieusement, mais avec adresse, par leurs maîtresses et leurs ministres. Mme. de Vintimille, qui avoit beaucoup de génie, de conduite et d'imagination, s'en avisa ; elle aperçut cette foiblesse particulière dans le caractère du roi, et elle en profita si bien, que le cardinal, précepteur et premier ministre, devint jaloux d'elle, au point qu'il eut la foiblesse de le manifester et de le faire avec un tel dépit, qu'on lui attribua la cause de la mort extraordinaire de Mme. de Vinti-

mille. Quoique les premiers chefs d'un État se croient tout permis, je ne crois pas que feu M. le cardinal de Fleury ait été capable d'une noirceur de cette sorte : on ne reprochoit à sa politique que trop de moralité, dans un homme d'État à la tête d'un royaume tel que la France. Sa réputation a cependant reçu un échec dans l'esprit de bien des gens, à la mort de Mme. de Vintimille.

Le roi, qui ne l'en croyoit pas capable, fut longtemps inconsolable ; il se cacha et pleura comme un enfant. Il revint cependant à Mme. de Mailly, qui, trop peu avisée, malgré l'exemple du passé, recevoit déjà, avec la même amitié, son autre jeune sœur, dans les appartemens même où la défunte avoit rendu le roi infidèle.

Mme. de la Tournelle avoit une figure régulière d'une grande beauté ; elle avoit encore des graces, et le beau ton du plus haut rang : le cérémonial de la cour, qu'elle pratiquoit avec soin, lui donnoit l'air d'une grande prin-

cesse; aussi le roi ne l'appeloit-il familièrement que sa *grande princesse*. M. le duc d'Agénois, aujourd'hui M. d'Aiguillon, qui en étoit éperdument amoureux, recevoit du duc de Richelieu, aujourd'hui maréchal de France, les leçons de l'intrigue suivie avec le roi, avec un art que ce célèbre courtisan sut conduire avec tant de graces et d'adresse. Des hardiesses ingénieuses avoient réussi à Mme. de Vintimille, pour se faire passer sa laideur et plaire au roi. La belle la Tournelle employoit la modestie; affectant un air langoureux et des fluxions qu'elle n'avoit pas. Elle avoit la coquetterie de cacher sa jolie mine sous une baigneuse que le roi relevoit comme pour l'admirer, et souvent pour l'embrasser, tandis que la menteuse le blessoit de ses beaux yeux étincelans. Après avoir ainsi ému le roi pendant quelques mois, voyant qu'il étoit tombé dans ses filets, elle fit la fière; le roi qui ne reculoit pas, tenta de vaincre; elle, de son côté, multiplioit les

obstacles et présentoit des inconvéniens auxquels le prince répondoit comme un monarque castillan, ou comme un prince de la cour et du siècle de François Ier. Le moment d'un refus éclatant ou des faveurs alloit arriver ; et ce fut alors que la marquise de la Tournelle offrit des conditions :

La première fut qu'elle seroit duchesse ;

La seconde, que sa sœur Mailly partiroit de la cour et se retireroit dans un couvent ;

La troisième, que le roi releveroit l'éclat de sa couronne, en allant à l'armée : elle craignoit que l'inaction et les amours du roi ne fussent nuisibles à son crédit, qu'elle vouloit rendre louable et paisible ;

La quatrième, qu'elle auroit une maison, et que le roi fourniroit ce qui seroit nécessaire à sa représentation.

Le roi accorda tout ce qu'elle voulut, et néanmoins elle résista encore à ses empressemens, au point qu'on est assuré qu'elle étoit déclarée maîtresse ; et cependant elle

ne l'étoit pas encore réellement. La cour étoit, dans ce temps, sur un ton plus réservé que celle de Louis XIV, tant le cardinal l'avoit mise sur le pied de la décence et de la dignité.

Une maladie dangereuse vint surprendre le roi à l'armée, pendant la faveur de Mme. de la Tournelle, alors devenue duchesse de Châteauroux. Les évêques et les Jésuites qui environnèrent le lit du roi, et des intrigues de cour, donnèrent à ce prince né religieux, des inquiétudes de conscience qui le portèrent à expulser loin de sa cour, par lettre de cachet et avec éclat, Mme. de Châteauroux, qui avoit été le trouver à l'armée. La reine se hâta d'arriver à Metz, où le roi se mouroit; elle menoit avec elle Mme. de Flavacourt, l'une de ses dames, qui avoit autant de sagesse que ses sœurs, Mailly, Vintimille et Châteauroux s'étoient permis de libertés avec Louis XV : en sorte qu'on observa que l'une des deux sœurs, la maîtresse

du roi, s'éloignoit de la cour quand Mme. de Flavacourt en approchoit avec la reine. C'étoit le plus bel éloge que les courtisans religieux pussent faire alors de Mme. de Flavacourt : on crut longtemps que sa vertu étoit simulée ; mais on a su que M. le duc de Richelieu l'avoit tentée avec esprit, comme Satan, et qu'elle résista à ses dangereuses insinuations.

Le roi, guéri de la fiévre maligne, et de retour à Paris, reçut, de Mme. de Châteauroux, une rose, une cocarde et un billet fort amoureux; le roi, qui l'avoit beaucoup aimée, alla la voir de nuit, et se raccommoda avec elle. Cet événement fit sur elle une impression de telle nature, qu'elle en mourut de mort violente. Le public, qui se repaît de tant de faussetés et de sottises, soupçonna qu'elle avoit péri comme sa sœur Vintimille, des effets du poison : le roi se trouva donc, non sans jouissances, mais sans favorites, car ce prince, né avec un tempérament violent, se livroit à des pourvoyeurs qui lui

procuroient des jouissances passagères qui ne satisfaisoient pas son caractère. Il faut au roi des plaisirs combinés avec l'amusement, seuls capables d'égayer l'ame de ce prince, trop souvent et naturellement plongée dans une mélancolie noire.

Louis, dans ces circonstances, écouta quelques femmes qui desiroient former des liaisons avec lui; Mme. de Lauraguais l'amusa quelque temps, pendant la faveur de ses sœurs. Après la mort de Mme. de Châteauroux, pendant que le roi parut se plaire dans les charmes de l'inconstance, elle reparut, comme plusieurs autres femmes qui prouvèrent que ce prince n'étoit ni difficile ni délicat dans ses choix, car il acceptoit les femmes de tout état qui lui furent présentées, sans excepter même les *petites grisettes*. Le duc de Richelieu, qui partageoit avec lui ses maîtresses, étoit celui des courtisans qui le servoit le mieux; il avoit près du roi un appartement favorable, et dans les petits sou-

pers qu'il lui donnoit, il ne manquoit pas d'appeler les femmes les plus propres à soutenir son crédit. On cita toutefois quelques présentations où son espoir se trouva déçu : je parle de Mme. du Portail et de Mme. de la Poplinière, auxquelles le roi ne voulut pas toucher ; celle-ci, quoiqu'avec de l'esprit, avoit des manières affectées qui blessoient le monarque. La première, quoique très-belle, avoit un ton bourgeois : et l'inconvénient, comme le contraste, étoient d'autant plus grands, que sa parure étoit plus riche et plus élégante : vêtue d'un simple corset, elle auroit eu le bonheur de lui plaire. J'ai donné à ces dames le titre de fameuses ; ceux de mes lecteurs qui en connoissent les raisons, me pardonneront une courte digression en faveur de ceux qui n'en sont pas encore instruits.

Mme. de la Poplinière étoit chanteuse à l'Opéra, et fut enlevée au théâtre par M. de la Poplinière, fermier-général, homme par

conséquent très-riche, qui l'épousa ; elle crut sans doute qu'elle ne pouvoit trop se hâter de le punir de sa folie, en se livrant à la galanterie.

Le duc de Richelieu étoit à la tête de ses nombreux favoris ; il avoit loué chez un tapissier un appartement attenant le sien ; et trouvé moyen de pratiquer par la cheminée une porte de communication qu'une grande platine déroboit à la vue. Une malheureuse disgrace, survenue entre Madame et une de ses femmes, découvrit cette ouverture, et le pauvre mari, au lieu de cacher sa honte en dissimulant son chagrin, raconta la singulière aventure avec toutes les circonstances.

A Paris, les rieurs ne sont pas pour les époux malheureux ; l'invention de la cheminée fut trouvée si belle, qu'elle attira une infinité d'éloges à Mme. de la Poplinière, à qui l'on en faisoit honneur. Son nom en devint si fameux, qu'on le donna à toutes sortes de choses ; il devint à la mode d'avoir des

jupes, des éventails et des coiffures *à la Poplinière ;* on alla jusqu'à imiter les cheminées *à la Poplinière.*

Quant à Mme. du Portail, femme du président de ce nom, l'entretien qu'elle eut avec le roi, quoiqu'il ne fût pas poussé aussi loin qu'elle l'auroit desiré, ce qu'elle attribuoit à l'excès d'un amour respectueux qu'elle crut lui avoir inspiré, fit naître une aventure divertissante. Mme. du Portail, jolie, mais d'une vanité extrême, se mit dans la tête qu'elle avoit fait la conquête du roi, et que le défaut seul d'une occasion sûre l'avoit empêché de lui en donner des preuves convaincantes. Elle se berçoit dans cette idée ravissante, lorsqu'à un bal masqué elle vit un homme qui, par ses airs, sa taille et sa voix, ressembloit si fort au roi, qu'on pouvoit facilement lui pardonner une méprise. Après avoir ôté son masque, elle se mit à le poursuivre et à l'agacer : cet homme, qui étoit de la garde du roi et qui la connoissoit

très-bien, profitant de son erreur, remporta sur elle tous les avantages qu'il put desirer. Le coup fait, elle osa affecter de rentrer en désordre dans l'assemblée, fort satisfaite de l'accolade qu'elle croyoit avoir reçue du roi; mais le garde-du-corps, qui ne se tenoit pas obligé de respecter une faveur qui ne lui étoit pas destinée, et qui trouvoit la pièce trop belle pour ne la pas divulguer, la suivit de près dans la salle, et raconta, à qui voulut l'apprendre, sa bonne aventure. (On trouvera un très-joli détail de cette histoire, dans les Bijoux indiscrets, page 239 du deuxième tome de l'édition *in*-12 en deux volumes.)

Quelque temps après, la même personne fut enveloppée dans une bien plus vilaine affaire : on l'accusa d'avoir, de concert avec sa cuisinière et son portier, avisé aux moyens d'empoisonner son mari ; cette accusation ne fut point soumise à un examen rigide, dont l'issue lui auroit peut-être été funeste. Le mari même consentoit d'étouffer entière-

ment l'affaire ; mais Mme. de Pompadour, qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir encore des vues sur le roi, profita du bruit, et obtint une lettre de cachet qui la renfermoit dans un cloître, à cause des soupçons qui étoient à sa charge.

L'amour seul se chargea de l'élargissement de *Madame la Présidente*. Il y avoit, dans le service de Mme. de Pompadour, un marchand de vin très-riche, nommé M. d'*Arboulin*, qui avoit été amoureux de Mme. du Portail avant son malheur ; croyant que son état présent la rendroit plus favorable à sa passion qu'elle ne l'avoit été dans ses beaux jours, il employa son crédit auprès de Mme. de Pompadour, qui, satisfaite de son triomphe, ne voyoit plus rien de redoutable à sa faveur, dans une femme perdue pour toujours dans l'esprit du public : elle accorda donc, avec l'air de la commisération, la liberté à Mme. du Portail, qui, séparée de corps et de biens d'avec son mari, récompensa le zèle de

d'Arboulin, en ne cachant pas sa reconnoissance ; elle vécut publiquement avec lui, disant à qui vouloit l'entendre, qu'il avoit tout ce qu'on pouvoit desirer dans un mari, comme mari ; *amour et zèle*, sans avoir les vices des grands ; *fausseté et impuissance*, Telles furent les deux femmes qui eurent l'honneur d'être présentées au roi, et la mortification d'en être refusées : c'est dans cette circonstance qu'il s'attacha à Mme. d'Étioles, de la manière que je vais le dire.

CHAPITRE III.

Anecdotes secrètes relatives à l'élévation de Mme. de Pompadour; Binet la procure au roi, qui la renvoie; Binet revient à la charge; elle devient plus puissante que jamais; elle s'attache à plaire au roi; elle le rend généreux; faveurs accordées à sa famille. Anecdote de Mme. Sauvé attachée au service du duc de Bourgogne, sous Mme. de Tallard. Anecdotes relatives à M. de Maurepas. Les fleurs blanches. Sa vanité.

Quand le roi eut ainsi tâté de tout, quand il eut voltigé d'objets en objets, il conçut un dégoût subit pour les petites courses de cette nature. Il trouvoit que, bien loin de donner de la vivacité à ses plaisirs, elles aboutiroient

à les dénaturer, à les corrompre. Un soir qu'il alloit se mettre au lit, il s'en ouvrit à Binet son valet-de-chambre du jour, et il lui fit connoître qu'il étoit las de voir si souvent de nouveaux visages, sans trouver une personne digne de le fixer. Il lui demanda s'il n'en connoissoit aucune qui pût répondre à ses desirs, et qui eût assez de mérite pour faire cesser un tel changement.

Binet, charmé de la confidence que lui faisoit le roi, l'assura qu'il connoissoit une personne qui ne manqueroit pas de lui plaire, que cette personne étoit sa parente, et qu'elle avoit toujours été amoureuse du roi, depuis qu'elle avoit eu, pour la première fois, le bonheur de le voir, nourrissant les sentimens les plus tendres pour la personne de sa majesté. Cette réponse excita la curiosité du roi, qui lui demanda le nom de cette personne; Binet tâcha de lui rappeler à l'esprit qu'il l'avoit vue dans ses parties de chasse dans le bois de Sennard,

et qu'il s'étoit déjà informé d'elle. Le roi qui s'en ressouvint très-bien, avoua qu'elle lui avoit plu autant qu'il fût possible de plaire, malgré l'attachement qui alors le retenoit auprès de Mme. de Châteauroux ; il ajouta qu'il seroit charmé d'avoir un entretien secret avec elle, et qu'il le chargeoit de lui en ménager l'occasion. Binet, avec ces instructions, se rendit le lendemain chez Mme. d'Étioles, et lui fit le récit de ce qui s'étoit passé ; elle accepta la partie avec un empressement égal à son ambition, et tout fut réglé sur-le-champ pour passer la nuit hors de chez elle, sans que son mari en prît ombrage.

A l'heure marquée, Mme. d'Étioles se trouva au rendez-vous ; le roi passa la nuit avec elle, et la renvoya, le lendemain matin, avec assez de froideur : il fut même long-temps sans en parler à Binet. On imagine le chagrin du confident, et le dépit de la maîtresse. Après s'être reposé avec tant de confiance sur le pouvoir de ses charmes ; après

avoir travaillé l'un et l'autre depuis tant d'années à construire un beau château en Espagne, il paroissoit s'écrouler; être réduite alors à croire que la jouissance n'a fait sur le cœur du roi aucune impression capable de faire renaître des desirs, quelle chute! quelle disgrace!

Plus d'un mois s'étoit écoulé dans cette indifférence, lorsqu'un soir le roi, s'adressant encore à Binet, lui demanda, en riant, ce que faisoit sa parente, et ce qu'elle pensoit de lui. Binet lui dit que Mme. d'Étioles ne cessoit de pleurer, qu'elle ne s'occupoit que de sa majesté, qu'elle ne songeoit qu'à elle, que son image étoit continuellement présente à ses yeux, jusque dans les rêves du sommeil.

Est-ce qu'elle pleure son péché? repliqua Louis XV.... *Pour parler franchement,* ajoute le roi, *je craignois qu'elle ne fût, comme les autres, livrée à l'ambition ou à l'intérêt, passion bien moins noble et*

beaucoup plus condamnable que l'ambition de plaire ; d'ailleurs, je peux bien dire qu'elle m'a plu ; je voulois aussi voir quel effet produiroient sur elle les marques apparentes de mon dédain. Binet étoit trop bon courtisan, et l'intrigue, dans laquelle son intérêt personnel se trouvoit engagé, lui étoit trop chère pour ne pas donner au roi toutes les assurances capables de rallumer sa passion, et de relever tous ses doutes. Il lui fit remarquer en particulier, que l'intérêt, cette vile passion des ames mercenaires, auroit d'autant moins d'appas pour elle, qu'elle se trouvoit des plus à son aise ; à quoi il ajouta, que toutes les apparences le portoient à croire qu'elle n'aimoit que le roi pour sa seule personne, et que toutes les autres considérations n'étoient pour rien dans sa passion.

Et bien, dit le roi, *si cela est, je serai fort charmé de la revoir.*

La visite ne rencontra pas de difficulté,

le roi la vit, et, cette seconde fois, l'entrevue eut des suites bien différentes de la première. Elle sut le captiver de façon qu'il n'attendit qu'avec une impatience extrême le moment qui la livreroit de nouveau à ses desirs. Dès-lors il la vit toutes les nuits, jusqu'à ce qu'enfin la conquête fut achevée, et qu'il ne vécut plus que pour elle.

Tout le monde croit que ces heureux succès furent en partie dus aux instructions de sa mère. Cette femme initiée dans tous les mystères de la galanterie, habile dans le métier des infidélités, possédoit en perfection l'art du plaisir. Ses leçons furent secondées dans sa fille, par les plus heureuses dispositions naturelles. Mme. Poisson mourut peu de temps après avoir vu la faveur de sa fille solidement établie, et la grande joie qu'elle en eut, contribua à abréger ses jours. Elle avoit travaillé toute sa vie à y réussir.

Mme. d'Étioles cependant ne pouvoit passer tant de nuits hors de chez elle, sans que sa vie

ne donnât de l'inquiétude à son mari, encore moins pouvoit-il ne pas s'alarmer en la voyant mettre de côté tous les égards et ne plus garder aucune mesure ; il ne tarda guère à être instruit de son malheur, et de l'amour de celui qui en étoit l'auteur. Comme il aimoit trop sa femme pour vouloir la partager avec un autre, cette découverte fut un vrai coup de foudre pour lui. Bien résolu de ne pas s'en tenir là, il commença à prendre le ton d'une personne offensée, et à user de la puissance d'un mari. Cela ne fit que hâter l'exécution des mesures qu'avoit pris le roi avec Mme. d'Étioles ; fière d'une protection qui lui étoit assurée, elle leva hardiment le masque, et après avoir arboré le pavillon ennemi, elle ne craignit pas d'aller chercher un asyle à Versailles. Le pauvre d'Étioles, abandonné de son épouse, et toujours fidèle et amoureux, jeta les hauts cris, et remplit l'Univers de ses plaintes. Il avoit tout tenté pour la faire revenir à son devoir, lorsqu'il

reçut un avis doux, sans lettre de cachet, qui le reléguoit à Avignon.

Forcé d'obéir, il se rendit au lieu de son exil. Là, toujours éperdument amoureux de sa femme, il se livra à des transports si violens, qu'il en eut une fiévre qui fit craindre pour ses jours; il en échappa pourtant, grace à la force de son tempérament, et aux vives remontrances de quelques amis, qui parvinrent à lui faire sentir toute la sottise qu'il y avoit à vouloir renoncer à la vie pour une épouse ingrate, qui, loin de pleurer sa mort, seroit la première à s'en réjouir. Douze mois passés à Avignon, donnèrent le temps à la réflexion de faire son effet.

Il se calma et travailla ensuite à se faire rappeler à Paris; ce qu'il obtint aisément sur les promesses qu'il fit de laisser aller les choses comme elles alloient, d'être content de tout, et de ne plus songer à revoir sa femme. A cette grace, si c'en est une, on ajouta d'autres avantages assez considérables pour le

contenter ; si tant est que les biens et les richesses puissent réparer la perte d'une personne qu'on aime. Les emplois dont il fut revêtu dans la finance, lui valoient plus de quatre cent mille livres par an, outre qu'on lui accordoit ce qu'il demandoit pour ses amis. Quoiqu'il ne vît jamais son épouse, il entretenoit toujours avec elle un commerce de lettres. Autant elle avoit aimé auparavant les spectacles, autant lui étoient-ils alors devenus indifférens, du moins elle n'y assistoit que très-rarement ; quand elle avoit envie d'y aller, elle ne manquoit pas d'en informer son mari, afin d'éviter de s'y rencontrer ; deux raisons l'y déterminoient : l'une étoit de ne pas attirer les regards curieux des spectateurs sur la conduite qu'elle tiendroit en pareil cas ; l'autre pouvoit être la honte d'être mise en parallèle avec un mari qu'elle avoit si cruellement outragé. Elle étoit bien avertie que le jour qu'elle s'y présenteroit, le public accorderoit des applaudissemens à

son mari : alors donc que la favorite connoît les propensions naturelles du Parisien, pourquoi ne le ménage-t-elle pas avec plus de soin ?

Mme. d'Etioles se voyant environnée d'ennemis dès le jour même de son entrée à la cour, comme favorite, s'étudia à se fortifier contre les dangers qui l'environnoient. Plaire au roi, étudier son caractère, fut sa première occupation ; fine et rusée comme elle l'étoit, elle l'eut bientôt pénétré. Profitant de ses découvertes, elle s'y prit si bien, que le roi fut convaincu qu'il ne trouveroit jamais une personne avec laquelle il pût passer des jours aussi tranquilles et aussi heureux. Elle avoit approfondi le foible du roi, en remarquant que, de tous les moyens qu'elle avoit à sa disposition, il n'y en avoit point de plus sûr que celui de lui faire passer le temps ; elle se fit un plan relatif à cette découverte.

Les rois, bien plus que le reste des hommes, sont exposés à devenir la proie de

la tristesse et de l'ennui. La malheureuse faculté qu'ils ont de se procurer des divertissemens, l'empressement extraordinaire d'une foule de courtisans uniquement occupés à les faire naître sous leurs pas, en épuisent bientôt le fonds, la source tarit, et le mal est sans remède ; de là vient qu'on les voit à peine au milieu de leur carrière, que déjà la plupart de leurs passe-temps ont perdu le mérite de la nouveauté. Il faut avoir l'esprit bien inventif pour en découvrir qui aient le bonheur de les satisfaire ; et plus encore pour rendre les charmes de la nouveauté à ceux que la jouissance a déjà rendu fades et insipides, en sachant les manières de les diversifier avec goût, et les présenter toujours sous une forme nouvelle.

A ces deux égards, Mme. d'Étioles étoit, sans contredit, la personne qu'il falloit au roi. Son impatience naturelle augmentoit l'ennui mortel qui le devoroit dans ses inoccupations et le faisoit soupirer après des

passe - temps : pouvoit - il s'adresser mieux qu'à elle pour parvenir à remplir le vide affreux dont l'idée le tourmentoit. Aux graces les plus touchantes de sa personne, secondées de tout ce qu'une éducation instruite peut donner de plus charmant, elle joignit un art, si nécessaire à Versailles, l'art de badiner dans un ton inconnu au roi et à la cour. Son adresse ne manquoit pas de donner du prix aux plus petites bagatelles ; personne n'avoit tant de grace qu'elle à raconter une histoire, ou les petits événemens de la cour ou de la ville. Elle chantoit, elle jouoit en maître de la plupart des instrumens : elle dansoit avec ces airs et cette légèreté de nymphe dont elle avoit toute la délicatesse et toute l'agilité : elle excelloit surtout dans l'art de déployer, toujours à propos, ses gentillesses, et de ne les faire paroître sur les rangs, qu'au moment favorable où elles pouvoient être mieux senties. Sa pénétration alloit jusqu'à découvrir le moment où cha-

cune d'elles cesseroit d'être agréable : elle ne l'attendoit pas. Déjà les décorations étoient changées, qu'on n'étoit pas encore revenu de la surprise et de l'admiration qu'elles avoient excitées.

Avec tant de talens pour plaire au roi et à ses favoris, pouvoit-il se faire qu'elle ne devînt pas l'oracle de toute la cour, en y jouant le personnage d'un nouveau Petronius arbitre ! Nul divertissement n'étoit réputé tel, s'il n'étoit de son invention, ou s'il n'avoit mérité l'honneur de son approbation. On vouloit que tout fût à la Pompadour dans ces petits soupers que le roi aimoit tant, et dont il avoit su bannir ce que le cérémonial a de gênant, au milieu de quelques personnes choisies, qui étoient alors ses amis bien plus que ses sujets. Dépouillé de tous les dehors de la majesté royale, il se livroit tout entier au plaisir de la voir animer cette troupe voluptueuse, et y répandre l'esprit de gaîté, car elle étoit l'ame et la vie de

toutes les petites parties; en un mot, le roi avoit tant de raison de croire qu'elle étoit nécessaire au bonheur de ses jours, que son cœur ne sentit plus les plaisirs de l'inconstance.

L'impression étoit si forte que rien ne coûtoit au roi, quand il s'agissoit de lui donner des preuves de son amour. On a vu les Bourbons dépenser beaucoup en magnificence; l'amour est aussi parvenu quelque fois à en faire des prodigues, mais la générosité ne fut jamais une de leurs qualités personnelles.

Louis *le Bien-Aimé* ne fait pas exception à ce caractère général de sa famille. Naturellement porté à l'épargne, on ne l'a point vu récompenser en roi les faveurs de ses maîtresses; c'est à Mme. d'Étioles, et à ses puissantes influences, qu'il étoit réservé de lever les écluses du trésor royal, et d'en faire couler les eaux sur elle et sur les siens.

Il lui donna d'abord un marquisat avec

titre de *marquise de Pompadour.* Poisson qui n'étoit son père que parce qu'il avoit épousé sa mère après avoir obtenu sa grace avant la faveur de sa fille, avoit été mis à son aise pour le reste de ses jours.

Son frère, qui n'étoit digne d'attention que parce qu'il étoit son frère, au moins du côté contre lequel la médisance ne peut former aucun doute, fut fait marquis de Vandière. Les courtisans, par un léger changement dans ce mot, le nommoient toujours monsieur *le marquis d'Avant-hier,* raillerie qui fut cause qu'il prit le titre de marquis de Marigny; la bonté du roi l'ayant mis en état d'acheter le marquisat de ce nom. Il avoit été fait auparavant directeur et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures du royaume, poste important dont les finances sont des plus considérables.

Toutes ces dignités ne lui donnoient pourtant pas le mérite nécessaire à cette place, surtout quand on jetoit les yeux sur la cir-

constance qui les lui avoit procurées ; aussi le vieux Poisson son père ne put-il s'empêcher de dire : *Pour ce qui est de ma fille, elle a de l'esprit, elle est belle, et elle mérite bien les égards du roi; mais que le roi fasse tant pour mon fils Charles, c'est une action impardonnable à mes yeux.* Le père Poisson en étoit jaloux.

Il est vrai que le roi, malgré sa tendresse, ne pouvoit se défendre de se moquer de Marigny. Quelques courtisans parlèrent un jour, en sa présence, de la promotion prochaine des chevaliers des ordres, nommèrent quelques-uns de ceux qn'ils croyoient devoir être honorés du cordon bleu, et mirent le jeune Poisson du nombre ; *non*, dit le roi, *c'est un trop petit poisson pour le mettre au bleu.* Cette saillie ne pouvoit guère être permise à un autre qu'au roi, et jamais on n'auroit osé la conserver, si un autre que lui l'avoit dite.

Mme. de Pompadour avoit su mettre le roi

dans le goût de donner libéralement, et il en contracta l'habitude. Il n'est pas rare de voir des gens donner par coutume ; et cette coutume est d'autant plus nécessaire vis-à-vis des personnes de basse extraction, que sans cela on perd aussitôt tout le mérite de ce qu'on a déjà donné, si un présent n'en amène un autre, et si le dernier n'est pas le garant de celui qui doit le suivre.

Quand on fait attention à la disproportion immense de ses prodigalités, et de l'objet qu'elles favorisoient, on est plus porté à les prendre pour une foiblesse de l'amour, que pour les marques d'une vertu royale, *de la libéralité*. C'étoit un fleuve dont les eaux acquéroient plus de forces de l'étroitesse de leur lit, et se précipitoient ensuite avec plus de véhémence. Elle pouvoit, à son gré, disposer de la bourse du roi, et elle en disposoit impitoyablement; outre les sommes immenses qui en sortoient pour fournir aux dépenses du train de vie où elle l'avoit em-

barqué, elle en tiroit de plus grandes encore pour elle-même. Cet argent, joint à ce qu'elle a retiré de la vente de sa protection, de la distribution des charges et des emplois, de mille autres moyens encore que la puissance royale remettoit dans ses mains, fut incalculable ; une partie se trouve dans les principales banques de l'Europe, le reste est plus sensible, puisqu'il a été employé en bâtimens, et à l'acquisition de tant de terres et châteaux.

A Paris, elle acheta un palais près les Tuileries, nommé l'hôtel d'Évreux, et ne le trouvant pas digne d'elle, elle le fit abattre pour en élever un autre à la place. Ce fut pour les Parisiens un déplaisir terrible, de voir le palais d'un prince dans les mains d'une maîtresse du roi, et d'une maîtresse tirée de la lie du peuple.

Quand on ôta l'enseigne où étoit écrit le nom de l'ancien hôtel pour y attacher celui de Pompadour, les murs du palais furent

couverts de pasquinades, de chansonnettes envenimées, et de satyres piquantes qui faisoient assez connoître les sentimens de la nation; une circonstance vint augmenter la rage du peuple, elle éclata.

Le Cours est un lieu où la noblesse et les personnes de distinction se promenoient en carrosse. Pour agrandir les jardins de l'hôtel on prit un morceau de cette belle promenade, ce qui fut regardé comme un vol fait au public. Elle y étoit autorisée par le consentement du roi; la populace s'attroupa cependant, et tomba sur les ouvriers chargés d'élever la muraille qui devoit enclorre le terrein; on fut obligé de recourir à la garde, pour les mettre à couvert de toutes insultes ultérieures.

Le palais qu'elle avoit à Versailles étoit magnifique : elle ne l'avoit pas acheté pour elle-même; logeant au château elle n'en avoit pas besoin; mais il falloit loger sa nombreuse suite; outre cela, le roi lui donna à

vie le château royal de Crecy. Il y avoit sans doute de l'indécence à faire un pareil usage des biens de la couronne, tout le monde en murmura : ce n'étoit pas tout, Mme. de Pompadour s'avisa un jour d'avoir une maison de plaisance ; le roi donna aussitôt les ordres de faire bâtir cette magnifique maison qui est sur la route de Versailles près de Sève et de Meudon, qui fut nommée *Belle-Vue*, à cause de la vue charmante qu'offrent l'horizon et les environs délicieux : cette position avoit séduit les sens et tenté la cupidité de la favorite. Pour y faire des jardins, plusieurs propriétaires furent tyranniquement forcés de céder leurs terres, au prix qu'on voulut y mettre. Cette oppression dut nécessairement mettre le comble à la sensibilité du peuple, qui déjà ne voyoit qu'avec le plus grand regret, les sommes énormes prodiguées à la favorite.

Cependant il devoit y avoir des difficultés presque insurmontables à prendre toujours

et à sucer son amant, sans déceler un esprit mercenaire livré au plus sordide intérêt : le génie supérieur de Mme. de Pompadour n'en rencontre aucune. Avec un caractère insinuant et capable de se plier à tout, avec des talens propres à faire fortune au théâtre et à la cour, que lui coûtoit-il pour prendre le caractère qu'elle vouloit ? Beaucoup moins qu'il n'en coûtoit à découvrir que tout étoit supposé, tout emprunté ; et son prêt étoit trop caché pour qu'il pût être découvert, et qu'elle manquât son coup. Sans paroître jamais rien demander, elle obtenoit toujours tout, et jamais on ne parvint à jouer mieux le désintéressement en faveur de l'intérêt ; mais si elle n'aimoit pas le roi, ou si elle se disoit ne pas l'aimer plus qu'elle ne l'aimoit en effet, n'y avoit-il pas une bassesse d'ame inconnue à la vraie passion, à mettre continuellement à contribution une personne aimée ; à profiter de sa foiblesse pour en obtenir des choses capables de ternir sa gloire

et de perdre sa réputation? Elle ne pouvoit s'excuser en prétendant cause d'ignorance ; la connoissance des motifs qui la faisoient agir, les cris perçans du peuple, qui devoient nécessairement venir jusqu'à elle, lui disoient trop le mal qu'elle lui faisoit, pour croire qu'elle n'en sauroit rien ; mais son cœur étoit sans pitié, comme l'étoit son amour : elle n'avoit de compassion qu'autant qu'il en falloit pour sauver les apparences, et si elle avoit eu de l'amour, cette belle passion n'auroit pas manqué de s'opposer à ses vues ; elle lui auroit laissé moins de liberté à employer la ruse : quelqu'usé que soit ce manteau, elle s'en couvroit toujours avec succès ; c'est que l'amour-propre de la personne vis-à-vis de laquelle on s'enveloppe, ne manque jamais de lui faire illusion.

Les rois sont, de tous les hommes, ceux qui sont les plus sujets à cette sorte d'éblouissement ; on diroit qu'ils ne sont nés que pour être les dupes de la flatterie. En fait d'amour

surtout, rien n'est si facile que de leur en imposer : fiers et jaloux du rang qu'ils occupent, il ne leur arrive que trop d'attribuer à leur mérite personnel les heureux succès qui ne sont dus qu'à leur dignité.

Le roi continua donc de s'enlacer de plus en plus avec Mme. de Pompadour; il s'étoit accoutumé à elle, et les bienfaits dont il la combloit, achevoient ce que la coutume ne pouvoit faire : c'est une de ces singularités du cœur humain, que celui qui donne augmente toujours, en donnant, les degrés de sentiment qu'il a pour la personne qui reçoit; on le remarque ici : plus la Pompadour recevoit, plus elle devenoit chère aux yeux du roi.

Versailles est, comme on sait, un des plus magnifiques palais de l'Europe; mais il est le moins habitable. On croiroit que sa magnificence n'a pu s'établir qu'aux dépens de sa commodité; rien n'est plus incommode que les distributions des appartemens, qui

sont en petit nombre et très-médiocres. La reine même et Mesdames de France y sont à l'étroit : les principaux officiers de la cour s'y voient réduits à habiter des entresols. Pour les appartemens de Mme. de Pompadour, ils étoient au rez-de-chaussée, immédiatement au-dessous de ceux du roi, auxquels ils ne le cédoient pas ; un escalier dérobé conduisoit de son dortoir à celui du roi, de façon qu'ils pouvoient se voir sans être obligés de traverser aucun appartement.

Tant de marques de distinction devoient nécessairement attirer à la personne qui les recevoit, une infinité d'ennemis, n'y eût-il que l'envie, dans une cour surtout où cette passion étoit capable de produire un effet pareil, et peut-être même un plus grand, si quelque mérite personnel venoit à donner plus de force à son venin.

Mais ici, l'envie n'avoit pas besoin de s'en mêler ! on avoit des motifs très-bien fondés de mécontentement. Passons sur le scandale ;

il ne pouvoit pas être plus grand dans une cour accoutumée, de longue main, à ces sortes d'événemens. Mais pouvoit-on y voir, sans indignation, une famille, aussi vile qu'inconnue, prendre le pas sur la noblesse la plus distinguée, et être comblée de bienfaits sans nombre? Toute la France en gémissoit; et les amis fidèles du roi, qui avoient le plus d'attachement pour lui, étoient les premiers à faire connoître leur dépit. Les courtisans même, cette lâche foule qui n'a pas, à Versailles, un sentiment en propre, puisqu'esclave du maître qui la gouverne, elle n'ose pas penser autrement que lui, les courtisans, dis-je, malgré que leur orgueil s'allie aisément avec la bassesse, se crurent offensés de ramper aux pieds d'une idole au-dessous d'eux, et cherchèrent à se venger, en redoublant de mépris et de haine contre elle et contre sa famille : en un mot, le mécontentement étoit général; et peu s'en fallut que Mme. de Pompadour n'en devînt la vic-

time ; l'événement qui sembloit devoir la perdre, et qui faisoit alors beaucoup de bruit, est trop digne d'attention pour qu'on le passe sous silence ; en voici quelques particularités.

Il y avoit une certaine Mme. Sauvé, femme d'un commis du bureau de M. d'Argenson, secrétaire d'État au département de la guerre, qui étoit au service de Mme. de Tallard, gouvernante de Monseigneur le duc de Bourgogne, fils aîné de Monseigneur le Dauphin, et qui alors n'étoit qu'un enfant. Un jour que ce jeune prince devoit être exposé à la vue du peuple qui accouroit en foule pour le voir, elle se trouva absente, et l'enfant fut mis dans un berceau exposé dans l'enceinte d'un grillage, pour le garantir de l'incommodité ou du danger qu'une foule trop empressée faisoit craindre.

Quand le monde fut retiré, Mme. Sauvé s'approcha du berceau, et en levant le prince, elle jeta un grand cri causé par un paquet

cacheté qu'elle dit y avoir trouvé. Ce paquet étoit adressé au roi, qui le reçut de Mme. de Tallard, à qui elle avoit eu soin de le remettre aussitôt. On l'ouvrit, et *outre quelques vers et des grains de bled qui faisoient allusion à la disette qui régnoit alors, on y trouva une lettre remplie de plaintes amères contre le roi, contre son gouvernement, et surtout contre sa vie scandaleuse avec Mme. de Pompadour. On le menaçoit d'un nouveau Ravaillac, s'il ne changeoit de conduite, et s'il n'avoit plus de soin de ses peuples.*

Quoique l'aventure mît le roi dans la plus grande colère, il fut bien moins sensible au contenu de la lettre qu'à la manière dont elle lui étoit parvenue.

Mme. de Pompadour savoit que d'Argenson nourrissoit contr'elle une haine mortelle. Il avoit eu l'indiscrétion ou la franchise de dire tout haut ce qu'il pensoit à son désavantage ; et ce n'étoit que par une espèce de mi-

racle, qu'en dépit de son pouvoir, il étoit parvenu à conserver et ses emplois et les bonnes graces de son maître.

Les soupçons ne manquèrent pas de tomber sur lui, et elle ne manqua pas de s'en ouvrir au roi; elle avoit des indices suffisans pour accréditer ses soupçons. La haine de d'Argenson étoit ouverte : Mme. Sauvé n'étoit pas seulement la femme d'un de ses commis, mais on la soupçonnoit encore d'être sa maîtresse; en un mot, elle parvint à rendre la chose si plausible, que le roi crut de bonne foi avoir pénétré le mystère : il alla jusqu'à donner des marques non équivoques de sa vive sensibilité, à son ministre d'Argenson; mais en mettant ce ministre en discrédit, elle faillit à ruiner elle-même sa fortune. La reine, les ministres, presque toute la cour, prirent parti contr'elle.

Il n'y avoit qu'une voix, que toute l'affaire n'étoit qu'une ruse de sa malice, qu'elle même, par ses agens, avoit fait le coup, pour

perdre une innocente qui n'avoit d'autre crime que celui de ne pas mieux penser d'elle qu'elle ne le méritoit. Les cris, aussi forts qu'unanimes, ébranlèrent la constance du roi, malgré la partialité extrême qu'il avoit pour elle. Mme. Sauvé, qui avoit trouvé le paquet, ou qui disoit l'avoir trouvé, fut soigneusement et rigoureusement examinée; les réponses qu'elle fit ne servirent qu'à rendre la chose plus obscure et plus compliquée. Quand on lui demanda comment il étoit possible qu'on eût pu mettre un paquet dans un berceau enfermé dans l'enceinte d'un grillage, et à côté duquel elle étoit, sans qu'elle remarquât la personne qui l'avoit fait, elle répondit que, dans le moment où elle croyoit que le paquet avoit été glissé, elle s'étoit senti presser la main; mais que, dans la foule, elle avoit regardé cela comme l'action d'une personne qui cherchoit ou à s'approcher du berceau le plus près qu'il fût possible, ou qui s'accrochoit à tout ce qu'elle pouvoit, dans

la crainte d'être renversée : elle ajouta même, que quand elle auroit eu lieu de redouter quelque chose d'extraordinaire, le mouvement avoit été si rapide et la presse si grande, qu'il ne lui auroit pas été possible de distinguer personne.

On lui répliqua, qu'une circonstance aussi singulière que celle de se sentir presser la main, ne pouvoit lui donner trop d'inquiétudes ; qu'au défaut d'une présence d'esprit suffisante pour démêler la personne qui l'avoit fait, elle auroit dû crier et demander le secours de la sentinelle, ce qu'elle avoit négligé de faire. Cependant, tout alloit bien, si sa conduite n'avoit pas servi à confirmer les soupçons qu'on avoit contr'elle. La nuit même du jour où cela s'étoit passé, elle dit à sa servante, en se couchant, que la personne qui avoit glissé le paquet dans le berceau ne seroit pas contente qu'elle ne l'eût fait mourir, parce qu'elle devoit vivre dans la crainte continuelle de se voir tôt ou tard

découverte et arrêtée ; mais qu'elle vouloit l'arracher à toutes inquiétudes à cet égard, et se soustraire elle-même à l'angoisse qui la tourmentoit, en se donnant la mort. La servante employa toute son éloquence pour la faire renoncer à un pareil dessein, et Mme. Sauvé fit semblant de se rendre à ses remontrances ; mais dès qu'elle fut sortie, elle avala du poison : les cris qu'elle poussa firent accourir la servante, qui, voyant ce que sa maîtresse avoit fait, mit l'alarme dans toute la maison. D'abord, on eut recours aux remèdes ; le contre-poison qu'on lui fit prendre auroit rendu inutile un poison beaucoup plus fort que celui qu'elle avoit avalé : ainsi sa vie fut mise en sûreté ; mais on remarqua quelque chose de si outré dans ses manières, et de telles simagrées, que tout cela prêta une nouvelle force aux soupçons qui étoient à sa charge : elle fut arrêtée et conduite à la Bastille, d'où elle n'est jamais sortie. On ignore quel examen elle fut obligée de subir

dans cette prison, quel tourment on lui fit souffrir, quel éclaircissement on en tira, et si on l'y a fait mourir ou non; ce qu'il y a de sûr, c'est que dès-lors on n'a plus entendu parler d'elle. Son mari s'étoit sauvé, au premier bruit de son saisissement; mais il ne tarda pas à revenir, après être suffisamment justifié.

Il est à croire que M. d'Argenson étoit entièrement innocent, puisque l'orage qui le menaçoit se dissipa si vîte, et qu'il regagna la première confiance du roi. Peut-être est-ce faire violence aux soupçons, que de les faire tomber sur Mme. de Pompadour; mais si elle étoit coupable, on ne peut attribuer la suppression du procès de la Sauvé, et la faveur qu'elle continua d'obtenir, qu'à l'ascendant qu'elle avoit sur l'esprit du roi, ascendant qui ne lui laissoit ni le vouloir de la punir, ni le pouvoir de l'abandonner. Cependant, une pareille foiblesse, où l'injustice à tant de part, est si incroyable, qu'on ne peut résister

à l'envie de la croire innocente. Cet orage n'ayant fait que l'ébranler pour l'affermir davantage, il ne fut pas plutôt passé, que le roi en fut plus amoureux que jamais. Bientôt toute la cour ressentit l'influence qu'elle avoit sur tout ce qui se faisoit. Nul écart n'étoit plus sévèrement puni, que la moindre marque d'un manque de respect à une personne que le roi se faisoit un plaisir d'honorer.

Ainsi elle avoit toutes les raisons du monde de triompher et de se féliciter d'avoir su choisir l'unique voie qui s'offroit de captiver le roi, et de s'en assurer la conquête. Il seroit à souhaiter que, pour le bonheur de l'humanité, son secret fût plus connu, et son exemple plus suivi qu'il ne l'est, sans pourtant qu'on en abusât. Quelque grand que soit le danger auquel les hommes seroient alors exposés, les femmes en profiteroient infiniment, et leurs desseins se verroient toujours couronnés par d'heureux succès.

Ce secret consistoit uniquement à saisir l'humeur du roi, et à prendre à tâche de s'y conformer en tout ; de là venoit qu'il ne trouvoit nulle partie de plaisir plus grande que d'être dans sa compagnie. Ce n'est ni la grande beauté, ni le grand esprit qui conduit à ce but ; c'est plutôt une sage discrétion qui ose sacrifier à la complaisance un esprit personnellement intéressé, qui surtout dans des bagatelles, dans des petits caprices, dans de folles passions, sacrifie toujours sa satisfaction à celle des autres. Un pareil moyen donnera toujours des avantages et plus grands et plus solides que cette opiniâtreté si ordinaire de vouloir tout faire à sa tête.

Fidelle à cette maxime, Mme. de Pompadour avoit fait l'heureuse expérience de sa solidité : à peine avoit-elle vécu quelques années avec le roi, sur le pied d'une maîtresse, qu'elle fut mise hors d'état de remplir ce qu'on regarde ordinairement comme le

point essentiel de cette condition ; un dérangement auquel son sexe est sujet, vint l'attaquer avec tant de force, que, pour éviter les dangereuses suites, qui n'étoient que trop à craindre, le roi fut obligé, de l'avis de ses médecins, de rompre tout commerce voluptueux avec elle, et quelque dur qu'il pût lui paroître d'y renoncer, il n'y eut pourtant pas de desir qui tînt contre l'idée du mal de sa maîtresse, et contre la crainte de se ressentir de ses suites.

Quel triomphe pour la Pompadour, dans l'état critique où elle se trouvoit ! Elle eut le plaisir de voir que sa faveur étoit fondée sur quelque chose de plus sûr que les attraits passagers de sa personne. Elle put connoître alors combien il lui étoit avantageux d'avoir su lier son esclave de tant de chaines, que même en brisant celle qui paroissoit la plus forte, il n'en étoit point d'un seul pas plus près de sa liberté. Toute la cour, et sans doute elle-même, s'étonnoient de la voir encore

posséder le cœur du roi, dans des circonstances qui naturellement pouvoient lui inspirer de l'indifférence ou du dégoût.

Cependant bien des motifs pouvoient concourir à lui faire garder ses fers. La passion dominante du roi pour des passe-temps qui ne pouvoient trouver plus de satisfaction qu'auprès d'elle ; les cercles ordinaires des princes où l'on remarque que la faveur produit des présens, ces présens une nouvelle faveur, et ces nouveaux degrés de faveur de nouveaux présens ; la coutume ; un certain esprit de contradiction qui se plaît à tromper les raisonnemens d'autrui ; l'extraordinaire d'une chose, et plus encore peut-être le faux orgueil du cœur humain qui s'opiniâtre dans l'erreur, parce qu'il craint de donner, en y renonçant, une preuve de sa foiblesse, toutes ces foiblesses expliquoient si bien ce paradoxe moral, qu'on ne s'étonna plus de le voir encore dans les fers. Bien loin d'avoir formé le projet de se mettre en li-

berté, le roi sembla chérir davantage son esclavage.

M. de Maurepas fut un des premiers qui se laissa tromper par les apparences; il en fut aussi une des premières victimes. Outre qu'il étoit ministre d'État, il avoit encore l'honneur d'être du nombre des courtisans intimes dans les bonnes graces du roi; il avoit été pour ainsi dire élevé avec lui, et à peine avoit-il été majeur, qu'on l'avoit employé dans les affaires. Un jour de fête à la cour, M[me]. de Pompadour présenta au roi un bouquet de roses blanches, ce qui fut raconté avec quelques nouvelles du jour, à M. de Maurepas, lorsqu'on étoit à l'habiller; mais il en rit, et se prit à dire, qu'il s'étoit bien imaginé que tôt ou tard M[me]. de Pompadour feroit au roi un présent de fleurs blanches.

Cette allusion fut relevée avec empressement par quelques personnes qui se trouvoient présentes, et elle courut toute la cour.

La pensée fut mise en vers, et on l'attribua à M. de Maurepas.

Aucun outrage ne pouvoit être plus sensible à Mme. de Pompadour, sa colère fut extrême, et le roi partagea sa sensibilité : dès-lors M. de Maurepas perdit en même temps sa charge et sa faveur ; et selon toutes les apparences, il les perdit pour toujours ; car il n'est aucun point où le caractère du roi soit mieux décidé qu'en celui de ne retourner jamais à ceux qu'il a une fois punis ou abandonnés. L'exemple de Chauvelin peut fournir un modèle de ce caractère roide et inflexible : cet habile ministre que le roi estimoit fort, fut disgracié par complaisance pour le cardinal de Fleury; il eut beau montrer dans la suite qu'il n'avoit aucun tort, il ne parvint jamais à rentrer en grace.

Renvoyer M. de Maurepas étoit une chose trop sérieuse et de trop grande conséquence, pour qu'on ne cherchât pas à colorer cette conduite : l'on n'osoit déclarer les vrais mo-

tifs qu'on avoit eus ; ainsi, on présenta quelques malversations, quelques négligences dans le département de la marine, où il occupoit la charge de ministre et secrétaire d'État. Le peuple, qui n'accordoit pas qu'il pût y avoir du vrai dans cela, ne fit que murmurer davantage, en voyant que des motifs aussi puissans n'avoient pu faire ce qui venoit d'être réservé à l'animosité de la Pompadour; d'ailleurs on est bien moins exposé à la cour à devenir la victime de ses crimes, que de ses vertus. Haïr Mme. de Pompadour étoit regardé comme une vertu.

Maurepas ne fut pas le seul qui donna l'exemple du danger qu'on couroit à l'offenser. M. de Rességuier, chevalier de Malte et officier de la garde du roi, fut encore plus malheureux. Il avoit fait un quatrain contr'elle, où la foiblesse du roi étoit si peu ménagée, qu'on auroit pu dire avec raison, qu'il avoit été puni pour avoir mal parlé de sa majesté, si, dans cette occasion, le roi

ne s'étoit pas fait un mérite auprès de sa maîtresse, de n'avoir vengé que sa querelle particulière. Le contenu de ce quatrain revenoit à dire, qu'un roi qui s'abaissoit jusqu'à tirer du néant la personne du monde la plus vile, pour l'honorer de son amour, ne pouvoit être susceptible que de bassesses.

On soupçonna d'abord le chevalier de Rességuier d'en être l'auteur. Sur le soupçon, on choisit le moment où il n'étoit pas chez lui, pour envoyer une garde à sa maison ; on fouilla dans ses papiers, et on trouva ce qu'on cherchoit. Un brouillon chargé de biffures, et écrit de sa main, déposa contre lui, et servit à prouver qu'il étoit l'auteur de la pièce. Si on n'avoit trouvé qu'une copie mise au net, quoiqu'écrite de sa main, elle n'auroit rien prouvé contre lui ; il auroit toujours pu s'excuser, en disant que ce n'étoit qu'une simple copie ; mais un original, et un original biffé, étoit une preuve qu'il n'étoit guère possible d'éluder ; il fut condamné à passer

ses jours dans l'étroite cage de fer du Mont Saint-Michel : punition mille fois plus grande que le dernier suplice ; cette cage est un carré où le prisonnier ne peut se tenir ni de bout ni s'étendre : il ne lui reste d'autre position à prendre que de s'asseoir, et de rester continuellement assis (1).

Il passa sept années dans cet incommode et malheureux état, et les instantes prières de l'ordre de Malte ne lui procurèrent d'autre soulagement, qu'un échange avec l'étroite prison du château de Pierre-en-Cise, où il lui fut permis d'étendre et de faire usage de tous ses membres. Il n'avoit pas été longtemps dans sa nouvelle prison, que, le croi-

---

(1) Nous avons vu depuis peu l'art des tortures se perfectionner en France : le directoire imagina des cages de fer ambulantes pour le service de ses déportations. Voyez, dans le Moniteur, mes instantes réclamations pour recouvrer dom Patouillot, historien de son ordre, renfermé dans une cage de fer, à Cîteaux, par ordre de l'abbé. (*Moniteur, année 1790, n°. 185.*

ra-t-on ! Mme. de Pompadour, se piquant de grandeur d'ame, lui procura son élargissement, avec la permission de retourner à Malte. Il ne perdit que le poste qu'il avoit occupé dans l'armée ; et on dit généralement, qu'avant de quitter le royaume, il s'en fut auprès de Mme. de Pompadour, pour lui faire ses remercîmens : démarche qui le rendit indigne de la pitié que ses souffrances lui avoient méritée, même à la cour.

Nous avons dit que Mme. de Pompadour, devenue invalide, se trouvoit hors d'état de faire son service ; cela ne l'empêcha pas de concevoir de la jalousie du roi, tant elle étoit peu disposée à se rendre justice à elle-même ; un coup-d'œil, un regard, la moindre marque qu'une personne lui plaisoit, tout l'inquiétoit, et quoiqu'elle cherchât à dissimuler son chagrin, elle laissoit toujours entrevoir quelque sollicitude.

Quand Mme. de Brionne vint, pour la première fois, à la cour, on crut que ce n'étoit

pas sans dessein de plaire au roi, qui ne cessa plus de fixer cette nouvelle et jeune beauté. Un soir, voyant ce charmant objet, en soupant, il dit avec quelque transport, en présence de la Pompadour, que jamais il n'avoit vu une si belle personne, déclaration qui jeta la favorite dans la plus cruelle inquiétude. Pour s'opposer de bonne heure aux suites qu'elle redoutoit, elle eut soin de faire insinuer au prince Charles de Lorraine (ce n'est pas le frère de l'empereur), que la vertu de l'épouse de son neveu couroit le plus grand danger. Le prince, vieux rigoriste sur le point d'honneur, n'eut aucun repos qu'il n'eût persuadé à M. de Brionne son neveu, de faire quitter incessamment la cour à son épouse.

On a vu, dans le cours de cette histoire, Mme. de Pompadour occupée de remplir ses coffres-forts avec toute l'avidité naturelle à l'état d'où le roi l'avoit tirée, puisqu'elle étoit la femme d'un financier. Elle auroit

cru n'être satisfaite qu'à demi, si elle s'en fût tenue à l'amour ; il falloit encore qu'elle trahît la bassesse de son origine, par cet orgueil et cette vanité auxquels il est si facile de la reconnoître ; elle avoit trop d'esprit pour ignorer ce qu'il y avoit contr'elle dans elle-même ; et elle n'en avoit pas assez pour voir que le titre de maîtresse du roi, bien loin de rien couvrir, ne faisoit que donner plus d'éclat à ce qui étoit à sa charge. Elle ne remarquoit pas qu'en se donnant tant de peine à se placer dans un point qu'elle croyoit trop au-dessus du mépris, elle ne travailloit qu'à donner un signal plus sûr, auquel tout le monde se rassembleroit ; ou ces réflexions étoient au-dessus de sa portée ; ou, ce qui est plus raisonnable, elle étoit contrainte à plier devant la petitesse naturelle de ses passions.

On ne finiroit jamais, si on vouloit rapporter les preuves qu'elle a données d'un orgueil qui tant de fois a été l'objet de la risée

de la cour, et en particulier de ceux des courtisans qui montroient le plus de complaisance à s'y conformer : quelques exemples en feront foi.

Rien n'est plus propre à faire connoître la haute idée qu'elle avoit d'elle-même, que le cérémonial qu'elle avoit introduit en sa faveur dans la chambre où elle recevoit ses visites, lorsqu'elle étoit à sa toilette où elle ne voulut jamais souffrir que son fauteuil. C'étoit une sorte de grace qu'elle accordoit au roi, quand il venoit la voir, que de lui faire donner une chaise; pour les princes du sang, les cardinaux, et quelques autres personnes de la première distinction, n'osant s'asseoir devant eux sans leur offrir une chaise, parce qu'elle ne croyoit pas pouvoir le faire impunément, elle les recevoit debout, et ne s'asseyoit qu'au moment où ils se retiroient.

Le marquis de Souvré étant un jour à sa toilette, et ne trouvant pas de chaise, s'assit sur un des bras de son fauteuil, et continua

à s'entretenir comme auparavant. Mme. de Pompadour enrageant de la familiarité, s'abandonna à l'accès de sa fureur, et alla se plaindre au roi, de l'outrage qu'elle avoit reçu de Souvré. Le roi saisit la première occasion qui se présenta d'en parler à M. de Souvré. *Sire*, lui dit le marquis, *j'étois diablement las, et ne sachant où m'asseoir, je me suis aidé comme j'ai pu*. Cette réponse cavalière fit rire le roi, et comme il avoit le bonheur d'être une espèce de favori, l'affaire en resta là; sans cela, une triste expérience n'auroit pas manqué de lui apprendre qu'on ne s'assied pas impunément sur les bras du fauteuil de la Pompadour. Une anecdote semblable arriva au prince de Beaufremont.

Voulant trancher de la grande princesse, et avoir un gentilhomme à son service, elle choisit un jeune homme d'une des meilleures et des plus anciennes familles de la Guienne, nommé d'Inville, et tout le monde fut dans

l'embarras de décider lequel des deux l'emportoit, ou de la vanité de la maîtresse, ou de la bassesse du jeune gentilhomme.

Elle avoit un maître-d'hôtel nommé Collin, et elle ne le crut pas digne de la servir sans la décoration du cordon de quelqu'ordre. Peu de Princesses auroient conçu une semblable idée; mais elle étoit d'une autre condition que celles à qui les droits du sang donnent les plus éminentes qualités. Elle conçut non seulement cette idée, mais son crédit auprès du roi vint encore à bout de la mettre à exécution, et Collin fut fait maître-des-comptes de l'ordre royal et militaire de Saint Louis.

Cet ordre a été institué en faveur des officiers de terre et de mer qui se sont distingués par leur valeur, ou par l'ancienneté de leur service; Collin, simple domestique, et rien de plus, n'avoit par conséquent aucune qualité qui pût l'y faire entrer. Il est vrai que cette charge de maître-des-comptes ne le

faisoit pas chevalier de Saint Louis ; mais elle produisoit à-peu-près le même effet, en lui permettant de porter la croix et les autres marques de l'ordre. Ainsi, Mme. la marquise de Pompadour, aux yeux de qui les dehors valoient toujours la réalité, avoit la satisfaction de voir derrière sa chaise les apparences d'un chevalier de Saint Louis, avec sa croix et la serviète sous le bras. Quand elle auroit voulu jeter un ridicule sur l'ordre, elle n'auroit pu s'y prendre mieux.

C'est ainsi que le gouvernement, pour mettre en discrédit la toile de la Chine, que nous vendoient les Anglais pour ruiner nos manufactures, ordonna, sous Louis XIV, que le bourreau seroit obligé d'en porter chaque fois qu'il pendroit quelqu'un.

CHAPITRE IV.

INSTALLATION de Mme. de Pompadour aux honneurs du Tabouret. Anecdotes relatives au Dauphin et à Mme. de Pompadour ; le roi punit le Dauphin pour plaire à Mme. de Pompadour. Anecdotes relatives au roi, à la reine, et à Mme. de Pompadour ; elle desire d'être nommée dame du palais de la reine.

SA vanité croissant toujours comme son crédit, il n'y avoit plus rien qui pût la contenter que les honneurs du Louvre ; ces honneurs consistent principalement à prendre le Tabouret, à s'asseoir en présence de la reine, à lui être présentée pour en recevoir un baiser. C'est en cela que consiste la cérémonie d'installation.

Il y avoit une très-grande indiscrétion, de la part de Mme. de Pompadour, à faire une pareille demande; elle ne devoit pas ignorer ni sa naissance, ni les sentimens de la reine à son égard, et elle pouvoit aisément soupçonner qu'elle ne la verroit pas d'un bon œil. Cependant un excès de complaisance ne permit pas à cette vertueuse princesse des oppositions contre les volontés du roi; tout céda aux ordres et au crédit supérieur de la candidate, tout fléchit, jusqu'à l'étiquète de la cour, qui n'accorde cette prérogative qu'à des duchesses; car elle répondit aux objections, que sa qualité de maîtresse du roi, étoit la base de ses prétentions, s'autorisant de l'exemple de Mme. de Montespan, qui avoit obtenu les mêmes honneurs de Louis XIV. Elle assura qu'il n'y avoit rien de criminel dans son commerce avec le roi; que tout se réduisoit à *un amour platonique*, à une communication de la raison et du sentiment, et il ne se trouva personne assez impoli,

pour dire que sa continence étoit trop peu volontaire pour pouvoir être alléguée en sa faveur.

Tout ne fut pourtant pas également satisfaisant dans sa réussite. Au millieu de son triomphe elle essuya de ces mortifications qui font tant de plaisir dans les cours ; elle fut présentée au Dauphin pour être embrassée, selon les lois du cérémonial, et le Dauphin qui la détestoit, en lui présentant une joue pour la baiser, tira la langue, et donna encore quelques autres marques du mépris qu'il avoit pour elle.

La Pompadour ne put le remarquer, mais ne tardant pas à l'apprendre, elle pensa en crever de rage, et, dans son transport, elle courut chez le roi pour lui en faire part ; elle lui raconta la manière ignominieuse dont elle avoit été reçue, et ne manqua pas de la représenter sous les traits les plus hideux, et sous les couleurs les plus noires que la passion put lui suggérer ; elle finit

par faire entendre qu'elle étoit résolue de quitter la cour, plutôt que de s'y voir exposée à des avanies semblables.

Le roi pénétré de colère contre le Dauphin, crut que manquer de respect à Mme. de Pompadour, c'étoit lui en manquer à lui-même. Il épousa cette querelle, et le lendemain que le Dauphin s'apprêtoit à lui venir faire sa cour, il lui fit donner ordre de se rendre à son château de Meudon. La reine, les ministres, presque toute la cour prièrent pour lui ; le roi resta inflexible, il ne voulut point entendre parler d'accommodement, qu'à condition que le Dauphin iroit en personne chez Mme. de Pompadour, pour nier publiquement ce qui étoit à sa charge. Le Dauphin se soumit : il déclara, en présence de plusieurs personnes, que ce qu'on lui avoit rapporté étoit faux, et qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on lui avoit imputé.

La Pompadour reçut cette déclaration comme auroit pu faire la princesse la plus

gracieuse, elle y répondit avec la même vérité, qu'elle n'avoit ajouté aucune foi à tout ce qu'on lui avoit dit à ce sujet. Mme. de Pompadour porta ses complaisances jusqu'à graver elle-même le portrait du Dauphin ; tel fut le dénouement de cette scène comique.

Le Dauphin fut blâmé de s'être voulu abaisser à un tel point ; mais ceux qui le blâmèrent, ne firent peut-être pas réflexion à la double obligation que lui imposoit sa qualité de fils et de sujet. S'il y avoit de la faute dans cette punition, elle étoit sans contredit beaucoup moins grande dans celui qui obéissoit, que dans celui qui l'avoit ordonnée.

La Pompadour ayant ainsi réussi à obtenir les honneurs du Louvre, elle ne fut pas encore satisfaite ; enflée de ses succès, elle en devint plus entreprenante, elle crut pouvoir employer son crédit à faire de nouvelles tentatives, et se mit dans la tête d'être dame du palais de la reine : honneur qui n'est accordé qu'aux dames les plus distinguées par

la naissance, le rang et la dignité. La reine s'étoit rendue sans résistance dans l'affaire des honneurs du Louvre ; mais elle auroit été censée avoir perdu toute sensibilité, si elle avoit vu avec indifférence qu'on la forçoit de recevoir dans sa maison une personne qui lui étoit si désagréable ; cependant elle ne fit d'autres remontrances que celles qui pouvoient se concilier avec sa condescendance extrême aux volontés du roi ; remontrances qu'elle croyoit suffisantes, puisqu'elles étoient restreintes par la volonté absolue du roi.

Laissant donc d'un côté toutes les autres raisons qu'elle avoit, raisons très-justes, mais par là même plus capables de déplaire au roi, elle se contenta de représenter avec une courageuse douceur, « *qu'il y auroit*
» *trop d'indécence pour elle, à accorder*
» *cette place à une personne qui vivoit dans*
» *une frauduleuse séparation de son mari,*
» *n'osoit pas même s'approcher des autels*

» *pour y recevoir la communion ; qu'elle ,*
» *pour sa personne , ne trouvoit rien à dire*
» *à l'innocence de son commerce et de ses*
» *liaisons avec le roi ; mais que cela ne ré-*
» *paroit nullement la brèche que faisoit*
» *Mme. de Pompadour à sa réputation ,*
» *puisque , malgré qu'elle fût mariée , elle*
» *vivoit comme si elle ne l'étoit pas , sans*
» *remplir aucun des devoirs d'une femme*
» *qui ne doit être que dans la maison de*
» *son mari.* » Elle ajouta : « *que sa majesté*
» *pouvoit ordonner ce que bon lui semble-*
» *roit , qu'elle se feroit toujours un devoir*
» *d'obéir ; mais qu'elle espéroit que lui-*
» *même auroit trop d'égards pour la famille*
» *royale , pour lui faire un affront pareil ;*
» *que la place en question exigeoit un hon-*
» *neur trop peu équivoque et trop délicat ,*
» *pourqu'on la donnât à une excommuniée*
» *qui n'osoit pas même prétendre au bien-*
» *fait général de la communion des Pâ-*
» *ques.* »

Le roi qui, d'un côté, se faisoit un scrupule de désobliger la reine, et de renverser l'ordre une fois établi ; mais qui, de l'autre, ne pouvoit se résoudre à donner un refus à Mme. de Pompadour, fut dans un embarras cruel sur le parti qu'il avoit à prendre : il ne voyoit aucun jour à lever l'objection de la reine, dont il sentoit tout le poids et toute la force.

La reine s'y tenoit fortement attachée, d'autant plus que c'étoit la seule qu'il étoit impossible de mal interpréter ; la malice la plus décidée n'auroit pu, quelqu'effort qu'elle eût fait, lui prêter les moindres vestiges d'une offense.

Mme. de Pompadour elle-même, malgré la fécondité de son génie, se crut sans ressource vis-à-vis d'un obstacle qui lui paroissoit insurmontable ; que faire dans ce cas-là ?

En effet, en continuant de vivre dans une séparation désordonnée d'avec son mari, elle

n'osoit aller à l'autel faire ses Pâques. Deux raisons pressantes lui défendoient d'en approcher : la crainte d'en être repoussée d'une façon peu agréable, ou bien le déplaisir d'entendre le monde crier à la profanation; et quelle profanation! la plus cruelle et la plus impardonnable de toutes; une profanation inspirée par l'orgueil, et exécutée par l'irréligion. Une pareille hardiesse n'avoit pas réussi au régent.

Le chemin étoit donc fermé à ses espérances; vouloit-elle retourner à son mari, à un homme de peu d'importance? cette démarche ne l'aidoit point. La simple femme de M. d'Étioles ne pouvoit aspirer à l'honneur d'être dame du palais.

Cependant, la honte qu'elle eut du coup manqué, et déjà connu des courtisans, avoit fait un plaisir si extrême à ses ennemis, qu'il n'augmenta pas peu son chagrin et son inquiétude. Le roi en conçut toute la douleur, et la cour toute la joie imaginable. Cepen-

dant, quelqu'insurmontable que parût l'obstacle qui dérangeoit ses vues, Mme. de Pompadour trouva enfin moyen de le lever; elle écrivit à son mari, M. d'Étioles, une lettre en style de Madeleine pénitente, dans laquelle elle l'assuroit « *qu'elle avoit pleuré*
» *l'injustice dont elle s'étoit rendu cou-*
» *pable envers lui, et qu'elle se repentoit*
» *sincèrement de tous les déréglemens de*
» *sa vie. Je reconnois mon tort,* lui disoit-
» elle, *et je veux le réparer. Déjà le point*
» *capital de ma faute a cessé, il ne me reste*
» *plus que d'en faire cesser les apparen-*
» *ces, ce que je souhaite ardemment; je*
» *suis résolue d'effacer par ma conduite à*
» *venir, ce qu'il y a d'irrégulier dans ma*
» *conduite passée. Reprenez-moi, vous*
» *ne me verrez plus occupée qu'à édifier le*
» *monde par l'union où je vivrai avec vous,*
» *autant que j'ai pu le scandaliser par ma*
» *séparation.* »

Tandis qu'elle étoit à écrire cette lettre,

le prince Soubise se rendit chez M. d'Étioles, et lui fit connoître qu'en quelques heures on lui remettroit une lettre de Mme. de Pompadour, qu'à la vérité il lui étoit libre de faire ce qu'il voudroit, et qu'on ne prétendoit pas forcer sa résolution ; puisqu'au contraire on vouloit que sa réponse fût entièrement libre ; mais qu'il lui conseilloit, en qualité d'ami, de ne point accepter les offres contenues dans la lettre ; que si il le faisoit, il ne manqueroit pas de désobliger le roi ; qu'ainsi il devoit bien songer à ce qu'il feroit dans cette circonstance.

Pour donner plus de poids à ce conseil, on lui remit une ordonnance du roi, portant augmentation dans ses droits de finance; cette augmentation étoit très-considérable. M. d'Étioles, en qui le temps et la réflexion étoient venus à bout d'éteindre sa forte passion pour sa femme ; M. d'Étioles qui, rendu à la raison, avoit au moins changé son amour

en indifférence et en mépris ; M. d'Étioles qui ne devoit pas ignorer ce que le monde savoit, je veux dire que l'état de son épouse la lui rendoit aussi inutile qu'elle l'étoit au roi ; M. d'Étioles enfin, répandu dans un cercle de maîtresses, auroit été bien embarrassé de la reprendre, quand même on auroit fait moins d'instance, et quand même son refus n'auroit pas été si bien payé; d'ailleurs, peut-être étoit-il bien aise d'avoir une bonne occasion de se venger en quelque façon du roi, en lui laissant sur les bras le meuble inutile ou incommode que le prince lui avoit enlevé, dans un temps où il pouvoit dire avec raison, qu'il n'avoit pas voulu la ravoir.

Il ne se défendit contre ce qu'on exigeoit de lui, qu'autant qu'il le falloit pour accroître le mérite de sa complaisance, et pour sauver les trop fortes apparences de son mépris envers une personne dont il pouvoit tout espérer et tout craindre ; en un mot,

le prince de Soubise eut lieu d'être très-content de sa commission.

M. d'Étioles reçut donc, ainsi qu'on l'avoit prévu, la lettre de Mme. de Pompadour, et y répondit conformément aux instructions qu'il avoit reçus.

D'abord il la félicitoit d'être revenue à des sentimens plus dignes d'elle ; il lui témoignoit ensuite l'excès de la tristesse où l'avoit plongé sa séparation d'avec lui ; il disoit que la plaie qu'avoit fait cette séparation étoit trop profonde pour pouvoir être guérie, qu'il oublioit pourtant volontiers son tort, et le lui pardonnoit sincèrement, mais que sa résolution étoit prise de ne plus habiter avec elle, qu'il ne la reprendroit jamais, et qu'elle auroit tort de s'y attendre ; quoique conçu dans les termes les plus mesurés, les plus polis et les plus respectueux, le refus étoit clair, et aussi clair qu'on pouvoit le souhaiter.

Munie de ces pièces justificatives, d'une copie de la lettre qu'elle avoit faite, et de la réponse de son mari, elle s'en fut en instruire tous ceux qui prenoient part à ce qui la regardoit. « Elle avoit péché il est vrai, » mais elle s'étoit aussi repentie ; on ne pou- » voit plus lui reprocher de ne point vivre » avec son mari, puisqu'il n'avoit pas tenu » à elle d'y retourner ; elle s'y étoit offerte, » mais elle avoit été refusée. » Ainsi, au lieu d'un évêque, elle en trouva vingt disposés à lui accorder l'indulgence plénière, et à la conduire eux-mêmes aux autels pour y participer aux mystères de la religion par la communion. Les Jésuites seuls se partagèrent là dessus d'opinion, se souvenant bien de ce qui en étoit arrivé du temps de Louis XIV.

Ce manége, où la religion étoit si évidemment jouée, ne trompa personne à la vérité ; mais il eut tout son effet, l'obstacle princi-

pal qui l'empêchoit de marcher à la suite de la reine, fut levé, et cette princesse, accoutumée à céder, ne fit plus aucune opposition; elle se contenta de dire en riant : « *il* » *ne me convenoit pas d'alléguer mes rai-* » *sons, et vous vous êtes autorisée de mon* » *silence, pour m'ôter mon prétexte.* »

Tout ce qu'il y avoit de bien intentionné à la cour, soupiroit de cette nouvelle preuve de la puissance et de l'ambition sans bornes de la marquise ; cependant il faut avouer qu'elle se comporta toujours envers la reine avec tout le respect et toute la soumission qu'elle lui devoit.

Il ne lui étoit pas possible d'en agir autrement; elle connoissoit les sentimens du roi, et savoit par conséquent, que sa délicatesse iroit infailliblement jusqu'à s'offenser de la moindre ombre d'une insulte faite à la reine, soit d'une façon, soit d'une autre ; elle n'ignoroit pas que toute sa faveur ne la mettroit pas à couvert de son juste mécontente-

ment, si la reine venoit à porter des plaintes contr'elle. L'art valant ici la nature, elle se fit un mérite de son intérêt, et de ce qui, à parler juste, étoit bien plus la vertu du roi que la sienne propre.

CHAPITRE V.

Sources de la haine conçue par Mme. de Pompadour contre les Jésuites. Raisons qui la portent à faire ses Pâques et à fréquenter les Sacremens; elle s'adresse au P. de Sacy, Jésuite. Ressentiment de la Compagnie de Jésus. Tergiversations du P. de Sacy. Fureurs de Mme. de Pompadour contre lui et contre sa Compagnie.

Avant de réussir dans l'affaire de son installation dans la charge de Dame du Palais, Mme. de Pompadour avoit imaginé de négocier avec le Clergé une absolution, pour pouvoir faire ses Pâques et donner à la reine, à cet égard, toutes les satisfactions que pouvoit desirer cette princesse, quand elle demandoit que Mme. de Pompadour, suivant

l'étiquète, fût obligée de prouver qu'elle étoit chrétienne, et qu'elle remplissoit les devoirs de sa religion.

Obtenir une absolution n'étoit pas une affaire bien difficile pour Mme. de Pompadour : il ne manquoit pas d'ecclésiastiques, dans Paris, disposés à lui en accorder une ; mais Mme. de Pompadour ne vouloit pas une absolution d'un confesseur obscur : elle savoit qu'on n'auroit pas manqué de dire, à la cour ainsi que dans la capitale, ce qu'on avoit dit du régent, dans une pareille circonstance, lorsqu'il communia dans sa paroisse, à Saint-Eustache. Elle étoit d'ailleurs très-instruite des principes généraux du Christianisme et des obligations que lui imposoit la religion : elle avoit à craindre qu'on ne criât au sacrilége le jour même qu'on la verroit communier; et il est bien assuré que si elle se fût donné cette permission avec solemnité, et sans avoir un confesseur très-connu, mille cris, mille couplets auroient

chanté et la pénitente, et l'absolution, et le tabouret. Mme. de Pompadour, qui voyoit assez juste à cet égard, s'imagina d'avoir un confesseur dans le grand genre, de l'avoir en titre, et de le prendre comme le roi, chez les Jésuites, dont la prérogative la plus honorable consistoit à diriger, en France, la conscience des rois, ou du moins d'en avoir le droit et le titre, en qualité de confesseurs. Mme. de Pompadour ne calculoit pas mal sur la responsabilité attachée à une absolution, en la négociant avec un Jésuite; par là, elle rejetoit sur une Compagnie célèbre, puissante et accréditée, toute la culpabilité résultante d'une indulgence de cette nature. Le prince de Soubise, son complaisant, se chargea et du choix du Jésuite, et de la négociation préliminaire : il préféra, pour cette opération, le P. de Sacy, et alla lui-même le prendre dans la maison professe.

Le P. de Sacy étoit un personnage très-remarquable dans sa Société, par la douceur

de son caractère, et par ses principes opposés à la sévérité. Il étoit né gentilhomme, et après avoir été appelé à des emplois distingués dans sa Compagnie, il étoit devenu procureur-général des missions. Le prince de Soubise lui fit entrevoir que du confessionnal de Mme. de Pompadour à celui du roi il n'y avoit qu'un pas, et que sa complaisance pour Mme. de Pompadour étoit un achemi-nement vers la direction de la conscience de Louis XV.

Le P. de Sacy consentit à voir Mme. de Pompadour, et à chercher quelques moyens pour concilier le respect qu'elle témoignoit pour ses devoirs, avec les pratiques de la religion. Si cette transaction avoit été possible, Mme. de Pompadour opposoit à la cour dévote et jésuitique de la reine, composée du P. Griffet, du cardinal de Luynes, de l'évêque de Verdun, M. de Nicolay, une autre cour jésuitique et dévote, et fermoit la bouche aux éternels propos du dauphin

et du parti des dévots, qui ne cessoient de persiffler le ton bourgeois et libertin de Mme. de Pompadour. Aussi, la faction des dévots sentit-elle tout ce qu'il y avoit de ruses et d'audace dans la politique de Mme. de Pompadour : et le P. de Sacy fut pour elle un nouvel objet d'inquiétudes.

Le P. de Sacy lui-même n'ignoroit pas les dangers de sa position ; il voyoit fréquemment Mme. de Pompadour : mais, au lieu de parler de confession solemnelle et d'absolution ; des incertitudes, des lenteurs inquiétantes, des visites multipliées, étoient les seules raisons que le casuiste opposoit aux instances de Mme. de Pompadour. L'ambition accroissante de la favorite, qui lui faisoit desirer ardemment une prompte absolution, ne s'accommodoit guère de ces tergiversations. Le père de Sacy, à la vérité, ne refusoit rien encore, dans ses conférences, à Mme. de Pompadour; mais, d'un autre côté, il ne lui promettoit rien. L'incertitude s'il se

decideroit, d'une manière favorable ou contraire, à une absolution, désolant et irritant l'impatience secrète et naturelle de Mme. de Pompadour, elle réunit tous ses moyens et ses efforts pour exprimer son impatience et son ressentiment contre les lenteurs du confesseur, qui se disoit tous les jours retenu par les ménagemens qu'il avoit à garder pour son Ordre, et par les règles de l'Église, qu'il avoit à peser avec scrupule.

En attendant, le bruit couroit à Paris que le P. de Sacy fréquentoit Mme. de Pompadour, qu'il la confessoit, et qu'il avoit avec elle des entretiens secrets et sérieux : la rumeur fut si impatiente, qu'il fut bientôt décidé, dans toute la capitale, que ces visites étoient inconvenantes pour un homme de sa robe. Tout ce qu'il y avoit de Jésuites à Paris, tout ce qu'il y avoit de gens distingués par les sentimens religieux et la piété, blâmèrent la facilité, la conduite du P. de Sacy; il déclara lui-même, à sa Compagnie,

jusqu'où il en étoit venu avec Mme. de Pompadour, et il reçut de ses supérieurs l'ordre de cesser ses visites, d'exposer à Mme. de Pompadour les devoirs d'un confesseur consciencieux, dans une pareille circonstance, et de s'excuser comme il le pourroit de l'avoir aussi longtemps amusée.

On ne peut vous accorder, madame, l'absolution que vous desirez, lui dit le P. de Sacy; *votre séjour à la cour, loin de votre mari; les bruits du public, relatifs à la faveur que le roi vous accorde, ne vous permettent pas d'approcher de la sainte table, ni par conséquent de recevoir une absolution : le prêtre qui la donneroit, au lieu de vous absoudre, prononceroit une double condamnation, la vôtre et la sienne, tandis que le public, accoutumé à juger la conduite des grands, la confirmeroit sans appel. Vous desirez, madame, vous me l'avez témoigné, de remplir les devoirs de bonne chrétienne; mais l'exemple en est*

le premier; et pour obtenir une absolution, et la mériter, la démarche préalable consiste à vous réunir à M. d'Étioles, ou du moins à quitter la cour et à édifier votre prochain, puisqu'il se déclare scandalisé de votre séparation d'avec votre mari.

Mme. de Pompadour, en s'entendant dire qu'il falloit quitter le roi, revenir à M. d'Étioles et laisser la cour, pour mériter et obtenir une absolution qu'elle ne demandoit que pour triompher de la reine et du parti de Monseigneur le Dauphin, en qualité de Dame du Palais, s'abandonne soudain à toutes ses fureurs, et éclate en injures contre le Jésuite, qui étoit d'un caractère mesuré et doux : sa timidité naturelle lui avoit fait ménager tout à-la-fois et la religion et la maîtresse du roi. Mais comme les maîtresses de nos princes sont toutes impérieuses, et qu'elles desirent de trouver, dans les courtisans, ou bien une haine expressive, pour se donner le plaisir de les punir, ou bien un dé-

vouement à toute épreuve, pour en user, Mme. de Pompadour, dans l'accès de son ressentiment, répondit à-peu-près en ces termes au P. de Sacy :

Vous êtes, mon père, un ignorant, un fourbe et un vrai Jésuite ; m'entendez-vous bien ? Vous avez joui de l'embarras et du besoin où vous avez imaginé que je me trouvois. Vous voudriez bien, je le sais, me voir loin du roi ; mais je suis ici aussi puissante que vous m'y croyez chancelante et foible ; et malgré tous les Jésuites du monde, je resterai à la cour.

Le pauvre Jésuite, bien épouvanté, fut congédié tout de suite. Mme. de Pompadour s'unit, dans la suite, avec la plus grande intimité, à M. de Choiseul, pour combiner avec lui les moyens qui devoient accélérer la ruine des Jésuites, et l'obtenir d'un monarque foible qui les aimoit. Par la fréquentation des Sacremens, elle avoit voulu désarmer le parti du Dauphin ou des Jésuites,

encore puissant à la cour : les moyens qu'elle avoit essayés n'ayant pu lui réussir, elle résolut la ruine d'un parti qu'elle redoutoit, et avec lequel elle ne pouvoit négocier un accommodement.

CHAPITRE VI.

Une des sources de la fortune de M. le duc de Choiseul, connu d'abord à la cour sous le nom de comte de Stainville. Anecdotes relatives aux Jésuites.

La puissance du parti des dévots à la cour étoit encore balancée par la puissance du parti de la favorite, ou des esprits forts. Le comte de Stainville (depuis duc de Choiseul), d'un caractère plein d'audace, d'indépendance et d'ambition, d'une naissance très-illustre, mais sans fortune, cherchoit les moyens d'en faire une, en s'attachant à la favorite. Les foiblesses du roi pour Mme. de Choiseul, sa cousine, lui en fournirent l'occasion : cette dame lui ayant communiqué une déclaration d'amour écrite de la main de

Louis XV, et lui ayant demandé conseil sur la manière dont elle devoit se comporter dans une pareille circonstance, M. de Stainville, qui avoit le coup d'œil très-perçant, jugea spontanément que le crédit actuel de Mme. de Pompadour étoit plus solide et plus profitable pour lui que le crédit de sa cousine, qui étoit encore à établir; Stainville lui demande donc de lui confier cette lettre de Louis XV, pour méditer en paix une réponse : Mme. de Choiseul abandonne cette lettre à Stainville, qui la communique à Mme. de Pompadour, dévorée de jalousie contre Mme. de Choiseul.

Mme. de Pompadour a le mérite de savoir apprécier des services de cette nature, et de récompenser ceux qu'on lui a rendus. Flattée de la préférence que M. de Stainville lui témoignoit en cette rencontre, au préjudice de sa cousine, elle s'attacha intimement cette nouvelle créature, et lui promit de le servir dans son avancement.

On sait que M. de Choiseul fut d'abord

envoyé ambassadeur du roi à Rome. Arrivé à son poste, il reçut des cardinaux et des généraux d'ordre, les visites d'usage. Le général des Jésuites ne manqua pas à son devoir; il fréquenta même l'hôtel d'ambassade, si bien que M. de Stainville lui ayant demandé un jour s'il ne pourroit pas lui donner quelques renseignemens sur un père jésuite qu'il desiroit connoître à fond, le général répondit à l'ambassadeur qu'il lui donneroit, sous vingt-quatre heures, tous les renseignemens qu'il pourroit desirer : il lui porta en effet, le lendemain, des notes si détaillées sur le Jésuite français qu'il vouloit connoître, qu'il demeura étonné de la célérité, de l'exactitude, du détail et de tout ce qu'offroit de curieux la notice du général. *N'en soyez pas étonné, monsieur l'ambassadeur,* répartit le religieux; *tous les ans nos recteurs envoyent aux provinciaux des notes sur le caractère, l'esprit, les connoissances, la conduite, les occupations de chacun de nos*

pères ; le provincial en dresse des tableaux pour l'assistance de France ; et l'assistant français qui réside à Rome, à côté de moi, me rend compte, au besoin, du naturel de chacun des religieux de la Compagnie. M. de Stainville, qui aspiroit à devenir premier ministre, conçut des craintes de cette harmonie, et comme il eut depuis bien des choses à se reprocher, relativement à ses relations avec cette Compagnie, il s'unit à Mme. de Pompadour pour la détruire, et pour priver le Dauphin, chef du parti contraire, de l'appui qu'il pouvoit attendre d'un Ordre aussi puissant en Europe, dans tous les États catholiques.

Et cependant, à mesure que le parti de Mme. de Pompadour se fortifioit, le parti contraire lui témoignoit son ressentiment. M. de Richelieu fut un de ceux qui montrèrent à Mme. de Pompadour le plus d'indépendance.

CHAPITRE VII.

Nouveaux affronts reçus par Mme. de Pompadour. Le maréchal de Richelieu refuse de marier le duc de Fronsac son fils, à Mlle. Alexandrine. Anecdotes relatives à cet enfant et à M. Poisson, frère de Mme. de Pompadour, et titré de marquis de Marigny.

MADAME de Pompadour avoit une telle idée de son crédit, et des devoirs des courtisans à son égard, qu'outre le refus d'une absolution que je viens de raconter, elle reçut divers autres affronts, nommément celui d'un pair de France. La haute noblesse, aussi bien que l'église, a toujours été secrètement indignée de se voir obligée à des égards pour cette femme dont le séjour à la cour offroit

toutes sortes d'inconvenances de quelque côté qu'on la considérât. Voici l'anecdote relative à M. de Richelieu :

Louis XV trouvant chaque jour chez sa favorite, Alexandrine sa fille, prit cet enfant en amitié, et lui en donna tant de preuves, qu'Alexandrine n'appeloit plus Louis XV que *son papa*. Le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, fut le seigneur de la cour sur lequel le roi jeta les yeux pour la marier. Il alla même jusqu'à en parler au maréchal, qui répondit à ce prince : *Sire, j'en demanderai l'agrément à la Maison de Lorraine.* Il en étoit en effet le proche parent par sa deuxième femme, née princesse de Guise. Cette réponse ne fut prise que comme un beau refus ; cependant il ne paroît pas que le roi, beaucoup trop juste, en voulut du mal au duc : il continua d'avoir part à sa faveur, et peut-être en fut-il plus estimé, pour avoir su résister aux appas d'une grande fortune, en rejetant la mésal-

liance de Mme. d'Étioles, née Jeanne Poisson.

Quant à Mlle. Alexandrine, elle ressembloit beaucoup à Mme. de Pompadour, elle étoit très-jolie et très-vive de caractère, tirant beaucoup de fierté de la faveur de sa mère ; ce défaut étoit peut-être moins d'un enfant, que celui des flatteries qui l'environnoient : elle fut mise pensionnaire au couvent de l'Assomption de N. D. où elle fut élevée.

En même temps se trouvoit dans ce couvent Mlle. Charlotte de Rohan Soubise, fille du prince de Soubise, aujourd'hui mariée au prince de Condé, et quelques autres demoiselles de la première distinction ; soit ignorance, soit haute idée de sa personne, Alexandrine d'Étioles s'avisa un jour de disputer le pas à cette princesse : on lui eut bientôt remontré son tort ; mais Mme. de Pompadour qui l'apprit, répondit simplement, *elle a manqué de politesse.*

Cette Alexandrine mourut l'année 1754, dans le même couvent. Les petites véroles l'emportèrent à l'âge de treize à quatorze ans, dans le temps que sa mère négocioit pour elle un mariage avec un des princes de la maison de Nassau, voulant se venger de M. de Richelieu.

Un cœur livré tout entier à l'orgueil, à la vanité et à l'avarice, n'est jamais guère ouvert aux impressions de la nature; ce seroit lui faire trop d'honneur que de l'en croire susceptible. Le roi prit toute la part imaginable à la perte d'Alexandrine, et elle fit semblant d'y être sensible; mais les tracasseries et les mouvemens bruyans de la cour lui firent bientôt oublier sa douleur. Si quelque chose étoit capable de la toucher, c'est que cette mort lui enlevoit les moyens de justifier, aux yeux du monde et aux siens, sa passion à amasser des trésors; elle ne disoit plus *qu'elle avoit un enfant chéri, en faveur duquel elle thésaurisoit.* Quoique privée du

prétexte dont se servent ordinairement ceux que la soif de l'or maîtrise, pour colorer leur conduite, et masquer ce qu'elle a d'odieux et de criminel, elle ne fut pas moins avide, ni moins ambitieuse. La perte de sa fille ne servit qu'à mettre en évidence qu'elle étoit avare par avarice, puisqu'elle ne refusoit à sa passion rien de ce qui pouvoit la flatter, après comme avant la mort d'Alexandrine.

Le marquis de Marigny son frère, et l'héritier présomptif de ses richesses immenses, éteindroit plutôt en elle l'envie d'acquérir, que de lui prêter quelques motifs, si elle ne faisoit pas tout ce qu'elle fait pour se contenter elle-même.

Le mépris qu'elle a pour lui est causé par l'incapacité naturelle de son génie, et par l'impossibilité de mettre à profit les avantages qu'elle lui procure, en en usant comme il faut, et en lui faisant honneur ; et comme il répond très-mal à sa vanité, pour qu'elle puisse l'aimer, on s'aperçoit de l'embarras

que le prétendu marquis lui donne. Elle a la douleur continuelle de le voir exposé aux railleries de la cour, et aux insultes de l'Univers ; elle a celle de ne pouvoir attribuer le mépris dont il est couvert, qu'au défaut de tout mérite qui est évident ; elle avoit la foiblesse de croire que sa fortune lui faisoit des envieux, quoiqu'il fût très-vrai que ce qu'elle prenoit pour de l'envie, n'étoit qu'un mélange de mépris et de chagrin dans ceux qui faisoient attention à l'origine de sa puissance et à l'abus qu'elle en avoit fait : elle auroit souhaité ardemment de pouvoir rapporter à cette cause le discrédit où étoit son frère ; mais voyant l'impossibilité de le faire avec quelqu'ombre de raison, elle a pris le parti de se ranger du côté de ceux qui se moquent, plutôt que de faire tort à sa pénétration en le défendant.

Cependant on croit généralement qu'il sera son héritier universel, ou du moins qu'il héritera de la plus grande partie de ses biens ; la raison qu'on a de le croire, c'est

qu'elle n'aime personne qu'elle-même, si tant est qu'il n'y ait pas de l'ingratitude à dire, que la folle passion qui maîtrise est un vrai amour. Son frère l'emportera sur tous les autres, parce qu'il est son frère, et que cette qualité peut encore prétendre à vaincre l'indifférence extrême qu'elle a pour tout autre que pour elle-même; afin de diminuer la honte du mauvais emploi de ses biens, par l'espérance d'en voir naître des enfans qui en soient plus dignes, elle a déjà fait plusieurs tentatives pour le marier, mais jusqu'ici elles ont été toutes inutiles; elle est trop délicate dans le choix d'une épouse, et cette trop grande délicatesse s'est opposée à ses vues : elle viendroit bien à bout de trouver parmi la noblesse pauvre ou inconnue, quelque femme en qui l'idée de la grandeur, des richesses et de la faveur, auroit bientôt vaincu la répugnance d'une mésalliance; mais cela ne répondroit pas aux vues de Mme. de Pompadour, elle veut non seulement que la famille où elle placera son illustre frère, soit

de bonne noblesse, mais elle prétend encore qu'elle soit riche et aussi distinguée par son rang que par ses emplois.

Dans nos mœurs, de telles familles ne se trouvent pas aussi facilement qu'elle veut bien se l'imaginer. Les familles distinguées par quelque délicatesse, sont peu tentées de s'exposer au ridicule qu'une alliance pareille leur apporteroit. En attendant, M. de Marigny se condamne au célibat, mais il est à souhaiter qu'il n'y finisse pas ses jours. Les curieux de notre histoire ne pourroient assez déplorer l'extinction totale de l'illustre maison des Poissons.

De ces faits on doit conclure combien le roi doit avoir à souffrir en secret et de sa favorite et de son frère. Le roi est sensible au cérémonial et à la décence, le ton bourgeois de Mme. de Pompadour peut lui plaire à Choisi ou dans ses petits appartemens ; mais je doute beaucoup s'il n'est pas rebuté toutes les fois qu'il y rencontre le Poisson métamorphosé en marquis.

CHAPITRE VIII.

Haine de Mme. de Pompadour pour le Clergé de France ; ses motifs. Anecdotes relatives à M. de Fitz-James, évêque de Soissons.

Les contradictions perpétuelles que Mme. de Pompadour éprouvoit à la cour, surtout de la part de la faction des dévots, aigrissant de plus en plus son caractère, et contre l'Eglise de France et contre les religieux, elle se prit surtout d'une aversion secrète et profonde contre M. de Fitz-James, évêque de Soissons.

Ce prélat ayant montré une grande sévérité contre Mme. de Châteauroux, à Metz, lorsque le roi y fut en danger de mort, Mme. de Pompadour vit, dans chaque évêque du royaume, autant de Fitz-James, et dans

chaque rhume du roi, une maladie mortelle qui devoit la précipiter de l'espèce de trône qu'elle avoit élevé à la cour, à côté de celui du roi; elle ne vit plus, dans le Dauphin, qui étoit en effet l'espérance et l'appui des Jésuites, qu'un prince profondément irrité contr'elle, qui ne manqueroit pas de la jeter dans un couvent, dès le moment qu'elle viendroit à perdre Louis XV. Cette femme, sans cesse tourmentée par ces craintes, ne cessa de traverser M. l'Evêque de Soissons, qui avoit du Prétendant, l'assurance et même la nomination en titre d'un chapeau de cardinal. Le roi lui-même, que M[me]. de Pompadour ne cessoit d'irriter contre les scènes de Metz, refusa de reconnoître cette nomination. Le cardinal de Tencin négocia alors avec le Prétendant une nomination à ce chapeau, en faveur de M. de Luynes, archevêque de Sens; et M[me]. la Dauphine, qui avoit une grande considération pour ce prélat, s'intéressant au succès de cette promo-

tion, M. de Luynes fut nommé cardinal. C'est un homme bienfaisant, éclairé, chéri du Dauphin et de son épouse, et l'un des prélats de l'Eglise de France qui honorent leur état par de grandes vertus. Il est bien décidé qu'il ne donnera pas de pouvoirs à aucun confesseur pour entendre les péchés de Mme. de Pompadour, qui va toujours à Fontainebleau, ville située dans son diocèse, si elle veut y faire ses dévotions.

CHAPITRE IX.

SOURCE de la haine que conçut Mme. de Pompadour pour la religion.

ON voit à présent, d'après les faits que je viens de rapporter, que, de quelque côté que se tourne Mme. de Pompadour, elle ne trouve que des ingrats et de faux amis : elle a beau disposer du trésor public à son gré, et de la nomination aux dignités et aux emplois, on reçoit ses faveurs, on lui demande des graces pour en profiter et pour en obtenir d'autres, tandis qu'on la déteste, qu'on la méprise, et qu'on se dépite d'une situation qui force ou de se tenir à l'écart, ou de lui faire la cour, pour l'avoir en sa faveur : elle le sait très-bien ; c'est pourquoi elle ajoute, chaque jour, un nouveau degré à l'âcreté de son

caractère. L'indépendance du Clergé, de Monseigneur le Dauphin et de son parti, la désole, et plusieurs pensent qu'elle recherche tous les ennemis que peuvent avoir Monseigneur le Dauphin et le Clergé, pour se fortifier de leur appui. Or, le parti des esprits forts n'est qu'audacieux, mais sans force à la cour, le roi étant né prince très-religieux, et digne enfant, à cet égard, de saint Louis.

Dans la capitale, il y a une foule de gens de lettres qu'on appelle aussi des *esprits forts*, non pas parce qu'ils sont des esprits supérieurs par leur génie, mais bien par leur audace contre la religion de l'État; on place à la tête M. de Voltaire, qui est, sans contredit, un très-grand poète, mais qui, à coup sûr, est, aux yeux des bons esprits, un homme très-dangereux dans un État, parce qu'il se joue, dans ses conversations, de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes; il ne lui manque plus que de lever le masque et de se montrer tel dans ses écrits, qui déjà sont

assez libres : il avoit beaucoup fréquenté Mme. de Pompadour, quand elle étoit encore Mme. Le Normant d'Étioles, et il s'étoit fait quelques affaires désagréables à la cour, pour ses opinions qui inquiétoient le gouvernement. Mme. de Pompadour, ravie d'avoir à sa disposition un homme qui a autant d'esprit et d'influence, a résolu de le placer à la tête d'un parti chargé d'attaquer la religion, de la rendre ridicule, de soulever contr'elle tout ce que l'histoire peut offrir d'erreurs ou de crimes dans les ministres des autels des siècles passés, pour discréditer et désoler ceux du siècle présent.

L'Eglise de France, de son côté, méprise Mme. de Pompadour, et souffre de son crédit éphémère ; le Clergé s'unit intimement à Mgr. le Dauphin, et gémit des foiblesses du roi. Mme. de Pompadour, qui craint de perdre ce prince, a résolu d'occuper le Clergé de querelles, et de lui donner de telles inquiétudes, que l'Église ait assez de ses propres

affaires, sans se mêler des plaisirs du roi; elle a résolu de vivre et de mourir maîtresse de Louis XV; elle a résolu d'employer la ruse et la force, la fausseté et la vérité pour se soutenir : malheur aux corps et aux individus qui oseront contrarier les plaisirs du roi et de Mme. de Pompadour !

On assure qu'on ne connoît pas la nature des effets de l'indépendance de toute religion dans laquelle affectent de vivre des hommes et des écrivains mécréans, protégés par Mme. de Pompadour. M. de Choiseul s'est mis dans la suite de la partie. Cependant il redoute le ressentiment de Louis XV, toujours religieux et dévot au milieu de ses plaisirs, au point qu'il prise autant sa descendance de saint Louis, parce qu'il le sait dans le ciel, que celle de son père, qui lui a valu la première couronne du monde.

CHAPITRE X.

PORTRAITS de quelques personnes de la cour, opposées à Mme. de Pompadour.

A mesure que Mme. de Pompadour paroissoit acquérir du pouvoir sur l'esprit du roi, la cour de la reine se concentroit et s'enveloppoit de nuages épais et noirs. On y boudoit avec beaucoup d'amertume et de ressentiment, mais en secret. La première Dauphine avoit apporté de Madrid un caractère fier et sérieux, ainsi que la politesse et les formes castillanes; son ambitieuse mère l'avoit élevée pour être l'instrument de ses volontés, quand elle seroit reine de France, et l'Histoire racontera sans doute un jour tout ce que cette femme s'est permis pour donner

des couronnes aux enfans de Philippe V, nés du second mariage avec elle. La jeune Dauphine, dans le peu de temps qu'elle vécut, oublia bientôt les instructions de sa mère, qui tendoient à s'emparer de l'esprit du Dauphin, et à le dominer; elle devint, non la gouvernante, mais l'amie du Dauphin, qui la chérit passionnément. Le roi, à la mort de sa bru, se fit apporter sa cassette, que Monseigneur le Dauphin n'a osé ni visiter, ni refuser, ni soustraire aux regards de son père: on y a trouvé les instructions de la reine d'Espagne; plus, un chiffre pour déchiffrer ses lettres à sa mère; plus, un autre chiffre pour écrire à Madrid. Dans sa correspondance avec sa mère, on a jugé que la jeune Dauphine avoit oublié totalement les intérêts de sa mère et de ses frères, pour s'attacher uniquement à son mari. Le roi, qui est bon, a été touché de ce dévouement, et il a montré à plusieurs seigneurs des fragmens de ces lettres, en leur disant: *Voyez, comme elle*

étoit bonne française; Ah! que je plains mon fils!

Le vertueux et bon ménage du Dauphin et de son épouse étoit cependant une critique amère et vivante de la vie du roi, séparé de son épouse. La reine n'est plus ni jeune ni belle; elle a toutefois quelques restes d'attraits et beaucoup de mérite personnel.

La seconde Dauphine, saxonne de naissance, porta en France un caractère profond, ambitieux, et capable de vues très-étendues; elle avoit reçu une éducation plus variée et plus soignée que celle des princesses; elle étoit savante, sans avoir ce que le savoir donne de gaucheries à une femme: elle vécut très-retirée avec son mari, se manifestant fort peu dans une cour où la favorite vouloit dominer en souveraine.

Les filles du roi marquoient un attachement particulier à leur mère et à leur frère; elles étoient, comme eux, dans un état de contradiction avec le parti de Mme. de Pom-

padour : elles paroissoient gênées des égards que l'amitié qu'elles portoient à leur père leur ordonnoit d'avoir pour Mme. de Pompadour, ainsi que du crédit dont elle jouissoit, et de la nullité dans laquelle vivoit le Dauphin de France. Il n'est aucune expression contre la favorite, que ce parti ne se permît dans ses comités secrets, lorsqu'il considéroit qu'il ne pouvoit disposer d'aucun emploi, sans l'obtenir par le canal, ou de l'agrément de Mme. de Pompadour. La favorite maintenoit le roi dans la répugnance que la nature lui avoit donnée, de céder une portion de son autorité à son fils; et voyant, dans le règne de ce prince, le terme de son crédit et peut-être de sa liberté, le Dauphin de France étoit pour elle un personnage dont elle étudioit sans cesse les goûts, les dispositions, les principes et les attachemens, pour le contredire en secret. C'est cette femme, adroite et méchante, qui n'a que trop réussi à donner à ce prince la réputation qu'il a

d'avoir un esprit borné et des goûts excessifs pour la religion, peu compatibles, par leur détail, avec son auguste naissance.

On distinguoit, hors de la famille royale, dans le parti de la Reine et du Dauphin, le duc de Luynes, son épouse, M. de Nicolay, évêque de Verdun, le cardinal de Luynes, surtout Mme. de Marsan, dévote de profession, que l'État des choses ne permit pas d'oublier quand il fallut pourvoir à l'éducation des enfans du Dauphin.

A la mort de Mme. la duchesse de Tallard, gouvernante des enfans du prince, qui a joué un rôle à la cour, Mme. la comtesse de Marsan fut en effet choisie pour lui succéder. Mme. de Tallard aimoit le jeu et les veilles, avoit de l'esprit, de la dignité et de la noblesse dans l'expression ; elle nomma, pour son exécuteur testamentaire, Chauvelin, ancien garde-des-sceaux, et distribua, avant sa mort, ses bijoux et ses tabatières : elle prit, ce jour-là, le plus beau de ses diamans, le mit

à son doigt, et comme sa femme-de-chambre vouloit le lui ôter pour le mettre en lieu de sûreté : *Je dois mourir bientôt*, lui dit-elle, *et j'ai légué dans mon testament, à M. Chauvelin, le diamant que je porterai à ma mort.* Mme. de Tallard s'étoit fait, dans sa place, 115,000 livres de rente du roi, parce que, à chaque nouvel enfant, les appointemens augmentoient de 35,000 livres. Cette augmentation étoit stable, même après l'éducation : elle s'étoit séparée de gré à gré de son mari, faisoit une très-grande dépense, et devoit immensément. La malignité, peut-être la calomnie, la poursuivirent même après sa mort.

Quant à la comtesse de Marsan, elle n'a pas cessé de témoigner aux Jésuites, aux Sulpiciens, aux dévots, au parti de Monseigneur le Dauphin, le tendre et zélé dévouement qu'on lui connoît. Si la dévotion n'avoit mis dans sa tête trop de petitesses, et banni beaucoup de vues et de considérations pour

faire des enfans de France des princes dignes de leur auguste naissance, il n'y a aucun doute que son zèle et son attachement ne fissent, des petits-enfans de Louis XV, des hommes véritables.

CHAPITRE XI.

ETAT de la France, à l'époque affreuse de l'assassinat de Louis XV ; examen de la conduite de la cour pour en cacher les causes. Anecdote du commis du grand bureau de la poste de Londres, rapportée en France par deux capitaines de vaisseau.

NOUS touchons, je le crains bien, aux plus profondes conjurations. Le roi de France, le prince le plus doux de caractère, le plus aimable dans sa personne, est assassiné par un monstre : toute la France est dans les alarmes. Nous devons à notre roi ce que tout bon Français lui doit dans cette circonstance.

Mais nous devons aussi à ses successeurs

les leçons de l'Histoire. Quelles circonstances accompagnent cet assassinat au dehors ?

Quelles autres circonstances l'accompagnent au dedans ?

Quelles pièces, dans les procédures du monstre qui s'arma d'un poignard, méritent des réflexions ?

Et quelles parties de ce procès méritent d'être négligées comme illusoires ou nulles pour l'Histoire ?

État de la France relativement au dehors.

L'Angleterre voyant nos négociations entamées avec Marie-Thérèse pour une alliance, étoit effrayée de cette coalition continentale.

Le roi de Prusse y trouvoit le projet évident de sa destruction.

Les États protestans calculoient sur l'accroissement de la puissance des cours catholiques.

L'Angleterre y trouvoit une conjuration contre son commerce, contre sa constitution, contre la puissance de la Maison de Hanovre, établie sur le trône des Stuarts. Causes de la guerre de sept ans.

État de la France dans l'Intérieur.

Dans l'intérieur, la cour de France et les parlemens s'étoient livrés à des débats dangereux sur l'autorité royale et sur celle des tribunaux : la grand'chambre seule obéissoit au roi ; les autres chambres étoient dissoutes, et les esprits étoient dans la plus grande fermentation.

Le parti jésuitique et le parti janséniste s'étoient abandonnés à des querelles scandaleuses.

A la cour, on voyoit une dissention de même nature : le parti dévot du Dauphin et le parti de la favorite se faisoient une guerre presque ouverte.

C'est dans cette circonstance, que Louis XV est frappé d'un coup de poignard. Quelle leçon pour les gouvernemens ! qu'ils apprennent que, dans des débats de cette nature, c'est à eux que l'ennemi extérieur, qui nous les prépare, en veut principalement.

Plus on approfondit les pièces du procès du parricide Damiens, dont le gouvernement a permis la publication, plus aussi on trouve que la cour de France a lié les mains aux juges, et ne leur a permis que de se livrer aux formalités nécessaires pour punir cet attentat, et pour en cacher les sources. J'ai demandé à l'un des juges de l'assassin du roi, à un pair de France, de me donner les notes qu'il a recueillies; il m'a confirmé dans mes précédentes observations : le lecteur pourra en juger, car je rapporterai mot à mot ces notes, que je tiens de lui.

Mais ce n'est pas dans les pièces qui ont servi à cette procédure, qu'on trouve ce que l'Histoire cherche dans ces circonstances :

c'est précisément dans les pièces qui ont été négligées, qu'il faut chercher la vérité qui intéresse. Les intérêts de l'Histoire et de la vérité sont souvent en contradiction avec les intérêts des gouvernemens.

Je vais donc rapporter une pièce dont on se garda bien d'user au parlement, parce qu'il ne juge pas les affaires qui regardent les rois : il termine à nos dépens nos querelles respectives ; les rois les jugent avec des armées.

La pièce dont je parle est donc relative aux menées qu'on attribue à l'Angleterre, dans cette cruelle circonstance ; ou plutôt au parti furieux contre nous, qui a pris le dessus dans cette île.

Quinze jours après l'assassinat de Louis XV, se sont présentés au ministre des affaires étrangères, les capitaines de vaisseau Imbert et Dupérier, qui ont déclaré avoir des renseignemens à donner sur les causes de l'assassinat de Louis XV : ces officiers, faits prisonniers de guerre par les Anglais, et conduits

à Londres, d'où ils se sont échappés, revenant en France avec un homme attaché au directeur du grand bureau de la poste de Londres, ils ont déclaré avoir appris de l'Anglais que le parti opposé à la France s'étoit promis de ruiner ce royaume, au lieu d'attendre de voir l'Angleterre ruinée par la France unie à l'Autriche; ils ont dit que les émissaires anglais et les hommes qui lui restoient secrètement dévoués pour de l'argent, alimentoient les troubles qui existoient entre les Jansénistes et les Molinistes dans le clergé, entre le clergé en corps et les parlemens, entre le parti de la favorite du roi et le parti du Dauphin; et que lorsque les esprits seroient bien animés, bien échauffés et bien égarés; lorsque la dissention seroit surtout bien établie dans la famille royale, alors on feroit périr le roi, tandis que le Dauphin de France, enclin à la paix, et l'ennemi de la guerre et de l'alliance actuelle, devenu roi, laisseroit respirer l'Angleterre et la Prusse.

Suivant cet Anglais, la coalition étoit telle contre la Prusse, qu'à moins d'un miracle, ou de succès qu'on ne pouvoit attendre, cette puissance alloit être anéantie, sans qu'il en arrivât d'autre profit à la France, que celui de chercher à plaire à Marie-Thérèse, et à nous battre à son profit; tandis que l'Angleterre, malgré la prise de Minorque, feroit bien repentir la France de la guerre actuelle.

Voilà ce qu'on sait de plus raisonnable sur le ressentiment des ennemis du dehors, relativement au changement des principes de notre diplomatie. Mais on sent bien que le parlement de Paris ne peut vider une procédure de cette nature; et la déclaration d'un Anglais ne seroit pas capable de fixer notre jugement, si d'autres preuves et considérations ne nous persuadoient, en même temps, que l'ennemi extérieur connoît différentes routes pour arriver à son but, à un changement de règne et à la chute du crédit de Mme. de Pompadour et de sa nouvelle politique.

Voyons ce qui se passoit dans la grand'-chambre, à qui le roi, par lettres-patentes, confia le jugement du monstre Damiens.

CHAPITRE XII.

Circonstances particulières de l'assassinat de Louis XV par Damiens. La cour de France dans ce moment là. Séances du Parlement; débats; opérations à la Grand'Chambre. Supplice de Damiens.

Les notices que je place à côté de mon récit, me viennent d'un scrupuleux conservateur des anecdotes de la cour; il étoit juge dans cette affaire; son naturel est timide, son esprit est exact; on ajoutera foi, je pense, à sa narration.

Hier, 4 janvier 1757, le roi, après dîner, revint de Trianon pour voir Mme. Victoire, qui étoit un peu incommodée. Il avoit donné

l'ordre à cinq heures et demie pour retourner à Trianon, ses carrosses l'attendoient à la porte de la nouvelle salle des gardes. Le roi descendit à six heures, précédé par M. de Montmirel, ayant à sa droite et à sa gauche M. de Brionne et M. le Premier, en avant M. de Baudreville, écuyer de quartier. Monseigneur le Dauphin étoit à côté de lui, du côté gauche, et M. le duc d'Ayen derrière lui. Il y a plusieurs marches de la salle des gardes à la cour, il étoit au bas de la dernière marche, lorsque, se sentant frappé du côté droit, il dit : *on m'a donné un grand coup de coude*. On vit en même temps un homme de quarante-cinq ans environ, habillé de brun avec une redingotte brune, qui avoit son chapeau sur la tête. *Est-ce que tu ne vois pas le roi?* lui dit Monseigneur le Dauphin ; un garde-du-corps lui jeta son chapeau à bas. M. Didreville, écuyer du roi auprès de Monseigneur le Dauphin, saisit par les deux épaules ce malheureux.

Le roi ayant porté sa main à l'endroit du coup qui est entre la quatrième et la cinquième côte, la retira pleine de sang : *Je suis blessé*, dit-il, *et c'est cet homme qui m'a frappé ;* le voyant arrêté, il dit : *qu'on le garde, et qu'on ne le tue pas.* Il y avoit un espace d'environ six secondes, depuis le moment du coup jusqu'à celui où l'écuyer du roi saisit le misérable. Il auroit pu profiter de ce temps pour se sauver au milieu des hommes et des chevaux ; mais, soit étonnement de l'horreur de son crime, soit indifférence pour la vie, il ne s'enfuit pas.

Dès qu'on sut le roi blessé, on remit le scélérat aux gardes-du-corps, ensuite à la Prévôté, qui le garda en dedans avec quarante hommes du régiment des gardes.

Cependant le roi perdoit beaucoup de sang ; il remonta son escalier sans être soutenu. Il devoit coucher à Trianon, en sorte qu'il n'y eut à Versailles, ni linge pour lui, ni draps dans son lit, ni valet-de-chambre

pour le servir, ni même, pour le panser, M. de la Martinière son premier chirurgien, qui étoit venu à Versailles et retourné à Trianon. On coucha le roi sur des matelas, sans draps; tous ceux qui se trouvèrent autour de lui le déshabillèrent. On appela M. Hévin, chirurgien de Mme. la Dauphine, pour panser le roi, qui avoit un étouffement en ce moment-là, et M. Hévin le saigna. M. de la Martinière étant arrivé, sondant la plaie, sa sonde entra jusqu'à la côte; il fit voir au roi que l'ouverture ne perçoit point dans le bas, mais seulement un peu en haut, quoiqu'elle fût de la longueur de quatre pouces, sans avoir essentiellement rien offensé; ce qui fut encore vérifié de nouveau, à n'en pas douter. Voici les circonstances heureuses de ce cruel événement; le roi avoit des habits d'hiver, par conséquent plus épais; ensuite on vérifia que sa chemise se trouva pliée par hasard en quatre doubles dans l'endroit où il avoit été frappé. Le scélérat qui auroit pu

prendre son poignard les doigts fermés en dessous, et qui, par cette posture, auroit plongé en bas dans la capacité, le tenoit les doigts fermés en dessus, en sorte que le coup remonta par un effet naturel.

On saigna le roi, ce soir-là même, une seconde fois; la nuit n'a pas été fort bonne, d'autant plus que le roi a coutume de se coucher sur le côté droit, qui est celui de la plaie, et qu'il a été obligé de se tourner de l'autre côté; cependant il a dormi.

L'arme dont le malheureux assassin s'est servi, étoit un couteau ayant d'un côté une lame ordinaire, et à l'autre bout une espèce de stilet plus court et plus étroit que la lame du couteau. Heureusement il a préféré ce stilet à l'autre bout du couteau, ce qui a rendu la plaie beaucoup moins profonde et sans aucun danger.

Dans ces tristes circonstances le roi a montré beaucoup de fermeté, de tranquillité et de religion. La reine, qui le croyoit parti pour

Trianon, n'en eut d'autre nouvelle d'abord, sinon qu'il s'étoit trouvé mal; elle y courut aussitôt, et ce fut le roi lui-même qui lui dit, madame, *je suis assassiné*. La reine ne sachant rien, ne pouvoit rien répondre à ce discours. Le roi le lui répéta, et l'on peut juger du saisissement et de la douleur de cette princesse vertueuse.

Monseigneur le Dauphin confirma à la reine cette cruelle nouvelle, et le roi demanda un prêtre. L'abbé de Raigecourt, un de ses aumôniers, s'y étant trouvé, il le fit entrer, et lui demanda les Saintes-Huiles. L'abbé de Raigecourt les apporta dans le cabinet du conseil; mais le roi n'étant pas encore en état de se confesser, l'abbé lui fit une exhortation convenable à sa situation. Le P. Desmarets, confesseur du roi, étoit à Paris, Madame proposa qu'en attendant on envoyât chercher l'abbé de Soldini, aumônier du Grand Commun, homme vertueux et fort estimé. Cet abbé étant arrivé, fut

trois quarts d'heure avec le roi sous son rideau ; il y a passé une partie de la nuit, pendant lequel temps le roi l'a rappelé plusieurs fois. Le P. Desmarets étant arrivé cette nuit, le roi a encore été longtemps avec lui.

L'assassin a été gardé pendant quelques heures dans la salle des gardes ; depuis qu'il a été transféré à la géole, il a été interrogé plusieurs fois par le grand-prévôt. Il paroît ferme et déterminé, *ne craignant pas la mort*. Ce qu'on sait ou ce qu'on veut que l'on sache de ses réponses, n'annonce encore qu'un esprit de fanatisme ; car MM. Maboul et de Villeneuve, Maîtres des Requêtes, ont été *choisis* pour l'interroger juridiquement. Le roi cependant a dit qu'il lui pardonnoit de tout son cœur, qu'il ne vouloit point se mêler de cette affaire, qu'il donnoit tous ses pouvoirs à Monseigneur le Dauphin ; qu'il tiendroit les conseils qu'on jugeroit nécessaires, qu'il y opineroit ; et qu'il le déclaroit en conséquence *son lieutenant* (ce sont

ces termes, ces expressions et cette confiance dans un prince si jaloux de son autorité, qui annoncent combien il étoit éloigné de croire aux horreurs qu'on a débitées en cette circonstance). Monseigneur le Dauphin assiste depuis longtemps, à la vérité, au conseil des dépêches, mais il n'y opine point; il s'en est tenu plusieurs sur l'affaire présente, dans lesquels il opine avec beaucoup de sagesse sur toutes les questions qui y ont rapport; mais lorsqu'on a voulu en traiter d'autres, il a répondu qu'il ne pouvoit décider, n'ayant de pouvoir que sur ce qui regardoit l'assassinat. Aux conseils, c'est toujours le roi qui décide ou qui est censé décider, quoiqu'il s'en rapporte à la pluralité, comme a toujours fait le feu roi.

Monseigneur le Dauphin, comme lieutenant du roi, a le même pouvoir de décider sur ce qui regarde le cas actuel; c'est ce pouvoir qu'il n'a point voulu étendre. Il prend les avis comme tenant le conseil; il opine,

et ne veut point que ce qui est conclu devienne une décision, jusqu'à ce que le roi ait ordonné ; au lieu qu'il décide sur la malheureuse affaire qui nous occupe tous. Ce matin il s'est approché du lit du roi, et lui a demandé avec amitié s'il souffroit ; le roi lui a répondu : *je souffrirois bien davantage, mon fils, si pareil accident vous étoit arrivé.* Nouvelle preuve des vrais sentimens du roi sur les vertus filiales de Monseigneur le Dauphin.

La ville de Paris envoie ici tous les jours, trois ou quatre fois, pour savoir des nouvelles du roi, et M. le duc de Gesvres en envoie quatre fois par jour à M. le Prévôt des marchands. Le jour que le roi fut blessé, dès que l'on sut cette nouvelle dans la ville, et que M. de Gesvres alloit partir pour Versailles, il s'assembla dans sa cour et à la porte un grand concours et une multitude de peuple, pour savoir des nouvelles du roi, et ils y restèrent jusqu'à cinq heures du matin, malgré la ri-

gueur du froid, pour attendre l'arrivée du deuxième courier. M. de Gesvres leur fit faire du feu dans sa cour et dans la rue. Les spectacles finissoient quand la nouvelle arriva; mais, depuis le jour des rois, il n'y a point eu de représentation. M. le duc de Gesvres et M. le Prévôt des marchands assurent également que la consternation a été très-grande dans Paris, et qu'elle dura encore longtemps après.

Monseigneur l'Archevêque ordonne dans le moment les prières de quarante heures; on fait des neuvaines à Sainte-Geneviève, où il y a une prodigieuse affluence de peuple; ce n'est pas sans peine que le Corps-de-ville qui y va tous les jours peut entrer. Les églises sont remplies, l'affection et l'inquiétude du peuple est aussi grande qu'en 1744, dans le temps de la maladie du roi. Une preuve non équivoque de ces sentimens, c'est que, malgré l'usage des soupers la veille des Rois, et de tirer des gâteaux en criant *le roi boit*, il

n'y a pas eu un seul cabaret dans Paris où l'on ait entendu ces cris de joie ; c'est de M. le Prévôt des marchands que je le sais. Il n'y en a même point eu dans les maisons particulières, et les rôtisseurs qui vendent un dindon dans ce temps-ci à chaque bourgeois, ont été fort étonnés de voir la provision de l'année leur rester. Le greffier de la ville s'étant rendu ici pour marquer au roi la joie de la ville sur sa meilleure santé, M. le duc de Gesvres le mena chez le roi. Il venoit d'y arriver le greffier en chef du Parlement de Rouen, pour assurer Sa Majesté des alarmes, du respect et de l'attachement de cette compagnie. M. de Richelieu avoit déjà annoncé deux ou trois fois au roi le député de Rouen ; enfin, M. de Gesvres en ayant parlé à Sa Majesté, à l'occasion de celui de la ville de Paris, le roi permit qu'ils entrassent tous deux. Ils furent admis dans le balustre ; le greffier de Rouen fit une assez longue harangue ; le roi ne l'interrompit point, mais

s'étant mis à son séant, quand il eut fini, il dit au député : *je me porte fort bien, dites à mon Parlement qu'il songe à me donner des marques de son obéissance.* Immédiatement après, le député de la ville de Paris se présenta, le roi lui répondit, en présence du député de Rouen, *dites à ma bonne ville de Paris que je suis fort content de son zèle et de son affection, et assurez-la de ma protection et de mon amitié.* On sait que dans cette circonstance les Parlemens étoient dans une sorte d'état de désobéissance. La conduite des États de Bretagne leur fait beaucoup d'honneur. Il y avoit eu de grandes difficultés sur l'enregistrement du second vingtième ; et quoique l'on ait consenti que la province s'abonnât pour ces nouveaux droits, afin que la perception leur fût moins à charge, ils ont toujours refusé l'abonnement, parce qu'ils ne vouloient point payer ces droits. La nouvelle de la blessure du roi a fait un changement total dans les esprits. Les États

ont écrit à M. de Saint-Florentin, qu'il ne seroit plus question d'aucune difficulté de leur part; qu'ils vouloient obéir à tout ce que le roi desiroit d'eux, et ne s'occuper plus qu'à lui donner des preuves de leur fidélité, de leur attachement et de leur respect, en sacrifiant leurs biens et leurs vies même pour son service. Ils envoient quatre députés qui doivent arriver demain; cet heureux changement fait honneur aux sentimens de la noblesse bretonne qui compose la plus grande partie des États.

On ne peut en même temps refuser à M. le duc d'Aiguillon, et à M. l'évêque de Rennes, qui agissent fort de concert, qu'ils ont profité habilement des circonstances et de l'impression qu'elles ont faites sur les esprits. Tout le monde convient que M. d'Aiguillon, depuis qu'il est en Bretagne, s'y conduit avec la plus grande application, et toute l'intelligence et la capacité possibles, tant dans les affaires qui regardent le militaire, que dans

celles qui concernent l'intérieur de la province; sa facilité pour le travail, le temps qu'il y donne, sa politesse, lui ont mérité l'estime et l'amitié de toute la Bretagne. (J'écris le Dimanche 9 janvier 1757.)

Monseigneur le Dauphin a donné aujourd'hui une marque de bonté, dont la nouvelle sera bien agréable aux Bretons. Il y a un monde prodigieux à son dîner, depuis qu'il a commencé à dîner en public. Au milieu de la foule il a aperçu M. le marquis de Poulpri, homme de condition de Bretagne, qu'il connoît médiocrement, et à qui il n'avoit peut-être jamais parlé, il lui a demandé s'il avoit des nouvelles de Bretagne. M. de Poulpri ayant répondu que Monseigneur le Dauphin devoit en être instruit: *C'est pour cela que je vous ai appelé*, a répondu Monseigneur le Dauphin, *pour vous dire le plaisir avec lequel j'ai appris la conduite des États, que je n'oublierai jamais, je vous prie de leur mander.*

Le premier président et tous les présidens à mortier sont venus encore aujourd'hui savoir des nouvelles du roi. Il y a eu deux ou trois conseillers de grand'chambre, de ceux qui ont donné leur démission, lesquels ont demandé d'être admis, par commission particulière, dans le nombre des juges de l'assassinat. Il n'y a pas d'apparence que cette sorte de proposition soit acceptée; le roi est toujours animé contre leur désobéissance. Il y a actuellement vingt-cinq juges à la grand'-chambre, savoir, dix présidens, douze conseillers et trois honoraires; sur quoi, étant quatre clercs qui ne peuvent assister aux procès criminels, même du roi, à cause des canons de l'église qui leur défendent de juger des criminels, il en reste encore vingt-un, qui est un nombre plus que suffisant.

Il n'est que trop vrai que le misérable assassin, dans le temps qu'il étoit encore dans la petite salle des gardes, en bas, dit : *qu'on prenne garde à Monseigneur le Dauphin.*

Ces paroles ont été entendues de tout le monde, M. d'Armentières qui passoit dans cette salle, dans ce moment-là, m'a dit qu'il les avoit entendues ; on prétend qu'il ajouta : *si vous y prenez intérêt;* mais je ne suis pas si sûr de ces derniers mots.

Ce fut dans cette salle qu'on lui approcha les pieds du feu, dans l'espérance de le faire parler, et comme il remuoit les jambes, on employa, pour les fixer, les tenailles du feu qui étoient brûlantes, ce qui lui a fait deux plaies considérables, dont il seroit estropié s'il vivoit. Il en a eu la fiévre, et l'on craignoit même qu'il ne mourût promptement. On a appelé en témoignage ceux qui étoient présens au moment de cet énorme attentat. La faculté de médecine et de chirurgie a été aussi appelée, comme ayant examiné la plaie, et on a écrit toutes les dépositions comme si elles étoient des dépositions essentielles ; ils ont trouvé le prisonnier dans une situation qui doit rassurer sur une mort pro-

chaine. Il est dans un lit, les fers aux mains seulement, parce qu'on ne peut les mettre aux pieds à cause des blessures. On a cousu les draps dans lesquels il est couché; malgré cela, il s'est jeté en bas du lit aujourd'hui, et s'est blessé. Il est gardé à vue, en dedans de la chambre, par des gardes de la Prévôté. Le dehors de la prison est gardé par trente soldats aux gardes et vingt Suisses. M. le duc de Biron répond, de sa personne, qu'il ne sera point enlevé. Il alla le voir hier, et l'officier qui commande cette garde, entre quand il veut dans la chambre, pour vérifier s'il n'est rien arrivé au prisonnier. Ce scélérat est du pays d'Artois; il s'est nommé d'abord *Damiens;* il servit en premier lieu au collége des Jésuites, en qualité de ces valets que l'on appelle *cuistres*, et a reconnu plusieurs de ceux qui étoient écoliers dans ce collége; il a été depuis à quatorze ou quinze maîtres, etc., et s'est appelé tantôt le *Febvre*, et tantôt *Flamand*. Il portoit ce der-

nier nom lorsqu'il appartenoit à Mme. de Sainte-Reuse. Mme. de Sainte-Reuse étoit contente de l'intelligence de ce domestique, qui servoit fort bien, et qui a une très-belle écriture.

Cependant, M. de Marigny qui alloit souvent dans cette maison, frappé de sa mauvaise physionomie, conseilla à Mme. Sainte-Reuse de le renvoyer, et elle suivit ce conseil. Quelque temps après, étant allée à l'opera, ce misérable vint lui demander l'aumône, à la portière de son carrosse, d'une manière fort arrogante : elle leva sa glace, mais ce scélérat la cassa, et encore une autre avec des pierres ; et, depuis ce temps, lorsque M. de Marigny alloit chez Mme. de Sainte-Reuse, il jetoit des pierres dans les fenêtres, de sorte qu'il fallut en instruire M. Berryer, qui y envoya une garde. Il se passa quelque temps sans qu'on entendît parler de cet homme. Pendant le dernier voyage de Fontainebleau, M. de Marigny

reçut une lettre de lui, dans laquelle il lui marquoit qu'il mouroit de faim, et que de désespoir il s'étoit jeté dans la mer, mais qu'on l'avoit repêché. Cependant on a trouvé sur lui vingt-quatre ou vingt-cinq louis en or, et cinq ou six en argent. On lui a demandé où il avoit pris cet argent; il a répondu qu'il avoit vendu un bien qu'il avoit dans son pays, et qu'il en avoit eu 7 ou 800 livres. Outre le propos qu'il a tenu sur Monseigneur le Dauphin, on a remarqué que, dans ses réponses, il s'est presque toujours servi du mot *nous*, et dans le premier moment, quand on lui demanda s'il avoit des complices, il dit: *si j'en ai, ils ne sont pas ici.*

J'ai parlé du couteau dont il s'est servi: c'est une arme très-mal faite, dont la véritable lame n'est ni pointue ni aiguisée, et dont on auroit peine à se servir dans l'usage ordinaire. Je parle d'après quelqu'un

qui l'a vue et examinée. On a douté, dans le commencement, si l'espèce de canif qui est à l'autre bout du manche, et qui est long de quatre pouces, étoit la véritable arme dont il s'est servi pour son crime; et on étoit si persuadé qu'il en avoit une autre, qu'on l'a cherchée dans la cour avec le plus grand soin. Ce canif fermé dans sa poche et sans aucune goutte de sang, donnoit beaucoup lieu de douter; cependant on n'a rien trouvé, et la confrontation de cet instrument avec l'ouverture des habits, prouve qu'il n'y a point eu d'autre arme dont il se soit servi.

Les spectacles ont recommencé hier à Paris, 10 janvier, et le roi a commencé aujourd'hui à jouer.

Les députés des États de Bretagne étant arrivés ce matin, le roi, les rideaux du pied du lit ouverts, les a reçus, présentés par M. le duc de Penthièvre, et M. de Saint-Florentin. M. l'évêque de Quimper (Anni-

bal de Cuillé) lui a porté la parole ; le discours a été fort touchant ; les députés lui ont parlé hors du balustre.

« Je n'avois pas besoin de ce témoignage » pour être sûr de l'affection de mes sujets de » ma province de Bretagne, a dit le roi : leurs » sentimens ont été jusqu'à mon cœur, vous » pouvez les en assurer. »

Les députés de Bretagne allèrent, hier 10, chez la reine; elle leur dit qu'elle avoit appris avec grand plaisir la conduite des États de Bretagne, et qu'elle en étoit pénétrée jusqu'au fond du cœur. Elle répandit des larmes ; Madame n'a pas moins fait voir combien elle sent vivement ce que les États ont fait ; elle disoit hier qu'elle voudroit être bretonne. Le roi voulant donner une marque de bonté aux Bretons, reçut hier, en robe de chambre, M. de Morand, chevalier de Saint-Louis. Ce M. de Morand étoit député pour la noblesse ; il est colonel du régiment de la Reine, dragons.

C'est demain 15, que les lettres-patentes pour le renvoi du procès criminel du malheureux assassin, seront envoyées à la grand'chambre. On auroit pu les envoyer plutôt, mais on vouloit que l'on pût travailler au procès tout de suite, et ne pas interrompre les éclaircissemens que l'on continue de prendre sur ce crime énorme. Un crime commis à la cour, est de la compétence de la prévôté. Le grand-prévôt doit juger le criminel; la prévôté est un tribunal qui a un grand nombre d'officiers, et il ne faut des lettres patentes, que parce que c'est soustraire le criminel à la juridiction naturelle, que de le renvoyer à la grand'chambre. La règle alors est, que le prisonnier est remis à la conciergerie; mais celui-ci, criminel de lèse-majesté, sera remis dans la tour de Montgommeri, où a déjà été le malheureux Ravaillac. Il sera toujours gardé à vue par des sergens aux Gardes, qui mangeront dans le même lieu. On a ordonné de ne lui donner

à manger que des mêmes mets dont ils feront usage pour eux ; on veut être sûr qu'il ne soit pas empoisonné. Il est même question d'une autre mesure pour la nourriture des sergens et des soldats aux Gardes destinés à la garde de ce misérable.

L'instruction d'un pareil procès à la grand'-chambre, se fait toujours par quatre personnes, qui sont, le premier président, un autre président à mortier, le rapporteur, et un autre conseiller qu'on nomme *Évangéliste*, qui, avec la plus grande exactitude, doit examiner les pièces du procès ; les conseillers clercs peuvent assister à l'instruction d'un procès criminel, mais lorsque les avis demandent la mort, ils se retirent. La séance étant à la grand'chambre, non seulement les présidens et conseillers honoraires peuvent y assister, mais même quatre maîtres des requêtes ; il ne peut pas y en assister cinq, et lorsqu'il en vient un cinquième, le plus jeune se retire.

Outre les informations qui ont déjà été faites ici par la prévôté, on a encore eu des éclaircissemens que M. le prince de Croy a envoyés d'Arras. Comme son zèle pour tout ce qui regarde la personne et le service du roi, n'a point de bornes, il a été à Arras, et s'est informé avec soin de tout ce qui pouvoit regarder l'assassin, et a envoyé ici un mémoire très-détaillé et très-clairement expliqué.

Ce scélérat a été élevé au collége à Béthune; il a servi dans trente ou quarante conditions différentes; chassé de partout, entr'autres maîtres, il a servi un gros négociant, actuellement à Pétersbourg, appelé M. *Michel*, à qui il vola deux cents louis. Il fut arrêté; on retrouva cent soixante louis, et son maître voyant qu'il ne pouvoit espérer de retrouver le surplus, ne voulut pas le faire pendre, et le chassa. Le misérable s'est engagé trois fois, et déserta autant. Il a une femme et une fille qu'on a conduits à Paris.

A la séance du 12, au commencement de laquelle M. de Duras fut reçu duc et pair de France, il n'y avoit qu'environ soixante juges, sur quoi vingt princes du sang, c'est-à-dire tous, hors M. le comte de Charolois, qui craint de demeurer longtemps dans les lieux fermés, étant sujet à des étourdissemens. Je ne parle point des légitimés; on sait que, quoiqu'ils aient les honneurs de princes du sang, ils n'ont point au Parlement la distinction de *couper* le parquet; par cette raison, ils ne s'y trouvent pas. Il y avoit, ce même jour, vingt pairs de France, mais il n'en resta que dix-neuf; M. le maréchal de Richelieu ayant été obligé de déposer comme témoin de l'assassinat, se retira après la réception : c'est un hommage rendu à la loi, qui ne permet pas d'être témoin et juge. Il y avoit douze présidens à mortier, y compris deux honoraires, trois maîtres des requêtes, et le surplus étoient conseillers d'honneur, présidens et conseillers honoraires des en-

quêtes et requêtes, ou conseillers de grand'-chambre. Immédiatement après la réception, sans sortir de place, la séance continua dans les siéges bas. Les conseillers et les honoraires sont alors dans les siéges hauts, seulement dans la partie gauche en entrant, qui est à droite de la place du roi. Les places à gauche ne peuvent être remplies, parce qu'il y a une espèce de couverture au-dessus de la place du président à mortier dans les siéges d'en bas, qui cacheroit entièrement ceux qui seroient dans la partie à gauche de la place du roi. On commença à parler du procès criminel; le rapporteur du procès est M. Sévère, le second rapporteur est M. Pasquier, et c'est ce qu'on appelle l'*Évangéliste*. Il fut question de procédures à faire pour tirer des éclaircissemens du père, du frère et de la belle-sœur, de la sœur et du beau-frère, de la femme et de la fille du scélérat Damiens. Tous ces parens étoient arrêtés, et avoient été conduits à la Bastille;

mais il falloit prononcer des décrets pour pouvoir les interroger juridiquement. A peine M. Sévère avoit-il commencé à parler, que M. le prince de Conti proposa qu'on fît, avant toutes choses, la lecture de la procédure faite à Versailles par la prévôté de l'hôtel; cette procédure est extrêmement longue et bien faite. M. le prince de Conti insista sur cette lecture, et elle fut faite par M. Pasquier, qui se fit aider par M. Titon. On lut les dépositions de tous les témoins; la lettre pour le roi, dictée par le scélérat au sieur Blot, exempt de la prévôté, et la liste de sept noms, dictée depuis par le même scélérat, audit Blot, l'un et l'autre papiers signés ledit Damiens; les différens interrogatoires sans en oublier aucun. Cette lecture dura près de quatre heures, en comptant la procédure faite à Paris, depuis que Damiens a été conduit à la tour de Montgommeri.

Dans cette partie, est un interrogatoire qui reçut les louanges qu'il méritoit, étant

fait avec beaucoup d'art et de méthode. Ces éclaircissemens étant pris, M. Sévère fit le rapport des raisons qu'il y avoit pour décréter les parens de Damiens. Ces raisons examinées en détail, on prononça sept décrets. Il fut ensuite question d'une accusation en forme contre un avocat, pour des discours affreux à répéter, tenus par lui dans un repas avec dix ou douze personnes; discours cependant qui paroissoient venir d'un homme furieux, mais peu instruit. Cette affaire fut très-débattue: il fallut compter les voix; la pluralité l'emporta pour ne pas prononcer un décret de prise de corps, et continuer seulement les informations. Ce décret paroissoit cependant d'autant plus juste, qu'on ne peut faire trop d'exemple sur des discours qui sont malheureusement multipliés à l'excès, et que celui de l'avocat méritoit assurément une punition grave. On parla, immédiatement après, d'un mémoire que M. le prince de Croy a envoyé à la cour,

contenant tous les éclaircissemens qu'il a pu avoir à Arras, où il a été exprès, et dans tout l'Artois, sur la conduite du scélérat, pendant qu'il a été dans cette province, immédiatement avant que de venir à Versailles: il étoit plus de quatre heures après midi. On remit cette délibération à la séance prochaine, qui fut indiquée pour samedi, 19. L'assistance des pairs à cette séance, se fait sans convocation, invitation ni avertissement. Ils avoient été invités par M. le duc de Duras, ce jour-là samedi 12, et on demanda, ce même samedi à la fin de la séance, à M. le duc d'Orléans, l'heure à laquelle il se trouveroit au Palais le samedi suivant, 19. Cette heure fut assignée à huit du matin, et tous les pairs unanimement convinrent de s'y trouver.

M. le prince de Conti fit de nouvelles instances pour qu'on approfondît les causes de l'attentat, et qu'on cherchât les complices de Damiens. Ce prince vouloit surtout qu'on

informât en Flandres, pour tarir le mal à sa source ; il observoit qu'il ne falloit pas laisser la France dans la cruelle incertitude sur la cause d'un attentat de cette nature. Il fit sentir la lacune des procédures, sur ce que le coupable avoit fait en Flandres, et la nécessité d'y faire des recherches ; ajoutant que ce scélérat ne pouvoit avoir conçu son infame projet, du 31 décembre au 5 janvier ; qu'il étoit avéré qu'il avoit dit dans cette province, que s'il venoit à Paris, et s'il y périssoit, la première tête du monde y périroit aussi ; et que ce n'étoit pas dans cinq jours que des complices avoient pris confiance en cet homme, dans une affaire de cette conséquence. Enfin, le prince de Conti disoit : *Souvenez-vous que ce seroit un remords bien cuisant pour des juges, si le criminel, à la mort ou dans la torture, reprochoit leur inaction, en indiquant des complices dans un pays où la raison seule disoit de les chercher : pour moi, je succom-*

berois sous la douleur amère où me plongeroit un autre assassinat qui naîtroit d'un principe que j'aurois laissé inconnu et subsistant.

Quarante-cinq voix contre vingt-une furent de l'avis de ne pas faire une information en Flandres, et qu'il falloit finir l'affaire. On ajoutoit que la santé du scélérat périclitoit, et qu'il y avoit beaucoup à craindre qu'il ne mourût avant la fin de l'information.

Le prince de Conti, après l'arrêté, observa que son attachement pour la personne du roi, et pour la tranquillité de l'Etat, étoit la cause de sa proposition; il dit qu'il voyoit avec amertume qu'elle n'avoit pas été adoptée, qu'il persistoit, malgré la pluralité, à croire que son opinion étoit la bonne, et qu'il étoit fâcheux pour l'État et pour le roi qu'on ne l'eût pas suivie.

Dans la seconde séance qui se tint encore avant-hier, 19 février, on proposa d'abord de

lire les informations faites sur ce singulier discours de la petite Descoufflet, pensionnaire de Saint-Joseph. M. le prince de Conti interrompit encore cette proposition, pour demander qu'on lût avant tout le mémoire de M. de Croy, dont j'ai parlé ci-dessus (1). On représenta, tant dans ce moment que dans la suite de la séance, que ce mémoire, non seulement étoit extrêmement long, mais qu'il ne faisoit point partie du procès, n'étant accompagné d'aucune forme juridique; qu'il n'étoit que l'effet du zèle et de l'attachement de M. le prince de Croy pour la personne du roi, mais que régulièrement il ne pouvoit avoir foi en justice; qu'il étoit composé de quatre parties qui avoient été envoyées successivement par M. de Croy, à mesure qu'il faisoit quelques découvertes; mais que ces quatre parties n'étant point

(1) M. de Croy a conservé cette pièce dans ses mémoires manuscrits avec des notes très-piquantes.

immédiatement dépendantes l'une de l'autre, il falloit y mettre un ordre pour en faire usage, que cet ordre y avoit été mis par un extrait exact qu'avoit fait M. Pasquier, que la lecture de cet extrait seroit suffisante, d'autant plus que les faits contenus dans le mémoire ne pouvoient guère donner de lumières intéressantes sur les causes de l'assassinat, puisque le scélérat qui l'a commis avoit été pendant tout ce temps occupé à se cacher pour éviter les poursuites de la justice, à l'occasion du vol qu'il avoit fait à M. Michel, l'un de ses maîtres, gros commerçant. Ce M. Michel est arrivé depuis peu de Pétersbourg. Il faut que ce soit un homme fort et vigoureux; il a fait cette route en dix-huit jours de temps, en traîneaux et en chariots de poste, tout seul sans aucun domestique. M. Pasquier ajouta à ces raisons, qu'il avoit fait son extrait sur l'original du mémoire de M. de Croy, mais qu'il n'avoit plus cet original, qu'il n'en avoit qu'une copie qui n'é-

toit pas même certifiée véritable. Mais le prince de Conti insistant toujours sur la lecture, il fallut délibérer. Il auroit fallu un peu plus de trois heures pour faire cette lecture, si on s'y étoit déterminé d'abord. On en employa plus de deux à décider si on la feroit ou non. Plusieurs des opinans furent très-longs dans leurs discours : il se forma même plusieurs opinions sur le temps à lire la pièce, sur la nécessité ou l'inutilité de cette lecture, sur la préférence de l'extrait à la pièce, sur la nécessité de la rendre, par formalité, pièce du procès avant que de la lire. Il fallut compter plusieurs fois les opinions ; enfin il fut résolu de remettre la délibération sur cet article après la lecture des pièces essentielles du procès. On vint donc aux informations et interrogations sur l'affaire de Saint-Joseph, affaire très-singulière, et qui auroit semblé exiger un décret de prise de corps contre la pensionnaire d'Escoufflet, qui n'est plus à Saint-Joseph,

et a été mise dans un couvent à Saint-Germain, les couvents de Paris n'ayant pas voulu la recevoir. Cependant, il fut seulement décerné un assigné pour être ouï; on parla ensuite d'un discours entendu, il y avoit *onze ans*, par un homme qui est actuellement à Paris, âgé de quatre-vingt-cinq ans, discours dont les expressions *sont affreuses*, mais n'ont aucun trait immédiat à l'affaire présente. On ajouta que les informations sur cette affaire *pouvoient intéresser la politique*, et n'étoient capables de donner aucun éclaircissement utile pour le cas actuel. M. Sévère et M. Pasquier rendirent compte ensuite des interrogatoires faits à ceux et celles décrétés dans la séance précédente. On proposa aussi l'affaire de l'avocat dont j'ai parlé, sur laquelle le procureur-général avoit donné ses conclusions, et qui, par cette forme, étoit jointe au procès : la licence du discours sembloit demander un décret de prise de corps ; cependant, il ne fut décidé

que la continuation des informations. On fit aussi lecture de deux interrogatoires faits à l'assassin ; l'un, plusieurs jours auparavant, et dont on avoit déjà parlé, interrogatoire qui paroît très-peu intéressant, le criminel ayant toujours dit QU'IL NE VOULOIT PAS RÉPONDRE, mais dont il étoit nécessaire de revoir les interrogations. Le second interrogatoire avoit été fait la veille même, 18 de ce mois ; les interrogations étoient en conséquence du mémoire de M. de Croy ; il contient différentes réponses : il avoit duré sept heures. Enfin on proposa de nouveau la lecture de ce mémoire de M. de Croy : il étoit trois heures après midi ; on étoit en place depuis huit heures. Le froid obligea d'interrompre la séance, ainsi qu'à la précédente. Il fut convenu de la remettre au vendredi suivant, afin d'en avoir une le samedi, s'il étoit nécessaire.

La séance d'aujourd'hui, au Parlement, a commencé à huit heures un quart. Il a

toujours été question de continuer l'instruction du procès criminel. On avoit arrêté, dans la dernière séance, de suivre les informations sur l'affaire de Saint-Joseph. On a rendu compte aujourd'hui de ce qui a été fait en conséquence, et il a fallu pour cela reprendre ce qui avoit rapport à cette affaire. Plus on l'approfondit, et *plus elle paroît singulière*, et on ne peut presque pas douter que la petite d'Escoufflet n'eût parlé, le mercredi 5, jour de l'assassinat, avant quatre heures après midi. Ces mots : *le roi est assassiné ou le sera*, qui sont traités de mensonge, d'étourderie, de discours d'enfant, tant dans ses interrogatoires à elle-même que dans plusieurs autres, sont bien dignes d'attention ; et pour être instruit plus exactement de la vérité, s'il est possible, et remonter à ce qui a donné occasion à ce discours, la petite fille a été décrétée de prise de corps. L'affaire étant aujourd'hui en règle par le requisitoire de M. le procureur-géné-

ral, on a opiné ensuite par rapport aux deux sœurs de la petite d'Escoufflet, et une pensionnaire de Saint-Joseph, qu'on appelle Geoffroi, et qui étoit fort amie de cette petite fille. Il y a eu différens avis : celui qui l'a emporté a été celui de M. Pelletier de Rosambo, de surseoir à toutes procédures contre ces différentes personnes, jusqu'à ce qu'on eût vu, par les interrogatoires faits à la petite d'Escoufflet, s'il y avoit lieu de prononcer autrement. Après cette affaire, on a rendu compte de plusieurs requisitoires du Procureur-général, à l'occasion de différens rapports qui lui ont été faits par des mémoires, des lettres ou des avis différens, tendant à prouver des discours qui devoient donner lieu de soupçonner quelque formation de complot : ces discussions ont été fort longues ; les unes ont paru mériter attention, d'autres ne pouvoir être suivies. Une des dernières affaires, sur laquelle on a raisonné longtemps sans délibérer en forme, a été le pro-

pos tenu par l'abbé la Chapelle, homme âgé de quatre-vingt-cinq ans, connu de M. Zalusky, grand référendaire de Pologne, propos qui n'a pas un rapport immédiat à l'assassinat, mais qui peut cependant donner de justes soupçons. L'embarras a été de mettre en règle les éclaircissemens qu'on pourroit prendre sur cette affaire. M. le prince de Conti a dit qu'il connoissoit particulièrement le grand référendaire, parce que son grand-père ou son grand-oncle avoit été fort attaché aux intérêts de M. le prince de Conti, grand-père de celui-ci, dans le temps de son élection; que ce seroit une vraie peine pour M. Zalusky, s'il recevoit une assignation pour déposer les connoissances qu'il a acquises. On a donc cherché d'autres expédiens, et M. le prince de Conti a offert même que la dénomination fût intitulée de son nom. Il y a peu d'apparence que cette recherche produise des lumières utiles; mais on ne négligera pas cependant d'en faire usage, vou-

lant ne rien oublier dans une affaire aussi importante. C'est en conséquence de ce principe, qui est uniforme dans toute l'assemblée, qu'on a encore proposé quelques autres avis qui ne sont point revêtus de forme juridique, mais qui peuvent mériter d'être examinés. Un de MM. les conseillers a dit aussi que deux personnes à lui inconnues, mais qui lui paroissoient d'honnêtes gens, l'avoient averti qu'elles connoissoient, en Normandie, deux autres personnes qui avoient des lumières sur les causes de l'assassinat; et a dit qu'on lui avoit remis les noms de ces deux autres personnes de Normandie. L'incertitude de cet avis n'a pu mettre à portée d'agir en conséquence; mais il a été dit que tous ceux qui apprendroient quelque chose concernant ledit assassinat, communiqueroient à M. le procureur-général les mémoires, lettres et avis qui leur seroient remis, afin qu'il en pût faire usage suivant sa prudence et ses lumières, en écartant tout ce qui lui

paroîtroit inutile, d'autant plus que la prolongation de l'instruction ne sert qu'à retarder le jugement définitif, risquer la santé de ce misérable assassin, que l'on voit maigrir journellement, et dont on espère tirer des connoissances par les tourmens; et enfin, parce que tous ces délais donnoient occasion à plusieurs raisonnemens, conversations et discours qui n'étoient déjà que trop multipliés, et qu'il étoit important de finir et d'effacer, autant que possible, l'idée et le souvenir d'un pareil attentat. La séance a été remise à mercredi prochain, 9 de ce mois.

La séance a commencé aujourd'hui, un peu après huit heures. M. le duc d'Aiguillon, qui est arrivé de Bretagne depuis peu, s'y est trouvé. La première affaire dont on a parlé, a été celle du prêtre de quatre-vingt-cinq ans, nommé la Chapelle, qu'on prétendoit avoir révélé au grand référendaire de Pologne, M. Zalusky, des projets de complots contre la vie du roi : on avoit eu con-

noissance de ces propos par un sellier de Paris, ce qui a donné occasion d'en approfondir la source. Le référendaire, qui paroît être en grande liaison avec M. le prince de Conti, avoit permis que l'on fît mention du discours qui lui avoit été tenu par cet abbé la Chapelle, mais il ne vouloit pas être compromis dans cette affaire. On a remonté à la source, et il s'est trouvé que ce n'étoit que le renouvellement d'un discours que ledit abbé la Chapelle prétend avoir entendu il y a onze ans, discours *qui auroit compromis mal à propos des puissances étrangères, sans pouvoir en tirer aucune utilité;* c'est ce qui a déterminé à ne rien faire en conséquence. Ensuite, les rapporteurs ont rendu compte des interrogatoires faits sur l'affaire de Saint-Joseph, en conséquence de la dernière assemblée. Il a fallu relire les anciennes dispositions. J'ai déjà parlé deux fois de cette affaire, et j'ai dit que celle qui a dit, le mercredi 5 janvier, en rentrant dans le couvent:

le roi est assassiné ou le sera ce soir, est une pensionnaire âgée de treize ans et demi, nommée d'*Escoufflet,* qu'une autre pensionnaire, nommée *Geoffroy,* de même âge et intime amie de l'autre, est celle à qui cette petite fille a dit, à moitié bas, ce qui vient d'être énoncé, lui recommandant de n'en point parler, parce qu'elle seroit grondée, sa sœur lui ayant bien défendu d'en dire un mot. La grande question sur toute cette affaire, est de savoir si le propos a été tenu le mercredi 5, ou le jeudi 6. La petite d'Escoufflet a deux sœurs, l'une mariée à l'aide-major des Invalides, nommé M. de la Coudre; et l'autre pensionnaire aux Petites-Cordelières, qui porte son nom comme fille, mais que l'on dit mariée et séparée de son mari. Dans la suite des interrogatoires et des dépositions, il paroît que la sœur avec qui la petite d'Escoufflet a été faire des visites, et qui lui a tant recommandé de garder le secret, est Mme. de la Coudre, quoiqu'elle ne

soit désignée, en plusieurs des interrogatoires de la petite fille, que sous le nom de ma sœur. On avoit déjà proposé, dans la dernière assemblée, de décréter de prise de corps Mme. de la Coudre : les opinions furent partagées, et il passa, à la pluralité des voix, un assigné pour être ouï. Dans cette séance-ci, les preuves ont paru si fortes, qu'on a conclu au décret de prise de corps, presque unanimement. On a eu un peu de peine à se résoudre à ce jugement, parce que Mme. de la Coudre est grosse de trois mois. Il a été question de décréter aussi de prise de corps la petite Geoffroy, sur le fondement que, par le discours de la petite d'Escoufflet, elle a eu connoissance du projet contre le roi, dès le mercredi 5, à trois heures et demie ou quatre heures et demie après, car il y a quelques variations sur l'heure, mais cela est assez égal; et qu'elle n'en a parlé que le 12, quand elle a été interrogée. Les sentimens ont été fort partagés par rapport à la petite Geoffroy,

et il n'a passé qu'à la pluralité de trente-une voix contre vingt-sept, de la décréter de prise de corps. Il sembleroit, par ce calcul, qu'il n'y avoit que cinquante-huit juges; mais il faut observer que, lorsqu'on compte les voix, les beau-frères, le père et le fils, ne font qu'une voix, quand ils sont de même avis: pour en donner un exemple, M. le premier président et M. de Meaupou son fils ne font qu'une voix; M. le duc d'Orléans, M. le prince de Conti et M. le comte de la Marche ne font qu'une voix; M. le prince de Condé et M. le prince de Soubise son beau-père ne font qu'une voix; de même, M. le duc d'Usez et M. le duc d'Antin. La longueur de toutes ces discussions et le froid excessif ont fait qu'on a interrompu la séance pour aller se chauffer : l'interruption a duré environ une demi-heure. On a parlé ensuite d'une affaire très-embrouillée et d'un grand détail : c'est au sujet des interrogatoires d'un scélérat, soldat aux gardes, nommé Fricard, arrêté à

Montdidier et convaincu d'assassinat. On a commencé le procès à cet homme pour son crime, et on l'a transféré des prisons de Montdidier dans celles de la Conciergerie. C'est ce scélérat qui a déposé contre plusieurs personnes entre lesquelles il paroît qu'il y en a une qui seroit le chef de cinq autres, lesquelles auroient part au moins au projet d'assassiner le roi. Il a été parlé d'une lettre écrite à l'un de ces cinq, nommé Andouet, lettre qui n'est point rapportée, mais que le misérable Fricard prétend être très-forte ; lettre qu'on a cherchée sans la trouver : malgré cela, comme on voit, par les dispositions, qu'il y a eu un poignard acheté, et qu'on veut prendre, sur pareilles matières, les précautions même les plus inutiles, on a décrété les cinq personnes par trois décrets, parce qu'il n'y a eu qu'un seul décret pour trois qui ne sont pas nommées, et qui ne sont appelées que quidams. Après d'aussi longues discussions, il sembloit qu'on pouvoit lever la séance, d'autant

plus qu'il avoit été dit qu'on se rassembleroit vendredi, pour qu'on pût rendre compte de l'interrogatoire de Mme. de la Coudre et des autres connoissances qui pourront, d'ici là, venir au procureur-général, et desquelles il formera un requisitoire, s'il le juge à propos. Mais M. le prince de Conti a cru devoir mettre en avant une proposition qui a donné occasion à de longues discussions : rempli du desir de rechercher jusqu'aux moindres choses qui peuvent avoir rapport aux causes de l'assassinat, il a dit que les sergens des Gardes-françaises, qui sont chargés de la garde des prisonniers, et dont quatre des douze sont toujours, pendant vingt-quatre heures de suite, dans sa chambre, peuvent et doivent avoir entendu tous ses propos, et par conséquent sont en état de donner des lumières sur ses complices, s'il a voulu en parler. Cette proposition avoit quelque fondement, parce que M. le duc de Biron avoit dit, dans une autre séance, que l'on tenoit un mémoire

exact de tout ce que disoit ce scélérat, mémoire rempli de beaucoup de propos impies et d'autres fort obcènes. M. le prince de Conti a proposé en même temps qu'on interrogeât les différens maîtres que l'assassin a servis, même encore, de préférence, ceux chez qui il étoit dans un temps plus éloigné de son crime. Ces deux propositions n'étoient point en règle pour délibérer : la forme veut qu'on ne délibère que sur un requisitoire du procureur-général; ainsi, il a fallu commencer par examiner si on les mettroit en délibération, en ordonnant la forme nécessaire pour cet effet. Alors, comme je l'ai marqué, les premiers opinans sont les présidens, en commençant par le plus ancien; ensuite le doyen, les conseillers qui sont sur le banc des pairs, les autres avec les honoraires, suivant qu'ils sont arrangés; ensuite les pairs, en commençant par le dernier jusqu'au premier, et finissant par les princes du sang. Il a été conclu presque unanimement qu'il ne pouvoit y

avoir rien à faire ni sur l'un ni sur l'autre, et, qu'à l'égard des sergens, M. le duc de Biron étant chargé de rassembler les propos de ce misérable, et de les communiquer à M. le procureur-général, pour qu'on fît distinction de ceux qui étoient utiles, d'avec ceux qui étoient impies, scandaleux, obscènes ou indifférens; on a jugé de même, par rapport aux maîtres que le scélérat a servis, que c'étoit au procureur-général à en tirer les éclaircissemens qu'il jugeroit nécessaires. La séance a fini par une proposition qu'a fait M. le duc de la Force, de faire le rapport, dans une autre assemblée, de trois lettres dont on a déjà parlé, et qui ont paru pouvoir donner quelques indications concernant l'horrible assassinat.

Il a été question enfin de délibérer si l'on donneroit un confesseur à Damiens. Dans la régularité de la jurisprudence, on n'en donne point aux criminels qu'*après leur jugement*; autrefois, on ne leur en donnoit point : ce ne

fut qu'en 1397 qu'un moine, qui avoit accusé faussement le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le roi Charles VI son frère, ayant été condamné à mort, on lui permit de se confesser avant l'exécution; et ce ne fut qu'à cette occasion, qu'il fut accordé des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui, auparavant, ne se pratiquoit pas encore en France. L'inconvénient des conseils qui peuvent être donnés par des confesseurs indiscrets, et des nouvelles de dehors qu'ils peuvent faire passer aux criminels, a déterminé à ne donner des confesseurs qu'après l'arrêt prononcé : l'usage de Paris veut qu'il y ait quatre docteurs de Sorbonne destinés à ces tristes fonctions. Cependant, dans l'espérance que M. le curé de St.-Paul, homme sage et expérimenté, et ayant la confiance particulière du gouvernement, pourroit donner à Damiens des conseils utiles, non seulement pour son salut, mais pour la déclaration des complices de son crime, on a déter-

miné de le lui donner pour confesseur : ces motifs ont été donnés au moins au public, et l'on a cité pour exemple la nomination d'un confesseur avant le jugement, pour entendre le scélérat qui avoit assassiné le nommé Andrieux : on a encore cité les deux docteurs de Sorbonne, envoyés avant le jugement à Ravaillac (1).

(1) Le refus d'un confesseur aux condamnés, dans ces temps anciens, est sans doute une preuve de la barbarie de cet âge et de son ignorance profonde. Les sacremens avoient été institués pour le besoin des hommes ; mais dans ce temps-là, les idées religieuses étoient de nature à persuader que la concession des sacremens aux criminels dans les fers et les cachots, pouvoit avilir ce que la lithurgie présentoit comme des objets augustes. Les criminels condamnés à mort furent donc privés des sacremens que la religion accordoit aux mourans, et qu'elle leur prescrivoit, sous peine d'être abandonnés à la voirie ; mais alors, UN RESPECT pour les sacremens étoit au moins le principe mal conçu de ce refus.

LE MÉPRIS des Jacobins pour les institutions pieuses, pour le secours même que la religion accorde à l'homme dans ses angoisses les plus douloureuses, au moment de la mort, et leur haine mortelle pour leurs ennemis, qu'ils envoyoient à l'échafaud, étoient les deux causes

CHAPITRE XIII.

Exécution de Damiens; effets qu'elle produisit; bruits qu'elle réveilla. Deux partis opposés, celui des parlemens et celui des Jésuites, s'accusent réciproquement de cet attentat.

Cette nomination d'un confesseur pour Damiens avant sa condamnation, et surtout d'un confesseur janséniste qu'on disoit être

---

de la privation des condamnés du secours des ministres de la religion. Une sentence condamnoit ces infortunés à perdre la vie; la férocité accroissante des différens tribunaux révolutionnaires finit par les condamner tous à la perdre, sans aucune sorte de consolation religieuse.

Cette haine, qui est particulière aux révolutionnaires, avoit privé, en Angleterre, les catholiques morts sur l'échafaud, des secours de leurs ministres: la profonde, la cruelle Elisabeth ayant condamné à mort la reine Marie d'Ecosse, lui refusa un confesseur; Marie se communia elle-même sur un acte de contrition préa-

le confident du gouvernement, ne fut pas sans inconvénient. Les molinistes, quelqu'affectés

---

lable, le pape lui ayant permis de conserver, dans sa prison une hostie consacrée. La haine du parti opposé, sous le règne antérieur, avoit privé les protestans conduits au supplice, du secours des ministres de leur culte : tant est varié et profond le caractère de la haine des gouvernemens en révolution, contre une faction vaincue, quand ils ont été dégradés par des mesures sanglantes.

En France, la haine des Jacobins contre les institutions religieuses ayant été méthodique et progressive, les *Jacobins constituans* en envoyant quelques personnes de l'ancien régime au supplice, n'osèrent les priver des secours de la religion : il fut permis au marquis de Favras de se confesser.

La haine combinée des *Jacobins-jacobins*, 1°. contre les *Jacobins feuillans*, 2°. contre les restes de l'ancien régime, rendit ces secours plus difficiles.

La haine combinée des mêmes *Jacobins-jacobins*, 1°. contre les restes de l'ancien régime, 2°. contre les *Jacobins feuillans*, et 3°. contre les *Jacobins girondistes*, permit encore à Louis XVI, à Custine, du parti des feuillans, et aux condamnés Sillery, Lamourette et Fauchet, du parti des girondistes, etc., de recevoir les secours religieux qu'ils demandèrent.

Mais, à l'époque du développement de la haine des *Jacobins-jacobins*, contre les *Jacobins cordeliers*, en 1794, et tandis qu'elle continuoit la boucherie an-

qu'ils fussent de l'attentat horrible de Damiens contre la personne sacrée de Louis XV,

---

térieure des *Jacobins girondins*, des *Jacobins feuillans*, des *Jacobins constituans* et des royalistes, dits *aristocrates*, la haine contre les opinions religieuses devint si profonde et si envenimée, qu'il ne fut plus accordé aucun secours moral à ces différentes sortes de victimes. Quand, ensuite, les *Jacobins cordeliers*, victorieux au 10 thermidor des *Jacobins montagnards*, les envoyèrent à leur tour au supplice, il ne fut pas plus question de secours religieux. Enfin, quand sous le directoire, les restes impurs de la révolution instituèrent des commissions *royalistes* pour exterminer par des fusillades les *patriotes robustes*; quand ils instituèrent des commissions composées de ces *patriotes robustes*, pour exterminer les royalistes par d'autres fusillades, les victimes des deux partis furent également privées de tout secours religieux, et l'on se joua de toutes les demandes qui furent faites à cet égard par plusieurs condamnés.

La faction universelle des Jacobins, de quelque couleur qu'elle s'habille, quelle que soit sa férocité, est donc profondément immorale et irreligieuse de sa nature (sauf quelques exceptions individuelles). On voit bien, dans le code de Merlin, dans sa loi générale des suspects, tous les raffinemens d'une cruauté profonde et réfléchie, pour surveiller, saisir, emprisonner et tuer les *royalistes de 1788* et les *Jacobins feuillans*, et les

disoient alors que le tribunal d'un confesseur est indépendant de toute considération humaine et ne pouvoit devenir un instrument de police temporelle. Les molinistes de la Sorbonne s'élevèrent même contre le choix particulier d'un curé de Paris pour confesser

---

Jacobins girondins, suspects à Merlin; on voit bien encore, dans le code qu'il proposa après le 10 thermidor, contre les *Jacobins montagnards*, des raffinemens équivalens pour surveiller, saisir et tuer les révolutionnaires jacobins qui n'étoient pas en ce moment-là de sa secte : mais, dans aucun de ces étranges codes, l'imagination effrayée ne peut se reposer nulle part sur aucune moralité, sur aucune pensée religieuse; on voit, dans tous ces cœurs endurcis et jacobins, l'absence de toute idée consolante et pieuse.

Dans chacune de ces scènes, dans chacune des boucheries, on vouloit tuer tout-à-la-fois et les Français condamnés, et abolir les restes de nos anciennes affections religieuses.

La vérité, la justice et la nature des choses exigent que l'histoire ne confonde jamais les nuances des différentes familles de Jacobins; ces nuances sont la base de notre histoire révolutionnaire, et la seule clef qui puisse introduire dans le labyrinthe du cœur humain pendant ces dissentions.

Damiens ; et sur les représentations faites par MM. les docteurs de la maison, à M. le premier président, et à M. le procureur-général, touchant la nomination de M. Gueret, curé de Saint-Paul, pour assister Damiens à la mort, contre l'usage et leur droit, M. de Marcilly, docteur de la maison, fut invité de se joindre en second au curé ; et la confession fut retardée jusqu'après la condamnation.

Le lundi, 28 mars, jour de l'exécution, les deux confesseurs, janséniste et moliniste, se présentèrent au criminel dès huit heures du matin. Alors, on leur dit qu'ils ne pouvoient lui parler qu'à onze heures ; ainsi ces MM. se retirèrent : à l'heure marquée, ils se présentèrent de nouveau, et M. le curé de Saint-Paul, qui avoit eu déjà plusieurs conférences seul, lui a parlé pendant une heure. On a permis à M. de Marcilly, sur sa demande, d'entrer ensuite et de l'entretenir ; ce qu'il a fait pendant trois quarts-d'heure ou environ. Après une demi-heure d'entretien, en pré-

sence de M. le curé de Saint-Paul, M. de Marcilly l'a prié de le laisser seul avec Damiens encore quelque temps. Un quart-d'heure s'étoit à peine écoulé, qu'un officier de justice est entré, et a dit : *il est temps, la justice est prête, il faut partir.*

Le criminel, arrivé à Notre-Dame, fit amende-honorable, avec les sentimens d'un vrai pénitent. Cela fait, le bourreau s'approcha de M. l'abbé de Marcilly, et lui demanda si le criminel iroit à l'Hôtel-de-Ville, pour faire des déclarations. Le docteur lui répondit : *Damiens vous dira lui-même ce qu'il doit faire.* Etant arrivé à la Grève, Damiens demanda en effet à y monter, et là il déclara : *qu'il venoit pour dire qu'il persistoit dans ses dépositions, qu'il demandoit pardon à Dieu, d'avoir vécu dans des sentimens de désobéissance à l'Eglise, de tous les blasphêmes qu'il avoit vomis contr'elle, contre ses décisions, et de tous ses discours injurieux et calomnieux contre ses ministres, et surtout contre M. l'arche-*

vêque de Paris, dont il respectoit la doctrine comme étant celle de Jésus-Christ.

Interrogé par M. le premier président Molé sur les motifs de son assassinat, il a dit, qu'*il se proposoit de venger l'honneur et la gloire du parlement, et qu'il croyoit, par cet attentat, rendre un service essentiel à l'État.*

Sur la déposition par lui faite contre le valet-de-chambre ou intendant de M. le marquis de Ferrière, un des commissaires lui a représenté la nécessité de se rétracter, si ladite déposition étoit fausse. *Je sais*, a-t-il dit, *que j'ai commis un grand crime en attentant à la vie du roi : je sais encore que j'en commettrois un bien grand, en chargeant mal-à-propos un innocent, comme étant près de paroître devant Dieu ; je déclare que je persiste dans mes dépositions, et je demande à signer la présente.*

Le commissaire dit : *cela n'est pas nécessaire. Vous voyez, messieurs, que c'est un homme qui a perdu la tête.*

Descendu au lieu du supplice, et après les douleurs du tenaillement, il a déclaré de nouveau à MM. les confesseurs qu'*il persistoit dans ses dépositions, et qu'il auroit à se reprocher, si touchant au moment d'être jugé par son Dieu, il parloit contre la vérité.*

Le greffier, qui étoit auprès de l'échafaud, s'approcha de lui, et lui demanda s'il n'avoit point de déclaration ultérieure à faire. *Non,* répondit-il, d'un ton ferme et sépulcral, *je n'ai plus rien à dire, sinon que je ne serois pas actuellement ici, si je n'avois pas servi des conseillers du parlement :* discours qui a été entendu d'un très-grand nombre de personnes, et qui est public dans Paris.

Le greffier se retira sans rien écrire, et en faisant mauvaise mine.

Les tiremens des chevaux, les tenaillemens, et la fusion du plomb dans les blessures étant accomplis, les confesseurs se sont rétirés à la chambre du concierge pour se

rafraîchir, et là, M. l'abbé de Marcilly, dit à M. le curé de Saint-Paul : *avez-vous entendu, monsieur, ce que le criminel vient de dire ?* Le curé ne répondit que par ce seul mot, et en tournant la tête. *Ah. . . . !*

Le parti des Jansénistes, de son côté, se souleva contre le projet des Jésuites, qui tendoit à imputer à la magistrature l'attentat de Damiens. On vit donc les deux partis acharnés l'un contre l'autre, qui s'attribuoient ce forfait avec beaucoup de soins et de suites ; tandis que les indifférens ne trouvèrent dans cette procédure, dont on a publié ce qu'on a voulu, en 4 vol. *in*-12 ou bien en un volume *in*-4., que la charpente d'un édifice ; ou plutôt une comédie dont les actes avoient été préparés artistement.

A la cour les deux partis s'emparèrent de ce forfait pour en faire un objet d'ambition ; on persuada aux uns, que les Jésuites voyant régner une maîtresse du roi qui leur étoit mortellement opposée, tandis qu'elle étoit l'amie de l'irréligion, et la voyant régner

despotiquement à Versailles, avoient résolu de terminer un règne défavorable par cet assassinat. Ce parti accusateur des Jésuites, qui fut celui dans lequel se jeta bientôt le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, persuada, dit-on, à Louis XV, que son fils avoit été le centre du parti opposé et régicide qui arma par les plus étranges mystifications la main de Damiens, dont le parti monta l'imagination; en sorte que les ennemis de Monseigneur le Dauphin, n'ont pas cessé de tourmenter secrètement l'imagination frappée de Louis XV : et depuis ils accusent ce monarque d'avoir tacitement consenti ou même ordonné l'empoisonnement de Monseigneur le Dauphin, à M. le duc de Choiseul, ainsi que la destruction des Jésuites, à laquelle présidèrent avec tant de zèle le ministre favori, et Mme. de Pompadour. On ajoutoit que celle-ci agissoit, en cette circonstance, comme le vouloit l'ambition de conserver sa faveur, qu'un second assassinat de Louis XV pouvoit replonger dans le néant.

Le parti des Jansénistes, quand il se voyoit accusé d'avoir été la cause de l'assassinat, répondoit au contraire en ces termes, au parti des Jésuites : *nous l'avons assassiné, dites-vous, mais c'est donc pour nous donner un règne moins favorable, que celui du roi, puisqu'il passe pour constant que Monseigneur le Dauphin est essentiellement dévoué aux Jésuites, qui n'attendent plus que son règne pour tenter de nous anéantir totalement.*

Ces débats, ces accusations respectives de deux partis tant envenimés, annoncent au moins à quel point de discorde et de haine ils étoient arrivés, puisqu'ils s'accusoient tous les deux, et de l'assassinat de Louis XV, et depuis, de la mort de Monseigneur le Dauphin qu'ils s'attribuèrent réciproquement.

Fin de la première partie.

ANECDOTES
DE
LA COUR DE FRANCE,
PENDANT LA FAVEUR
DE Mme. DE POMPADOUR.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Effets de l'assassinat de Louis XV, sur la personne et le caractère de ce roi.

Louis XV se trouvant au centre d'une cour où les factions se traitoient ainsi, voyant au moins que le résultat en avoit été un crime qui pouvoit le frapper de mort, en fut tout stupéfait. Sa mélancolie naturelle se chan-

gea en une indolence de caractère, en une sorte d'incapacité d'action. Il ne sentoit plus que par sa favorite, il ne pensoit plus que par ses ministres, il ne voyoit plus rien qu'en noir, et ne le témoignoit pas. Il devint plus morne, plus rêveur, plus silencieux et plus faux qu'à l'ordinaire. C'est cet homme glacé de terreur qu'il fallut amuser; il fallut distraire un roi que ce coup rendit absolument inamusable. On lui connoît une certaine correspondance secrète, qui depuis cet attentat est devenue son unique ressource pour sortir de son indifférence universelle; elle est tenue par l'abbé et par le comte de Broglie, et par des émissaires chez l'Étranger. Des hommes de mérite en sont les agens. Les deux frères donnent au roi, avec exactitude, tous les Dimanches, une note de tout ce qui se passe chez les nations étrangères; le roi prétend savoir ce qui se dit chaque jour dans le cabinet et dans les bureaux des ministres de tous les gou-

vernemens : il va plus loin, il croit qu'il saura à l'avenir tous les coups qu'on peut lui porter de chez l'Étranger, où, comme en France, il y a tant d'intérêt à conserver ou à détruire sa politique, et par conséquent le règne actuel, à cause de la contradiction évidente des opinions politiques qu'il y a entre le monarque régnant et l'héritier de la couronne.

On prétend que le roi croit nécessaire à sa sûreté, l'existence simultanée d'un ministère politique visible, et d'un ministère secret, et qu'il n'est jamais mieux à son aise que lorsqu'il les voit dans une contradiction d'opinions ou de principes. Le roi croit alors savoir le pour et le contre, et ne pouvoir le savoir que de cette manière. Le duc de Choiseul est furieux ; Mme. de Pompadour jette feu et flamme contre ces correspondances secrètes. Quant au roi, son impassibilité est telle, que s'il croyoit devoir à son autorité visible de sacrifier les deux Broglie, il les

sacrifieroit ostensiblement, et leur continueroit son intimité en secret, jusqu'à ce que le temps soit arrivé de frapper le duc de Choiseul, lorsqu'il ne lui seroit plus nécessaire pour exécuter des opérations qu'on assure que ce duc lui a mis dans la tête de préparer, de combiner et d'exécuter.

Dans tout état de cause, la position de la cour est terrible ; un grand effet en sera le résultat, elle est divisée en parti jésuitique du Dauphin, et en parti du duc de Choiseul et de Mme. de Pompadour, féroce contre les Jésuites ; et on assure que la source est dans l'imprudence de Mme. de Pompadour.

Dans le clergé les mêmes partis se manifestent.

Les Parlemens offrent la même dissention intestine.

Les corps enseignans sont également divisés ; l'union des partis n'a plus lieu comme dans les belles années de Louis XIV, qui, avant de devenir l'instrument de Mme. de

Maintenon et des Jésuites, étoit le grand monarque de tout le monde, au lieu de nous diviser. Régner par des divisions est une monstruosité politique ; se servir de toutes les institutions pour la gloire du roi, est la première des politiques, et si Louis XV avoit avoué les services de tous, il eût été servi par tous avec zèle et avec l'émulation que le voisinage des factions opposées aiguillonne ; mais le roi, qui établit deux ministères de la politique, n'en protège qu'un, l'autre est de pure curiosité. Sous ce point de vue, son contrôle des actions de Mme. de Pompadour, protégée de Marie Thérèse, et son contrôle des actions de M. le duc de Choiseul, qui est ici l'instrument de la même princesse, sont une institution singulière et utile qui peut amuser, instruire, contrarier, ou devenir la pièce justificative que notre intérêt n'est pas ou est sacrifié dans une telle cour : tant y a que le roi est fou de cette commission secrète, et s'en occupe plus que du départe-

ment des affaires étrangères, où il n'a que des agens timides qui n'osent avancer ni l'affirmative ni la négative, mais beaucoup de *car,* de *si* et des *peut-être ;* tandis que la correspondance du comte de Broglie, qui est le centre d'activité de cent agens secrets, est audacieuse, pénétrante, ingénieuse et féconde en projets : elle peut seule faire sortir le prince de son apathie, et de l'éternelle uniformité de sa bonté, de sa tolérance universelle, et de sa nullité actuelle. Je tiens de bonne part, et d'une source directe, que M. le duc de Choiseul, malgré tout son esprit et l'activité singulière qu'on lui connoît, n'annonce que tard, au conseil, des événemens majeurs de Pétersbourg, de Londres, ou même de Madrid. Le roi qui est fort du ministère secret des deux Broglie, et qui laisse faire et dire tout ce qu'on veut, a la hardiesse de dire, au conseil, quand le duc de Choiseul a parlé ; *mais à propos, monsieur de Choiseul, dites moi quelque chose de*

ce qui se passe à Vienne et à Madrid sur cet objet......? Et le pauvre duc, de rester court et penaud; la nouvelle lui arrive dix jours après. D'autres fois, le roi fait des gageures dans le conseil, et dit à M. le duc de Choiseul : *Parions, M. le duc, que telle opération aura lieu dans le cabinet de Saint-James......... Ah! sire*, réplique le duc, *je puis certifier à votre Majesté, qu'on n'y pense pas.... On n'y pense pas!* dit le roi; *prenez et lisez*, et sortant alors de sa poche, dans laquelle Mme. de Pompadour ni les petites filles ne mettent pas encore la main, le roi fait lire tout haut à M. le duc de Choiseul, et toujours en plein conseil, une dépêche secrète qui contient l'état très-circonstancié de ce qui s'est passé à Saint-James, ainsi que les ordres qui y ont été donnés; et M. le duc a la douleur de voir qu'il y a dans les mains du roi une lettre déchiffrée à côté d'un chiffre, où il ne lui est donné ni de lire ni de comprendre comme

dans ses bureaux. Heureusement que messieurs de Broglie ne sont encore ni soupçonnés ni réputés en état de tant de profondeur en politique, n'employant à ces travaux que des personnes peu connues, à l'exemple de Louis XIV, qui avoit, comme son successeur, des agens secrets dans toutes les cours : on assure que la dépense en est prodigieuse ; mais aussi, si elle sert au roi pour accélérer la fin d'une guerre, ou pour en empêcher une nouvelle, on voit combien elle est ménagère au lieu d'être dispendieuse pour l'État. Cette commission secrète a d'ailleurs un avantage peu connu. Elle est introuvable pour les puissances étrangères, si intéressées à acheter notre diplomatie, si bien qu'elles sacrifient, tout comme nous, des millions pour gagner à elles nos commis et nos bureaux, et les maîtresses de nos ministres, et les amans de ces maîtresses, et les maîtresses de ces amans, etc.

CHAPITRE II.

Comment Mme. de Pompadour amusoit le roi dans sa mélancolie. Spectacles et musique des petits appartemens.

La correspondance secrète occupe donc le roi dont l'apathie augmente avec les années ; Mme. de Pompadour travaille d'une autre manière, dans ces circonstances, à égayer le roi dans sa mélancolie. David adoucissoit les fureurs de Saül avec sa musique ; Mme. de Pompadour en a imaginé une pour relever Louis XV de sa misanthropie. La Semaine-Sainte, Mme. de Pompadour invitoit le roi, depuis plusieurs années, à venir dans ses appartemens, assister à des concerts spirituels qu'elle lui don-

noit. Dans les grands motets, on entendoit des voix choisies parmi les plus grands talens de la capitale, jointes aux musiciens du théâtre des petits cabinets. Mme. de Pompadour, Mme. de l'Hopital, Mlle. Fel, M. d'Ayen fils, Jéliotte, célèbre musicien, M. le vicomte de Rohan, Mme. de la Salle, chantoient; on y distinguoit Mme. Marchais, qui étoit de toutes ces parties (1).

---

(1) Elle est pleine de santé, l'an dix de la république française. C'est l'épouse de M. d'Angevillers, et la sœur de M. de Laborde, ancien gouverneur du Louvre, et premier valet-de-chambre de Louis XV, femme pleine de mérite, de graces, de talens et d'esprit, qui a soutenu avec courage les persécutions et les horreurs de la révolution, qui a vu son mari émigrer, et son frère périr sur un échafaud; ce frère est célèbre dans les lettres, par l'entreprise des Tableaux de la Suisse, *in-folio*; par ses ouvrages sur la musique; par des mémoires piquans sur le règne de Louis XV, son maître et son ami; par des ouvrages sur la géographie, sur l'histoire ancienne; par l'édition du procès de Chalais; par des travaux sur le masque de fer; par une défense de la mémoire du roi, contre des notices de M. de la Harpe,

J'ai assisté, il y a quelques années, à l'ouverture de la salle de l'Opera du château, et j'ai vu de très-près, et fort souvent depuis ce temps-là, les amusemens que la marquise préparoit au roi. Deux ballets de Bernard, un prologue, un divertissement ont été les pièces de cette ouverture; Mme. Marchais, d'une figure extrêmement agréable, représentoit, dans les FORGES DE LEMNOS, un Plaisir; Mme. la duchesse de Brancas jouoit Astrée; M. d'Ayen s'étoit mis en dieu Vulcain; le Temps étoit représenté par M. de la Salle. Je priai Sa Majesté avec beaucoup d'instance, de permettre que je fusse simple spectateur.

---

dans le Mercure; par la grande entreprise du Voyage pittoresque de la France, avec des gravures très-curieuses, représentant nos monumens et nos vues pittoresques. C'est encore un homme de ce mérite que le gouvernement révolutionnaire a fait tuer par son tribunal. (*Note du citoyen Soulavie, éditeur de ces mémoires.*)

Dans une autre pièce, par exemple, dans ADONIS, ce M. d'Ayen, qui faisoit Vulcain, faisoit encore Adonis; Mme. Marchais jouoit l'Amour; Mme. la duchesse de Brancas, Diane; et Mme. de Pompadour, Vénus.

Je fixai bien les yeux du roi, pour savoir si cette Vénus-là parloit à son cœur, il me paroissoit que les yeux de Sa Majesté étoient ternes et insignifians; aussi se dégoûtoit-il d'elle chaque jour, et tels étoient cependant les liens qui l'attachoient à elle, que ce bon prince ne put jamais la renvoyer à son mari ou dans un couvent. Comme la cour et la capitale en eussent fait une fête!

Après quelques années, le roi s'est dégoûté de cette sorte d'amusemens, et après l'attentat de Damiens, il a été bien plus difficile de les lui faire goûter. Cependant Mme. de Pompadour maigrissoit; les fleurs blanches la rendoient chaque jour plus désagréable au roi, ses muscles étoient sans solidité,

ses peaux livides et luisantes ; et le roi avoit un tempérament terrible et une imagination agitée de desirs. Mme. de Pompadour s'avisa d'un singulier stratagême.

CHAPITRE III.

Commencemens des plaisirs du roi dans le Parc aux Cerfs. Mme. de Pompadour donne au roi son petit Hermitage, *pour favoriser ses amusemens et son libertinage, et le retirer des autres compagnies.*

Une foule de femmes de la cour et de la ville briguoient la conquête du roi dans cette circonstance. Plusieurs grands seigneurs travailloient aussi à lui procurer des personnes capables de le captiver. Mme. de Pompadour, observatrice de cet empressement, se résolut de donner au roi des demoiselles, pourvu qu'elles fussent dans sa dépendance.

Un jeune courtisan montra, un jour au roi un portrait en miniature, qui avoit été fait dans cette vue. C'étoit *celui d'une jeune personne extraordinairement belle, et plus belle mille fois que tout ce qu'on peut imaginer de plus beau*, suivant les expressions d'un bulletin secret de ce temps-là, adressé à Mme. la maréchale d'Estrées.

Être épris d'amour à la vue du portrait d'une belle personne, est une chose qu'on trouve dans tant de romans, que je craindrois de donner à ces mémoires historiques l'air d'une fiction, si je disois que le roi devint amoureux en le voyant. *Je ne puis m'imaginer*, dit Louis XV, *que la nature ait produit un aussi bel enfant. Ce portrait ne peut-être qu'idéal.*

Ravi de ce premier succès, le courtisan assura que la demoiselle existoit réellement; et s'étudiant à provoquer la curiosité du monarque et à exciter ses desirs, il ajouta, qu'il pouvoit mettre en parallèle la demoi-

selle et le portrait, pour convaincre le roi qu'il ne l'avoit pas trompé.

Ce portrait représentoit une jeune personne qui avoit à peine douze ans. Elle s'appeloit Melle.** née de **; la régularité de ses traits, l'ingénuité peinte sur son visage, la fraîcheur de son teint qui ne pouvoit-être comparée qu'à celle d'une rose, concouroient à en faire une beauté accomplie. Le roi ne l'eut pas plutôt aperçue, qu'il avoua que le peintre de la miniature, bien loin de l'avoir flattée, ne lui avoit pas rendu la justice qui lui étoit due. Les graces de son enfance, la beauté de sa taille, sa timidité, inspirée par la présence du monarque, concoururent à augmenter les desirs de Louis XV que tant d'orgies avoient déjà rendu enclin au libertinage. L'innocence qu'il avoit présumée, il la trouva, et l'on a su depuis qu'il prit du goût à présider à des éducations de ce genre, et qu'il se promit de les multiplier.

Si la beauté avoit donné un rang à la cour, Melle.** y auroit obtenu le premier; mais le roi, qui avoit encore alors un reste de respect humain, craignit qu'en produisant au grand jour Melle.**, on ne désapprouvât à la cour la grande disproportion d'âge et l'inconvenance particulière de ses goûts pour un enfant. L'inexpérience et la naïveté des réponses et des observations de Melle.*** n'étoient pas sans inconvénient. Le roi résolut de la tenir dans une sorte de vie privée, pour la montrer un jour en public, s'il le jugeoit convenable, s'occupant de son éducation et l'élevant par degrés à la faveur à laquelle il la destinoit, suivant les circonstances.

Mme. de Pompadour, toujours observatrice silencieuse de ces événemens, avoit l'air de ne pas connoître l'intrigue secrète du roi. Avertie par Binet et par ceux de l'intérieur des petits appartemens, de tout ce qui se passoit, elle étoit bien résolue de

favoriser en secret cette liaison, d'entretenir et d'en diriger tous les fils. Il s'agissoit, pour y réussir, de procurer au roi un local favorable, et d'éviter les inconvéniens de la publicité, en facilitant les entrevues du roi et de Melle. **, ce qui est assez difficile d'obtenir, à cause de la grande suite de monde qu'entraînent ordinairement les visites d'un roi de France qui ne connoit pas comme Henri IV les délices de l'*incognito*: mais Mme. de Pompadour tira le roi de l'embarras, en lui disant avec adresse, qu'elle étoit ennuyée de sa petite maison appelée l'*Hermitage*. Elle poussa la délicatesse au point de laisser le prince dans la croyance qu'elle ignoroit à quoi pourroit lui devenir utile cette habitation. D'un autre côté, elle assuroit M. le prince de Soubise, qu'elle étoit sans inquiétude sur le compte de Melle. ** qui étoit d'un âge encore incapable d'ambition; tandis qu'elle éloigneroit du roi, et la mauvaise compagnie, et l'ambition dangereuse

des intrigantes , comme si elle n'eût pas été la personne la plus déplacée de la cour, sous ces deux rapports.

L'*Hermitage* de Mme. de Pompadour avoit été bâti depuis quelques années aux frais du trésor royal, pour servir aux menus plaisirs du roi et de sa favorite. Le peuple, dont elle étoit haïe et méprisée en voyant bâtir cette habitation en avoit murmuré très-hautement. Le bâtiment et le jardin occupoient une grande place dans le parc de Versailles, sur la route de Saint-Germain, et le peuple n'a jamais enduré avec patience qu'on diminuât le local de ses promenades ou de ses plaisirs. On n'a pas dit que le roi fût instruit des vues et des soins officieux de Mme. de Pompadour : le roi toutefois ne pouvoit guère présumer que sa favorite ignorât les détails d'uue liaison, qui étoient connus de toute la cour; mais il lui sut gré d'avoir cherché à l'obliger de si bonne grace, et des formes de sa délicatesse et de sa prudence ;

en sorte qu'à mesure que le roi perdoit ses inclinations sensuelles pour Mme. de Pompadour, son amitié pour elle sembloit en augmenter. Il accepta donc la restitution de l'*Hermitage*, avec d'autant plus d'empressement, qu'il n'y avoit, dans les environs, aucun local plus propre à remplir ses vues sur Mlle.***.

Telle fut l'origine du *fameux Parc aux Cerfs*.

L'imagination ne peut se représenter rien de si agréable que la petite maison de Mme. de Pompadour. L'artiste qui avoit présidé à son embellissement, en avoit conservé l'air champêtre et les agrémens qu'elle tenoit de la nature. Au dehors, elle ressembloit en quelque sorte à la maison d'un fermier; l'intérieur étoit d'un goût exquis, analogue à l'oisiveté et aux plaisirs sensuels d'un grand monarque.

Si le château de Versailles présente tout ce qu'exige l'éclat et la majesté d'un roi de

France, l'Hermitage offroit tous les détails de sa destination. Les meubles des chambres étoient de fine perse; des paysages, de jeunes amans, des Tircis, des bergères, un vieux hermite, et divers autres objets analogues, peints par les premiers peintres de Paris, en étoient les ornemens.

Les jardins n'avoient pas le ton monotone et symmétrique des parcs des maisons royales dessinés par le Nôtre. Une longue ligne droite, et le sentiment qu'elle inspire, ne plaît pas à des amans. Des allées tortueuses, des bosquets, sont favorables aux rêveries solitaires et à l'amour. On voyoit dans les jardins de l'Hermitage un bosquet de roses au milieu duquel s'élevoit un Adonis de marbre blanc. On admiroit les berceaux de myrtes et de jasmins, les pièces d'eau, les terrasses et les allées de verdure dessinés dans le dernier goût.

C'est dans cette maison que Mme. de Pompadour s'étoit déjà perfectionnée dans l'art

de la galanterie. Si le roi lui donnoit un rendez-vous, elle prenoit les devants, et Louis la surprenoit déguisée, tantôt en petite laitière, et tantôt en sœur grise; d'autres fois en abbesse et en servante aux vaches, offrant au roi du lait tout chaud. Elle s'habilloit un jour en jardinière ou en paysanne, et un autre jour en bergère, tant étoit devenu difficile l'art de distraire un roi dévoré de mélancolie. Lorsque le jeu de ses artifices fut usé, elle trouva plaisant d'occuper le prince de l'éducation des enfans sortant des mains de la nature, pour en faire l'objet de ses plaisirs. L'amusement d'un prince de ce caractère, étoit devenu la partie la plus difficile de l'emploi de la favorite.

Mlle. *** ayant succédé à Mme. de Pompadour dans ce délicieux séjour, fixa pendant quelques mois l'attention et le goût du monarque. Elle avoit de la vivacité dans l'esprit et dans les manières; elle montroit de la facilité à tout saisir et comprendre. Le roi

lui rendoit des visites très-fréquentes ; mais sa vie étoit très-retirée, et peu de dames de la cour avoient accès auprès d'elle. Les entrées de l'Hermitage étoient une marque d'intimité avec le roi, ou d'une grande confiance.

Un jour, Mlle. *** dit au roi, avec un sourire moqueur, *à quel terme en êtes vous donc maintenant avec la vieille coquette ?* Le roi, bien persuadé qu'elle n'avoit pas fait une pareille question, de son propre mouvement, se crut outragé, fronça le sourcil, se mordit les lèvres, et fixant avec sévérité Mlle. ***, il lui ordonna de lui dire sur-le-champ qui l'avoit incitée à lui tenir ce propos.

Mlle. *** effrayée, nomma Mme. la maréchale d'Estrées.

Cette dame avoit vécu très-longtemps dans la plus intime liaison avec Mme. de Pompadour ; mais l'amitié respective des femmes étant de sa nature peu solide, des brouille-

ries les désunirent, et le roi ayant appris que Mme. d'Estrées vouloit commencer une intrigue pour perdre Mme. de Pompadour, qui étoit odieuse à toute la cour de France et à la nation, ordonna à Mme. d'Estrées de se retirer dans une de ses terres.

Quant à Mlle. ***, le roi lui étoit trop attaché pour ne pas pardonner à son inexpérience ; il continua ses habitudes avec elle, jusqu'à ce qu'elle le rendit père d'un enfant, et la maria avec un gentilhomme, avec lequel elle vécut honnêtement.

CHAPITRE IV.

SUITE des moyens employés par Mme. de Pompadour pour amuser Louis XV, pour le gouverner, et pour éloigner de la faveur du prince des femmes dangereuses à l'influence dont elle jouissoit. Anecdotes de M. de Lugeac. Le roi manifeste une passion décidée pour les petites filles que lui procure indirectement Mme. de Pompadour. Anecdotes secrètes des petits appartemens et du Parc aux Cerfs.

MADAME de Pompadour, bien instruite que le roi pouvoit et même vouloit être gouverné ; instruite que le cardinal de Fleuri en avoit trouvé les moyens, et en avoit profité constamment jusqu'à sa mort ; que Mme. de Châteauroux y avoit également

réussi, à l'exception du moment où le roi, frappé de terreurs par son confesseur qui prit le dessus à Metz, la renvoya auprès de sa sœur avec ignominie; qu'elle-même (Mme. de Pompadour) avoit continué de se soumettre le roi en le dominant et qu'elle y avoit réussi en le tirant de sa mélancolie, et en l'amusant de plaisirs variés, ne cessa plus de fournir indirectement à ce prince des petites filles qu'elle avoit l'esprit de lui faire agréer. Les aventures analogues à celle que je viens de raconter ne finissoient pas. Les portraits étoient devenus le moyen de faire goûter à ce prince les personnes qu'on desiroit de lui procurer. Il étoit inconvenant de faire l'éloge d'une jeune demoiselle en face, il ne l'étoit pas dans un séducteur de louer un très-beau portrait. Le marquis de Lugeac, neveu de Mme. de Pompadour, intéressé à servir sa tante, habile comme elle dans l'art de flatter son maître, faisoit valoir près du roi les petites filles que le Bel, son

valet-de-chambre, recrutoit avec beaucoup de soin et d'adresse dans la capitale.

Un peintre célèbre s'étant chargé de peindre une sainte famille sur le lambris du laboratoire de Marie Leczinska, ignorant, ainsi que cette princesse, que Mme. de Pompadour eût placé la scène de ses artifices dans l'appartement même de la plus pieuse des reines, peignit sur la boiserie, d'après le plus bel enfant qu'on put trouver, une très-jolie vierge Marie dans le sein de sa famille. Le roi, qui vit bien que cette figure étoit un portrait, témoigna la sensation qu'il en avoit éprouvée; et Lugeac, bien instruit par Mme. de Pompadour, toujours très-habile à servir le roi dans ses foiblesses, offrit de produire le modèle de la sainte. C'étoit une jeune demoiselle âgée de douze ans, née d'un gentilhomme irlandois réfugié en France pendant les révolutions de son pays, qui avoit une figure céleste.

Pour enlever cet enfant de sa mère, le Bel

et Lugeac imaginèrent un conte qui leur parut bien naturel ! Ils persuadèrent à la mère, qui idolâtroit sa fille, que l'enfant avoit eu le bonheur de plaire à une grande dame de la cour de la reine, au moment où le peintre copioit ses traits. On l'assura que cette dame jouissoit de la confiance de la reine, surtout à cause de sa grande piété, qu'elle étoit très-riche, qu'elle n'avoit pas d'enfans, et que le moindre bonheur qui pût lui arriver, seroit d'être élevée à la cour sous les yeux de la reine, et d'en recevoir une dot. Un cœur maternel ne se laisse-t-il pas surprendre par de tels appâts ! Mme. de ***, toute émerveillée d'un bonheur de cette sorte, mena elle-même sa fille chez la dame supposée de la reine, et passa la journée chez elle, bénissant la Providence qui se montroit si favorable à ses enfans.

Après le dîner, on engagea l'infortunée mère à faire une courte absence, pour essayer si sa fille pourroit se séparer d'elle.

C'étoit où le Bel l'attendoit. Ce fabricateur de tant et de si profonds stratagêmes, enlève l'enfant et l'emporte dans un sien appartement qu'il avoit dans un pavillon des Tuileries; dépôt, depuis très-connu, des enfans qu'il choisissoit à son aise dans ce jardin, pour les plaisirs du prince; en sorte que la mère, rentrant chez la prétendue dame de la reine, ne trouva ni sa fille, ni la dame, ni Lugeac, ni le Bel, mais une porte bien fermée. Elle se répandit bien vainement en cris, en plaintes, en menaces, appelant le ciel et la terre à témoin d'un pareil attentat. Un certain personnage se montra, qui lui dit, que sa fille étoit dans un lieu si privilégié, que la police elle-même n'avoit pas le droit d'y faire une visite. Ensuite on lui fit comprendre que le roi étoit la dame à qui sa fille avoit eu le bonheur de plaire, ce qui acheva de jeter l'infortunée dans le dernier accès de son désespoir, à cause de la disproportion de condition et d'âge.

On tient tous ces détails de la bouche même des acteurs. L'enfant, de son côté, se livrant aux inquiétudes et à la désolation de sa situation, maigrit et changea de figure dès le lendemain. On fit craindre au roi une maladie mortelle, et un jour on fut au point de la rendre à sa mère, que l'enfant ne cessoit de demander à ses bonnes et à ses gardiens. Les bijoux, les caresses, les promesses de lui rendre sa maman quand on seroit content d'elle, calmant ses inquiétudes, elle fut présentée à Louis XV, qui fut ravi de la rare beauté et de la candeur de cet enfant. *Je la garderai toute la vie,* dit le roi à le Bel, en la voyant. En attendant, il la mena sur le comble du château et la logea dans les pièces les plus élevées de ses petits appartemens, où il travailloit avec une demoiselle de Versailles, nommée * * *, fort célèbre dans l'art du tourneur qu'elle lui avoit enseigné.

Quand Louis XV alloit à Trianon, le Bel

menoit l'enfant dans une maison de la rue Satori ; mais telle étoit la jalousie du roi, qu'elle y étoit inaccessible à tous les regards. Devenue nubile et grosse, cinq mois après son installation dans les petits appartemens, elle fit sur un écran une chûte, d'où s'ensuivit une fausse couche. Le roi à qui elle devenoit chaque jour plus chère, en fut désolé ; il en étoit si occupé que Mme. de Pompadour, qui ne pouvoit rien ignorer de ces mystères, attendu que son parent M. de Lugeac, de concert avec le Bel, l'observoient sans cesse, en fut chaque jour de plus en plus jalouse. Elle chercha donc le moyen de traverser les plaisirs du roi, en favorisant d'autres maîtresses, quand la petite demoiselle redevint grosse et malade, à l'âge de quinze ans, époque où elle accoucha d'une fille, qui, dès le jour de sa naissance, lui fut enlevée pour être élevée en secret. Mme. de Pompadour profita de la maladie et de l'absence de la jeune personne pour

la marier. Elle épousa, dans sa quinzième année, M.***, et elle alla avec lui se rendre dans une province. Le roi, qui en avoit fait son amusement pendant trois ans, dans les pièces les plus élevées et les plus inaccessibles de ses petits appartemens, se ressouvint d'elle. Edifié de sa sagesse, il tenta bien de renouer depuis ses liaisons avec elle; mais, satisfaite de remplir ses devoirs de mère et d'épouse, elle eut le bon esprit de vivre loin d'une cour que la faveur du roi rendoit déjà si orageuse.

La reine, dans ces conjonctures, paroissoit triste et néanmoins réservée et silencieuse; elle portoit aux pieds du crucifix les douleurs que lui causoient tous ces désordres. Monseigneur le Dauphin témoignoit aussi des regrets de la destinée de ces enfans, et sa vie régulière étoit de plus en plus une critique fort éloquente de la conduite de son père, qui se livroit sans remords, ou avec si peu de remords, à une vie liber-

tine qu'il accommodoit à son amour si connu pour la religion. A voir ce prince à la messe, aux vêpres, au sermon, on croiroit apercevoir un autre saint Louis, tant il prie ou chante avec le peuple avec affection et zèle. Il est fait à peindre à la tribune de Versailles, quand il y récite ses heures. On l'y voit lire les oraisons avec tous les dehors d'une dévotion bien caractérisée; puis il ferme son livre, le pose sur le Prie-Dieu et continue des lèvres à prier sans lire, mais avec une telle célérité que tous les muscles de son visage sont en action. On croira peut-être que c'est en lui une simple momerie; point du tout. Le roi est né très-religieux; mais il a toujours eu le défaut d'associer le libertinage avec la religion. Dans ses petits appartemens il en a donné des preuves qui prêtoient à rire à ceux qui l'étudioient et l'observoient en cherchant les moyens de le gouverner et de le séduire. S'il enlevoit tant de petites filles pour servir à ses plai-

sirs, il avoit le plus grand soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion. Il leur apprenoit à lire, à écrire et à prier Dieu, comme un maître de pension, et ne se lassoit pas de leur tenir des langages de dévotion. Il faisoit plus, il prioit lui-même à deux genoux, toujours avec sa piété accoutumée, et commandoit à ces innocentes créatures, de ne pas se mettre au lit sans prier Dieu. Quand la prière du ménage étoit finie, l'une d'elles et lui se levoient et se couchoient tous les deux, et toujours en parlant de Dieu, de la vierge Marie et des Saints. Quand, dans la suite, on peupla le Parc aux Cerfs de petites créatures élevées pour ses plaisirs ; la religion ne fut jamais oubliée dans leur éducation.

Elles étoient menées à la messe avec beaucoup de régularité, et lorsqu'elles ne pouvoient absolument s'y rendre, le roi leur faisoit ordonner de lire, dans leur chambre, les prières de la messe. Avant que le Parc

aux Cerfs fût destiné à leur séjour, le prince passoit une grande partie du jour dans ses petits appartemens, où alors elles étoient logées.

Elles avoient chacune deux bonnes pour les servir, et le roi toutefois s'amusoit à les habiller, à les lacer, et à leur faire des exemples pour écrire. On a vu plusieurs de ces demoiselles imiter avec exactitude le caractère du roi, et en faire leur caractère particulier d'écriture.

Le goût du prince pour ces petites filles, que Mme. de Pompadour avoit su lui inspirer, ne cessa plus (1); mais à la fin, il en arriva un tel nombre, qu'il fut résolu à la cour d'établir une règle de conduite à leur

---

(1) Cela est si vrai, qu'un enfant âgé de quinze ans, fille du concierge de Trianon, qui avoit la petite vérole, l'inocula, en 1774, dans le sang de ce prince; il avoit eu cependant cette maladie. (*Note de l'éditeur de ces Mémoires.*)

égard, qui remplît les devoirs de l'humanité, sans nuire à ce que le roi exigeoit de respect et de considération; ces sentimens auroient pu être endommagés par la manifestation d'une aussi prodigieuse fécondité. M. de Sartines et M. Bertin, surintendans des plaisirs du prince, savent seuls quel est le nombre de ces enfans, et ce qu'ils coûtent à l'État. D'abord on les élevoit dans des colléges ou dans des couvens, et on avoit le plus grand soin de les tenir dans l'incertitude sur leur origine, aux yeux du public. Ils passoient pour être les enfans de très-riches Américains, qui les envoyoient en France pour y recevoir une éducation. Quant aux mères, elles ignoroient parfaitement ce que leurs enfans devenoient; mais ils ressembloient si bien, et presque sans exception à leur père, qu'on a cherché à expliquer physiquement ce phénomène. On assure que cela tient spécialement à la race des Bourbons, privilégiée en cela, et à celle de la

maison d'Autriche, parce que leur sang n'est pas mêlé comme celui des autres hommes, en sorte qu'un Bourbon paroît partout un Bourbon, avec son nez et sa bouche *à la Bourbon;* tandis qu'un prince autrichien porte partout sa lippe autrichienne. Aussi, lorsque l'empereur passa dans la Chartreuse de Dijon, où l'on ouvrit, pour lui faire honneur, le tombeau de ses ancêtres, anciens ducs de Bourgogne, dont les corps se trouvèrent bien conservés, étant dans un tombeau de marbre blanc très-sec et très-sain, ce prince s'écria subitement, en voyant la lippe: *Voilà bien d'où nous tirons notre lèvre.*

Ainsi, tous les enfans de Louis XV ressemblent si bien à leur père, qu'il est très-difficile de cacher leur origine. C'est au point que les enfans du roi, quelque soin qu'on ait de les dépayser, sont reconnus par leurs camarades au collége, et s'en tiennent souvent fort glorieux et vains.

Leur éducation étant finie, on place les garçons dans des régimens ou dans l'église. Les filles sont élevées dans des couvens, y font profession, ou bien on les marie, ainsi que les mères, en leur faisant une dot suffisante.

Quant à la fille que Louis XV avoit eue de Mlle. ***, qui fait la matière du commencement de ce chapitre, elle fut élevée comme les autres, sans aucune communication avec sa mère.

Mais comme c'est une femme vertueuse, très-sensible, et une mère dont les qualités sont excellentes, elle fit si bien qu'elle réussit à savoir ce qu'étoit devenue la fille qu'elle avoit eue de Louis XV. Elle découvrit que son enfant étoit en pension à Paris, au couvent de la Présentation de la rue des Postes. Alors, comment pénétrer dans une maison inaccessible, et dont la supérieure avoit le secret du roi? La mère ingénieuse obtint de cette religieuse qu'elle se chargeroit, dans son

couvent, de l'éducation d'une fille de trois ans. Cet enfant étant issu de son mariage, elle se ménageoit les moyens de pénétrer dans le couvent, et d'embrasser la fille qu'elle avoit eue de Louis XV, en fréquentant celle qu'elle y plaçoit actuellement. Ainsi, plus la cour étoit inflexible et ferme dans sa résolution, d'éloigner les mères des enfans du roi, plus Mme. de *** redoubloit de zèle et d'intelligence pour connoître et former des liaisons avec l'enfant que Louis XV avoit éloigné des soins de sa mère.

La nature elle-même favorisoit la mère dans ses sollicitudes. Sa fille, âgée de trois ans, étoit à peine entrée à la Présentation, que sa sœur, fille du roi, qui en avoit quinze, se prit d'une belle amitié pour elle; nouvelle source de sensations agréables, et pour les enfans et pour la mère, si elles devoient un jour se reconnoître; mais la cour avoit donné des ordres précis et sévères à la supérieure, qui empêchoient de pénétrer dans

le couvent. Aussi Mme. de *** n'eut d'autres moyens que d'observer en passant les pensionnaires. Voyant dans une des élèves la couleur brune du roi, ses beaux yeux, son sourire, le nez des Bourbons, l'ensemble et la tenue majestueuse du roi, son air et sa figure, elle distingua la fille de Louis XV sur toutes les pensionnaires, et répandit des larmes de bonne mère.

Les sollicitudes d'une femme de ce caractère sont si ingénieuses ! Mme. de *** parvint à pénétrer dans le couvent, et à dîner avec ses deux filles en particulier dans la cellule d'une religieuse présente à cette attendrissante scène. L'aînée idolâtroit déjà sa jeune sœur, sans la connoître pour sa sœur ; et la mère, dans la cellule, accordant à celle-ci ses tendresses maternelles, Mlle. de St.-André (*c'étoit le nom de la fille du roi*), émue d'une sorte d'inspiration naturelle, dit à sa mère, *madame, depuis que je me connois, je cherche ma mère sans jamais avoir pu*

réussir à en avoir quelques nouvelles ; qu'elles sont heureuses, mes amies et mes compagnes, dans le couvent, d'avoir une mère et d'en être aimées !

Mme. de *** avoit reconnu sa fille, mais retenue par les ordres sévères du roi, et craignant un éclat, craignant surtout des ordres ultérieurs d'une séparation éternelle, écoutoit encore avec courage la voix de la prudence, et réprimoit les sentimens expressifs d'une mère..... *Oh! non madame, je me trompe,* ajoute Mlle. de Saint-André, *il n'est pas vrai que je manque de mère ; j'en ai une, mon amitié pour vous, votre estime pour moi ; des émotions inexplicables en vous voyant, me disent que C'EST VOUS QUI ÊTES MA MÈRE ! Oui, vous êtes ma mère,* dit-elle en sanglottant, *et je n'en veux pas d'autre.... ;* et soudain la mère, la jeune fille et la fille de Louis XV, s'embrassent, et mêlent leurs larmes.

Le tuteur de Mlle. de Saint-André, nommé Jount, et M. Bertin, ne tardèrent pas d'être instruits de cette touchante scène; elle fut connue du roi, et des ordres menaçans furent donnés pour une affreuse séparation, qui dépaysa respectivement la mère et la fille. Celle-ci est cette même demoiselle qui a depuis épousé M. de **, et dont la belle figure et sa parfaite ressemblance à celle du roi, touchèrent le monarque, au moment de sa présentation à la cour, à l'époque de son mariage, au point que ce prince laissa couler quelques larmes, en se voyant si exactement copié par la nature.

Cette présentation a eu lieu pendant la faveur de Mme. Dubarri, qui a ordonné à Mlle. de Saint-André de ne jamais parler de son père, si elle vouloit plaire au roi et en obtenir des graces.

Mais Mme. de *** voyant que le roi son père étoit ému, et que ses joues étoient mouil-

lées, lui sauta au cou, et prononça les noms de fille et de père. Déjà elle avoit répondu à Mme. Dubarri, qu'elle se comporteroit comme il plairoit à son père, et à celui qui alloit devenir son beau-père.

CHAPITRE V.

Suite des anecdotes relatives aux jeunes demoiselles qui plurent au roi. Histoire de Mlle. Tiercelin. Anecdotes secrètes. Le roi emprisonne sa maîtresse et son père. Observations sur le caractère du roi.

Parmi les demoiselles d'un âge tendre, dont le roi s'est amusé après, ou pendant la faveur de Mme. de Pompadour, on distingue aussi Mlle. Tiercelin, à qui ce prince ordonna de prendre le nom de Mme. de Bonneval, le jour même qu'elle lui fut présentée. Le roi avoit aperçu le premier cet enfant, qui n'avoit encore que neuf ans, gardé par sa bonne dans le jardin des Tuileries, un jour qu'il étoit venu en cérémonie dans sa bonne ville de

Paris, et le soir ayant parlé à Lebel de la beauté de cet enfant, le serviteur s'adressa à M. de Sartines, pour découvrir ce que pouvoit être devenu un joli petit minois de neuf ans, beau comme l'amour, et gardé par sa bonne dans le jardin des Tuileries, le jour que le roi étoit venu à Paris. Ce monsieur de Sartines est un personnage très-habile aussi dans son métier; il mit tant de monde en campagne, que, de bonne en bonne, on parvint à retrouver celle qui gardoit l'enfant qui avoit plu au roi : la figure angélique de cet enfant le fit découvrir, et quelques louis, suffirent pour l'acheter de la bonne. C'est la fille de M. Tiercelin, homme de qualité, qui n'a pas enduré avec patience un affront de cette nature : il a été obligé de se taire, car on lui a dit qu'il avoit perdu son enfant, et qu'il devoit en faire le sacrifice pour son profit, à moins qu'il ne voulût perdre la liberté.

Mlle. Tiercelin étant devenue Mme. de Bonneval, à l'âge de douze ans et demi, fut

introduite, sous ce nom, dans les petits appartemens à Versailles, pour les amusemens du roi. Comme elle étoit très-follette de son naturel, elle ne l'aimoit pas; *tu es un laid*, lui disoit-elle, jetant par les fenêtres les bijoux et les diamans que le roi lui donnoit. C'est de cet enfant et de son père, aussi peu dangereux l'un que l'autre, que M. le duc de Choiseul a eu la foiblesse de se montrer jaloux; on lui a dit que le roi de Prusse, lassé de lui et de Mme. de Pompadour, travailloit en secret à faire, de Mlle. Tiercelin, une maîtresse déclarée : le roi a réellement beaucoup de foiblesses pour elle. On a ajouté à ce ministre que le père Tiercelin s'occupoit, avec beaucoup de moyens, de cette intrigue étrangère. Le père et la fille, en conséquence, ont été renfermés séparément à la Bastille.

Le roi, dans cette conjoncture, doit être soigneusement observé. Il est certain qu'il a longtemps résisté à M. le duc de Choiseul;

mais à la fin, il s'est cru convaincu de la réalité de l'intrigue (*qui n'est qu'un rêve de politique, et un véritable fantôme conçu dans la tête de M. de Choiseul*). Alors on a vu ce prince, qui pourtant a les sens rassis et l'esprit juste, mais trop peu de fermeté, entrer, sortir, rentrer et ressortir avant de signer les lettres fatales qui devoient emprisonner le père Tiercelin et Mme. de Bonneval sa maîtresse, qui n'est rien moins qu'une conspiratrice. Le roi, en se déterminant, vint embrasser sa petite favorite : puis il dépêcha et délivra la lettre qui la renfermoit, en sorte que ce ne fut qu'après l'exil de M. de Choiseul, renvoyé lui-même à son tour fort loin de la présence du roi, qu'on a découvert la noirceur qui avoit fait détenir ces deux prisonniers à la Bastille. Mlle. Tiercelin, au lieu de rentrer en faveur, eut l'ordre de se retirer dans un couvent, et elle n'a pu avoir la permission de voir son fils, que sous la

condition qu'elle ne se déclareroit pas sa mère (1).

---

(1) Ces anecdotes sont d'une parfaite exactitude : Mlle. Tiercelin, connue alors sous le nom de Mme. de Bonneval, les raconta avec les mêmes circonstances à Mme. de ***, qui me les a confirmées. C'est la mère de l'abbé Leduc, autre image frappante de Louis XV, qui eut le courage de demander aux juges de Louis XVI, le corps de son neveu, pour lui donner la sépulture.

Il reste, dans le sein de la république française, plusieurs des enfans de Louis XV, reconnus pour tels, ainsi que plusieurs autres enfans issus de M. le duc d'Orléans (père d'Egalité), envers lesquels la république ne peut être que libérale et juste. On a observé qu'un très-petit nombre des enfans de nos princes, nés hors du mariage, avoit quitté la terre française, et que ceux qui y étoient restés avoient enduré leurs malheurs avec courage, avec philosophie : ils ne pourroient sans injustice être exclus du bénéfice de la loi, qui assure un sort aux enfans nés hors du mariage. La vue de ces enfans, restes d'une Maison qui a rempli l'Univers du bruit de sa renommée, offre je ne sais quoi de sentimental dans le sein de la république, qui engagera le gouvernement à leur donner des preuves de son impassibilité et de la magnanimité française, si convenante à nos mœurs. La Maison dont ils tirent leur origine a certes laissé un assez bel héritage, pour que l'Etat remplisse à leur égard les devoirs

CHAPITRE VI.

De M. de Beaumont, archevêque de Paris, pendant les scandales occasionnés en France par Mme. de Pompadour.

Hier j'ai été chez M. l'archevêque de Paris; je lui ai demandé l'aumône pour un gentil-

---

qu'inspire la nature à des pères biens nés : le sentiment et la tolérance neutralisent tant de factions et attachent tant de monde à un gouvernement qui commence ! Le duc d'Orléans (père d'Égalité), avoit laissé deux fils reconnus, et portant ses armes et sa livrée ; ils avoient été présentés au roi comme des enfans du premier prince du sang. Leur père étoit aimé des Français, libéral, bienfaisant, ami des arts et excellent prince ; ceux qui l'ont connu, ou servi, ou fréquenté, parlent encore de lui avec attendrissement.

La bienfaisance universelle d'un gouvernement est, après une sanglante révolution, l'unique moyen de rapprochement des esprits. Quand les royalistes de 1788 et de 1791, quand les révolutionnaires de 1789 et de 1793

homme breton ruiné, qui ne veut pas s'abaisser jusqu'à la demander. Avant-hier je

---

se rendront des services respectifs et plaisanteront de leur politique passée, de leurs bévues, de leurs ridicules animosités; quand ils chanteront ensemble des couplets malins contre la révolution, quand ils déploreront surtout ses crimes et ses fureurs; quand ils rougiront DE LA FÉROCITÉ DES CHEFS DES PARTIS OPPOSÉS QUI DEMANDENT ENCORE DES VENGEANCES; là, sera le triomphe définitif du gouvernement; là, cesseront ses dangers; là, commencera le concours général de tous les citoyens à la gloire universelle de la France.

Si mes livres pouvoient y contribuer!

Ils tendent du moins à la démonstration de cette vérité: *Qu'un gouvernement sera toujours prospère, durable et fort en France, s'il emprunte de la monarchie les instrumens qui en avoient fait le premier État de l'Europe, et s'il en évite les haines inutiles qu'y alimentoient les partis et les factions, et les erreurs de politique ou d'opinions qui en préparèrent la chûte.*

Mais, dira-t-on, *des restes de la Maison de Bourbon dans le sein de la république française! quelle collusion!*

Quelle collusion!..... ou plutôt, *qu'elle pièce justificative de la stabilité de la république!* C'est le cas de répondre comme Louis XIV, à qui des courtisans demandoient des ordres pour défendre à la Maison de Courtenay de se dire descendante de Louis le Gros:

la lui avois demandée par écrit. M. de Beaumont a sorti de son secrétaire un rouleau de louis doubles et un bon de deux mille écus, pour l'infortuné Breton, à toucher de son agent. Je lui ai parlé de la délicatesse du Breton ; il a pris ma lettre et l'a jetée au feu. Soudain il a saisi, avec toute la vivacité qu'on lui connoît, les soufflets qui pendent à côté de sa cheminée, et il a proféré ces paroles en rallumant son feu : *Quelle bonne œuvre, si l'on pouvoit brûler ainsi Mme. de Pompadour ! elle pervertira notre roi, elle anéantira tout sentiment de piété et de pu-*

Cette famille, dit le roi, *n'est-elle pas la preuve justificative de la solidité de notre établissement?* Louis XIV ne voulut pas reconnoître la Maison de Courtenay parce qu'elle devenoit par-là la branche aînée de France, mais parce que cette reconnoissance reculoit les grands et leur donnoit *des moyens de disputer la préséance avec les princes*. Ce fut la véritable raison de tous les Bourbons, qui se sont réunis à laisser les chefs de cette famille dans leur état de simples gentilshommes sans qualification.

deur à la cour : elle perdra la religion dans le royaume. C'est elle qui poursuit à outrance les Jésuites.

Les haines des deux partis ne peuvent finir que par un grand événement.

De toutes les places que le roi confie à ses sujets, il n'en est pas une d'une aussi grande conséquence dans le royaume que l'archevéché de Paris, dont le prélat est de fait le primat des Gaules. M. de Beaumont est consulté d'un bout de la France à l'autre ; il est l'ame du clergé ; il a plus de 800,000 livres de revenus : s'il le veut, il peut, quand il en a les moyens dans l'esprit, donner à la cour les plus terribles embarras : sa place peut être pour lui un moyen d'ambition ; elle est indépendante et à vie. Le roi veut bien faire M. de Beaumont cardinal ; mais il exige une démission de son siége. M. de Beaumont, au contraire, veut être tout à-la-fois cardinal et archevêque de Paris ; c'est ce qu'on ne veut pas. Voilà le fin mot de nos malheureux

troubles; et qui en souffre? L'État et la religion. Conçoit-on ce que peut un homme qui a d'abord un conseil; 2°. plusieurs centaines de curés dans et hors de Paris, à ses ordres et à sa nomination; 3°. un nombre infini de prêtres sans bénéfices, et qui en attendent de lui; 4°. des moines molinistes, jaloux de lui plaire comme chef de parti? C'est avec cette milice que M. l'archevêque, dont le cœur est d'or et la tête dure et inflexible comme le marbre, a donné et donnera des inquiétudes, comme M. de Noailles, comme le cardinal de Retz. M. de Beaumont, à cause de son caractère violent et de son cœur vertueux, aura nécessairement un chapitre à lui seul dans l'histoire de Louis XV.

Mme. de Pompadour et M. de Beaumont se détestent cordialement, et ne le cachent pas. M. de Beaumont voit en elle l'ennemie de la religion, de l'Église, de ses ministres et surtout des Jésuites. Elle est la protectrice des incrédules, des athées et des économistes;

elle est l'ennemie de la reine, du Dauphin et de tous les amis de M. de Beaumont.

Mme. de Pompadour, de son côté, voit dans M. de Beaumont l'ennemi naturel de tout ce qu'elle aime ; mais ce qui la choque le plus, c'est de prévoir qu'étant beaucoup plus jeune que le roi, et se trouvant destinée à lui fermer les yeux, l'archevêque de Paris, intéressé à profiter des terreurs du roi mourant pour le soumettre à sa foi, chassera la concubine, comme M. de Fitz-James chassa Mme. de Châteauroux : la scène de Metz lui donne une éternelle inquiétude. Le ressentiment de M. l'archevêque a un but louable ; mais, s'il étoit plus dangereux, où ne conduiroit-il pas les affaires ?

CHAPITRE VII.

Nouvelles tentatives de Mme. de Pompadour pour amuser le roi et se l'assujétir. Elle veut l'occuper de l'embellissement de Paris et du progrès des arts. Nullité du roi qui n'étoit pas né artiste. Dispositions des Parisiens pour Louis XV, et de Louis XV pour les Parisiens.

Madame de Pompadour avoit beau cacher ses mouvemens et ses intrigues pour amuser le roi, ce prince à la fin conçut pour elle un mépris secret et une grande indifférence. Les murmures du parti de la reine et de Monseigneur le Dauphin étoient proportionnés à la patience d'un monarque qui croyoit gouverner Mme. de Pompadour, quand elle le gouvernoit.

On voyoit bien, depuis longtemps, que leur situation relative devoit finir par un événement. Les amis de la favorite craignant une brouillerie et un éclat, lui donnoient tous les avis nécessaires à la conservation de son influence. Ils lui persuadèrent de se mettre elle-même directement à la tête des arts, et d'en amuser le prince; c'étoit surtout l'avis des Choiseul, lorsqu'ils commencèrent à s'insinuer dans la confiance du roi; mais Louis XV n'est pas né artiste comme Louis XIV, et d'ailleurs il n'aime pas sa bonne ville de Paris, qu'il s'agissoit d'embellir, en suivant ce projet de rétablir les arts.

Le roi n'oublie aucune injure; il sent vivement tous les affronts, et surtout ceux qu'il dissimule. Quand, au commencement de la scandaleuse faveur de Mme. de Pompadour, on lui garda à l'Opera un morne silence, il en éprouva un déplaisir cruel. Il resta longtemps depuis sans visiter sa capitale, où il

fut reçu, la première fois surtout qu'il tenta d'y revenir, avec les cris de *vive le roi*, mêlés à la demande *du pain*, qu'il avoit laissé ou fait renchérir ; si bien qu'il s'est promis depuis, de fréquenter le moins qu'il pourroit sa fière capitale. Il parut donc bien loin du projet qu'on avoit proposé à Mme. de Pompadour, d'embellir sa bonne ville, qui lui rendit de son côté indifférence pour indifférence. Cependant il étoit bien démontré qu'il eût ramené les Parisiens, en s'occupant de l'embellissement de leur séjour.

J'exposerai brièvement ce que j'ai entendu proposer dans cette circonstance à Marigny, qui ne demandoit pas mieux que de l'exécuter s'il l'avoit pu.

Le rapport des voyageurs à Londres avoit appris que la révolution religieuse de ce pays-là, ayant fait déserter les moines, les Anglais avoient converti leurs églises et leurs jardins en superbes SQUARRES; c'est ainsi qu'on appelle les places publiques ornées de gazons et de statues.

En France, on a proposé, pour surpasser les Anglais, de faire de tous les couvens de Bénédictins un seul couvent, de réduire les Capucins à une seule maison, et de changer les jardins et vastes solitudes des couvens, en places publiques utiles à la circulation de l'air et aux mouvemens du commerce. Paris ne tire la puanteur de son atmosphère, en été, que de l'entassement du menu peuple et de ses ordures; mais M. l'archevêque de Paris et les religieux eux-mêmes s'opposant à ce resserrement pour élargir le public, ont paru entraîner des difficultés que Mme. de Pompadour n'a pas essayé de vaincre.

On a parlé d'orner la galerie du Louvre, et d'y placer les productions de toutes les écoles. Sur-le-champ se sont élevés contre ce grand projet, les cris des peintres qui dominent. Ils sont mus par une basse jalousie, qui a toujours tourmenté cette classe de gens de mérite; en sorte que Mme. de Pompadour n'a pas plus insisté sur cet article que sur les autres.

On lui a présenté un projet bien plus sublime, celui de REBATIR LA CITÉ DE PARIS, dont les ruelles sales et dégoûtantes représentent encore la *Lutèce* des Francs. Voici comment on lui faisoit comprendre cette opération. D'abord, on lui mit sous les yeux un plan général du local, combiné avec la disposition des grands édifices qu'il s'agit de conserver, tels que l'église Notre-Dame; on devoit établir des trotoirs couverts, avec des balcons au-dessus, pour le premier étage des maisons.

De riches compagnies achetoient de grands carrés de maisons environnés de rues, et en abbatoient les vieilles constructions pour les rebâtir suivant le plan; en achetant à vil prix, ils revendoient les maisons rebâties, et devoient, en supprimant seize églises qu'on y compte, recueillir des profits immenses, dépendant des spéculations sur le local, et du plan de reconstruction; mais sur les oppositions prévues du chapitre de Notre-

Dame et du clergé, le roi n'a pas agréé cette opération. On a parlé de la démolition des maisons des ponts et des quais, et d'ouvrir une rue qui feroit aboutir celle de Tournon à celle de Seine, d'où il en résulteroit une qui seroit du nombre des plus belles et des mieux alignées de la capitale, qui mettroit le collége Mazarin en face du Luxembourg. Le roi a été insensible à ce projet.

On lui a proposé de couvrir au moins le palais du Louvre, qui est un des plus beaux monumens de l'architecture moderne, et qui n'est pas même couvert de chaume; mais il s'est encore trouvé là un homme du métier, qui, jaloux de la belle simplicité de cet édifice, en a traversé le perfectionnement; ce génie subalterne désire que ce palais s'écrase, pour faire valoir ses monumens à lui. Les peintres et les architectes ont tous un amour-propre si exclusif, si égoiste, et j'ajoute si criminel, qu'ils anéantiroient volontiers les chefs-d'œuvre de leurs devanciers

en architecture, en faveur de leurs productions. Il n'y a pas un bel édifice conçu en France par un architecte du temps de Louis XIV, qui, si vous en confiiez la conduite et l'achèvement à un de nos subalternes, ne coure risque d'être réformé ou plutôt sali par les idées nouvelles de cet artiste. On dit cependant que les beautés et les règles convenues en architecture, sont bien celles de tous les temps et de tous les lieux.

Cette maladie destructive est à la vérité commune aux architectes de tous les pays; chaque architecte de Saint-Pierre de Rome a dénaturé les vues et les dessins de son devancier.

A ce plan, on en a proposé d'autres, celui de choisir dans tous les coins de Paris, et d'espace en espace *des quartiers de maisons environnés de quatre rues*, le résultat de la soustraction de ces quartiers isolés, formeroit des places publiques qui ne coûteroient que l'acquisition du sol, pour la-

quelle encore on obligeroit les propriétaires des façades, de contribuer en raison de l'augmentation de la valeur de leurs maisons. Ces constructions faciles, peu coûteuses, métamorphoseroient la capitale, encore si gothique et si barbare dans les plus vieux quartiers, en une Cité qu'on ne pourroit comparer à aucune autre ville européenne. On a fait valoir, dans cette circonstance, l'intérêt qu'inspire la santé du public; on a remontré que les maladies qui, tous les étés, font quelques ravages dans *Paris*, proviennent des immondices de tel ou tel quartier, des sales égoûts, des maisons des artisans, amoncelées, et des stagnations d'air dans le fond des rues boueuses, mouillées ou humides dans tous les temps, quand elles sont étroites et que les maisons y sont à quatre ou cinq étages; en sorte que la ville de Paris est toujours la *Lutèce* des anciens, ou la ville de la malpropreté. Le roi n'a pas été plus sensible au projet de cette

opération ; et Mme. de Pompadour, qui l'auroit volontiers amusé de démolitions et de réédifications, surtout de la création des *squarres français* qui, sans constructions, donneroient à sa capitale une forme dont on ne peut se former d'idée, n'a pu le porter à donner à cet égard quelque satisfaction aux Parisiens qui aiment beaucoup ces sortes de bouleversemens et ces bâtimens neufs, et ont la vanité surtout de desirer que le souverain s'occupe d'eux et de la beauté de leur séjour. On a proposé de faire la dépense d'un autre Hôtel-Dieu, pour laisser un lit à chaque malade ; cette opération n'est pas mûre, les pauvres manquent d'avocat à la cour.

Le roi s'est donné, à la vérité, à Choisy, une jolie maison de chasse ; il a consenti à bâtir Belle-Vue pour ses plaisirs, et l'église de Sainte-Géneviève comme affaire de dévotion.

Le projet de l'École militaire a réussi, parce que Mme. de Pompadour a sans cesse

mis sous ses yeux la nécessité de se distinguer par un monument, en citant les *Invalides*, le *Val-de-Grace*, *Saint-Cyr*, les *Tuileries*, le *Louvre*, *Versailles*, *etc.*, qui sont de grands et beaux monumens qui nous rappellent les aïeux de nos rois.

Mme. de Pompadour qui *a eu peur*, dit-elle, *d'être jetée à la voirie, soit par le clergé, soit par Monseigneur le Dauphin, soit par le peuple de Paris*, a travaillé à s'assurer sa sépulture ; pour la mériter, elle affectionne beaucoup la reconstruction d'une église ; diroit-on laquelle ? celle de MADELEINE PÉNITENTE ; mais le roi, qui rougit secrétement de sa vie libertine, instruit que la favorite avoit l'ambition d'obtenir une sépulture distinguée, (*quand Mme. de Mailly, repentante d'avoir été sa première maîtresse, a voulu être enterrée au cimetière des Innocens, et même sous L'ÉGOUT*) ; et ne voulant pas laisser un monument pour la postérité, qui conserve la

mémoire de l'inconvenance de son attachement à une femme détestée de l'Univers, traverse en secret le projet de Mme. de Pompadour, et si elle ne change pas d'idée à cet égard, je suis bien assuré que si le roi lui survit, il sera donné des ordres pour que les restes de madame soient déposés très-humblement dans un lieu inconnu, s'il n'est ignoble ou chétif; et si un mot de la part de quelqu'un peut y influer, je promets qu'on le prononcera.

Le roi a favorisé davantage le projet de Mme. de Pompadour, relatif à la manufacture de porcelaine de Sèvres. Quand Mme. de Pompadour fut déclarée favorite, la porcelaine n'étoit en France qu'une contrefaçon maladroite et grotesque des figures, fleurs et personnages des porcelaines du Japon; là se bornoient nos efforts. Mme. de Pompadour sentit combien il étoit digne de la France d'avoir une manufacture de porcelaine comme elle a des *Gobelins*, une

Savonnerie et des *glaces, etc.* Des chimistes pour améliorer la pâte, des peintres de fleurs et de paysages pour l'ornement, des sculpteurs pour ordonner les plus belles formes, furent appelés pour perfectionner cet art. Les Français sont si ingénieux ! Tous les arts à l'envi se réunirent pour créer celui-ci en peu de temps. Nous eumes des morceaux de porcelaine et des services supérieurs à ceux de Saxe.

Le roi, cette fois, fut sensible aux progrès d'un art, qui lui permettoient de tirer de sa manufacture des services de table dignes d'être présentés à des souverains. La manufacture étoit établie à Vincennes ; le roi voulut l'avoir à Sèvres, il voulut en être un des actionnaires, et il se plut à la visiter fort souvent. Avant cet établissement, qui a donné naissance à tant d'autres manufactures, la France achetoit tous les ans aux Saxons ou aux Chinois, pour 4 à 500,000 liv. de porcelaines. Au temps où l'on écrit cet article, l'é-

tranger achète de nos porcelaines pour une somme supérieure, qui nourrit nos ouvriers, enrichit les chefs, et augmente l'opinion que les Étrangers ont conçue de notre capacité à tout entreprendre et à tout perfectionner (1) ; ainsi nous rendrons à Mme. de Pompadour l'hommage qui est dû à la vérité, relativement à la protection qu'elle accorda à cet art. Pourquoi n'avons nous pas un plus grand nombre de traits à citer à son honneur ! l'article qui suit est encore à sa louange.

---

(1) L'art de la porcelaine a été perfectionné en France, pour la pâte, par MM. Macquer, de Milly, de Montigny, Hellot. Ils firent des pâtes supérieures à tout ce qu'on avoit tenté.

M. Bachelier, le même qui a conçu et exécuté depuis le projet d'introduire le dessin dans les ateliers des artisans, contribua au perfectionnement de nos porcelaines. Ces jolis bouquets de fleurs, ces assortimens de service *aux roses*, ces paysages où il y a tant de goût, où le ton des artistes français se distingue, sont le résultat de ses études et du zèle qu'il mit à perfectionner cet art. (*Note de l'éditeur de ces Mémoires.*)

CHAPITRE VIII.

SUITE de la vie secrète de Mme. de Pompadour à la cour de France, et des moyens employés par elle pour amuser le roi; elle s'occuppe de l'art de graver sur des pierres fines et sur cuivre; elle grave les principaux événemens de l'histoire de Louis XV. Explication des douze sujets principaux auxquels son burin donna lieu. Anecdotes.

MADAME de Pompadour est née dans une classe de sujets habiles dans les arts. On lui a reproché de n'être pas l'auteur des jolies gravures que son burin a réellement produites; c'est une pure méchanceté. Ayant vu cette dame travailler, je puis assurer que ces gravures sont en réalité l'ouvrage de ses mains.

Elle a reçu à cet effet toute l'éducation nécessaire à ce talent, et comme la nature lui a donné beaucoup d'esprit, ces ouvrages en sont le résultat nécessaire. On sait bien que les gens de qualité n'ont pas des talens de cette sorte; on diroit qu'ils sont nés pour juger les beaux arts et pour en jouir; mais ils ne fabriquent pas. Un ambassadeur est le plus inepte des hommes dans son cabinet, sans son secrétaire; le secrétaire, de son côté, est le plus incapable des personnages dans l'art de figurer et de payer de sa personne; il ignore même, dans les dépêches qui sont souvent son ouvrage, l'art des convenances qu'on ne peut recevoir qu'avec l'éducation des grands: convenances que la bourgeoisie ne connoît pas et ne peut pas connoître. L'esprit des gens de qualité consiste à juger, à apprécier, à polir, à ordonner avec goût, avec poids et avec mesure. Ainsi, on fait un grand tort à Mme. de Pompadour, quand on refuse de reconnoître en

elle l'auteur de ces gravures, pleines de suavité et de grace : comme une autre bourgeoise, elle en a étudié l'art à fond, et, comme femme sensible, elle a le talent d'exprimer ses idées sur le cuivre.

C'est une grande faveur à la cour de Louis XV, d'être à portée d'admirer à cet égard les talens de Mme. de Pompadour; elle n'a donné la collection de ses gravures qu'à ses amis; elle en craint la critique, tandis qu'elle ne s'en occupe que comme moyen d'amuser le roi, et comme moyen de simuler un attachement à la personne de son fils.

C'est dans cet esprit qu'elle a gravé sur une pierre fine les portraits de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, dont elle a beaucoup flatté les traits; si bien que cette princesse eut un moment la foiblesse d'en témoigner quelque sensibilité, et de perdre de vue le ton élevé qu'elle garde avec tant de sévérité, et quelquefois même avec tant de hauteur, quand elle trouve Mme. de



Triomphe de Fontenoy.

Pompadour à sa rencontre. Les deux portraits ont été gravés depuis sur cuivre, mais peu répandus par la voie de l'impression. Mme. de Pompadour a gravé encore le portrait du roi; mais il est moins beau que celui du Dauphin : elle a gravé, et sur pierre et sur cuivre, l'abbé de Bernis sa créature, et, disons-le aussi, *son pigeon*, puisque c'est ainsi qu'elle l'appelle.

TRIOMPHE DE FONTENOY.

Mme. de Pompadour a formé et en partie exécuté le projet de graver également, sur des pierres précieuses et sur le cuivre, les grands événemens du règne de Louis XV. Elle commença ce travail très-curieux par la bataille de Fontenoy.

Le roi, dans cette estampe, couronné par la Victoire, conduit le Dauphin son fils dans un char antique; on sait qu'il l'a mené lui-même à la guerre, et armé *chevalier, de pied*

en cap, comme nos ancêtres le pratiquoient. Mme. de Pompadour ne pouvoit présenter au roi des objets gravés plus flatteurs ; il avoit gagné cette bataille de Fontenoy en personne et avec tant de bonheur, que le monarque, le fils, le premier prince du sang et les autres princes étoient à la bataille, qui fut long-temps disputée ; si bien qu'on a chanté le *Te Deum* à Paris et à Londres : le roi ne parloit jamais de cette journée sans témoigner sa satisfaction. Au-dessous de la gravure, Mme. de Pompadour avoit eu soin, comme on le voit, de faire graver deux mots qu'on retrouve au bas de tous ses cuivres : *Pompadour sculpsit.* (1)

---

(1) Ces deux mots se trouvent effectivement sur les estampes gravées par Mme. de Pompadour et insérées dans le manuscrit original qui sert à l'impression de ces Mémoires. On a fait calquer, avec la dernière exactitude, celles qu'on publie dans le présent volume, sur celles de Mme. de Pompadour ; et au lieu d'y conserver les mots *Pompadour scuplsit*, Mme. Jourdan, auteur



F.e Jourdan Sculp

Victoire de Lawfelt.

VICTOIRE DE LAWFELD.

Après la bataille de Fontenoy, celle de Lawfeld étoit celle qui tenoit le plus au cœur du roi, qui l'a gagnée sur le duc de Cumberland. Les comtes de Clermont et d'Estrée s'y signalèrent si bien, que les ennemis y perdirent plus de dix mille hommes; ils laissèrent sur le champ de bataille vingt-neuf pièces de canon, et le roi coucha, le soir de la bataille, dans la chambre même où le duc de Cumberland avoit couché la veille. L'ennemi en fuite laissa le champ tout couvert d'étendards, de canons, de fusils, de mourans et de cadavres qu'il n'eut pas le temps d'em-

---

de celles-ci, y a mis son nom : *F. Jourdan sculpsit*. Les dessins originaux sont d'un artiste du plus grand mérite, qui travailloit sous les yeux de Mme. de Pompadour. Je parle de M. Guay, qui, n'en déplaise à l'auteur de ces Mémoires, influa sur la composition des dessins : c'est du moins l'opinion des artistes contemporains. (*Note de l'Éditeur de ces Mémoires*)

mener. Mme. de Pompadour a représenté le champ de bataille fort ingénieusement : la Victoire foulant aux pieds les armes de l'ennemi, montre la couronne de la victoire.

GRAVURE RELATIVE A LA PAIX DE 1748.

L'idée de cette figure n'est pas moins ingénieuse; le roi y est placé entre deux déesses, la Paix et la Victoire : celle-ci voudroit attirer à elle le roi, qui est vêtu en Hercule. Des couronnes murales, répandues par terre, lui rapellent le nombre des héros qui l'ont servi; mais le monarque pacifique écoute les persuasions de la déesse de la paix; il détourne ses regards du champ de bataille, pour considérer ceux de l'abondance et des moissons.

Au-dessous des figures on lit : *préliminaires de la paix de 1748.*

Les peintres ne sont pas des Historiens excellens; ce qui détermina la paix, ce fut



Préliminaires de la Paix.

la négociation des Anglais à Pétersbourg, de trente mille Russes au service des ennemis de la France, et les approches de ces Russes : le conseil jugea à propos de ne pas accoutumer ces barbares à passer en Europe (1).

---

(1) L'auteur des Mémoires eût pu ajouter que le roi d'Angleterre payoit cent mille livres sterlings à la Czarine, ce secours militaire. Il eût pu observer que la Russie oublioit, dans cette circonstance, que ses intérêts, relatifs à la Prusse et à l'Autriche, lui prescrivoient au nord, comme ceux de la France au midi, de favoriser sans cesse celle des deux puissances précitées (l'Autriche et la Prusse) qui a le moins de territoire et de population, et d'abaisser celle des deux qui prendroit sur l'autre une trop grande prépondérance, en observant encore que la Prusse a bien moins de moyens d'arrondir et d'augmenter ses domaines que la maison d'Autriche, avoisinée d'une nation en décadence qui, dans son inaptitude et son ignorance, a tout fait, pendant le dix-huitième siècle, pour laisser dépérir ses Etats.

On voit que M. Pitt n'est pas l'inventeur de l'appel des Russes en Europe, aux approches de la fin d'une guerre ; ses prédécesseurs avoient imaginé, tout comme lui, d'acheter contre nous une armée en Russie. Louis XV, plus habile et plus humain que les Merlin, les Réveillère, les

NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE.

Trois ans après la paix, la naissance d'un prince occasionna dans le royaume une joie

---

Treilhart, conclut un traité par lequel il fut stipulé que les trente mille Russes arrivés en Bohême au secours de Marie Thérèse, seroient renvoyés ; et deux mois et demi après, la paix définitive fut signée à Aix-la-Chapelle. C'étoit plutôt un traité de trève et de tranquillité passagère, par lequel les grandes puissances contractantes se trouvèrent à-peu-près au même état où elles étoient avant la guerre, à l'exception de l'Autriche, qui perdit une province importante ; de don Philippe, qui gagna le duché de Parme ; du roi de Sardaigne, qui ajouta quelques possessions en Italie à ses domaines ; et enfin, du roi de Prusse, qui gagna le gros lot, *la Silésie*, précieuse conquête et principe moteur de la grandeur actuelle et future de la monarchie prussienne, en ce qu'elle oblige perpétuellement cette puissance, avoisinée d'une autre grande puissance, l'*Autriche*, à se tenir dans une situation, une réserve, une sagesse, une opposition constantes avec sa rivale, étant sans cesse menacée par la puissance offensée qui fut obligée, en 1748, de signer la cession d'un aussi beau pays, qu'une guerre de sept ans n'a pu lui faire recouvrer. (*Note de l'Editeur de ces Mémoires.*)



F. Jourdan Sculp.

Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

universelle. Mme. de Pompadour, jalouse comme une très-petite femme qu'elle est, ne pouvant figurer aux fêtes que cette naissance devoit occasionner, imagina de tenter de les métamorphoser en œuvres pies et en œuvres d'humanité ; elle déteste les fêtes et les réjouissances publiques où elle ne peut figurer à côté du roi, et où elle est nécessairement effacée par la reine et la Dauphine : elle proposa d'engager la ville de Paris à marier six cents filles pauvres, plutôt que de se livrer à des joies populaires et coûteuses, et d'ordonner des feux d'artifices, *qui n'ont*, disoit-elle, *que l'intérêt d'une minute*. Elle calcula le nombre d'enfans que ces mariages donneroient à l'État, pour réparer les pertes de la guerre. La nouveauté du projet plut un instant; il fut accepté. On ne calculoit pas que le système de la grisette tendoit à déprécier les usages d'une monarchie dont le roi et le cérémonial sont les élémens. Mme. de Pompadour néanmoins

fut devinée ; et les mariages, ainsi que les fêtes, furent *célèbres de son côté*. Elle ordonna de marier toutes les filles nubiles de ses terres, *dont elle paya la dot*, disoit-elle ; mais, dans la réalité, aux dépens de l'État.

On ne finiroit pas, s'il falloit dire combien d'historiettes elle raconta au roi ; elle voulut, dans plusieurs de ses possessions, que les petites filles fissent elles-mêmes le choix de leurs époux.

La France, dans la gravure de Mme. de Pompadour, témoigne son empressement à recevoir le duc de Bourgogne nouveau-né, et la déesse Pallas couvre la France et l'enfant de son égide. Il est fâcheux que Mme. de Pompadour se représente presque partout en déesse Pallas ; elle aura l'air, dans la présente gravure, de protéger la France et ses destinées. (1)

---

(1) Jamais protection plus mal calculée ; le duc de Bourgogne étoit le frère aîné de l'infortuné Louis XVI. (*Note de l'Editeur de ces Mémoires.*)

Cet enfant est mort à l'âge de près de dix ans.

LA MALADIE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, EN 1752.

La petite vérole, dont Monseigneur le Dauphin fut attaqué l'année suivante, donna une grande émotion aux Français. Le libertinage du roi étoit connu. Quoique Monseigneur le Dauphin fût très-réservé, peu connu et peu répandu, il étoit l'espoir de la France. On se disoit déjà à Paris, *si Monseigneur le Dauphin vient à mourir, s'il laisse un enfant d'un âge tendre, qui des deux princesses sera régente à la mort du roi, si la reine lui survit et si le roi ne parvient pas à une grande vieillesse? sera-ce la Reine? sera-ce la Dauphine?* Il a été fait des observations étranges à l'occasion de cette maladie, qui montrent aux bons Français combien il importe à la cour de France que le parti et les intérêts du Dauphin soient les intérêts et

le parti du roi. Des positions contraires ont toujours été en France le fléau de l'État et la cause des événemens sinistres qu'on trouve dans notre histoire. Il est si beau de commander la France ! et la passion de commander est si énergique !

Mme. de Pompadour, qui veut avoir l'air de plaire à un prince malade qu'elle déteste, a fait de cette maladie le sujet d'une gravure de ses pierres, et dans la suite, d'une gravure sur cuivre, dans laquelle elle a représenté la France à genoux, suppliant la déesse de la santé. A côté d'un autel, on brûle un feu sacré pour la conservation du Dauphin, suivant l'usage et les formes des anciens.

La gravure porte en titre ces paroles :

Vœux de la France pour le rétablissement de la santé de Monseigneur le Dauphin.

Mme. de Pompadour n'a rien gravé à l'honneur de la reine, et dans ses estampes on ne trouve aucune idée religieuse; ses affec-



Vœu de la France pour le rétablissement de la santé de Monseigneur le Dauphin.



Action de Graces pour le Rétablissement de la Santé de Monsieur le Dauphin.

tions, quand elle en témoigne, sont toutes payennes. Pouvoit-elle, dans ses gravures, honorer ce que, dans ses actions, elle travailla constamment à détruire?

RÉTABLISSEMENT DE LA SANTÉ DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Pendant la maladie de Monseigneur le Dauphin, on observa des traits de dévouement plus sincères que ceux de Mme. de Pompadour. Mme. la Dauphine, qui aime éperdument son mari, s'occupa du service le plus pénible; elle remplit même les devoirs et les fonctions de garde-malade. Le Roi, la Reine, le Dauphin, son épouse, toute la famille royale vinrent à Paris rendre grace à Dieu du rétablissement de la santé de l'héritier de la couronne.

Quant à Mme. de Pompadour, qu'on dit *payenne*, elle s'occupa de la gravure ingénieuse où la France rend grace à la déesse de la santé. On a observé de nouveau, avec

vérité, quand cette gravure a été montrée, que ses estampes n'offroient aucune idée religieuse. Monseigneur le Dauphin n'a pu s'empêcher de dire *que les actions de grace de Mme. de Pompadour à Esculape, étoient comparables à celles du Sultan, s'il s'avisoit de les rendre au Dieu des Chrétiens.* Cependant Mme. de Pompadour a des affections religieuses : elle a gravé aussi le portrait d'un prêtre ; mais ce prêtre est son ancien amant.

APOLLON (LOUIS XV) COURONNANT LE GÉNIE DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE.

La métamorphose de Louis XV en Apollon qui couronne les arts, n'étoit ni convenante ni vraie.

Le roi aime les arts ; mais ce n'est en lui qu'un sentiment foible et presque insensible. Ce prince est représenté très-ressemblant dans cette figure, tout nud, ainsi que le petit génie : cette indécence a fait demander quel



Apollon couronnant le Génie de la Peinture et de la Sculpture.



Fr. Jourdan Sculp.

Minerve Bienfaictrice et Protectrice de la Gravur

garde-du-corps du roi et quel page lui avoient servi de modèle ; et on a répondu que c'étoit MM. de *** et de ** ; aussi, des vers et des vers ont couru, relativement à ces anecdotes secrètes ; ils ont prouvé au moins à toute la cour que Mme. de Pompadour n'avoit aucune notion des convenances en gravant le roi tout nud, sous la forme d'Apollon.

MINERVE, BIENFAITRICE ET PROTECTRICE DE LA GRAVURE.

Il est vrai que Mme. de Pompadour a gravé et représenté Louis XV en Apollon ; mais pour avoir lieu de se représenter elle-même en Minerve.

Elle s'est habillée tout bonnement en divinité, suivie d'un petit génie qui découvre ses armoiries qui sont trois tours. Disons plutôt que ses armoiries sont celles des Pompadours, famille éteinte dont le roi lui a donné le marquisat, et dont elle a usurpé les armoi-

ries, qu'on ne vend jamais avec la terre, parce qu'elles sont l'emblême de la famille. Elle a donc quitté les armes parlantes de son père, les *deux poissons*, que son frère Marigny a conservées même en achetant la terre de Marigny, refusant d'imiter sa sœur, qui a méprisé les armes parlantes de son père et de son mari vivant, pour arborer celles des défunts Pompadours. La marquise s'est mise à côté du tour avec lequel les graveurs font, dans les pierres fines, des creux et des bosses pour l'exécution de leurs idées.

CACHET DU ROI.

Cette autre production prouve bien que les idées de Mme. de Pompadour sont susceptibles des plus grandes amplifications. Elle a bientôt étendu les prérogatives de sa Minerve : ce n'est plus la gravure qu'elle protège; c'est la France qu'elle dirige, tenant d'une main la couronne et l'écusson de France; de l'autre le sceptre avec lequel elle



Cachet du Roy.





F. Jourdan Sculp.

Alliance de l'Autriche
et de la France.

la gouverne, et qu'on a dit, avec malignité, n'être qu'un *sceptre de fer,* dont il a toute la forme.

Au-dessous de sa gravure, Mme. de Pompadour a fait poser en titre ces trois mots : *cachet du roi.* Elle fit présent en effet de sa pierre gravée au roi, qui s'en sert pour ses lettres d'amour. Ce cachet porte pour date l'année 1755, et c'est l'époque précisément de la grande influence de cette favorite : en ce temps, elle gouvernoit et le monarque et la monarchie ; elle croyoit influencer le cabinet d'une grande puissance de l'Europe, celui de Marie-Thérèse ; elle étoit à Paris l'instrument de la sourde ambition de cette princesse.

L'ALLIANCE DE L'AUTRICHE ET DE LA FRANCE.

Mme. de Pompadour, à cette époque, croyoit si bien qu'elle gouvernoit les affaires

générales en Europe, qu'elle en fit le sujet d'une de ses estampes. On sait que le roi de Prusse avoit eu le malheur d'encourir sa disgrace. L'habile Marie-Thérèse eut l'adresse de capter sa bienveillance dans cette circonstance heureuse, et Mme. de Pompadour, qui avoit gravé des pierres fines, en 1748, pour célébrer nos victoires sur l'Autriche, en faveur de la Prusse, gravoit aujourd'hui, sur d'autres pierres fines, l'alliance conclue contre les intérêts de notre ami le roi de Prusse, en faveur de notre ancienne ennemie, la reine de Hongrie. Il n'est pas douteux que si Frédéric lui eût garanti depuis le maintien de sa faveur, elle n'eût gravé d'autres pierres en faveur d'une alliance prussienne ; Mme. de Pompadour est si instruite en diplomatie, et si bonne française !

On sait à présent que le traité de la France avec la reine de Hongrie, se réduit définitivement à ces termes.

Dans la guerre de 1741, la France s'épuisa

contre Marie-Thérèse, dont elle voulut distribuer les États à toute l'Europe.

Et dans la guerre de sept ans, la France s'épuisa pour Marie-Thérèse, à qui elle voulut rendre les terres conquises par la Prusse, dans la guerre antérieure.

Voilà un beau rôle pour la France, sous Mme. de Pompadour! La France est devenue, sous Mme. de Pompadour, l'instrument de l'ambition de sa rivale.

L'alliance de 1756 est le sujet de la gravure. L'Autriche et la France, qui ne se sont jamais aimées; l'Autriche, qui a égaré la France, et la France, qui a toujours eu le sentiment des préjudices qui lui ont été portés, sans jamais oser déchirer le traité, se donnent la main *amicalement*. La torche de la discorde et le masque de l'hypocrisie sont foulés à leurs pieds. La gravure porte la date 1756, époque du premier traité des deux puissances. La date est vraie dans la gravure; pour le reste, autant de traits et autant de mensonges.

GÉNIE DE LA FRANCE.

en 1758.

Mme. de Pompadour prétend être le génie invisible qui conduit toutes les grandes destinées et le bonheur ineffable de la monarchie ; elle a gouverné en effet le militaire, au point de choisir et de destituer les généraux d'armée ; et Dieu sait quels généraux elle destitue, et quels généraux elle choisit !

Dieu sait quelles batailles elle dit que nous gagnons, et quelles batailles nous perdons !

La bataille de Lutzelberg, du 10 octobre 1758, qu'elle prétendit que nous avions gagnée, les Anglais ont publié que nous l'avions perdue ; mais il falloit bien que son protégé, le prince de Soubise, eût la réputation d'avoir gagné une bataille, depuis la disgrace surtout de M. d'Estrée, qui avoit si bien commencé la campagne.

Et d'ailleurs, il falloit bien motiver l'envoi à son protégé, du bâton de maréchal de



F. Jourdan Sculp.

Génie de la France.



F. Jourdan Sculp.

Victoire de Lutzelberg.

France, en récompense de cette victoire, dont on n'a plus parlé huit jours après.

Dans cette gravure, Mme. de Pompadour s'est déguisée en petit génie qui tient le globe aux armes de France, et se rit, comme un enfant, de ses succès, qui portent pour date le 10 octobre 1758.

VICTOIRE DE LUTZELBERG.

A côté de la gravure précédente, se trouve celle d'une France posée sur une colonne ornée des palmes de la victoire. On diroit que la France s'est trouvée solidement établie depuis la bataille de Lutzelberg.

CHAPITRE IX.

Vues particulières de Louis XV, en gardant près de lui une favorite odieuse à la France entière.

Si rien n'a jamais pu amuser le roi, on demandera pourquoi il a gardé si longtemps et jusqu'à sa mort une femme de cette sorte, tandis qu'il a renvoyé ses ministres les plus favoris?

Ceux qui connoissent l'intérieur de la cour, savent que le roi est instruit de toutes les intrigues qui existent en France contre lui, et de tous les mécontentemens du public contre son règne. Le roi est secrétement satisfait que Mme. de Pompadour passe dans l'esprit du public pour l'unique cause de tous les maux de l'État. On est même assuré

qu'elle a fait comprendre au roi qu'il étoit expédient que tous les mécontentemens des peuples retombassent sur elle ; sauf à elle de trouver un asyle honorable, si la destinée la condamnoit à survivre au roi.

Depuis plusieurs années, les Parlemens fatiguent la cour de leurs éternelles plaintes et remontrances. Il est des intérêts du roi, suivant cette politique, que leurs débats soient dirigés contre la favorite dans un besoin.

Dans le clergé ancien, dans les prélats nommés par un homme pieux, M. de Mirepoix, elle ne voit que des censeurs de la conduite du prince ; il est donc expédient que leur inimitié frappe une femme qui a séduit Louis XV.

Dans les campagnes, tout le monde crie de ce que la cour foule l'État, méprise les peuples, les accable d'impôts qu'on ne peut plus faire payer que par des exactions ; il est bon, dans cette circonstance, qu'une seule tête soit l'objet des malédictions des labou-

reurs. Mme. de Pompadour a dit au roi qu'elle se sentoit soulagée de voir qu'elle allégeoit ses peines dans cette circonstance; elle lui a dit que le mécontentement des peuples, le jour qu'elle sortiroit de la cour, retomberoit sur le monarque exclusivement, attendu que le Dauphin étoit estimé, et que la reine étoit nulle et respectée. Ces observations ont engagé Louis à garder une maîtresse qu'il ne peut souffrir en son particulier, qui a usé tous les moyens de lui plaire, qui a passé l'âge de trente-six ans, qui n'est plus belle, ni jolie, ni agréable, ni intéressante depuis plus de dix ans, et qui ne sait plus lui faire d'autres cadeaux, quand elle lui offre des bouquets de son jardin, que des fleurs blanches, dont le roi n'a jamais aimé la couleur.

Au reste, ces rumeurs des peuples, du clergé, des Parlemens ne sont rien en comparaison des effets de la vexation générale pour le fait de l'impôt. Les Français ne sont pas même les fermiers de leurs possessions,

l'art fiscal a tellement multiplié, grossi, varié, nuancé en mille formes l'impôt, et la cour grossit ses dépenses à un tel point, que le roi a perdu l'affection de ses sujets, au point de ne la recouvrer peut-être jamais; triste et dangereuse position, car chaque jour le paiement périodique de l'impôt augmente la rumeur, les plaintes et les cris.

CHAPITRE X.

Monsieur le duc de Choiseul et Mme. de Pompadour ligués à la cour. Unanimité de leurs intérêts et de leurs principes. Identité de leurs ennemis et de leurs amis.

Monsieur le duc de Choiseul qu'on voit environné de tant de puissance, ayant affecté de se modeler sur le ton de Mme. de Pompadour, est ligué à la cour avec les mêmes partis qu'elle, et partage avec elle les dangers des inimitiés que l'un et l'autre se sont faites tant par leurs principes que par leurs opérations politiques.

Mme. de Pompadour et M. le duc de Choiseul ont également protégé les esprits forts de leur temps, et ils ont donné l'existence

au parti des incrédules qui auparavant n'avoient jamais osé afficher leurs opinions dangereuses. Tous les deux ont protégé les ennemis des Jésuites en secret, et préparé et consommé la destruction de leur compagnie : ils n'auront de repos que lorsqu'ils auront réussi à la détruire dans toute l'Europe. Tous les deux ont dénaturé la politique extérieure de la Maison de Bourbon et honni les maximes les plus chères de Henri IV, du grand cardinal de Richelieu, de Louis XIII et de Louis XIV. Tous les deux ont concouru à faire du roi un prince nul et insignifiant, à l'exception du caractère décidé qu'ils ont développé contre Frédéric II, qu'ils ont réussi à rendre l'ennemi de la France. Tous les deux ont été les instrumens de Marie-Thérèse, pour opérer ici le changement qu'il étoit dans sa politique d'y opérer. Tous les deux ont détesté la postérité de Louis XV, et le duc s'est permis des expressions et d'écrire même des lettres que

j'ai vues, toutes écrites de sa main, qui démontrent que ce ministre avoit pour la famille royale un mépris secret et souverain. Tous les deux auroient été également odieux à la totalité de la France, comme ils le sont à la moitié des puissances de l'Europe, si tous les deux n'avoient accordé à leurs créatures, aux babillards, aux intrigans dangereux de la cour et de la ville, des pensions dont la somme totale se porte à onze millions. Onze millions! pour récompenser annuellement le silence et la tranquillité des ennemis de M. de Choiseul et de Mme. de Pompadour; c'est-à-dire pour faire taire tout ce qu'il y a de Français attachés à la religion de leurs pères, et à la politique extérieure de la Maison de Bourbon.

Ces onze millions toutefois ne sont pas capables d'étouffer les ressentimens du public. Une plainte sourde part de tous les coins de la France; nation fière et plus instruite qu'aucune autre de l'Europe, de ce

qui se passe pour soutenir une guerre (*celle de sept ans*) qui nous couvre d'ignominie. Aucune puissance, aucune passion ne peuvent neutraliser les inquiétudes occasionnées par l'avilissement où nous conduisent le duc de Choiseul et Mme. de Pompadour, par une guerre dont nous ne voyons ni la fin ni les suites, pour ruiner le roi de Prusse, après nous être ruinés en 1741, pour l'aider à se mettre de niveau avec les grandes puissances.

Tout ce qu'on fera ici pour pallier cette situation actuelle de la monarchie, et les partis de M. de Choiseul et de Mme. de Pompadour, ne tendra qu'à augmenter le juste ressentiment contre leur union; ils ont d'ailleurs l'un et l'autre dans les ducs de Richelieu et d'Aiguillon des ennemis actifs qui ne les oublieront pas dans les circonstances, et qui sont secrétement dévoués à Monseigneur le Dauphin.

CHAPITRE XI.

PREMIÈRE source de la haine de MM. les ducs de Choiseul et d'Aiguillon. Ils prennent un parti dans les divisions intestines de l'État.

PEU de personnes connoissent la cause de ces dangereux débats. Ils datent de l'époque fatale de l'assassinat de Louis XV, époque qui fut la source de tant d'autres événemens qui n'ont pas encore cessé de donner des inquiétudes à l'État.

M. d'Aiguillon qui étoit à son commandement, se hâta de paroître à Versailles, et prit séance au Parlement pour juger, en sa qualité de pair, le scélérat, et jouer un rôle à la cour.

M. le duc de Choiseul, alors comte de

Stainville, étoit déjà parti de Rome, et se trouvoit alors à Venise, il accourut à Paris pour tirer aussi parti de l'événement ; il devoit son élévation à la favorite, dont le pouvoir étoit en danger à Versailles, le jour de l'attentat.

Le duc et le comte se trouvant au château, furent des premiers à manifester les deux opinions les plus dangereuses pour deux courtisans.

Le duc dit hautement avec le ton qu'on lui connoît : *Que le fanatisme des énergumènes du Parlement avoit armé le bras du parricide, et qu'on en avoit de bonnes preuves.*

Le comte lui répliqua *qu'il apportoit de Rome des preuves toutes contraires ; il dit que les Jésuites, et les Jésuites de la Silésie n'y étoient pas étrangers.*

Le premier faisoit sa cour indirectement à Monseigneur le Dauphin, par son propos, et le second à la favorite, qui venoit de déclarer la guerre à Frédéric.

Le duc d'Aiguillon est l'ami de Monseigneur le Dauphin, et le comte de Stainville a résolu de s'appuyer de la favorite et des Parlemens, pour soutenir son élévation et la stabilité de son pouvoir. Les systêmes opposés de ces deux ambitieux ont commencé et continueront la désolation de la monarchie.

CHAPITRE XII.

ANECDOTES relatives à la destitution du maréchal d'Estrée, et au choix du maréchal de Richelieu pour commander l'armée d'Allemagne. Disgrace de MM. de Machault et d'Argenson. Exil de l'Archevêque de Paris et des Parlemens. Divisions dans l'État. Neutralité de Louis XV. Quels en sont les résultats.

LE maréchal de Richelieu et Mme. de Pompadour se détestoient réciproquement, et ne s'en cachoient pas. Mme. de Pompadour haïssoit ce courtisan, parceque, tout occupé comme elle de faire passer le temps au roi, il étoit parvenu comme elle à s'insinuer dans ses bonnes graces et à s'assurer de sa faveur.

Cependant l'idée qu'ils pouvoient se rendre mutuellement de très-bons et de très-mauvais services, les engagea à prendre à la fin les dehors d'une considération, et même d'une amitié réciproque. Cette convention d'intérêts subsistoit depuis quelque temps, lorsque la haine d'un côté et l'envie de l'autre, resserrèrent davantage les nœuds de leur alliance. Le maréchal d'Estrée étoit le triste objet de cette haine et de cette envie, dont le résultat fut le rappel du général, dans le temps qu'il étoit occupé à poursuivre une victoire qu'il vit bientôt couronnée des succès les plus brillans.

Voilà les causes de la disgrace de M. d'Estrée.

Le maréchal de Richelieu, qui lui succéda dans le commandement, perdit tout ce que son prédécesseur avoit gagné en moins de temps qu'il n'en avoit mis à le conquérir (1).

---

(1) Le maréchal de Richelieu poursuivit l'ennemi

On a dit généralement, que ce dernier commandant en chef, en reconnoissance du service que lui avoit rendu Mme. de Pompadour, chercha à récompenser sa bienfaitrice d'une manière aussi satisfaisante pour son avarice, que le rappel de M. d'Estrée l'avoit été à son esprit vindicatif. Cette récompense consistoit à fermer les yeux sur l'irrégularité du trafic qu'elle faisoit de toutes les places dans la partie des fourrages. Elle nommoit les intendans, les commis, et généralement tous ceux qui étoient employés dans ce département; et elle nommoit toujours ceux qui avoient donné le plus, sans s'informer s'ils étoient les plus dignes de ces

---

avec beaucoup de succès et d'activité jusqu'au bord de la mer, jusqu'à Stade, le força à poser les armes, et si sa convention militaire n'eût été changée en convention diplomatique, contre tous nos intérêts, il anéantissoit une armée entière sans répandre une goutte de sang, il l'avoit forcée à se rendre prisonnière, ou à sauter dans la mer. (*Note de l'éditeur.*)

emplois. Du reste, on saura qu'après avoir perdu le commandement de l'armée en Allemagne, la réception du maréchal d'Estrée à la cour, fut des plus gracieuse de la part du roi, qui ne put s'empêcher de lui rendre la justice que méritoient ses services. Ce prince lui fit entendre qu'il seroit charmé de le voir aller chez Mme. de Pompadour. Le maréchal y alla, et elle se composa un visage de tout ce que la douceur a de plus gracieux et la fausseté de plus trompeur. M. d'Estrée, en l'abordant, lui fit une profonde révérence, et voici ce qu'il lui dit : *C'est par ordre du roi que je viens vous faire ma révérence ; je suis parfaitement au fait des sentimens que vous avez pour moi, mais j'ai trop de confiance en la justice du roi mon maître, pour que je me croie obligé de les redouter.*

A peine avoit-il achevé, que, sans attendre de réponse, M. d'Estrée regagna la porte et sortit. Mme. de Pompadour ne fut jamais dans un tel embarras, le ton militaire

du général la consterna ; elle fut réduite à lui susciter, depuis ce temps-là, les affaires désagréables connues du public.

Le sacrifice de M. d'Estrée, dans des circonstances aussi critiques, avoit été précédé de celui d'un des principaux ministres du roi. Je parle de M. d'Argenson, autre victime du génie malfaisant qui présidoit à toutes les délibérations de la cour. J'ai gardé pour le moment actuel le récit de ce qui se passa au château, chez la favorite, au moment de l'attentat de Damiens. La consternation y fut générale, le roi se crut perdu, le Saint-Sacrement fut exposé à Paris et à Versailles. Le roi, qui s'étoit converti en 1744 à Metz, se convertit de même le jour de ce forfait, et le lendemain encore. On pense bien que Mme. de Pompadour ne manqua pas d'accourir près du roi, pour lui prouver par ses larmes son tendre attachement. Mais tous les gens de bien, tous les ecclésiastiques qui environnoient le prince, se réu-

nirent pour la repousser. Le roi ne fut confié qu'aux soins et à la tendresse de sa famille, et M. d'Argenson, ministre, trouvant l'occasion de satisfaire sa haine pour Mme. de Pompadour, se distingua parmi ceux qui la repoussèrent, quand elle osa se présenter à la porte du roi.

Le triomphe des prêtres et du ministre ne fut pas de longue durée. Mme. de Pompadour furieuse de n'avoir pu jouer la comédie, songeoit à venger, s'il étoit possible, l'affront qu'on lui avoit fait avec tant d'audace. La blessure se trouvant bien différente de ce qu'on l'avoit cru, dès le lendemain au soir on cessa de s'inquiéter de ses suites. Au bout de deux ou trois jours, le roi presque guéri fut visible, et comme en 1744, il reprit son train de vie. Une de ses premières visites fut celle qu'il rendit à Mme. de Pompadour. Elle le reçut de la façon du monde la plus propre à faire pitié. Ses yeux éplorés, son visage couvert de larmes an-

nonçoient une désolation qui ne pouvoit manquer de produire l'effet qu'elle en attendoit.

Après l'avoir félicité, et encore félicité de son heureux rétablissement, elle se répandit en plaintes amères sur la conduite qu'on avoit tenue à son égard. Elle finit par dire « *que puisqu'il lui étoit défendu de le* » *voir dans le temps que son devoir l'exi-* » *geoit le plus, et que lui-même en avoit* » *le plus de besoin, elle ne pouvoit faire* » *mieux que de se retirer à temps pour ôter* » *à ses ennemis la maligne joie de lui* » *faire encore un pareil outrage.* »

Cette menace de se retirer, menace que cette femme ne fait guère que quand elle est assurée de n'être pas prise au mot, eut tout l'effet possible sur l'esprit du roi. Il résolut de lui donner la satisfaction la plus éclatante, et de lui accorder ce qu'elle n'auroit pu ni osé demander. Il commença par exiler le trop conscientieux évêque, avec trois ou

quatre courtisans qui avoient fait les empressés à lui défendre l'entrée. M. d'Argenson fut disgracié et obligé de se démettre de sa charge. On croiroit qu'en lui donnant pour successeur le jeune marquis de Paulmy-d'Argenson son neveu, le roi avoit l'intention d'adoucir la douleur de la disgrace; mais il n'en est effectivement rien. Le neveu ne ressemble pas à l'oncle. Le roi étoit content de M. de Paulmy, puisqu'il avoit toujours tenu envers Mme. de Pompadour une conduite dont elle n'avoit aucun sujet de se plaindre; l'oncle au contraire n'avoit fait aucun mystère du mépris qu'il avoit pour elle. Elle n'attendoit que l'occasion de lui faire porter la peine de son ressentiment, et aucune ne pouvoit être plus favorable que celle-là.

M. de Paulmy-d'Argenson n'a pas occupé longtemps la place de son oncle, la force des circonstances vient de l'en chasser, pour avoir montré trop de zèle à servir la

haine de Mme. de Pompadour contre M. d'Estrée ; sa faveur n'a pu le garantir, tant il est vrai que dès que les choses ont pris à la cour un train mal réglé, la faveur même des personnes les plus puissantes n'est plus d'aucune utilité ; cela arrive surtout quand tout y est dirigé par le caprice d'une femme, telle que la célèbre marquise. S'opposer à ses vues, la contredire, c'est le moyen sûr de trouver une disgrace ; suivre aveuglément ses volontés, c'est encore s'exposer au même danger, parce que les suites d'une action sont toujours mises sur le compte de ceux qui la font, et rarement de ceux qui l'ordonnent.

Tel étoit positivement le cas du jeune Paulmy - d'Argenson ; le pauvre homme tomba pour avoir voulu obéir. Secondé de M. Rouillier, il poussa la complaisance pour Mme. de Pompadour, jusqu'à prendre le parti de M. de Maillebois contre M. le maréchal d'Estrée. Ce dernier s'étant justifié de la façon qu'il l'a fait, on fut obligé de

les sacrifier tous deux aux cris et à la vengeance du public, qui fait souvent ici la loi au pouvoir le plus despotique, en l'obligeant de temporiser et de garder les mesures qu'il semble prescrire au roi.

Mais ce qui a étonné le plus le monde, c'est que M. de Machault, garde des sceaux, fut renvoyé de sa charge en même temps, et le même jour que le vieux d'Argenson; il étoit à la tête d'un parti opposé à ce dernier ministre, et chacun savoit qu'il faisoit corps avec Mme. de Pompadour; il est vrai qu'il montra quelque chaleur dans les représentations qu'il fit au sujet des dépenses excessives qu'exigeoient les petits soupers du roi, auxquels avoit été adjoint le département des plaisirs. Il auroit voulu qu'elles fussent plus modérées, ou qu'à l'exemple du grand couvert on les mît sur un pied fixe, auquel on fût obligé de s'en tenir : cependant un prétexte aussi vain de la démission, que celui d'avoir déplu au roi et à la Pom-

padour, ou plutôt *à la Pompadour et au roi*, par la liberté de ses remontrances, n'auroit fait aucune impression sur sa personne, si on ne s'en étoit servi avec un air mystérieux, qui annonçoit qu'on étoit au fait de celui de la cour.

Ceux qui trouvent plus de plaisir à approfondir les choses qu'à glisser négligemment sur les surfaces, croyoient trouver dans ces disgraces opposées la preuve d'une fine politique, qu'on a toujours prêtée à Mme. de Pompadour. Je vais entrer dans quelques détails sur les causes secrètes de la conduite de Mme. de Pompadour, en renvoyant M. de Machault, son ministre favori, et M. d'Argenson, son ennemi déclaré.

On connoît la dispute élevée entre le clergé et le Parlement, sur leurs prérogatives respectives et sur l'usage de leurs droits. Le clergé prétend pouvoir refuser la commu-

nion aux mourans, et le Parlement prétend avoir le droit de lui ordonner de les administrer. Les scènes relatives à ces débats sont des plus scandaleuses, et donnent au roi les plus vives sollicitudes. Le clergé refuse de croire le roi compétent pour juger le litige; le Parlement regarde le clergé comme rebelle à toutes les lois. Quel parti prendra le roi dans cette circonstance. S'il prenoit celui du clergé, le Parlement partoit de là pour s'occuper de matières plus embarrassantes; s'il prenoit le parti du Parlement, le clergé soulevoit un peuple fanatique. Si le peuple refusoit de servir le clergé contre le Parlement, il en résultoit un préjudice pour la religion, que la cour vouloit éviter. Il y avoit dans cette querelle quatre choses à observer, le roi, le clergé, le Parlement et la populace, instrument éternel de tout ce qui l'emeute ou la paie.

L'alternative et même toutes les chances étoient terribles, le choix des moyens étoit

difficile. Le roi étoit dans les plus cruels embarras, c'est Mme. de Pompadour qui eut l'adresse de couper le nœud qu'elle appeloit *gordien*. Elle conseilla au prince de tenir la balance entre les deux partis, sans se déclarer ni pour l'un ni pour l'autre; mais en se réservant sans cesse l'occasion de jeter le poids dans le bassin le plus convenable. Le roi devoit laisser, en attendant, au clergé et au Parlement leurs os à ronger, comme un divertissement auquel ils paroissoient si attachés.

C'est en conséquence de ces résolutions, que le Parlement et l'Archevêque de Paris, chefs des troubles, furent exilés en 1757, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, ce qui donna au roi une réputation de neutralité, qui eut aussi ses effets particuliers. M. d'Argenson, chef du parti du clergé à la cour, et M. de Machault, chef du parti opposé et favorable au Parlement, furent aussi renvoyés. M. de Machault, depuis son fameux édit qui

empêchoit les ecclésiastiques d'acquérir des fonds, étoit odieux au premier ordre de l'État. Il étoit conséquemment devenu cher au Parlement qui travailloit alors à le réprimer ; et comme le clergé ne pouvoit souffrir Mme. de Pompadour, M. de Machault devenoit un serviteur fidèle auquel elle pouvoit accorder un entier dévouement. M. d'Argenson, par la raison des contraires, étoit dans ces temps de discorde le chef, à la cour, du parti opposé ; et comme tous les deux furent accusés, comme on le disoit, de se battre, dans le conseil, à coups de clergé et à coups de Parlement, le résultat nécessaire du système de Mme. de Pompadour fut que tous les deux seroient renvoyés. Elle ne se fit même aucun scrupule de sacrifier M. de Machault son ami, pour ne pas se priver des douceurs de la vengeance, en précipitant M. d'Argenson son ennemi, parce que l'un ne pouvoit subsister à la cour sans l'autre, sans blesser le système de neutralité auquel tout étoit adapté.

La différence de la conduite qu'on tint à l'égard de ces deux ministres, fait assez connoître la différence des motifs qu'on avoit eus, en les privant tous les deux de leurs emplois. M. d'Argenson fut renvoyé sans aucune de ces marques de bonté, qui servent un peu à adoucir la rigueur d'une disgrace. Cependant on ne fut pas fort sensible à son malheur. Outre qu'il avoit quelque chose d'austère et de rebutant, son caractère étoit dur. On le reconnoissoit pour un des plus grands zélateurs du pouvoir arbitraire. Cela fit qu'on ne fut pas fâché de lui voir essuyer des revers, malgré qu'on sût qu'il haissoit Mme. de Pompadour.

M. de Machault au contraire conserva une grosse pension, et on lui accorda ce qu'on appelle les honneurs militaires.

Comme il avoit bien plus de probité que son rival, on le plaignit davantage, et la protection qu'il accorda toujours au Parlement, servit à effacer ce qu'on pouvoit trouver à

redire de sa complaisance pour la maîtresse du roi.

Nous avons remarqué que tout le monde étoit dans l'opinion que la marquise de Pompadour avoit dirigé le roi. Cette pensée eut pour elle les suites qu'elle devoit naturellement en attendre, c'est-à-dire qu'elle fut honnie des deux partis ; l'un et l'autre sentirent qu'ils étoient devenus le jouet de son ambition, sans qu'elle eût aucun égard ni pour l'un ni pour l'autre. Ceux même qui n'avoient embrassé aucun parti, et en général tous ceux qui aimoient le roi et l'État, n'admirèrent pas trop le plan qu'on avoit suivi. Ils trouvoient dans ce système neutre beaucoup plus de ruse d'une femmelette, qu'une prudence mâle et courageuse. Ils avouoient que l'invention étoit belle, et qu'elle étoit bien vue pour parvenir au but qu'on s'étoit proposé de neutraliser le peuple, dont le Parlement et le clergé vouloient à l'envi disposer ; mais du reste ils ne le re-

gardoient que comme un palliatif dangereux, qui, bien loin d'ôter le mal, ne faisoit que l'entretenir dans une fermentation couverte, qui bientôt produiroit une nouvelle éruption beaucoup plus violente que les premières (1). D'ailleurs il sembloit honteux au roi d'avoir, pour des raisons trop intéressées, négligé de rétablir une paix qu'on ne pouvoit trop se hâter de faire, si l'on avoit eu le bonheur des peuples à cœur autant que leur argent.

Parlons franchement à l'égard de la décence; cette conduite n'avoit rien de plus élevé que celle d'un brouillon subalterne qui va partout semer de petites haines et de petites disputes pour en profiter.

Dans ces circonstances, tous les états et toutes les classes du peuple s'accordoient à haïr Mme. de Pompadour; les Parisiens surtout, ne manquoient jamais une occasion

(1) Aperçu d'une révolution. (*Note de l'éditeur.*)

de lui donner les marques les plus sensibles de leur haine. Toutes les fois qu'elle alloit à Paris, la populace couroit en foule derrière son carrosse, en l'accablant de reproches et d'injures. Les choses en vinrent à un tel excès, que depuis quelques années elle n'a pas osé y retourner si ce n'est *incognito*.

Les provinces suivant l'exemple de la capitale, et la nation entière, la détestoient.

Le peuple n'aime jamais les maîtresses de ses rois ; il croit que le rang suprême qu'ils occupent leur fait un devoir inviolable de la décence et du bon maintien, et qu'ils sont entièrement inexcusables lorsqu'ils donnent un mauvais exemple.

Aussi, quand, à la cour, le roi et les princes donnent des exemples scandaleux, le mécontentement du peuple doit nécessairement éclater, et il fait tomber toute l'amertume de sa haine sur la personne qu'il regarde comme l'auteur du déréglement.

Le Français cependant ne s'attend pas à voir dans ses rois des ennemis de la galanterie : peut-être même ne le souhaite-t-il pas. Le Français ne fut jamais janséniste de son naturel ; mais il l'est d'opinion, et voudroit que cette galanterie se renfermât dans de justes bornes, et qu'elle ne blessât ni les règles de l'honnêteté, ni les coutumes nationales : sinon le peuple se forme une opinion qui devient le ver rongeur des rois quand ils ont de l'ame et du sentiment. On doit même dire que cette opinion fait la sûreté de la morale publique qui n'a pas de plus cruel fléau que les vices des courtisans, qui tendent toujours à la ruine et à l'avilissement des nations.

Outre ce motif général de la haine du peuple, il y en avoit plusieurs autres qui l'aigrissoient contre la marquise ; la bassesse de son origine et sa qualité de femme mariée, enlevée de force à son époux, en dépit d'un droit qui fut toujours regardé chez les peuples policés comme sacré. Le consentement pos-

térieur, tacite ou forcé du mari ne réparoit pas le mal ; il prouvoit, tout au plus, l'abus d'un pouvoir despotique, ou l'abus de ses artifices ; et cependant il faut dire, pour peindre l'état de nos mœurs actuelles, que plusieurs courtisans ne parlèrent contre la conduite du roi, que parce qu'il ne leur avoit pas enlevé leurs épouses.

Ce n'étoit d'ailleurs qu'avec un déplaisir extrême qu'on voyoit la reine et Mesdames de France obligées de se contenter d'un entretien réglé, quoique proportionné à leur rang ; tandis que la marquise se rouloit dans des richesses immenses et scandaleuses, et qu'elle pouvoit disposer à son gré des graces du roi et des trésors de l'État. Le même chagrin se faisoit sentir quand on réfléchissoit à la dépendance servile qui attachoit tout à ses volontés.

Les ministres les plus habiles, les plus grands généraux de l'armée étoient d'ailleurs ou vilement soumis, ou injustement

sacrifiés à sa vanité et à sa vengeance ; et elle qui avoit été tirée de la fange d'une manière également criante et impardonnable, elle prouvoit par sa conduite, qu'elle prenoit sans cesse l'art de gouverner le roi pour celui de gouverner le royaume.

Mais un des plus grands reproches qu'on eût à lui faire, étoit le trafic inoui qu'elle faisoit des charges, et dont tout le profit étoit pour elle. Ce trafic tendoit visiblement à dénaturer la nation, qui dès-lors n'étoit plus desservie que par des sujets uniquement occupés à retirer tous les intérêts possibles de leur achat. Déjà elle avoit ruiné le royaume en grand par une mauvaise administration, et elle le vendoit tous les jours en détail au dernier enchérisseur. On sait qu'elle a voulu acheter du roi de Prusse la principauté de Neufchâtel, une des provinces de la Suisse. Les négociations ont été entamées, conduites et finies à ce sujet, et l'argent même passa à ce monarque dans un temps de guerre avec

la France, ce qui ne peut être regardé que comme une espèce de trahison; si on ne s'étoit réservé de rendre le contrat public dès que les circonstances le permettroient. On ne sauroit trop dire que les actes et preuves de fait nous manquent pour établir légalement cette accusation; mais quoi qu'il en soit, on sait quel étoit le motif de cet achat; Mme. de Pompadour, connoissant la haine qu'elle s'étoit attirée et le danger auquel elle seroit exposée si le roi, venant à mourir, la laissoit à la merci de ses nombreux et puissans ennemis, et de son fils, avoit pris la sage précaution de se ménager un asyle assuré.

Son intention est de prendre le large à la première assurance d'une maladie dangereuse du roi, et de se retirer dans un domaine; mais qui sait si, privée comme elle l'est d'enfans, et de l'espérance d'en avoir, elle ne se laissera pas gagner par l'exemple de Flore, et si elle n'a pas déjà résolu d'imiter cette célèbre romaine, en acquérant à la France une

province qu'elle peut lui laisser après sa mort? Mme. de Pompadour sait ce que tenta à ce sujet la fameuse Mme. des Ursins.

Cependant, quoiqu'il soit très-vrai que l'ambition et la ruse entrent essentiellement dans son caractère, on auroit tort de croire qu'à travers de si tristes qualités, on ne voie briller en elle aucune vertu; c'est en vain qu'on voudroit imaginer qu'elle soit venue à bout de tout ce qu'elle a fait, sans aucun mérite, sans aucune belle qualité qui ait pu parler en faveur de ses mauvaises, les couvrir et les aider plus efficacement à parvenir à leur but.

D'abord il est incontestable que, malgré son industrie à trouver matière à reproches, le monde n'a pu lui imputer aucune de ces galanteries grossières, que le seul nom de maîtresse du roi fait déjà soupçonner, et dont on s'attendoit peut-être à voir cette histoire remplie; mais la vérité porte avec soi un plaisir trop vif et trop sublime pour qu'on

ne se console pas aisément de s'être trompé dans ces conjectures. Hors la chute que lui a fait faire le roi, on ne sauroit lui reprocher d'avoir fait depuis aucun tort à sa vertu, elle n'en est pourtant pas meilleure pour tout cela. Elle peut, il est vrai, s'en faire honneur devant son amant, mais le monde ne l'en estimera pas davantage. On sait trop que ce n'est ni à une insensibilité naturelle, ni à la crainte des suites d'une vie déréglée qu'elle doit cette chasteté, mais plutôt aux passions intéressées dont elle étoit le jouet.

Ces passions la maîtrisoient de façon qu'elle étoit devenue insensible aux mouvemens de l'amour, et incapable de la galanterie qu'on prend si souvent pour l'amour, dont elle usurpe inutilement le nom. Ce sont pourtant des inclinations sur lesquelles la nature, cette puissante mère de tous les deux, a un empire bien plus réel que sur les penchans criminels qui l'entraînent; on lui pardonneroit encore si elle avoit pu se servir du

prétexte qu'elle aimoit le roi, mais c'est peut-être le seul qui lui fasse l'honneur de la croire capable de l'aimer, ou d'en aimer un autre qu'elle même. Au reste, on ne croit pas que quelques amours de caprice ou de passage, et quelques autres amours de circonstance et de politique contredisent cet article. J'en ai écrit l'histoire particulière en cinquante pages seulement, sous le titre de *Galanteries de la cour de Pékin*; à ce titre on pourra me reconnoître.

CHAPITRE XIII.

Autres Anecdotes relatives à la Favorite et à l'Archevêque de Paris. Grand caractère de ce prélat.

Il ne faut pas s'étonner de la grande animosité qui a divisé les esprits dans les circonstances dont nous sortons (en 1757). Louis XV a reçu une lettre mal cachetée qui lui a donné l'avis que M. l'Archevêque de Paris avoit contribué à l'attentat de Damiens. Cette lettre avoit été adressée par un Parisien à un autre Parisien, et on l'avoit mal cachetée afin qu'elle inspirât la curiosité à la poste, d'où elle fut envoyée à Louis XV directement. Il reçoit périodiquement des notes sur tout ce que le décachetage peut lui apprendre de curieux, et celle-ci se trouvoit tout décachetée.

Louis XV a été en fureur, non pas contre M. l'Archevêque de Paris, mais contre ses ennemis, car il regarde ce prélat comme un personnage bien incapable d'un crime tel que celui qu'on cherche à lui imputer. Aussi, au lieu de faire aucun cas de la lettre, il l'a envoyée lui-même en original à M. de Beaumont, avec une lettre de sa main, dans laquelle il lui dit, *qu'il veut lui donner une nouvelle preuve de l'estime qu'il fait de sa personne, en lui envoyant la lettre qui lui est parvenue contre sa probité, de laquelle il n'a jamais douté un moment.*

M. l'Archevêque recevant cette lettre, a été comme frappé de la foudre; il n'ignoroit pas les rumeurs étranges des ennemis des Jésuites, dont il étoit le protecteur, et qui attribuoient à ces religieux l'attentat de Damiens; en sorte qu'il est parti incontinent pour Versailles, pour remercier Louis XV. Arrivé dans son appartement, il alloit se jeter à ses pieds et fondre en larmes, lorsque le roi,

en le relevant, lui a dit ces paroles : *Monsieur l'Archevêque, apprenez à connoître vos ennemis et à les fléchir par un caractère de bonté; vos bonnes qualités sont suffisantes, vous avez mon estime entière, j'ai de vous la meilleure idée du monde.* Après quoi le roi lui tourna le dos; c'est de l'Archevêque lui-même que je tiens le fait, et il ne ment pas.

Les ennemis de Mme. de Pompadour, de leur côté, ne laissèrent pas tomber une occasion aussi heureuse pour agacer cette favorite, dont l'imagination, quand il s'agit de la conservation de son crédit, est si influante et dangereuse. On persuada donc à M. l'Archevêque, que Mme. de Pompadour dont il savoit être détesté, avoit *maligancé et tripoté* tout ce qui avoit quelque rapport à cette lettre. M. de Beaumont, qui auroit dû publier son mandement relatif à la délivrance du roi, assassiné par Damiens, peu de jours après le 5 janvier 1757, jour de l'at-

tentat, ne le publia qu'au commencement de mars suivant, avec toutes les allusions imprudentes que je vais indiquer.

Le prélat représentoit d'abord Louis XV comme dernier rejeton de la postérité de Louis XIV, épargné par la providence dans une circonstance où les Français avoient vu dépérir le reste de la famille royale. Il montroit le jeune monarque vertueux, timide et réservé dans sa jeunesse ; pénétré de la crainte de Dieu pendant ses maladies, et implorant le ministère de l'Église pour se sauver. M. de Beaumont fait un portrait touchant et pathétique des dispositions du prince mourant à Metz ; mais en parlant de la cause de l'attentat de Damiens, il l'attribue *aux erreurs du temps, aux scandales* DANS TOUS LES ÉTATS ET DANS TOUS LES GENRES, *et à l'introduction dans les écrits et dans les esprits d'une multitude de* PRINCIPES *qui portoient les sujets à la désobéissance et à la rebellion contre le*

souverain. Les Jansénistes attribuoient l'assassinat à son parti ; lui, l'attribuoit à la philosophie, au parti de Mme. de Pompadour. Il termine son mandement en disant formellement que LA JUSTICE DE DIEU AVOIT LAISSÉ PRODUIRE UN MONSTRE *qui déshonoroit le siècle et désoloit la nation*. Enfin, M. l'Archevêque portoit l'imprudence, après ces assertions, au point de dire que cet attentat avoit été commis *par trahison et de dessein prémédité dans le palais*.

Des commentaires pleins de malice expliquèrent à Mme. de Pompadour que M. l'Archevêque de Paris vouloit rejeter ainsi de l'autre côté les causes du crime de Damiens, et les attribuer à son irréligion, aux opinions qu'elle protégeoit, et à l'indépendance qu'elle favorisoit. Elle ne pouvoit pardonner d'ailleurs à M. l'Archevêque, qu'il osât tenir au roi, assez glacé de terreur, un langage touchant, persuasif et religieux, pour essayer de le convertir. Le roi avoit pour son Arche-

vêque une grande estime ; elle avoit à craindre que le mandement ne fût suffisant pour la faire renvoyer ; c'étoit du moins l'opinion que la favorite avoit de la puissance de ce mandement. Le roi d'ailleurs n'avoit jamais cessé de témoigner des velléités d'une conversion.

C'est en conséquence de toutes ces circonstances, que Mme. de Pompadour obtint du roi, quelque temps après, qu'il exileroit M. l'Archevêque de Paris, et elle s'y prit si bien, que le prince, foible et crédule, s'y détermina. Le roi toutefois lui envoya M. de Richelieu, qui étoit fort du parti du prélat, pour l'engager à céder quelque chose pour le bien de la paix, dans un moment où il étoit le plus virulent sur les fameux billets de confession qu'il exigeoit des mourans, avant qu'on pût leur administrer le viatique. Je sais que dans cette circonstance le prélat inflexible répondit à M. de Richelieu : *Qu'on dresse un échafaud au milieu de*

ma cour, et j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs et obéir aux lois de ma conscience.

Le prélat étoit si monté, qu'il l'eût fait comme il le disoit.

Le maréchal lui a repliqué aussi un bon mot qu'il a eu bien soin de répandre ; il lui a dit que *sa conscience n'étoit qu'une lanterne sourde qui n'éclairoit que lui ;* mais le prélat a été de plus en plus inflexible, et M. de Richelieu l'a redit au roi, qui espéroit beaucoup de la négociation du courtisan, fort adroit de son naturel dans ces sortes d'affaires. Dès-lors Louis XV abandonna le prélat à son conseil, que Mme. de Pompadour avoit gagné un à un pour le faire exiler, mesure précédée de l'avertissement secret, et dans le ton amical, que le roi lui avoit donné qu'il vouloit l'exiler, tandis que les exils contre le parti opposé, ceux des magistrats du Parlement, ont eu les formes d'une sorte de disgrace et d'un grand mécontente-

ment du roi. On voit maintenant combien cette femme est petite dans les affaires ; on voit comme ses petites passions influent sur les grandes opérations de l'État ; on voit les crimes qu'elle se permet pour le maintien de son autorité. C'est la première fois qu'en France l'État traite ses amis comme ses ennemis, à l'exception de la régence. Ce n'est pas par une punition semblable et contemporaine que j'ai ouï dire que devoient être réprimées les prétentions du prélat, ni ses ridicules et injustes refus des sacremens aux mourans. Le roi, en traitant d'une manière uniforme et la magistrature indocile par état, par principes et par sentimens, et Mgr. l'Archevêque, qui fut de tous les temps le premier de ses serviteurs, a commis une grande faute qu'on ne réparera pas ; il a mis de niveau contre lui et sur le même pied ses amis et ses ennemis.

On a depuis rappelé le prélat et la magistrature ; mais M. de Choiseul et Mme. de

Pompadour ont détruit les Jésuites dans le même esprit, et, pour les détruire, ils ont relevé les Parlemens qu'on avoit humiliés, dissous et exilés.

Les Jésuites anéantis, dissous et exilés également, ont eu des amis qui ont employé MM. Maupeou et Terray pour anéantir les Parlemens et M. de Choiseul.

Les Parlemens anéantis, trouveront sans doute, à leur tour, d'autres puissances qui obtiendront leur rappel, et vous verrez que s'ils reviennent ils se vengeront; triste conséquence de la politique inepte de Mme. de Pompadour, qui a traité de la même manière les amis et les ennemis de l'État.

Ou plutôt triste résultat de l'élévation de cette méchante grisette à côté d'un grand monarque, à qui elle fait épouser ses intérêts, et signer, par le moyen des ministres qu'elle établit et qu'elle exile, les mesures que lui dictent les vues d'une petite bourgeoise de la capitale. C'est le clergé qui a

démêlé les vues de la favorite, et qui le premier les a fait connoître; de là les vives inquiétudes contre lui, et les ressentimens des ennemis que Mme. de Pompadour a suscités à la cour de Louis XV.

CHAPITRE XIV.

NOUVELLE Anecdote du marquis de Souvré. Le roi à la tête du commerce de blé. Les Parisiens dans cette circonstance. Mme. de Pompadour travaille à détruire nos manufactures de soie.

LE plus grave inconvénient de la puissance de la marquise, consiste dans la dépendance absolue des ministres à son égard. C'est elle qui les choisit, qui les élève et les précipite suivant ses caprices; et l'on sent combien l'autorité, provenant d'une source aussi impure, doit se permettre d'opérations contraires aux intérêts de l'État. Cette femme est odieuse à tous les corps; l'Église surtout a en horreur *une concubine* à la tête des affaires, qui aspire à s'emparer de la feuille des

bénéfices. La noblesse, qui n'est très-considérée en France que lorsqu'elle occupe les premières places de l'État, ne peut les obtenir que par son canal; elle passe enfin pour vendre les emplois, les charges et les places. Le roi, qui sent tout le poids de sa chaîne, garde le silence; il voit ses finances dans le désordre, il les voit abandonnées au pillage, et il signe des ordres arbitraires pour compter à la marquise les cent mille écus, les cinq cent mille francs, comme nous dépensons dans nos maisons un louis d'or ou une pistole.

Cependant, le roi lui-même, en dernier lieu, s'est fait présenter un singulier placet à la chasse, d'où il revenoit en phaéton avec Mme. de Pompadour. Dans ce placet, un spéculateur demandoit au roi, pour favoriser des manufactures qu'il desiroit établir au nom de l'État, que Mme. de Pompadour prêtât au roi cent cinquante millions pour pousser cette grande entreprise royale à sa

perfection; le roi en a souri, et Mme. de Pompadour en a témoigné un dépit cruel. Ce fut depuis cette singulière circonstance, qu'elle entoura davantage ce prince de ses petites créatures, si bien endoctrinées, qu'il leur étoit défendu de lui rien dire que ce qu'elle vouloit bien qu'il apprît. Aucune vérité capable de la contrarier, ne peut plus parvenir jusqu'à ce prince que par des moyens détournés. La cour en a vu un jour un exemple dont elle s'amusa beaucoup.

Quelque temps avant la mort de la marquise, le roi alla à Paris, contre son ordinaire, car il a conçu une répugnance extrême contre cette bonne ville, à cause des outrages qu'elle a faits à Mme. de Pompadour qui y est détestée. Ce jour-là, le peuple rassemblé, suivit encore le carrosse du roi, mais d'une manière bien différente de la coutume. Il ne cria plus *vive le roi*, l'air ne retentit plus que de ces cris accablans, DU PAIN, SIRE, DU PAIN. La garde ne fut pas capable de

l'intimider, car la foule effrénée l'obligea de se retirer.

Le roi, de retour à Versailles, et piqué au vif, s'occupoit de cette réception avec une amertume mêlée de tristesse ; car il sait qu'on le soupçonne d'être à la tête d'un commerce de blé pour son profit. Ce fut alors qu'une créature de la marquise prit la parole, et dit au roi qu'elle étoit bien étonnée de la déraison et de l'injustice d'un peuple qui crioit famine, quand il étoit assis au marché sur des gros tas de blé. Elle ajouta que le pain étoit à un prix très-modique.

Le brave marquis de Souvré ne put entendre cette contre-vérité de sang-froid ; il prit ses gands, son chapeau, et fit semblant de gagner la porte avec précipitation. *Où allez-vous*, lui a dit le roi ; *Sire*, répond Souvré, *si vous voulez me le permettre, je vais faire pendre mon coquin de maître-d'hôtel, qui me fait payer le pain le double de ce que cet honnête homme vous dit*

qu'il vaut. Cette réponse, qui fit rire les présens, ne put attirer l'attention du prince.

On a vu jusqu'à présent que si Mme. de Pompadour n'avoit réussi à la cour que comme *maîtresse du roi;* elle y avoit bien moins réussi à jouer la *femme d'État.* Notre siècle toutefois offre le tableau de deux empires gouvernés supérieurement par plusieurs femmes; en Russie, par les deux Catherines-Anne et par Élisabeth; et en Allemagne, par Marie-Thérèse. Ce que Mme. de Pompadour ignore, c'est l'art de gouverner et de choisir ceux qui sauroient le faire; car c'est précisément l'homme le plus impropre à un tel ou un tel emploi, qu'elle a l'art de choisir, pour le malheur du royaume.

On lui a reproché avec raison de travailler à la destruction de toutes nos manufactures de soie. Les provinces du Midi, le long du Rhône surtout, ne peuvent payer leurs impôts qu'avec leurs récoltes de *soies* et *cocons.* Ces soies et ces cocons vont à Lyon animer

le centre du commerce de la France. Toutes les cours de l'Europe, et toute la noblesse qui existe dans l'univers, s'habillent de ces riches et belles étoffes fabriquées à Lyon; ne voilà-t-il pas que les milords anglais qui voyagent en France se sont introduits chez elle, lui ont fait cadeau des plus belles indiennes, et lui ont fait accroire qu'elle en étoit embellie et rajeunie quand elle s'en habilloit dans ses *négligés?* Mme. de Pompadour ne porte donc plus que des *négligés d'indiennes;* ce ne sont plus nos manufactures françaises qui habillent Mme. de Pompadour; il faut que la mode qui part de ses boudoirs aille étouffer notre industrie, et le génie de nos arts jusques dans le fond de nos provinces.

Que sont donc devenus les ministres de Louis XIV, de ce roi si fier de ses manufactures royales et particulières créées par Colbert! Les Anglais osèrent nous envoyer leurs toiles des Indes; le roi les fit confisquer. Il

fit plus, il les fit envoyer au bourreau, avec ordre de s'en habiller. Toutes les dames qui en avoient en furent épouvantées.

Il y avoit en France un plaisir secret parmi les financiers et la menue bourgeoisie, en voyant une petite grisette assise à côté du roi; mais son affectation de se vêtir ainsi, dans son négligé, d'étoffes étrangères, et surtout d'étoffes anglaises, lui a ôté l'estime de tous les manufacturiers qui maintenant disent tout comme les autres sur cette femme célèbre. Cependant on lui doit la justice de dire qu'elle n'aime pas les Anglais, ni l'arrogance surtout de leurs ambassadeurs, qui affectent de prendre un ton avec elle. Ils la traitent comme un commis des affaires étrangères et Louis XV en est désolé.

CHAPITRE XV.

Idée des sollicitudes que Mme. de Pompadour donne journellement au gouvernement et à la police de Paris.

On ne peut concevoir quels soins a donné cette femme à l'État pour être préservée des insultes de la populace de Paris; que dis-je de la populace? je dirai plutôt de la meilleure bourgeoisie et de la totalité des Parisiens et de la France.

Le parterre de nos spectacles est à Paris une chambre basse comparable en quelque sorte à celle de Londres. Si cette chambre pouvoit parler! Si elle avoit le droit de faire de simples remontrances! mais elle n'a que des mains, c'est tout ce qu'elle possède, et elle les emploie à des applaudissemens qui

sont fort souvent des leçons sévères ; car le parterre en les suspendant ou en les accordant mal à propos, dispose du blâme et de la louange avec beaucoup d'équité ou au moins d'à-propos. Quelle nation! elle se fait entendre avec des applaudissemens accordés ou refusés, ou affectés ou mal placés.

En 1750, Mme. de Pompadour fut à l'Opéra, et put s'apercevoir de l'opinion que le public avoit déjà conçu de sa personne.

Vis-à-vis d'elle étoit son mari M. le Normant d'Étioles ; et pourroit-on s'imaginer qui réunit les suffrages, ou de la favorite du roi ou du cocu? Ce ne fut pas celle qui voit à ses genoux les grands, les prélats, les ambassadeurs, les généraux, et cette suite de ministres qu'elle élève ou qu'elle humilie ; ce fut le bon homme d'Étioles qui fut l'objet des transports. Ah! le pauvre cher homme, comme il en a été tout décontenancé ; je l'ai beaucoup étudié, beaucoup lorgné en cette circonstance ; il a pâli, rougi et rem-

bruni d'une reception à laquelle il n'avoit pas le droit de s'attendre.

Comme la marquise étoit de mon côté à sa loge, et comme personne n'a osé avouer sa mine et s'avancer pour la fixer, j'ai interrogé plusieurs personnes des loges opposées, qui ont pu l'observer.

Mme. de Pompadour a eu un front d'airain ; tout ce qu'on a cru observer, c'est qu'elle s'est mordu la lèvre supérieure, et fort longtemps. Elle a soutenu l'insulte comme elle eût soutenu une belle harangue ou bien une longue flatterie.

Depuis cet événement, Mme. la marquise n'a pas manqué de faire dire à son mari qu'elle se trouveroit à telle pièce, à tel concert, à tel lieu ; c'est l'ordre tacite et convenu de ne pas s'y trouver lui-même, pour éviter des inconvéniens de cette nature. Le bon homme d'Étioles s'y soumet à cause de Louis XV ; cependant quand il exige que sa femme emploie sa faveur dans une affaire,

ce qui est extraordinairement rare, et toujours d'une indispensable justice, ou quand il veut l'empêcher de faire une opération qui n'est pas dans l'ordre, relativement aux intérêts de la famille, il dit à l'abbé Bayle, qui est leur intermédiaire, *dites à ma femme que j'irai au château, que je l'ai résolu, et que je ferai retentir les voûtes et plafonds de l'équité des choses que je demande et que j'exige.*

C'est ensuite le prince de Soubise qui arrange tout.

Le pauvre d'Étioles, au commencement, ne savoit pas comment il l'appelleroit.

M[lle]. *Poisson?* Elle étoit son épouse légitime, il en avoit eu un enfant, et elle n'étoit pas demoiselle quoiqu'elle ne fût plus sa femme.

M[me]. *d'Étioles?* Elle avoit puni au commencement un imprudent qui avoit négligé de la nommer suivant sa nouvelle qualification.

Ma femme ? Cette qualité fut réservée par M. le Normant d'Étioles, pour les occasions d'une menace. Elle voulut ravoir un jour le superbe portrait par Latour, qu'il avoit encore d'elle. *Allez dire à ma femme de venir le reprendre elle-même*, lui fit-il dire par l'abbé Bayle. Cet abbé m'a appris d'autres traits et circonstances que j'ai consacrés dans ce recueil.

CHAPITRE XVI.

Débats entre le duc de Choiseul et Mme. de Pompadour, sur la préséance entre les rois de France et d'Angleterre. Anecdotes relatives au traité de paix de 1763. *Notre cabinet permet que le roi d'Angleterre ôte au roi son nom de* ROI DE FRANCE, *et le prenne lui-même, et lui donne celui de* ROI TRÈS-CHRÉTIEN.

L'ABBÉ Bayle vient de me raconter diverses anecdotes très-piquantes sur l'intérieur de la cour, sur le roi, sur Mme. la marquise, sur le duc de Choiseul ; c'est de lui que je tiens quelques-unes de celles insérées dans ce recueil.

On a signé, il y a peu de temps, *la paix*, si desirée entre le roi et le roi d'Angleterre,

et je ne sais pas si Mme. de Pompadour ne m'aura pas elle-même fait raconter ce qui suit par son abbé.

On ne peut se figurer l'orgueil et le ton que notre cabinet laisse prendre au roi d'Angleterre. M. Bedfort a disputé le terrein pied à pied sur le cérémonial et sur les qualifications, au point que ce n'est pas Louis XV, qui, dans le traité, est nommé *roi de France*, mais bien le roi d'Angleterre ; c'est tout-à-fait incompréhensible, c'est le renversement du monde.

Louis XV n'est qualifié que *roi très-chrétien*, tandis que dans ses qualifications le roi d'Angleterre accumule tous ses titres de roi de différentes couronnes.

Mme. de Pompadour s'est mise en fureur contre M. de Choiseul, qui permet dans un acte aussi solemnel une pareille bévue, ou une pareille prétention. Elle lui a dit que le traité dégradoit le roi et la monarchie française, et qu'il falloit reconquérir sur les An-

glais le titre de *roi de France*, l'épée à la main, puisque leur roi l'usurpoit, et se porter, s'il le falloit, sur cette île peuplée de régicides, pour venger l'honneur et l'indépendance de la couronne, pour forcer l'Angleterre ainsi que son prince à respecter le roi. Mme. de Pompadour, à cet égard, est excellente française. M. le duc de Choiseul lui a répondu qu'il y avoit en Europe un cérémonial convenu, qui ne permettroit pas facilement à l'une des puissances contractantes des changemens en sa faveur; il a dit que la préséance étoit une des épines du ministre des affaires étrangères, et que l'usage accordoit au roi d'Angleterre le titre de *roi de France*.

Je l'aurois toléré pour la paix de 1748, répartit Mme. de Pompadour; *le roi vouloit à tout prix un traité, mais aujourd'hui devons-nous perdre et nos colonies et les titres et l'honneur? à qui donc reste au moins la préséance?*

Le duc de Choiseul.....: au roi d'Angleterre, suivant les anciens usages et l'étiquette diplomatique.

Madame de Pompadour, dites plutôt au roi de France, puisque, suivant l'étiquette que vous citez, elle appelle ainsi le roi d'Angleterre; car on ne peut pas dire qu'un roi qui n'est qu'un demi-roi, tel que celui des Anglais, et qui n'a dans le fond que huit millions de sujets, puisse s'élever ni au rang, ni encore moins au-dessus d'un monarque qui en a vingt millions soumis à son empire, sans quelque réclamation française. Que diront de nous et l'Europe entière et les Parisiens, si nous permettons que dans un traité le roi d'Angleterre ôte à Louis XV son titre de roi de France, et lui accorde celui de roi très-chrétien? Si je vous conseillois, monsieur, de faire un échange, et d'ajouter à ce titre de roi très-chrétien, celui de roi d'Angleterre; croyez-vous qu'en lisant ce

traité on n'éclateroit pas ? vous permettriez la signature d'un traité ainsi conçu ?

Le duc de Choiseul : Louis XIV l'avoit bien permis.

Madame de Pompadour : il n'est pas croyable que Louis le Grand ait permis que le successeur de Henri VIII, bourreau des reines d'Angleterre ; que le successeur de Marie, qui inonda l'île du sang des protestans ; d'Élisabeth qui l'inonda du sang des catholiques, et fit couper la tête à une reine douairière de France, à sa sœur, à la reine régnante d'Écosse ; de Cromwel, l'assassin de Charles Ier. ; de Guillaume, l'usurpateur du trône d'un prince légitime, osât prendre avec lui, dans un traité, le ton de la supériorité et de la préséance. J'ai assez bien étudié mon histoire. Le sang de la Maison de Bourbon est auguste ; le sang des rois d'Angleterre est ignoble et barbare. Le peuple anglais est de tous les peuples le plus

féroce. Il faut tout faire pour changer une étiquette aussi humiliante. Le simple parallèle d'un roi de France à un roi d'Angleterre seroit insultant. La férocité et la civilisation peuvent-elles être en parallèle ?

Le duc de Choiseul : quand Louis XIV fit la loi aux Anglais, il ne put changer le cérémonial ; nous la recevons, et la circonstance n'est pas favorable ; le traité contient des articles bien plus désagréables. Il résulte de la nécessité des circonstances ; mais ces circonstances changeront, je l'ai promis au roi.

CHAPITRE XVII.

Deux Portraits de Mme. de Pompadour, dans sa jeunesse et dans sa vieillesse. Étrange mobilité de ses traits; elle étudie l'art de se composer un visage, ses succès étonnans.

Lorsque Mme. d'Étioles eut réussi à fixer l'attention du monarque sur elle, on pouvoit la citer encore comme une des très-belles femmes de la capitale, et peut-être comme la plus belle. Il y avoit, dans l'ensemble de sa physionomie, un tel mélange de vivacité et de tendresse, elle étoit si bien tout à-la-fois ce qu'on appelle une jolie femme et une belle femme, que la réunion de ces qualités opposées dans le physique et dans le moral, en avoit fait une sorte de phénomène.

Ce n'est pas tant de la charpente de son visage que je veux parler, que de l'usage qu'elle savoit en faire, et de la mobilité de ses traits et affections.

Cette femme avoit si bien étudié sa figure, qu'elle lui donnoit les moralités et le physique que lui dictoient les circonstances. Elle se composoit à volonté telle ou telle figure.

Vouloit-elle en imposer au roi ? elle se donnoit les formes de la beauté, en observant uniquement le calme convenable et la représentation paisible et posée de son visage, et ce calme étoit nécessaire au développement des belles formes qu'elle réunissoit, et qui étoient en très-grand nombre.

Vouloit-elle relever le ton imposant, calme et représentatif par quelque séduction ? elle avoit recours à la mobilité étonnante de ses yeux et de toute sa physionomie, et à ces mouvemens naturels que les bons connoisseurs appellent de la vivacité; et cette addition

donnoit un nouveau prix à la beauté de sa divine figure.

Mme. de Pompadour étoit ainsi une belle femme tout simplement, et à volonté; ou belle et vive tout ensemble ou alternativement, ce qui provenoit des leçons que sa mère lui a fait donner par des comédiens, par des courtisannes célèbres, par des prédicateurs, par des avocats. Cette femme diabolique avoit été chercher, dans tous les arts qui exigent une grande physionomie, et une physionomie variée, des leçons particulières pour faire véritablement de sa fille un *morceau de roi*, un morceau qui subjuguât un prince foible qu'on appeloit déjà, dans la société intime de Mme. d'Étioles, LE ROI PÉTAUT; pour en faire enfin une femme si séduisante, que, sans le vouloir, elle avoit rendu, dans sa jeunesse, son mari éperdument amoureux de sa personne, comme, en le voulant, elle inspira depuis au roi les mêmes sentimens.

Outre tous ces agrémens d'une belle figure et d'une figure pleine de vivacité, Mme. de Pompadour possédoit encore, au suprême degré, l'art de se donner un autre genre de figure ; et cette nouvelle composition, également savante, étoit un autre résultat des études qu'elle avoit faites des rapports de ses moralités et de son ame, avec sa physionomie.

Ce ton langoureux et sentimental qui plaît à tant d'individus, ou qui plaît au moins dans beaucoup de circonstances, à tous les hommes, sans exception, Mme. de Pompadour savoit le créer, le manier et le reproduire au besoin ; au point qu'elle avoit ce qu'on a le moins à la cour, et ce que l'écriture appelle le *don des larmes ;* mais ce don, la dame ne l'avoit dans le fond que comme les comédiens habiles, en présence d'un public observateur de l'impression qu'ils éprouvent. Louis XV, à cet égard, étoit le public de Mme. de Pompadour. Comment donc pou-

voit résister à l'empire d'une telle comédienne, un roi nul et apathique, quand cette femme dangereuse étoit, suivant les circonstances, ou même à son gré, belle et jolie tout à-la-fois; ou bien belle et jolie d'une part, et en même temps remarquable par ses vivacités ou ses langueurs? Ces différens caractères étoient, au besoin, les variétés de son visage : elle étoit à volonté superbe, impérieuse, calme, friponne, lutine, sensée, curieuse, attentive, suivant qu'elle imprimoit à ses regards, sur ses lèvres, sur son front, telle inflexion ou tel mouvement, ou tel degré d'ouverture; si bien que, sans déranger l'attitude du corps, son pernicieux visage étoit un parfait protée.

Quel dommage qu'avec tant de beautés il y eût au milieu de sa figure, et au centre de tant de physionomies différentes un vice dégoûtant! Mme. de Pompadour avoit les lèvres pâles et flétries, défaut qui provenoit de l'abus qu'elle avoit fait de les mordre si sou-

vent, qu'elle en avoit rompu les veines imperceptibles d'où résultoit la couleur pisseuse et sale qui s'y plaçoit quand elle ne les mordoit pas, ou quand depuis longtemps elle ne les avoit pas mordues.

Tant qu'on a pu croire à la cour, que Mme. de Pompadour avoit des couleurs au visage, elle n'a pas pris du rouge apparent : elle s'est contentée d'une nuance : alors elle a eu la foiblesse de dire beaucoup de mal et du rouge et des dames de la cour qui s'enluminoient la mine. Ses yeux ont reçu d'ailleurs de la nature un ton de vivacité, qu'il semble qu'un corps s'en détache quand elle donne un coup d'œil. Ses yeux sont châtains, ses dents très-belles, ainsi que ses mains. Quant à sa taille, elle est fine, bien coupée, de moyenne grandeur et sans aucun défaut. Elle sait si bien tout cela qu'elle a le plus grand soin de l'aider de tous les secours de l'art. Elle a inventé *des négligés* que la mode a adoptés, et qu'on appelle les

robes à la Pompadour, dont les formes sont telles, qu'elles ressemblent aux vestes à la turque, pressent le col et sont boutonnées au-dessous du poignet; elles sont adaptées à l'élévation de la gorge et collent juste sur les hanches, rendent sensibles toutes les beautés de la taille, en paroissant vouloir les cacher. On sait d'ailleurs qu'elle se déguise en paysanne, en laitière, en religieuse, en sœur-grise, en fermière, en jardinière, pour surprendre et agacer le roi.

Quant aux habitudes, aux mouvemens, au port et à la contenance de son corps, comme dame de la reine, elle n'a jamais pu être, elle ne sera jamais qu'une *grisette; car son ton est bourgeois*. M. de Maurepas le lui a fait dire : il a plus fait, il lui a dit dans ses chansons qu'elle a été élevée *à la grivoise*. Le roi, blessé de ses premières inconvenances, étoit obligé de dire à ses courtisans : *C'est une éducation à faire, je le sens bien; mais il me faut une femme, ne*

fût-ce que pour réprimer les intrigantes ; et dans une éducation toute faite, on ne trouveroit pas les autres agrémens que j'ai aperçus.

On a su du roi et de M. le Normant qu'elle avoit des audaces d'un autre caractère ; mais comme je prends des mesures pour que ces anecdotes soient publiées quand il en sera temps ; il est fort inutile pour le public d'entrer dans ces détails : ils ne pourroient être utiles qu'aux mercures du roi.

Quant aux affections de l'ame de la marquise, on sait que le présent l'occupe uniquement ; l'avenir l'intéresse quelquefois très-passionnément ; mais comme elle ne croit pas à la vie future, elle se soucie fort peu de ce qu'on dira et de ce qu'on écrira après sa mort. Elle a un adage sans cesse à la bouche, c'est celui-ci : *après nous le déluge.*

Occupée du présent, affamée d'éloges, d'hommages, de respects vrais ou simulés,

de soumissions naturelles ou forcées ; elle se présente en conversation dans un salon de compagnie, ou en se plaçant à table, ou en arrivant dans un cercle, avec le ton imposant d'une femme exigeante qui semble vous dire en arrivant, ME VOICI, C'EST MOI. Voilà le portrait que j'en ai fait il y a douze ans.

Voici celui que j'en fis en 1758, lorsqu'on lui donnoit 37 ou 38 ans.

Quelle décrépitude ! quelle dégénération dans les formes ! quelle saleté dans son visage ! Elle se plaît à s'ensevelir habituellement sous une couche de blanc et de rouge ; sa vivacité n'est plus qu'une grimace, une espèce de rire sardonique, et sa langueur primitive un abattement. Elle s'imagine, comme les dames de la cour, qu'avec une couche étincelante de rouge, elle dénaturera les formes sillonnées de son visage : elle a encore de grands et beaux yeux, mais quel regard part de ces deux voûtes ! comme elle réunit tout ce qui est nécessaire pour paroître une

méchante femme : l'extrême maigreur de Mme. de Pompadour, son teint plombé, gras, luisant et livide, furent des avis qu'elle reçut de la nature que la machine se décomposoit. Elle fut dès-lors bien plus méchante, plus inquiète dans la société, et plus difficile dans le service et les hommages qu'elle recevoit. Elle ne vint plus du tout à Paris. A la cour, elle n'osa plus se montrer avec autant d'audace ; elle se couvrit la figure de blanc, de rouge et de noir ; l'étude de sa mine, de sa toilette, de son habillement, devint chaque jour et plus longue, et plus difficile, et plus compliquée. Elle vit venir de loin la maladie, et elle ne trouva rien, ni dans sa raison, ni dans son esprit qui la portât à la résignation.

Sa maladie est longue et douloureuse, et si c'est un poison, comme on le dit d'avance, il est bien lent.

CHAPITRE XVIII.

Mort de Mme. de Pompadour. État de la France. Factions dans l'intérieur de la cour.

Il ne faut se réjouir de la mort de personne. En parlant de la mort de Mme. de Pompadour, il n'est permis que de se réjouir de la délivrance du roi et de son royaume.

Que Louis XV a été petit à côté de Mme. de Pompadour ! et s'il l'avoit su ! Il a tant de soin des convenances, qu'il eût rompu ses chaînes il y a quinze ans. Le public, qui aime d'attribuer la mort des grands à des causes secrètes, n'a pas cessé de dire que la marquise étoit la victime d'une intrigue.

Il est plus naturel d'attribuer sa fiévre

lente à sa perpétuelle contrainte, aux affronts qu'elle ou les siens reçoivent dans la capitale, aux contrariétés qu'elle a éprouvées dans la destruction des Jésuites, à sa situation actuelle avec M. le duc de Choiseul, au traité honteux conclu avec l'Angleterre, à l'humiliation de la France, à l'état des finances, aux sarcasmes qui arrivent de Berlin, aux victoires et au ton du roi de Prusse qui la désolent, aux nouveaux troubles qui s'élèvent dans les parlemens, et à sa crainte perpétuelle de la mort du roi et d'aller pourrir dans un couvent par ordre du Dauphin, quand elle arrivera.

Elle a été roi de France : Louis XV n'a été que le titulaire et le gardien de sa couronne. La crainte de perdre sa puissance et de redevenir bourgeoise de Paris l'a perpétuellement désolée. Elle n'a plus vu enfin dans chaque Jésuite, quand elle a réussi à détruire l'ordre, que des assassins et des empoisonneurs ; si bien que c'est elle qui a

préparé les dernières mesures qui tendoient à les éloigner.

Elle n'a pas eu la satisfaction de voir mourir Monseigneur le Dauphin ; mais M. le duc de Choiseu la eu la douleur de se voir citer comme l'auteur de cette perte bien déplorable, et comme l'auteur de la mort de la reine et de la Dauphine, et même de Mme. de Pompadour.

On a bien vu des variantes dans les opinions du public sur l'assassinat de Louis XV. Les Jésuites n'ont pas manqué de l'attribuer aux parlemens, et les parlemens aux Jésuites et au clergé. On pouvoit au moins choisir une opinion dans ces accusations contradictoires, qui, dans le fond, ne prouvent rien que l'animosité des factions.

Mais à la mort de la reine, de la Dauphine et du fils de Louis XV, presque tout le monde s'est réuni, sans aucune preuve, pour en accuser le duc de Choiseul ; et ce ministre qui l'a su, qui en a recueilli les bruits, paroît

simple observateur de l'atroce accusation, sans qu'il ait puni aucun des individus (1).

A l'archevêché, il n'y a qu'une voix contre lui à cet égard. L'archevêque se venge avec une suavité dévote.

Les Jésuites, furieux de tout ce qui leur arrive, attribuent ces crimes à M. le duc de Choiseul et à sa sœur, la duchesse de Grammont. Le duc de Choiseul a perdu les Jésuites ; les Jésuites veulent perdre le duc.

A la cour on commente, on lit, on chante des noëls. On les chante dans l'antichambre du duc, entre les dents. Ces bruits sont sans doute aussi désolans que peu fondés ; mais

---

(1) M. de Choiseul, exilé par les intrigues du parti d'Aiguillon, disoit à Chanteloup : *Pourquoi ne dit-on pas de même que j'ai empoisonné Mme. Dubarri?*

(Note communiquée à l'éditeur de ces Mémoires, par l'un des coopérateurs du journal des Débats, attaché autrefois au cabinet de M. de Choiseul, et éditeur de l'article publié dans le temps, dans ce journal, contre le chapit e des Mémoires du règne de Louis XVI, où il est parlé des accusations des partis, au préjudice du duc de Choiseul et du Dauphin.)

pourquoi M. de Choiseul est-il un chef de parti ?

Quant au Dauphin et à son épouse, il en est malheureusement persuadé ; il l'a dit à ses intimes ; et M. de Nicolaï, évêque de Verdun, ne s'en cache plus.

Si la marquise vivoit, sans doute qu'elle seroit accusée aussi. Le crime est bien plus analogue à son caractère, qu'à celui du duc de Choiseul.

Alors on n'auroit pas dit que le roi n'avoit permis la destruction des Jésuites et celle de son fils, qu'en punition de l'assassinat de Damiens, et pour en prévenir le retour.

Alors on eût dit que le futur, et non le passé étoit la cause de cette perfidie. On eût dit : *Mme. de Pompadour n'a pas voulu être envoyée dans un couvent par le Dauphin, à son avénement à la couronne.*

Mme. de Choiseul prend la chose sur le grand ton ; elle y eût mis de la hauteur et du

mépris. Pour moi qui ne puis accuser M. de Choiseul, quoiqu'il gagne beaucoup par la mort du Dauphin ; je ne puis cacher que le parti des dévots l'a entaché si bien, qu'il pourra difficilement effacer de leur esprit l'opinion qu'ils ne cessent de répandre. La perte de leurs chers Jésuites, les a aussi par trop aigris. Au moment où j'écris, ils font des folies en Bretagne, pour M. d'Aiguillon.

A Paris ils en feront contre M. de Choiseul, si on n'y prend garde ; ce qui ne peut tarder.

Comme aussi M. de Choiseul en fera en Bretagne et à Paris contre le duc d'Aiguillon. Seulement un des deux partis vise à se surpasser en vîtesse pour le but qu'ils se proposent.

Il est temps de terminer ces Mémoires : les années qui vont suivre donneront bien d'autres tableaux : messieurs d'Aiguillon et de Choiseul ont dans leurs caractères et leurs principes opposés, de quoi occuper la

cour, la capitale, la France et l'Europe. Ils mettront en mouvement tout l'univers, parce qu'ils sont forts l'un et l'autre de ce qui remue les hommes et les empires.

M. de Choiseul a pris pour lui les esprits forts, les parlemens, les évêques politiques, les Jansénistes, l'Autriche et le roi qu'il subjugue ; il a des vues sur les enfans du Dauphin ; il veut se former un clergé à lui.

M. d'Aiguillon s'est emparé de l'esprit des filles du roi, du Dauphin quand il vivoit, des ex-Jésuites, de l'archevêque de Paris, des Sulpiciens, des dévots de la cour et de la ville, des Molinistes, du grand conseil, et des évêques pieux. Il veut s'emparer de Louis XV, qui flotte déjà entre les deux partis. Son inclination le portera à s'attacher au plus religieux, au plus dévoué à son autorité, et à celui qui le laissera en repos avec des maîtresses. Voilà l'état de la cour de France, en janvier 1767.

AVERTISSEMENT.

Les pièces qui suivent étoient jointes aux Mémoires, dans des cahiers séparés; et comme elles paroissent en être des dépendances, on les a ajoutées à l'ouvrage.

TESTAMENT

DE

MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR,

Du 15 novembre 1757.

AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU SAINT-ESPRIT:

Je, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, épouse séparée de biens de Charles-Guillaume Le Normant, écuyer, ai fait et écrit mon présent testament et ordonnance de ma dernière volonté, que je veux être exécutée dans son entier.

Je recommande mon ame à Dieu, le suppliant d'en avoir pitié, de me pardonner mes péchés, et de m'accorder la grace d'en faire pénitence, et de mourir dans des dispositions

dignes de sa miséricorde, espérant appaiser sa justice par les mérites du sang précieux de Jésus-Christ mon sauveur, et par la puissante intercession de la Sainte-Vierge, et de tous les Saints et Saintes du Paradis.

Je desire que mon corps soit porté aux Capucines de la place Vendôme, à Paris, sans cérémonie, et qu'il y soit inhumé dans la cave de la chapelle qui m'a été concédée dans leur église.

Je laisse à M. Collin, en reconnoissance de son attachement à ma personne, une pension de . . . . 6,000 liv.

A M. Quesnay, quatre mille livres 4,000

A M. Nesmes, trois mille liv. 3,000

A Lefèvre, piqueur, douze cent livres 1,200

A mes trois femmes, à Mlle. Jeanneton, à mes trois valets-de-chambre, cuisiniers, officiers, maître-d'hôtel, sommelier, concierge, de chaque le revenu à dix pour cent

du fonds de cinq cents livres; et pour rendre mes intentions plus claires, je vais citer un exemple : M^{le}. Labbaty est à moi depuis douze ans; si je mourois dans ce moment, on lui payeroit 600 livres de rente viagère, faisant douze fois cinquante, à dix pour cent de 500 livres de fonds, attendu que chaque année de service il lui sera augmenté 50 liv. de plus.

Je laisse à mes laquais, cochers, suisses, porteurs, portiers, jardiniers, femmes de garde-robe et de basse-cour, le fonds de 300 livres, dont on leur payera le revenu, en suivant la même méthode que je viens d'expliquer dans l'article précédent.

Je laisse au reste de mes domestiques qui ne sont point compris dans les deux articles ci-dessus nommés, cent cinquante livres en fonds, dont il leur sera fait la pension de la même manière expliquée ci-dessus.

Plus, j'ordonne que toutes les pensions et fondations faites de mon vivant, auront leur

pleine exécution. Plus, je donne à mes deux femmes-de-chambre tout ce qui concerne ma garde-robe, en habits, linges, hardes, y compris les dentelles.

Plus, je donne à ma troisième femme-de-chambre une gratification de trois mille liv., non compris sa rente viagère; plus, à la femme-de-garde-robe servant journellement auprès de ma personne, douze cent livres de gratification, non compris sa rente viagère.

Plus, à mes trois valets-de-chambre, chacun trois mille francs de gratification, *idem*.

Je supplie le roi d'accepter le don que je lui fais de mon hôtel de Paris, étant susceptible de faire le palais d'un de ses petits-fils :

Je desire que ce soit pour Monseigneur le comte de Provence.

Je supplie aussi Sa Majesté d'accepter le don que je lui fais de toutes mes pierres gravées par Gay, soit brasselets, bagues, ca-

chets, etc., pour augmenter son cabinet de pierres fines gravées.

Quant au surplus de mes meubles et immeubles, biens de quelle nature et en quelques lieux qu'ils soient situés, je les donne et lègue à *Abel-François Poisson*, marquis de *Marigny*, mon frère, que je fais et institue mon légataire universel; et, en cas de mort, je mets en son lieu et place M. Poisson de Malvoisin, maréchal-des-logis de l'armée, actuellement chef de brigade des Carabiniers, et ses enfans.

Je nomme pour exécuteur de mon présent testament, M. le prince de Soubise, auquel je donne le pouvoir d'agir et faire tout ce qui sera nécessaire pour l'entière exécution d'icelui, et notamment d'indiquer tels fonds, rentes et effets de ma succession qu'il jugera à propos, pour pourvoir au paiement exact de toutes les pensions viagères par moi léguées; et, au cas qu'il ne s'en trouve pas de convenables, je lui donne le pouvoir de

prendre sur les deniers comptans qui proviendront de la vente de mes meubles, la somme suffisante pour être employée en acquisitions de fonds ou rentes dont les revenus serviront à acquitter lesdites pensions viagères ; comme aussi de nommer et de choisir telle personne qu'il jugera à propos, et aux appointemens qu'il lui fixera, pour faire la recette des revenus destinés par mon exécuteur testamentaire, et faire le paiement desdites pensions viagères à chacun desdits légataires, lesquels, au moyen de ladite délégation et destination, ne pourront rien prétendre, ni avoir aucuns privilèges ni hypothèques sur tous les autres biens de ma succession.

Quelqu'affligeante que soit pour M. de Soubise cette commission que je lui donne, il la doit regarder comme une preuve certaine de la confiance que sa probité et ses vertus m'ont inspirée pour lui. Je le prie d'accepter deux de mes bagues, l'une, mon

gros diamant couleur d'aigue marine, l'autre, une gravure de Gay, représentant l'amitié; je me flatte qu'il ne s'en défera jamais, et qu'elles lui rappelleront la personne du monde qui a eu pour lui la plus tendre amitié.

Fait à Versailles, le 15 novembre 1757.

Signé JEANNE-ANTOINETTE POISSON, *marquise* DE POMPADOUR.

Au dos est écrit :

Je substitue à Abel-François Poisson mon frère, marquis de Marigny, ma terre du Marquisat-Pairie de Menars et ses dépendances, et telle qu'elle se trouvera le jour de mon décès, et à ses enfans et petits-enfans mâles, et toujours à l'aîné. S'il n'a que des filles, la substitution n'aura pas lieu, et la terre sera partagée entr'elles.

Au cas de mort de mon frère, sans aucune postérité, je mets en son lieu et place,

et aux mêmes conditions M. Poisson de Malvoisin, actuellement chef de brigade des Carabiniers.

A Versailles, le 30 mars 1761.

Signé JEANNE-ANTOINETTE POISSON, *marquise* DE POMPADOUR.

CODICILLE

DE

MADAME DE POMPADOUR.

Ma volonté est de donner, comme marque d'amitié pour les faire ressouvenir de moi, aux personnes suivantes :

A Mme. du Roure, le portrait de ma fille, en boîte garnie de diamans. Quoique ma fille n'ait pas l'honneur de lui appartenir, elle la fera ressouvenir de l'amitié que j'avois pour Mme. du Roure.

A Mme. la maréchale de Mirepoix, ma montre neuve de diamans.

A Mme. de Château de Renaud, une boîte du portrait du roi, garnie de diamans, qu'on devoit me livrer ces jours-ci.

A Mme. la duchesse de Choiseul, une boîte d'argent garnie de diamans.

A Mme. la duchesse de Grammont, une boîte avec un papillon de diamans.

A M. le duc de Gontault, une alliance couleur de rose et blanche de diamans, enlassée d'un nœud verd; et une boîte de cornaline qu'il a toujours beaucoup aimée.

A M. le duc de Choiseul, un diamant couleur d'aigue-marine, et une boîte noire piquée, à pans et gobelet.

A M. le maréchal de Soubise, une bague de Gay, représentant l'amitié, c'est son portrait et le mien depuis vingt ans que je le connois.

A Mme. de Vamblemont, ma parure d'émeraudes.

Si j'ai oublié quelqu'un de mes gens dans mon testament, je prie mon frère d'y pourvoir, et je confirme mon testament; j'espère qu'il trouvera bon le codicille que l'amitié me dicte, et que j'ai fait écrire par M. Colin, n'ayant que la force de le signer.

A Versailles, le 15 avril 1764.

Signé LA MARQUISE DE POMPADOUR.

Nota. Les originaux desdits testament et codicille ont été déposés chez M. Baron le jeune, notaire, par acte du 16 avril, par lequel acte M. Colin a déclaré que Mme. de Pompadour, après lui avoir dicté et signé les dispositions ci-dessus, l'a chargé verbalement de distribuer à des pauvres l'argent qu'il trouvera dans la table volante en forme d'écritoire de madame, pour laquelle distribution il trouveroit dans la même table une note indicatoire par lettres initiales, des noms de ceux auxquels l'intention de madame est que l'argent soit remis.

Plus, de récompenser noblement les médecins, chirurgiens, apothicaires et garçons de l'apothicairerie du roi, qui l'ont vue et soignée pendant sa maladie. Enfin, qu'elle vouloit que l'on donnât à la dame Bertrand, sa garde, 3,000 livres, parce qu'elle étoit fort contente d'elle.

MÉMOIRE

Sur les dernières intentions de Mme. de Pompadour, relativement à la Pologne agitée par les intrigues de Frédéric II. Constitution ambiguë des Polonais. Résultat de sa situation intérieure. Elle est le jouet de ses voisins, intéressés à lui donner des rois.

Frédéric Auguste II, roi de Pologne, étant mort au mois d'octobre 1763, Mme. de Pompadour a paru avoir quelque velléité de donner à la Pologne un monarque de sa façon. Cependant elle étoit déjà troublée de la longue maladie qui nous l'a enlevée.

Déjà une plus grande dame travailloit à cette opération. Catherine et Frédéric s'occupoient dans cette circonstance d'empêcher

que le trône ne devînt stable et héréditaire. Il est de leur intérêt de laisser un foyer d'incendie en Pologne, au lieu d'une couronne véritable, et d'opposer des troupes russes et prussiennes au *liberum veto* de ce pays-là, en quoi consiste sa principale liberté.

La France jadis protégeoit tous les droits et usages des Polonais ses anciens amis; mais, à présent que la France est asservie sous Mme. de Pompadour, la politique a bien changé : il suffit qu'il s'agisse d'une puissance subalterne et déchirée par des factions, pour qu'elle soit par nous abandonnée.

Par la raison cependant que la Russie, la Prusse et l'Autriche ne veulent pas de monarchie héréditaire en Pologne, nous devons en favoriser l'établissement, pour dégager cette nation du poids de la Prusse, Russie et Autriche qui l'accablent.

Autrement, quelle sera, à côté de ces puissances fortes, la destinée d'une nation qui n'est *ni république*, comme elle s'en qua-

lifie, *ni monarchie*, comme elle se qualifie encore. Cette amie de la France réunit les vices de deux sortes de gouvernement, monarchique et républicain, sans avoir aucune des bonnes prérogatives de l'une ni de l'autre.

Elle n'est pas *république* ni bien ni mal ordonnée, puisque le pouvoir est dans une seule tête à vie, éligible par les grands au mépris des intérêts des peuples, qui n'ont besoin que du calme.

Elle n'est pas *monarchie*, parce qu'elle en a perdu l'essence en perdant l'hérédité, tandis que ses magnats et les puissances voisines s'opposent à l'établissement formidable pour eux de cette hérédité, ou plutôt des lois, et d'une doctrine permanente et diplomatique pour la défense extérieure et pour la stabilité d'une politique dans l'intérieur. Q'arrive-t-il de là : C'est que les Polonais, au lieu d'avoir quelque tranquillité, vivent les uns dans les transes perpétuelles d'un changement de rè-

gne, et les autres dans le desir de l'atteindre ; si bien que tout ce qui est mécontent y favorise cette disposition ; si bien encore qu'à chaque mutation de la couronne, cette puissance éprouve une révolution sanglante et intestine, si elle n'est pas glacée de terreur dans sa prétendue liberté, par les approches des armées étrangères qui viennent déchirer ce *liberum veto*, pour présider à l'élection : aussi cette nation ne peut être tout au plus qu'agricole, car on ne sait si on pourra en toute sûreté y finir une entreprise, accomplir une grande spéculation commerciale ou manufacturière, faute de liberté et de repos qui n'existent nulle part en Pologne, qui se flatte pourtant de posséder la liberté exclusivement. Les paysans y sont dans une misère dépendante de la situation de la république, et les magnats dans les sollicitudes des factions perpétuelles. Sous les Jagellons (par la raison des contraires) la Pologne

avoit été et plus paisible et plus florissante, et au lieu de redouter ses voisins, elle leur étoit redoutable.

Les Polonais sont si éloignés de cette prétendue liberté dont ils se vantent, qu'ils ne peuvent citer aucune élection royale pendant laquelle ils aient été véritablement libres. Ces élections ont été au contraire presque toutes souillées par des guerres ou des massacres. L'effusion du sang, les factions intestines ont souvent forcé d'appeler à leur secours les troupes étrangères, pour se garantir des oppressions et des effets de la victoire du parti supérieur. Le roi, couronné dans cette circonstance, devient l'ennemi du parti qui ne le vouloit pas pour roi et la prétendue prérogative d'élire un roi se trouve alors par le fait un fléau au lieu d'être un présent de la providence pour le bonheur des Polonais.

Il y a en France un ancien projet de favo-

riser en Pologne l'établissement d'un Bourbon, monarque héréditaire, pour maintenir notre crédit dans sa famille ; c'est précisément ce que desiroit Mme. de Pompadour, ennemie ouverte du roi de Prusse, si intéressé à maintenir la Pologne dans l'anarchie.

Comme la France n'a jamais été elle-même sans émotion toutes les fois qu'il y a eu a Varsovie un changement de règne, la mort d'Auguste y a excité des rumeurs contre la Prusse, mais on a laissé aller les choses, faute de pouvoir exercer quelque influence comme jadis sur la Pologne. Dans ces circonstances critiques, tant pour la Pologne que pour nos intérêts, on a recherché, à l'époque de la mort du roi Auguste, les sources des usages aussi étranges en Pologne. On a trouvé que le dernier des rois Jagellons étant mort sans hoirs mâles, la nation étoit rentrée dans le droit de faire un roi, à la mort du dernier. Henri de Valois, depuis Henri III, roi de

France, acheta les suffrages de la noblesse, ce qui rendit la prérogative des électeurs si précieuse.

L'effet de la vénalité des nobles a été, comme on le voit suivant leurs préjugés, une prérogative et un droit. On appelleroit mieux ces droits et ces prérogatives des fléaux, puisque la Pologne est effacée de la liste des puissances.

On dit qu'en France *le roi ne meurt jamais;* on peut dire qu'en Pologne le roi y meurt toujours; que la création d'un roi établit une faction à ses côtés, celle qui n'a pas voulu qu'il fût élu, car jamais les diètes ne sont unanimes : et quels malheurs pour cette infortunée Pologne, quand c'est le parti le moins important dans la nation, qui, fort des troupes russes, l'emporte sur le vœu de la noblesse!

Le roi de Pologne alors a pour amis et pour soutien le parti ennemi de la nation

polonaise, c'est-à-dire, que le pouvoir d'élire un roi, est de sa nature, à chaque changement de règne, le pouvoir de détester avec impunité une nation.

Le roi peut il est vrai, comme créature de l'Étranger, se convertir à sa nation, et devenir le monarque polonais; il peut abandonner le parti foible qui l'a élu avec des troupes étrangères, contre le vœu plus général; mais il s'attire alors le reproche d'ingratitude, et les ressentimens dangereux; ainsi, quoi qu'il fasse, sa conduite est sujète aux troubles et aux plus graves inconvéniens.

La création et la chute du beau-père de la reine, Stanislas, les révolutions attachées à presque toutes les élections, ne sont que les résultats des données antérieures, et d'une constitution aussi vicieuse que celle de la république de Pologne.

MÉMOIRE

Sur les Économistes.

La pension que Mme. de Pompadour a donnée dans son testament au docteur Quesnay, et les amitiés particulières qu'elle lui a témoignées, ont fait rechercher, après la mort de Mme. de Pompadour, quel genre de relations particulières ce médecin avoit avec cette dame, attendu que les économistes le prennent pour leur patriarche.

Quesnay étoit né fils d'un laboureur. Il eut l'esprit d'apprendre, avec peu de secours, la science de la médecine, et devint par son mérite premier médecin ordinaire. Sa bonhomie et son esprit plurent à Mme. de Pompadour. Il plut aussi au roi, parce que la contrariété de ses maximes, de sa con-

duite et de son caractère, avec le caractère, la conduite et les maximes de la cour, avoit beaucoup de douceur et de formes agréables. Le roi, en l'ennoblissant, lui a donné trois *pensées* pour armoiries. Et en les tirant d'un vase de fleurs de dessus la cheminée de Mme. de Pompadour, ce prince en a fait lui-même présent à ce docteur, avec beaucoup de grace et d'*à-propos*, en lui disant, *je vous donne des armoiries parlantes.*

La simplicité de cet homme, et la rusticité de ses systêmes, ont paru, dit-on, à des gens inconnus et à des mécontens, deux moyens de faire goûter à Mme. de Pompadour le projet d'une révolution contre les seigneurs de la cour, presque tous grands propriétaires du royaume, que cette dame a été loin d'aimer tant qu'elle a vécu. Il ne s'agit, dit-on, de rien moins dans les secrets des économistes, que de regarder le systême actuel des finances et l'économie agricole comme des institutions gothiques. On dit

que si l'on rejetoit tout le fardeau des impôts, comme c'est le projet de ce parti-là, sur les seuls propriétaires du clergé, de la noblesse et du tiers-état, on feroit une révolution qui renverseroit tous les priviléges et tous les abus. On sait ce qu'il en a coûté à M. le duc, premier ministre, et à tous ceux qui ont voulu établir la taille sur tous les biens indistinctement. Que n'arriveroit-il donc pas, si on rejetoit tous les impôts sur les seuls propriétaires, et sur tous les propriétaires, sans exception ni privilége ?

On a déjà dit à Louis XV, de se défier du projet d'établir l'impôt de la taille sur tous les fonds, et à plus forte raison un seul impôt sur ces fonds. On l'a averti que ce seroit la chute de la monarchie. On le lui a prouvé de cette manière-ci, car voici l'extrait de la pièce ; ou bien on a cru pouvoir le lui prouver de cette sorte :

Ou bien sa majesté laissera les perceptions comme elles sont établies ; et alors

la France sera, comme elle l'a été, le royaume le plus riche de l'Univers ; sauf les dépenses de l'État, qu'il faudra un jour diminuer, et par suite les perceptions, pour le réformer.

Ou bien VOTRE MAJESTÉ *assujétira le clergé et la noblesse à la taille, comme le tiers-état et comme elle est payée en Languedoc, etc.*

Mais que fera VOTRE MAJESTÉ, *quand elle voudra obtenir de messieurs des parlemens une vérification d'édit, pour une augmentation d'impôt ? Là, elle trouvera des obstacles difficiles à vaincre.*

Votre majesté n'est bien assurée du parlement, que lorsqu'il s'agit des impôts qu'elle fait payer au tiers-état, parce que le parlement ne le paie pas : mais si vous ordonnez que celui qui paie l'impôt, soit celui qui le consent, et qui force à le payer, la querelle sera perpétuelle ; on le refusera ou bien on le disputera : il faut donc

laisser les choses comme elles sont, et que celui qui ne paie pas, soit celui qui fasse payer; à moins que votre majesté ne veuille encourir les dangers des refus.

Supposons que les systêmes des économistes soient réalisés. Alors il arrivera que tout possesseur de fonds payera, au marc la livre de son produit, son imposition.

Mais comme les grands, le clergé, les pairs, les parlemens sont les gros propriétaires, tel édit qui enlèvera aux gros propriétaires, à M. le duc, à M. le président, tous les ans 20,000 francs de revenu pour augmentation d'impôt, sera un édit que M. le duc ou M. le président refuseront d'enregistrer; et votre majesté tombera dans la dépendance des grands et des riches propriétaires, comme un doge de Gênes ou de Venise, qui peut ou ne peut imposer, suivant que les grands imposables refusent impunément, ou accordent l'imposition.

Les économistes sont si avisés sur les événemens politiques dépendans de leurs systêmes, qu'on assure qu'ils ont un plan tout dressé d'états-généraux, où il n'y aura que de grands propriétaires, soit pour faire banqueroute sur le passé, si le paiement des dettes de l'État étoit déclaré impossible et hors de la balance avec les recettes; soit pour fixer, comme à Londres, les dépenses du roi. C'est à nous donner une monarchie en tutelle des riches, que visent les économistes, à ce que m'a assuré quelqu'un qui les connoît bien, et qu'ils ont initié dans ce mystère.

Quant au docteur Quesnay, ce bonhomme est réellement aigri en secret de tout ce qu'il voit à la cour, qui tend réellement à une banqueroute terrible, à l'insu du roi et au mépris de ses intentions; mais il est bien loin, ainsi que les plus remarquables de son parti, de vouloir renverser l'état actuel des choses. Je n'en di-

rois pas de même de plusieurs des membres de ce parti. Ils ont voulu, sous Mme. de Pompadour, employer son inimitié secrète des grands, au succès de leurs systêmes et spéculations. Le roi, heureusement, a une connoissance des effets des révolutions en finance, il se souvient de ce qu'il a ouï dire de Law.

NOTICE

Sur le Clergé et sur la Feuille des Bénéfices.

MADAME de Pompadour étant morte, on a appris bien des choses très-secrètes qu'on n'osoit dire de son vivant. Les murs parlent à la cour, et ne sont pas des échos fidèles.

On n'a pas oublié le caractère soutenu de feu M. de Mirepoix, ministre de la feuille des bénéfices. Le roi qui n'a jamais voulu se brouiller avec les dévots, lui a laissé un grand pouvoir. Il a peuplé le clergé d'hommes religieux comme lui, mais peu éclairés, parce qu'il ne l'étoit pas. Tous, ou presque tous, blâment la vie du roi, et surtout le ton de Mme. de Pompadour et celui qu'elle ose prendre dans les affaires religieuses. Ils sont outrés de ce qu'elle dénature le caractère

du roi et altère sa conscience ; car il est né dévot et fort craintif des jugemens de Dieu.

Pour donner aux anciens ministres de la feuille, un successeur moins sévère que M. de Mirepoix, Mme. de Pompadour a offert au roi une liste des candidats. Mais elle a mis à la tête, M. de Jarente, qui est venu à la cour pour porter des cahiers de doléance de sa province. Elle l'a vu en particulier dans le temps, et elle en fut très-contente. Elle l'a préféré parce qu'elle l'a connu neutre dans les affaires du temps, et qu'elle a su de la police qu'il reçoit des filles de la rue Saint-Honoré, qu'il fait des orgies, etc., que par conséquent, il n'est ni fanatique, ni faux dévot. Il y a une analogie singulière, comme on le voit, entre une maîtresse royale et un prélat de cette sorte. *Seroit-il possible*, disoit la marquise au lieutenant de police, *que cet évêque ait été surpris avec une fille!... Une fille! replique le magistrat, il en avoit bien ramassé sept!*

Monseigneur le Dauphin étoit outré du choix des évêques que nous donne le prélat ; il prétendoit (quoiqu'il s'exprimât très-peu), que les intrigues qui l'ont élevé au ministère de la feuille, sont liées avec le projet de détruire la religion. On assure même que des preuves secrètes d'irréligion ont été nécessaires à Mme. de Pompadour pour consentir à nommer tels et tels prélats, dont je tairai ici les noms. A présent je demande, si les mœurs et la religion nous sont nécessaires, ce que nous deviendrons avec de telles marquises et de tels prélats ? Le roi heureusement ne veut plus de maîtresse en titre.

M. de Jarente n'a pas plus de piété extérieure, qu'il lui en faut. Il a commencé son état par beaucoup de dévouement aux Jésuites : il l'a continué, quand il a été évêque, par beaucoup de circonspection et de retenue. Sa prudence, pour ne pas se commettre dans les affaires litigieuses de la butte, est connue du roi. En cela il est l'homme du

temps, mais il est détesté des Jésuites et de St.-Sulpice, qui se plaisent à médire de lui. Il est certain que son indifférence a fait une plaie à la religion, et ses scandales, une tache à son ministère.

DE MADAME DE POMPADOUR,

ET

DES ESPRITS FORTS.

On savoit bien qu'après sa mort, ceux-ci oublieroient leur protectrice secrète.

Le roi a plus que de la religion; il est dans les transes les plus fortes sur les vérités du christianisme, quand il réfléchit sur sa vie. Mme. de Pompadour étoit sans cesse occupée à le tirer des ses noires mélancolies, et à le distraire des velléités qu'il avoit montrées de temps en temps de la renvoyer. Elle ôtoit alors les livres de sermon et les livres religieux qu'il avoit sous la main dans sa petite bibliothèque, et lui disoit, que la lecture *le faisoit venir jaune.*

Comme une conscience nette n'est pas

bonne pour devenir un *morceau de roi*, Mme. de Pompadour avoit reçu des leçons d'incrédulité dans sa société journalière, quand elle étoit Mme. d'Étioles. Là, se rendoient les esprits forts de ce temps-là, spécialement M. de Voltaire qu'elle considéroit beaucoup. Une fois bien établie à la cour, elle l'y appela; mais voyant que les Jésuites lui en faisoient un crime, elle tempéra ses amitiés et lui laissa croire qu'elle étoit forcée de le sacrifier à l'orage. M. de Voltaire toutefois a été constamment protégé par elle en secret, ainsi que par M. de Choiseul. Tous les deux le regardent comme l'homme propre à donner de l'occupation à leurs ennemis déclarés, les Jésuites et les zélanti du clergé.

Comme chaque ministre ou chaque maîtresse du roi, tournent les affaires vers leurs affections personnelles, tout a tendu en France, et sous la marquise et sous le duc de Choiseul, à tourmenter, avilir et détruire

la religion ; à relever, ennoblir, et favoriser ce qu'elle condamne et ce qu'elle défend. C'est du sein de l'État que partent les fléaux qui tendent à renverser ses premiers appuis. L'État en France, depuis plusieurs années travaille à sa propre destruction. Il se fait la guerre à lui-même, ainsi que le disent *les bons penseurs*.

On a répété au roi un propos tenu par M. de Voltaire, qui a fait la plus grande sensation dans l'esprit du monarque. Il a fait parler à M. de Voltaire avec bonté, surtout sur l'acharnement toujours plus scandaleux, avec lequel il poursuit la religion chrétienne, pour se venger des évêques qui ont contribué à l'expulser de la cour.

Le lieutenant de police lui a parlé avec amitié, bonté et patience ; il l'a entendu ; il lui a repliqué ; il lui a fait des observations, et a fini par dire à M. de Volaire ces paroles :

Au demeurant, vous ne parviendrez pas à détruire, monsieur, la religion chré-

tienne, ni par vos écrits, ni par vos railleries, ni par vos raisonnemens.

C'est ce que nous verrons, a repliqué M. de Voltaire en se retirant.

Cette réponse a confirmé le roi dans la croyance où il est, que les philosophes travaillent à détruire la monarchie en détruisant la religion, et en poursuivant les ministres qui forment le premier ordre politique de l'État.

TABLE

DES

CHAPITRES ET ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

FIN DE LA TABLE.

86-B15241

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00591 6693

